

Université de Montréal

Relations sociétés-nature et stratégies intégrées de conservation et du développement : Cas de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée

par

Kamal Boushaba

Faculté de l'Aménagement

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D)
en Aménagement

Janvier, 2017

© Kamal Boushaba, 2017

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Relations sociétés-nature et stratégies intégrées de conservation et du développement :
Cas de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée

présentée par :

Kamal Boushaba

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Peter Jacobs, président-rapporteur

Robert Kasisi, directeur de recherche

Michel Guenet, membre du jury

Thora-Martina Herrman, examinateur externe

Vaikla-PoldmaTiiu, représentante du doyen de la FES

Résumé

La thèse s'inscrit dans le cadre global des recherches sur les rapports des sociétés avec leur territoire, en lien avec les stratégies intégrées de conservation de la biodiversité et du développement durable. Si les premières aires protégées ont été créées selon un modèle ségréatif, elles s'inscrivent aujourd'hui dans des modèles inclusifs avec des résultats beaucoup plus mitigés en rapport avec les objectifs de conservation participative. L'objet d'étude se situe dans une perspective critique des processus de planification et de gestion des aires protégées qui génèrent des modèles de développement stéréotypés. Dans des contextes naturellement hétérogènes et dynamiques, les objectifs globaux des politiques conservacionnistes peinent à intégrer les représentations de la nature, les intérêts et les usages locaux. Comment peut-on alors adapter des stratégies pour une convergence des intérêts mutuels en faisant appel à une réappropriation socioculturelle de la conservation, du bien-être des populations humaines et du développement à l'échelle locale ?

Le Parc Naturel de Talassemtane, faisant partie du territoire de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) fait face au défi de l'intégration du local, du national et du transnational. L'exploration des méthodologies présentant un certain attrait dans l'étude de la complexité des socio-écosystèmes, nous a permis de mettre en exergue la base socioculturelle des populations locales en lien avec l'utilisation des espaces et des ressources naturelles. La construction des rapports à la nature qui en dérive, ancrée dans la dynamique historique des sociétés, dévoile la logique unidimensionnelle du raisonnement systémique nature-culture. La mise en place des stratégies de conservation et d'utilisation multiple et durable des ressources naturelles passe par l'intégration de tous les groupes sociaux, les valeurs culturelles et spirituelles des espaces et des ressources, les savoirs et pratiques endogènes. Quand le passé intervient dans le présent, il peut projeter le futur vers une convergence d'intérêts mutuels garante d'une gestion durable des aires protégées.

Mots clés : biodiversité, conservation intégrée, socio-écosystèmes, savoir écologique traditionnel, représentations sociales, Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée.

Abstract

The thesis falls within the overall framework of research on the relations of societies with their territories, in connection with the integrated strategies of conservation of biodiversity and sustainable development. While the first protected areas were created on a segregated basis, they are now part of integrative models that are more subtle than expected. The object of the study is a critical perspective of the processes of planning and management of protected areas that generate stereotyped development models. In naturally heterogeneous and dynamic contexts, the overall objectives of conservation policies struggle to integrate representations of nature, interests and local practices. How then can these strategies be adapted to a convergence of mutual interests, with a socio-cultural reappropriation of the conservation, well-being of human populations and development at the local level?

The Talassemtane Natural Park, part of the territory of the Mediterranean Intercontinental Biosphere Reserve (RBIM), is subject to the challenges of integration between local, national and transnational. The exploration of methodologies presenting certain attractiveness in the study of the complexity of socio-ecosystems has made it possible to highlight the socio-cultural basis of local populations through which the use of spaces and natural resources passes. The construction of relationships with nature derived from them, anchored in the historical dynamics of societies, reveals the one-dimensional logic of systemic nature-culture reasoning. The implementation of strategies for the conservation and multiple and sustainable use of natural resources requires the integration of all social groups, their cultural and spiritual values of spaces and resources, their endogenous knowledge and practices. When the past intervenes in the present, it can project the future towards a convergence of mutual interests that guarantees the sustainable management of protected areas.

Keywords: biodiversity, integrated conservation, socio-ecosystems, traditional ecological knowledge, social representations, Intercontinental Biosphere Reserve of the Mediterranean.

Table des matières

RESUMÉ.....	v
ABSTRACT.....	vi
TABLE DES MATIERES.....	vii
LISTE DES CARTES.....	viii
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES TABLEAUX.....	x
LISTE DES PHOTOS	xi
LISTE DES SIGLES ET D'ABREVIATIONS	xii
REMERCIEMENTS	xiii
INTRODUCTION GENERALE	1
Présentation de la thèse.....	12
PARTIE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE RECHERCHE	16
CHAPITRE 1 : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT EN MEDITERRANÉE	16
1.1 Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée	16
1.2 Chronologie historique des relations sociétés-nature en Méditerranée	26
1.2.1 Perception de la nature par les peuples fondateurs de la Méditerranée	27
1.2.2 Nature, culture et religions en Méditerranée.....	30
1.3 Causes lointaines et incidences de dégradation de l'environnement	32
1.3.1 Expansion européenne, impérialisme et conservation de la nature	32
1.3.2 Émergence de l'environnementalisme et du concept de «Parc naturel»	38
1.3.3 Crises d'environnement et institutionnalisation du développement durable.....	40
1.4 La Méditerranée à l'aune des stratégies intégrées	45

1.5 Coopération Maroc-Espagne et étude de cas de la réserve (RBIM).....	53
1.5.1 Rivalités ancestrales et coopération transfrontalière	53
1.5.2 Analyse des approches de planification et de gestion de la Réserve (RBIM).....	58
Conclusion	65
CHAPITRE 2 : DÉFINITION DU PROBLÈME ET DE LA PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	67
2.1 Introduction à la problématique de recherche.....	67
2.2 Définition du problème spécifique du Parc de Talassemtane.....	71
CHAPITRE 3 : BIODIVERSITÉ ET STRATÉGIES INTÉGRÉES DE CONSERVATION	75
3.1 La biodiversité.....	75
3.1.1 L'évolution historique du terme « Biodiversité ».....	75
3.1.2 Diversité culturelle et biodiversité.....	77
3.1.3 Approches de conservation vis-à-vis de la perte de biodiversité.....	79
3.2 La conservation	82
3.3 Les aires protégées à la croisée de la conservation et du développement.....	83
3.3.1 L'outil aire protégée de l'UICN.....	83
3.3.2 Les réserves de biosphère	85
3.3.3 De l'aire protégée à l'aire protégée transfrontalière	87
3.3.4 Etat des connaissances sur les stratégies intégrées	89
3.3.5 Les limites des stratégies intégrées	94
Conclusion	95
CHAPITRE 4 : RELATIONS SOCIÉTÉS-NATURE	97
4.1 Émergence du débat sur le déterminisme.....	97
4.2 L'interface société-nature et le dualisme nature-culture	98
4.3 Les représentations sociales	101

4.3.1 Concept, pratiques et approches	101
4.3.2 Concept du Savoir Écologique Traditionnel.....	103
4.4 Synthèse : Postulats théoriques, hypothèses et objectifs de recherche	106
CHAPITRE 5 : APPROCHE ÉPISTÉMOLOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	117
5.1 Différentes approches méthodologiques	117
5.1.1 La gestion intégrée et rationnelle.....	121
5.1.2 L'écologie humaine	122
5.1.3 La théorie des systèmes généraux.....	122
5.1.4 L'écologie culturelle	124
5.1.5 L'ethnoécologie	126
5.1.6 La recherche participative.....	127
5.1.7 Étude de cas	127
5.2 Approche multi-stratégique de recherche	129
5.2.1 Introduction à l'approche multidimensionnelle de recherche	129
5.2.2 Caractérisation du contexte de recherche	132
5.2.3 Les entretiens	133
5.2.3.1 Entrevues informelles	134
5.2.3.2 Entrevues semi-dirigées	134
5.2.3.3 Entrevues de groupe.....	137
5.3 La recherche de terrain	137
5.4 Les stratégies d'analyse des données	138
5.4.1 L'analyse de contenu thématique.....	138
5.4.2 L'analyse des discours	139
5.4.3 L'analyse des notes d'observation.....	139

PARTIE 2 : ANALYSE DES RELATIONS DES JBALAS AU MILIEU.....	140
CHAPITRE 6 : INTRODUCTION AU ROYAUME DU MAROC	140
6.1 Introduction à l'étude des relations des populations locales à leur milieu	140
6.1.1 Le Maroc précolonial.....	142
6.1.2 Le Maroc à l'ère des protectorats français et espagnol.....	148
6.1.3 Le Maroc de l'indépendance à nos jours	151
6.2 Évolution historique des systèmes de propriété foncière au Maroc.....	153
6.2.1 Les systèmes de propriété entre la loi musulmane et le débat colonial	153
6.2.2 Les systèmes de propriété de l'indépendance à nos jours.....	154
6.3 La politique agricole du Maroc après l'indépendance	156
6.3.1 Aux origines de la réforme agricole	156
6.3.2 Les systèmes de production agricoles.....	157
6.4 Démographie et conjoncture socio-économique actuelle.....	159
6.5 Environnement, territoire et ressources	162
6.5.1 Richesse de la diversité biologique.....	162
6.5.2 Types d'écosystèmes naturels marocains	163
6.6 Contexte institutionnel et juridique de la conservation de la nature	168
6.6.1 Structure institutionnelle.....	169
6.6.2 Cadre légal	174
CHAPITRE 7 : LE PARC NATUREL DE TALASSEMÉTANTE	183
7.1 Introduction au pays des Jbalas	183
7.2 Le Parc Naturel de Talassemétane et la RBIM.....	184
7.2.1 Milieu physique	184
7.2.2 Les jbalas et leurs perceptions du PNTLS	194

7.2.3 Les gestionnaires et les responsables du PNTLS.....	196
7.2.4 Les acteurs de coopération locale et internationale	198
7.2.5 Les visiteurs du parc et les opérateurs touristiques.....	201
7.2.6 Gestion des conflits liés aux ressources naturelles	203
CHAPITRE 8 : LES JBALAS ENTRE L'ACCÈS ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	205
8.1 Perspective historique des Jbalas en lien avec leur milieu	205
8.2 Mosaïque sociographique des Jbalas	212
8.3 Agriculture, élevage et cueillette des produits	219
8.3.1 Occupation du sol et répartition des cultures.....	220
8.3.1.1 Plantes cultivées d'hier et d'aujourd'hui	220
8.3.1.2 Les Jbalas, éleveurs de montagne et gestionnaires agropastoraux	228
8.3.2 Organisation sociale de la paysannerie des «Jbalas».....	230
8.3.3 Consommation, conservation et vente.....	236
8.3.4 Collecte, cueillette des produits de forêts et modes de transformation.....	240
8.3.4.1 Collecte rotative du bois de feu	240
8.3.4.2 Cueillette des plantes et modes de transformation.....	241
8.4 Chasse et piégeage.....	242
8.4.1 Le piège à trappe.....	244
8.4.2 Le piège à lacet pour le lièvre	245
8.4.3 Le furetage	246
8.4.4 La chasse au sloughi	247
8.4.5 Gibier et symbolisme	249
8.5 Artisanat et construction	249
8.5.1 Culture du seigle pour les toitures et les bats des animaux de charge	249
8.5.2 La sériciculture	250

8.5.3 La laine et le cuir.....	251
8.5.4 Le bois.....	251
8.5.5 La poterie	251
8.6 Médecine traditionnelle et pharmacopée.....	252
8.7 Religion, spiritualité et aspects culturels des lieux.....	253
8.8 Conservation de la biodiversité et écotourisme.....	259
8.9 Pratiques et représentations sociales : vers une convergence d'intérêts mutuels.....	263
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	270
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	281
ANNEXES	296

Liste des cartes

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE INTERCONTINENTALE DE LA MÉDITERRANÉE	9
CARTE 2 : SITUATION DU PARC DE TALASSEMTANE.....	10
CARTE 3 : PAYS DE LA MÉDITERRANÉE	17
CARTE 4 : ZONES BIODIVERSITÉ HOT SPOT « BASSIN MÉDITERRANÉEN » .	19
CARTE 5 : SITUATION DE LA RÉGION DU RIF OCCIDENTAL.....	144
CARTE 6 : COLONIES ET PROTECTORATS AU MAGHREB	145
CARTE 7 : CARTE ETHNOLINGUISTIQUE DU MAROC	184
CARTE 8 : ÉCOSYSTÈMES DE LA RBIM	186
CARTE 9 : ZONES DU PARC NATIONAL DE TALASSEMTANE	191
CARTE 10 : RÉPARTITION DES CULTURES DANS LE TERROIR DES JBALAS	222

Liste des figures

FIGURE 1 : SUPERFICIES DES FORÊTS MÉDITERRANÉENNES	20
FIGURE 2 : ÉVOLUTION DE LA SURFFACE DES TERRES ARABLES (1992-2009).....	21
FIGURE 3 : DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES EN MÉDITERRANÉE	22
FIGURE 4 : ÉVOLUTION PRODUCTION ACQUACOLE EN MÉDITERRANÉE	24
FIGURE 5 : LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE	49
FIGURE 6 : LES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE	50
FIGURE 7 : ÉVOLUTION AIRES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE	51
FIGURE 8 : COMMERCE BILATÉRAL MAROC - ESPAGNE.....	56
FIGURE 9 : FLUX D'INVESTISSEMENTS ESPAGNOLS AU MAROC	56
FIGURE 10 : SCHÉMA D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE	86
FIGURE 12 : POPULATION ET TAUX D'ACCROISSEMENT (1960 – 2014).....	160
FIGURE 13 : PYRAMIDES DES ÂGES AU MAROC (2004 – 2014).....	160
FIGURE 14 : : TAUX D'URBANISATION AU MAROC	161
FIGURE 16 : RICHESSE DE LA BIODIVERSITÉ MAROCAINE.....	163
FIGURE 17 : REPARTITION DES SURFACES FORESTIÈRES.....	164
FIGURE 18 : REPARTITION DES ESSENCES FORESTIÈRES.....	166
FIGURE 19 : ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL.....	226
FIGURE 20 : SYSTÈME TRADITIONNEL DE COLLECTE DE BOIS DE CHAUFFE	241
FIGURE 21 : PIÈGE À TRAPPE.....	245
FIGURE 22 : PIÈGE À LACET POUR LIÈVRE	246

Liste des photos

PHOTO 1 : TYPES D'ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET STEPPIQUES DU MAROC	168
PHOTO 2 : LE JOUG DE CORNES (BERRWASI).....	228
PHOTO 3 : LE GRENIER SUR PILOTIS	236
PHOTO 4 : LA MEULE DE PAILLE.....	237
PHOTO 5 : TECHNIQUES DE SÉCHAGE DE LA VIGNE	238
PHOTO 6 : PRODUCTION DU SAMETE.....	239
PHOTO 7 : UTILISATIONS DE LA PAILLE DES CÉRÉALES MARGINALES	250
PHOTO 8 : LA TOMBE DU SAINT MOULAY ADBAL_SALAM.....	256
PHOTO 9 : PONT DE DIEU AU PARC DE TALASSEMTANE	265
PHOTO 10 : PAYSAGE AUPRES DES GROOTTES	266

Liste des tableaux

TABLEAU I : LA CONCEPTION RÉCENTE DES AIRES PROTÉGÉES	90
TABLEAU II : ÉVOLUTION DE LA POPULATION AU MAROC (1960 – 2016)	152
TABLEAU III : DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DU PARC NATIONAL.....	187
TABLEAU IV : DÉCOUPAGE ADMINISTRATIF DU PARC (CHEFCHAOUEN)...	187
TABLEAU V : QUELQUES ESPÈSES ENDÉMIQUES DU PARC	188
TABLEAU VI : ASSOCIATIONNISME DU PNTLSM.....	199
TABLEAU VII : PROJETS DE QUELQUES ASSOCIATIONS DU PNTLSM.....	200
TABLEAU VIII : RÉPARTITION DE LA SURFACE UTILE AGRICOLE	220
TABLEAU IX : LES CULTURES CÉRÉALIÈRES DANS LA PROVINCE DE CHEFCHAOUEN ET AU MAROC	221
TABLEAU X: TENDANCES DES ESPÈCES CULTIVÉES	223
TABLEAU XI: LISTE DES ESPÈCES FRUITIÈRES DANS LE PNTLS.....	225
TABLEAU XII: ACTIONS DES ONG EN ÉCOTOURISME.....	261

Liste de sigles et d'abréviations

AMP : Aire marine protégée
CBC : Community based conservation
CCA : Community Conserved Areas
CDB : Convention Diversité Biologique
CI : Conservation International
CITES : Convention sur le Commerce International des Espèces Sauvages Menacées
CMS : Convention on Migratory Species
CNUED : Convention des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
GIZ : Coopération Allemande au Développement
GIZC : Gestion intégrée des zones côtières
HCEFLCD: Haut-Commissariat aux Eaux, Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
ICDP : Integrated conservation development project
MAB : Man and biosphere
MADRP : Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime
MEA : Millenium Ecosystem Assessment
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations Unies
PANB : Plan d'Action National sur la Biodiversité
PDAG: Plan Directeur d'Aménagement et Gestion du Parc National de Talassemtane
PDC: Plan de Développement Communal
PED : Pays en Développement
PFNB : Point Focal National sur la Biodiversité
PIB : Produit Intérieur Brut
PICD : Projets Intégrés de Conservation et Développement
PN : Parc national
PNTLS : Parc Naturel de Talassemtane
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PUP: Programme d'Usage Public du parc National de Talassemtane
RBIM: Réserve de la Biosphère Intercontinentale dans le Méditerranée
RDH 50 : Rapport Sur le Développement Humain du Cinquantenaire de l'Indépendance
SAU : Surface Agricole Utile
SET : Savoir Écologique Traditionnel
SIBE : Site d'Intérêt Biologique et Ecologique
SPANB : Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité
SSE : Système Socio-Ecologique
TEEB : The Economics of Ecosystems and Biodiversity
TEK : Traditional Ecological Knowledge
UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature
UIPN : Union Iternationale pour la Protection de la Nature
UNEP : United Nations Environmental Program
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
WB : World Bank
WWF : World Wildlife Fund

DÉDICACE

À SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA HASNAA, PRÉSIDENTE de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, en marge de loyalisme et de profonde affection.

À mes Chers parents pour leur soutien moral, et pour tous les sentiments d'affection et d'amour qui représentent pour moi le pilier de tous mes efforts.

À ma très Chère épouse Samira Jabrane pour tant de tendresse, d'affection, de sacrifice, de dévouement, et d'encouragement.

À mes Chers enfants Aymane, Reda et Hiba, pour tant d'amour et de soutien moral.

À mon cher frère Hassan et à ma chère sœur Jamila et à tous les membres de ma famille sans aucune exception.

À tous ceux ou celles pour lesquelles ma réussite leur tient à cœur.

,

Remerciements

Au terme de ce travail, je ferais preuve de légèreté à vouloir être exhaustif et nommer toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette recherche. Merci à mon épouse et mes trois enfants pour m'avoir supporté, me soutenir dans les moments difficiles et m'accorder beaucoup de courage pour que je persévère jusqu'à la fin.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont aidé pendant l'élaboration de ma thèse et notamment mon directeur de recherche monsieur Robert Kasisi, pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant d'encadrer ce travail doctoral, pour ses multiples conseils et pour toutes les heures qu'il a consacrées à diriger cette recherche. Je le remercie pour avoir éveillé ma curiosité sur des pensées scientifiques et philosophiques, et pour m'avoir critiqué et imposé de la rigueur tout au long de mon cheminement de recherche.

Je tiens particulièrement à exprimer toute ma gratitude à Monsieur Lhoucine Tijani, Président Délégué de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement, et à Mme Nouzha Alaoui, secrétaire générale de la Fondation, pour leur soutien et leur contribution à la réalisation de cette thèse.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à mes collègues de travail à la Fondation, à la direction du parc de Talassemtane, aux populations locales des douars, ainsi qu'aux opérateurs écotouristiques de notre zone d'étude pour leur patience et leur collaboration au cours de nos travaux de terrain.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à Mme Simone Zriel, pour son soutien moral le long de ce travail de recherche.

Enfin, il ne serait pas juste d'omettre des personnes qui m'ont apporté une fraîcheur du regard qui a grandement contribué à cette recherche et qui se reconnaîtront.

Introduction générale

La confrontation d'un projet de territoire à des contextes dynamiques fait en sorte que les pratiques d'aménagement souffrent d'une limite intrinsèque à leur rationalité. Le renouveau dans les pratiques d'aménagement tend à intégrer de plus en plus, une pluralité d'enjeux et une diversité d'acteurs, et se situe ainsi à la croisée de plusieurs domaines de connaissances. Parallèlement, la fabrication débridée de territoires est à l'ordre du jour à l'échelle planétaire avec la profusion des périmètres d'intervention et de mobilisation institués par les nouveaux acteurs territorialisés. Les modèles de développement local et régional privilégient désormais la stimulation des dynamiques transfrontalières, des approches concertées et participatives, du partenariat public-privé et la valorisation des ressources territoriales.

Le pluralisme d'intérêt qui caractérise le contexte d'aménagement et la légitimité grandissante du localisme ou des aspects identitaires locaux émanant de ce pluralisme rendent obsolètes plusieurs aspects des pratiques d'aménagement (Tremblay, 2003). Le renouvellement des cadres législatifs et institutionnels, l'émergence de nouvelles revendications sociales, l'imbrication croissante des territoires urbains et ruraux témoignent d'un besoin et d'une volonté de renouvellement du cadre aménageur et appellent de nouvelles manières de concevoir et de faire. Les débats sur l'aménagement vis-à-vis de son cheminement vers la durabilité se positionnent dans la continuité du mouvement de changement qui traduit des préoccupations légitimes face à de grands défis de natures sociétal et environnemental. Du moins doit-on s'efforcer de puiser dans l'histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité pour comprendre les pratiques contemporaines d'aménagement du territoire, sur fond de globalisation, hétérogénéité des pratiques et besoin de coordination ?

L'aménagement du territoire est à l'origine, un produit fonctionnaliste fortement rattaché à l'essor de l'économie keynésienne européenne au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, influencée par la reconstruction de l'Après-guerre, l'arrivée sur les marchés occidentaux du pétrole du Moyen Orient et la concurrence avec les pays socialistes (Fremont, 2005). Les événements géopolitiques à l'époque tels que la chute du mur de Berlin, l'ouverture de la Chine à l'économie de marché et la fin de la guerre froide viennent

s'interférer avec ceux d'ordres sociaux et techniques (Paulet, 2002). L'accélération des échanges internationaux été une composante majeure du phénomène de la mondialisation, impulsée ces dernières décennies, avec une haute cadence à la fin des années 1980, marquée par la disparition des frontières et des États-Nations au profit d'un monde régi par les lois économiques du marché global, sous l'effet du néolibéralisme triomphant (Ohmae, 1990). Vecteurs de conduites modernes, *«ces processus qui révolutionnent tellement les qualités objectives de l'espace et du temps que nous sommes contraints à modifier, parfois de manière radicale, notre représentation du monde » (Harvey 1989: 240)*, ont permis l'extension progressive du capitalisme à l'ensemble de l'espace planétaire.

Depuis les années 1950, les recherches pour le développement se multipliaient dans le cadre d'une nouvelle discipline des sciences économiques destinée à solutionner la problématique des pays «sous- développés» (OMC, 2007). Avec l'émergence de nouveaux pays indépendants qui proclamaient solennellement leur volonté de neutralisme et de non-alignement lors des Conférences de Bandoeng en 1955, et de Belgrade en 1961, l'économie classique tendait alors à renouer avec une « économie de développement » pour la mise en œuvre des modèles de lutte contre la pauvreté des nations comme exprimé lors du discours d'investiture du Président américain *Harry Truman*:

«Il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avancée scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées» (Assogba, 2004 : 65).

Les nombreux modèles de développement proposés demeurent fort complexes. La forme la plus courante consiste à opposer un secteur "moderne" dynamique à un secteur "traditionnel". Cette théorie qui a connu une période interventionniste (1954 – 1970) soutient que les blocages du développement des zones sous-développées viennent des facteurs endogènes qui leur sont propres et internes. Les critiques de plus en plus fortes contre l'idéologie du développement en Occident et la revendication pressante des pays du Tiers Monde¹ pour l'établissement d'un Nouvel Ordre Économique International (N.O.E.I), ont permis la naissance d'un nouveau courant qui prône l'idée, que développer

¹ Le terme "Tiers Monde «est utilisé pour la première fois par A. Sauvy. Voir Sauvy, A. (1956). Le Tiers Monde. Sous-développement et développement. Cahiers de l'INED n° 27, (Paris).

c'est promouvoir l'interdépendance entre les nations et la satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain. Cette évolution du débat sur le développement a incitée les Nations Unies, lors d'une assemblée en 1975, à la promulgation d'une avancée situant l'objectif ultime du développement à l'assurance des améliorations constantes du bien être de chacun et d'apporter à tous des avantages.

Il convient de préciser à propos de la notion de besoins essentiels qu'elle a été mise en avant lors de la Déclaration universelle des Droits de l'homme dans son article 25 qui énonce que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, et l'éducation* » (ONU, 1948). Or, cette notion varie fortement d'une culture à l'autre, et s'entache d'un réductionnisme compte tenu de sa négligence des autres besoins aussi fondamentaux : besoins d'expression, d'information, d'identité, d'épanouissement et, pour les peuples, les besoins de paix, d'indépendance, et de dignité nationale (Thành Khôi, 1992).

Dans les années 1990, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis son « indice de développement humain » (IDH) qui permet soi-disant de chiffrer l'état de développement de tous les pays du monde (PNUD, 2007). Si le développement est un processus complexe, la culture en tant que construction humaine, est indissociable de la notion de développement parce qu'elle en est l'élément vital qui le nourrit, l'oriente et le personnalise que Joseph Ki-Zerbo (1976) exprime ainsi :

« Si l'on prend la culture dans son sens le plus large, c'est-à-dire celle définie comme une grille de lecture d'interprétation et de transformation du monde, et que l'on considère le développement aussi comme étant l'ébranlement volontaire de l'humain pour son épanouissement intégral, alors, on peut dire que la culture, c'est le développement, et que le développement, c'est la culture » (Ki-Zerbo, 1976 : 9-10).

Certains auteurs attribuent le mal-développement des pays africains en partie au fait qu'il surgit de la confrontation du modèle de développement occidental avec d'autres modèles profondément contrastés (Olivier De Sardan, 1995), et que « *...ce qui est transféré dans le Tiers Monde c'est une forme occidentale, à laquelle il manque un contenu symbolique* » (Rist, 1994 : 59). Le règne du marché s'étend sur la planète et nivelle sur son passage tous les modes de vie et les valeurs. L'Occident avait jadis colonisé le monde par la force,

produisant ainsi des ethnocides ; l'occidentalisation se fait surtout par acculturation². Bien que les vocables «*développement culturel*» et «*dimension culturelle du développement*», ont émergé dans les discours des instances internationales comme pour continuer à promouvoir le développement, il semble comme critiqué par Rist (1994) que la culture a été comprise comme «*le revêtement du développement, chargée de lui donner une couleur locale et de le rendre acceptable à l'ensemble des sociétés*» (Rist, 1994 : 49-50).

Kant définit la culture comme l'aptitude à réaliser toutes sortes de fins (Jacob, 1989). C'est aussi «*l'ensemble des créations d'un groupe humain dans ses relations avec la nature et avec d'autres groupes*» (Thành Khôi, 1992 : 49), et un «*langage privilégié par lequel l'homme interpelle et gère la nature à travers un dialogue*» (Ki-Zerbo, 1992 : 12).

La croissance était vue comme ce qui permettait l'amélioration continue et infinie des conditions de vie, mais face aux problèmes environnementaux, elle est désormais remise en question. L'apparition du concept d'environnement et sa reconnaissance internationale à Stockholm (1972) incitaient à la prise en compte des éléments naturels, mais aussi et surtout des éléments humains et culturels. La Conférence de Stockholm sur l'environnement humain (1972), a mis en avant la Convention sur la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel qui vise «*l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité* » (UNESCO, 2009).

Au cours de cette conférence, le concept d'écodéveloppement qui remet en cause les modèles imitatifs de développement a vu le jour. Il a été formulé pour la première fois en 1972 par Maurice Strong, qui était le secrétaire général de la conférence de Stockholm, et a été théorisé par Ignacy Sachs. L'apport de Strong (1977) explicite la notion d'écodéveloppement comme «*mariage entre l'écologie et l'économie*», et soutient que les décisions économiques doivent être soumises à la nécessité impérieuse de la conservation.

² Désigne l'ensemble des phénomènes qui résultent d'un contact continu et direct entre des groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements dans les modèles culturels initiaux de l'un ou l'autre des deux groupes. Voir Melville Herskovits, Ralph Linton, Robert Redfield, "Memorandum on the Study of Acculturation", *American Anthropologist*, vol. 38, n° 1, 1936, p. 149-152.

Ignacy Sachs (1981) voyait, dans ses premiers essais entourant la définition d'« écodéveloppement », le développement comme un tout qui intégrait les dimensions du monde connu de la société. « *Le développement est un tout. Les dimensions culturelles, sociales, économiques, institutionnelles, politiques et écologiques doivent être traitées dans leurs interrelations par une politique intégrée.* » (Sachs, 1981: 139). Un développement qui prône l'harmonisation de la croissance économique avec le développement social, prend en compte la capacité de support écologique et inclut une forte dimension environnementale (Thành Khôi, 1992).

L'idée de développement endogène à la Conférence de Bogota (1978) sur les politiques culturelles établit un lien entre la culture et le développement. La culture représente un moyen possible pour une voie autonome vers le progrès qui serait à la fois libératrice sur le plan politique et facteur d'autonomisation sur le plan économique (UNESCO, 1978). L'échec relatif à la Conférence de Nairobi en 1982, et les pressions des pays du Sud ont amenés les Nations Unies à créer la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED). Cette tension entre développement et protection de l'environnement se double et se complique d'une autre opposition qui renvoie à un clivage traditionnel dans les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud, embrassés dans un même discours pour conduire à un projet « d'écodéveloppement » (André, Delisle et Revéret, 2003).

Dans l'histoire de la pensée économique occidentale, qui dépendait des thèses libérales de plusieurs économistes classiques, les finalités de l'harmonisation du développement au milieu naturel étaient trop subjectives. A ce propos, il convient de citer la confrontation entre la croissance démographique et les limites du milieu naturel de Malthus (1799), l'état stationnaire de Ricardo (1817) où la croissance se heurte à l'avarice de la nature, la vision de Marx (1867) sur la conception d'un mécanisme social vis-à-vis des inégalités et celle de Keynes sur la pleine utilisation des capacités de production (Aubertin et Vivien, 2006). La culture dominante occidentale, la prétendue supériorité de l'humain sur la nature a conduit à l'exploitation abusive des ressources naturelles. Pour les tenants de la philosophie écologiste de la culture, le judéo-christianisme et l'atomisme grec qui ont imprégné la culture européenne moderne ont réaffirmé l'idée de transcendance de l'humain par rapport à la nature et sa domination sur elle (Amisi, 2009).

Depuis les années soixante-dix, la patrimonialisation des espaces naturels et le débat sur la biodiversité ont pris une ampleur à l'échelle mondiale. L'UNESCO lançait le projet *Man and Biosphère* (MAB), et de nouveaux outils qui intègrent enjeux de conservation et de développement apparaissent, dans le cadre du programme MAB, comme les réserves de biosphère en 1968 (Batisse, 1996). Si les approches de conservation ont été axées sur la mise «*sous cloche*» de la nature, d'autres approches ont mis sur scène la réintégration de la société au sein même des aires protégées, et la reconnaissance de l'ensemble des interdépendances qui relient les aires protégées aux territoires, en considération de leur variabilité spatiotemporelle.

L'analyse de l'émergence des thématiques liées au développement durable des territoires a mis en évidence des enjeux institutionnels, organisationnels, culturels et stratégiques. Le renouveau dans les pratiques de gestion des aires protégées, a permis l'exploration de l'intégration sectorielle, l'intégration institutionnelle, et l'intégration spatiale. Sous différentes dénominations et répondant à diverses stratégies de planification (*Co-management, community-based conservation, collaborative management, ecodeveloppement, ecotourism, adaptative management, etc.*), ces projets ne sont pas parvenus à leur fin comme l'ont également constaté les participants au sommet de Rio +20 (Therville, 2013).

Le sommet de Rio +20 s'est achevé avec l'engagement sur le chemin d'une économie verte qui doit «*contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète.* ». Selon Kasisi (2012) «*le sommet a pris fin sur une note pour le moins mitigée. La déclaration finale n'a réaffirmé que des engagements pris à Rio en 1992 ou à Johannesburg en 2002 en ne soulignant que l'importance de la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020*». L'auteur a insisté sur la nécessité d'une réflexion en amont sur le processus de l'élaboration de ce plan, dans la mesure où l'exercice permettrait de repenser collectivement le modèle de gestion de la biodiversité aux niveaux national, régional et international. Ces bilans ne doivent pas faire fi de

l'histoire des interactions entre les communautés et la biodiversité comme soutien de la base des ressources variées pour les économies domestiques (Kasisi, 2012).

A la lumière de ce qui précède, si nous nous référons à notre aire spatiale d'études, à savoir le bassin méditerranéen, l'unité à la fois écologique et sociohistorique, a servi de creuset pour le développement des approches environnementales à grande échelle. En effet, la Méditerranée a fait l'objet d'études qui ont trouvé leur expression la plus accomplie chez Braudel (1949), dont les travaux ont légitimé la problématique méditerranéenne comme champ d'étude capital et comme composante essentielle pour la compréhension du passé et le devenir de nos sociétés. Les enjeux touchant à l'impérialisme, au colonialisme, et au sous-développement étaient au cœur des réflexions bien plus anciennes sur les liens entre la nature et le caractère, la puissance et le destin des sociétés. L'expansion planétaire de l'Europe, la mainmise brutale sur les autres continents, les révolutions scientifiques, technologiques et industrielles, le siècle des lumières ont contribué à façonner l'espace méditerranéen.

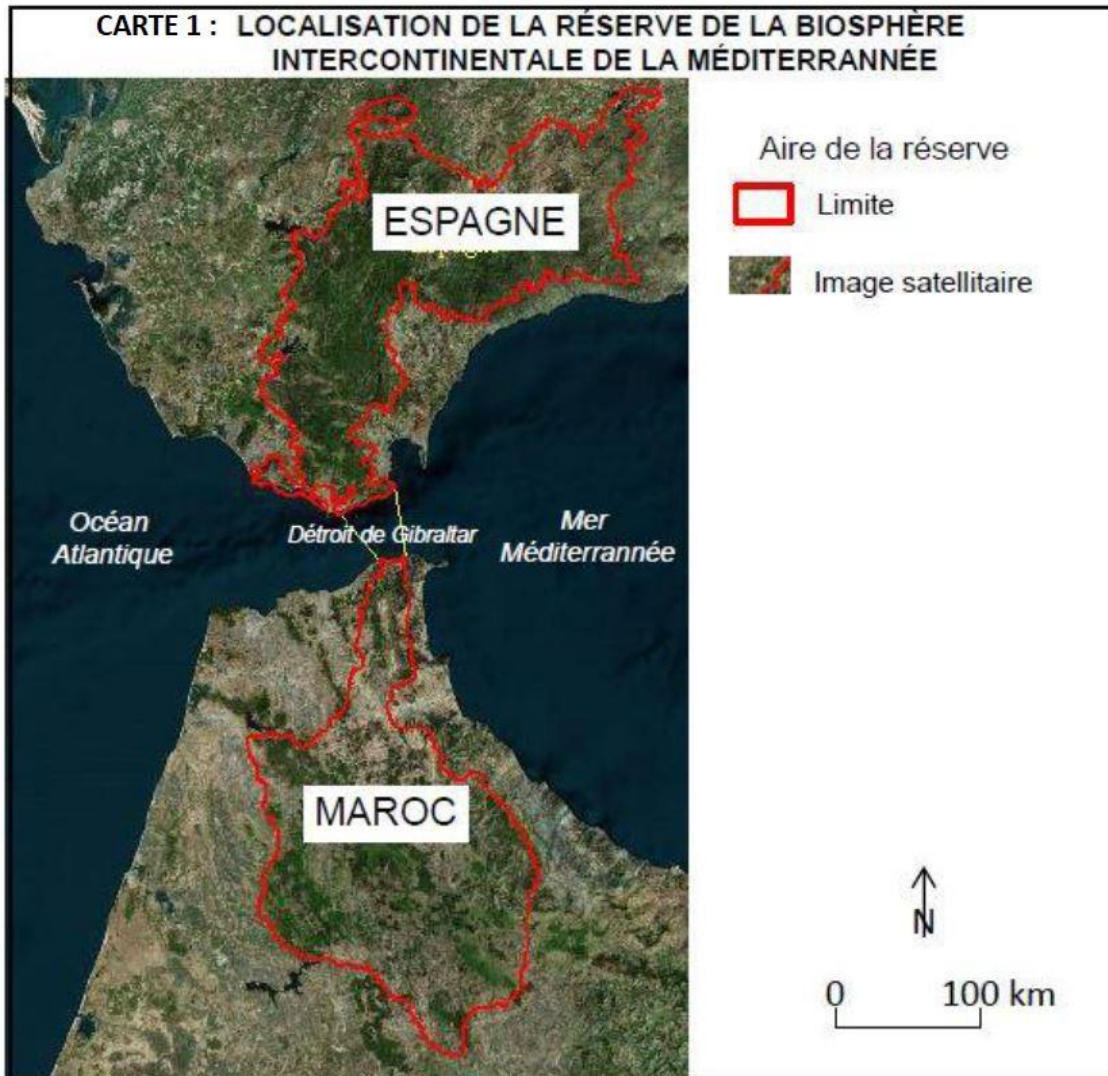
L'invention géographique de la Méditerranée liée à l'héritage colonial (Braudel, 1949 ; Liauzu, 1994) a été réhabilitée par la dimension territoriale du développement, mise en avant dès la déclaration de Barcelone (1975), et par le Partenariat Euro-méditerranéen (PEM) à partir de 1990. Parmi les thématiques à composante spatiale, la thématique de l'environnement a été la plus développée par la coopération régionale en Méditerranée. En raison des pressions importantes sur la mer Méditerranée (trafic maritime important, développement urbain sans précédent, artificialisation galopante du littoral, salinisation des nappes phréatiques, désertification, etc.), la thématique environnementale a été abordée dès 1975. La Communauté Européenne et 16 pays méditerranéens ont lancé, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), un Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Les États méditerranéens et la Communauté européenne ont approuvé le PAM comme cadre institutionnel pour la coopération, en vue de relever les défis communs concernant la dégradation environnementale. Le PAM « *devait s'attacher en particulier à étudier selon des méthodes compatibles toutes les formes de pollution de la mer, à aider les pays qui en avaient besoin à se doter des moyens de recherche*

nécessaires, et à promouvoir les actions techniques et réglementaires de contrôle de ces pollutions marines. » (Ravenel 2000: 129).

L'approche intégrée du PAM fut à l'origine du processus de Barcelone, dont l'objectif principal était d'encourager une plus grande appropriation du processus par les collectivités locales et territoriales, ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'aménagement du territoire, rattachée au développement de la coopération transfrontalière. La Convention de Barcelone³ a été adoptée en 1976, et complétée par la suite par sept Protocoles relatifs aux aspects spécifiques de la conservation de l'environnement méditerranéen. Ces derniers constituent ce qui est connu comme le dispositif de Barcelone, cadre juridique du PAM.

Ces différentes initiatives régionales ont incontestablement contribué à la pénétration des enjeux, des politiques et des normes du développement durable et de l'environnement dans les PSEM, tant à un niveau national que local à travers les différents projets s'adressant aux échelles territoriales diverses (euro-méditerranéenne, nationale, régionale et locale). La dimension territoriale du projet régional euro-méditerranéen s'est déclinée à travers les principaux programmes financés par la Commission Européenne. Dans le cadre de ces initiatives, la coopération transfrontalière en matière des stratégies intégrées de conservation de la biodiversité et du développement durable, a permis la mise en place de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) entre l'Espagne et le Maroc (Carte 1).

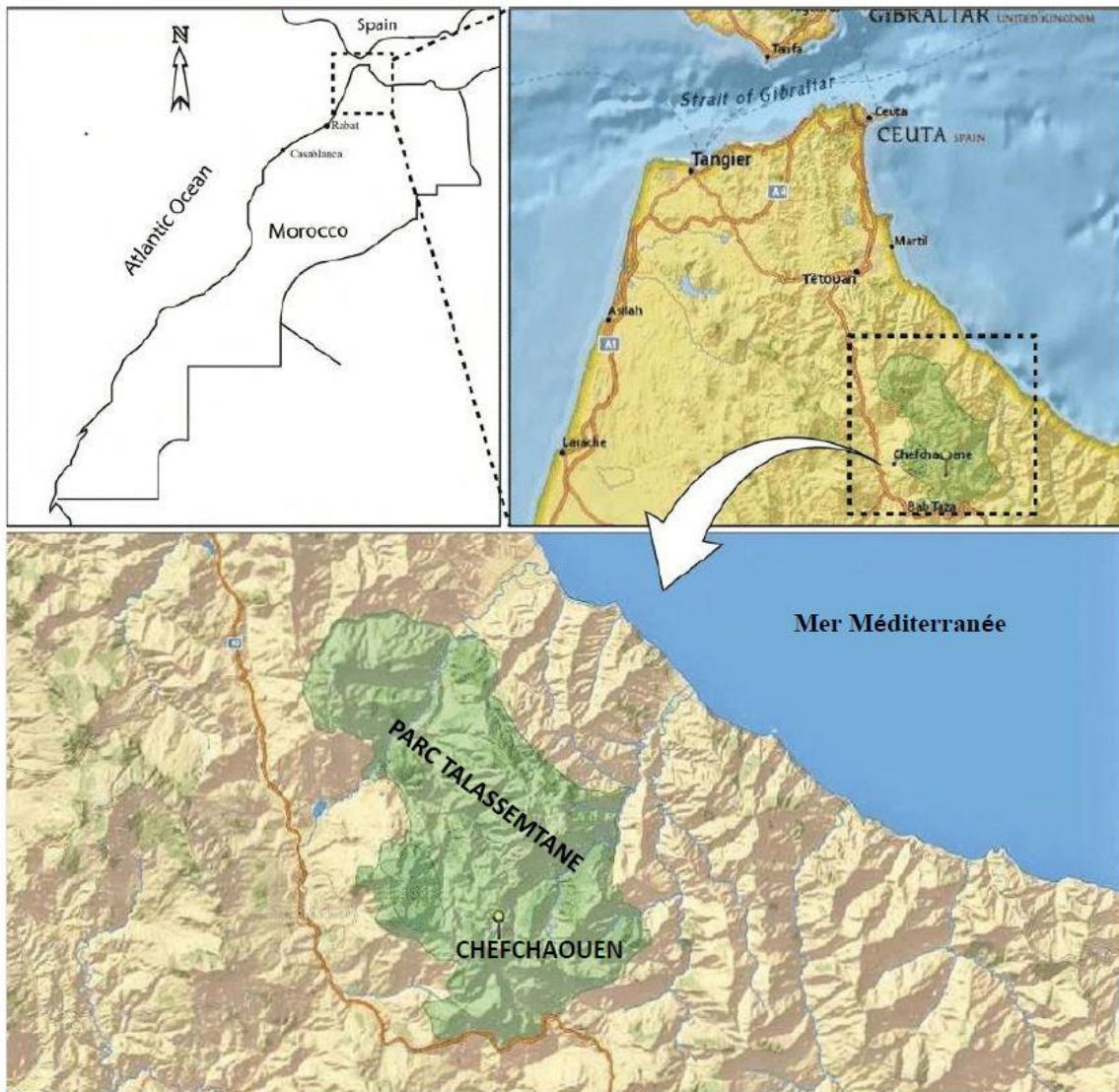
³ La "Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution" (Convention de Barcelone), adoptée en 1976, est entrée en vigueur en 1978.



Source: www.ikssinohaned.fr.blogspot.com Auteur: Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Comme en témoignent le nombre et les superficies croissantes des aires protégées marocaines, la protection des espaces les plus vulnérables a été communément adoptée comme outil de protection. Les aires protégées couvrent actuellement 9% de la superficie des écosystèmes naturels contre un objectif de 17% à l'horizon 2020. L'étude des aires protégées du Maroc de 1996, a permis l'élaboration d'un réseau qui regroupe 09 parcs nationaux et 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologiques (SIBE), identifiés sur une superficie qui avoisine 2.500.000 hectares. La création de la RBIM vient consolider ces initiatives de conservation dans le contexte du Mémoire signé au Mois de Février 2000, entre l'Andalousie (Espagne) et le Maroc. Elle intègre plusieurs SIBE et parcs créés auparavant, dont le Parc de Talassemtane (Carte 2) (HCEFLCD, 2016).

CARTE 2 : SITUATION DU PARC DE TALASSEMANTANE



Source : <http://www.biotaxa.org>.

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Notre questionnement de départ a émergé à travers cette pratique d'aménagement de la RBIM, qui vient renforcer le statut de protection des parcs naturels au Nord du Maroc. Un état de fait qui nous invite à s'interroger sur les facteurs qui influencent ce «bio-régionalisme» Méditerranéen, associant les rives Nord-Sud. Dans quelle mesure et selon quel modèle de développement cette coopération présentera-t-elle des opportunités réelles pour les populations locales du Nord-Marocain, afin de prendre en main le développement de leur territoire et l'amélioration de leurs conditions de vie ?

L'enjeu est de s'interroger sur la pertinence de ces stratégies intégrées de conservation de la biodiversité et du développement. Dans un contexte global d'intégration régionale et de

mondialisation, ce partenariat constitue-t-il concrètement une réponse aux besoins et aux aspirations des collectivités locales des «Jbalas» vivant en périphérie de la réserve (RBIM) ? Est-ce que ces stratégies ont pu s'opérationnaliser socialement et spatialement ? Est-ce que les statuts de conservation définis par le zonage du territoire (réserve et parcs inclus), répond adéquatement à la viabilité des écosystèmes lorsqu'on savait qu'il y'a des populations des «Jbalas» vivant au sein et à la périphérie des écosystèmes de la réserve et tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance ?

Dans ce contexte global de mise en œuvre des stratégies intégrées de conservation et du développement, les parcs de la RBIM ont toujours des problèmes de gestion. Compte tenu de leur vocation purement conservacionniste, la conciliation de la notion de réserve naturelle intégrale avec les attitudes et les comportements issus de la spoliation des territoires ancestraux des populations humaines vivant en périphérie des réserves constitue un défi de taille. Dans cette perspective, la question principale immédiate de ce projet de thèse est la suivante : **Dans les stratégies d'aménagement des aires protégées, comment peut-on concilier les objectifs de conservation de la biodiversité avec les intérêts, les usages et les pratiques des populations locales ?**

L'introduction de notre étude de cas relative au Parc National de Talassemtane, faisant partie de la RBIM a été dictée par plusieurs considérations. Le parc de Talassemtane d'une superficie de 60.000 ha, couvre l'extrémité orientale de la dorsale calcaire qui façonne la plus grande partie du massif montagneux du Rif. Il recèle les seules sapinières marocaines, derniers témoins d'un écosystème unique sur le plan mondial et aujourd'hui en danger. On y trouve aussi plus de 239 espèces végétales dont un grand nombre d'endémiques comme le cèdre de l'Atlas et le pin noir. Le parc constitue aussi un refuge pour plus de 37 espèces de mammifères dont la plus connue est le singe magot qui s'abrite dans les grottes. Plus de 117 espèces d'oiseaux y ont été dénombrées, dont les plus spectaculaires sont le gypaète barbu et l'aigle royal (HCEFLCD, 2016).

Notre intérêt porte sur les populations locales du Parc de Talassemtane de la RBIM, en plein cœur des campagnes du « Pays Jbalas ». Notre objectif principal tente de concilier les intérêts et les aspirations des populations locales du parc de Talassemtane avec les pratiques d'aménagement du Parc. Nous voulons mettre l'accent sur le besoin d'une

approche profondément multidisciplinaire, dans l'espoir d'aboutir à des perspectives différentes permettant la création de nouvelles conceptions plus complètes des relations nature-sociétés, susceptibles d'adapter les stratégies intégrées en matière de conservation de la biodiversité et du développement durable aux intérêts des populations des aires protégées. Nous souhaitons ainsi de contribuer à clarifier les enjeux de mise en œuvre des stratégies intégrées de conservation de la biodiversité et du développement, aussi bien au niveau de la compréhension d'un contexte physique et socio-économique déterminé, celui du Maroc, qu'au niveau du processus de design des stratégies à l'échelle globale et régionale. Nous pouvons ainsi faire comprendre le choix de nos hypothèses de recherche plus aisément que nous essayons de mettre à l'épreuve :

- « *Dans les pratiques d'aménagement dans un territoire donné, la restitution de la dynamique historique des aspects socioculturelles peut révéler le rapport au milieu des communautés locales et de leur savoir endogène qui en dérive* ».
- « *Dans les pratiques d'aménagement, les savoirs et pratiques endogènes des populations locales d'un territoire donné, constituent un atout considérable pour le renforcement de la durabilité des systèmes socio-écologiques des aires protégées*».

Présentation de la thèse

Notre travail comportera deux parties déclinées en huit chapitres. Le premier chapitre introductif fait état d'un retour rapide sur les grandes lignes de l'histoire de la Méditerranée, comme berceau de civilisations, lieu de naissance des religions monothéistes, et espace géostratégique à l'époque contemporaine. Dans ce récit, nous allons évoquer les relations qu'entretenaient les civilisations antiques méditerranéennes avec leur milieu, envisagées d'un point de vue historique et anthropologique. Nous explicitons dans le cadre de cette évolution historique, le rôle du contexte colonial sous l'Empire Français et britannique dans la formation d'un régime discursif et des pratiques de protection et de conservation de la nature. Nous abordons ainsi les conditions d'apparition des politiques de protection de la nature, leur évolution au cours du 20ème siècle, avec les cadres sociaux, cognitifs, politiques et économiques, tant nationaux qu'internationaux dans lesquels elles

s'inscrivaient. L'apport géographique et culturel des États-Unis dans la naissance d'un environnementalisme moderne à la fin du XIXe et début XXe siècles sera aussi explicité.

La panoplie des stratégies identifiées dans le passé et celles qui sont actuellement avancées par les instances internationales, régionales et les pays de la région, relativement à la dégradation de l'environnement du bassin méditerranéen, est toutefois largement questionnable. Cette première synthèse nous permet déjà de relever quelques points importants relatifs à la vision holistique du monde, différente de la vision dualiste de la science classique, sur laquelle sont justifiées les stratégies de gestion des espaces et des ressources mises en place par les gouvernements et les organismes internationaux.

Le deuxième chapitre fait référence à la problématique de la thèse qui conclut justement à un manque de connaissances vis-à-vis des intérêts et des aspirations des populations pour les ressources et les pratiques et leurs liens avec les dynamiques écologiques. Cette problématique est multidisciplinaire et pourrait être abordée sous plusieurs angles. Nous soutenons dans le cas de notre travail de recherche, à la lumière du constat des chapitres précédents, que l'identification des pistes de solutions passe par la compréhension de l'histoire de l'évolution du rapport des populations avec leur milieu. Quand le passé intervient dans le présent, il dévoile les facteurs qui provoquent les faits, déterminent les manières de vivre, et projette les limites et les possibilités qui se sont offertes.

Le troisième deuxième chapitre porte sur les concepts de «Conservation » et «Biodiversité». Nous faisons référence à l'ambiguïté sémantique des vocables sus-indiquées, et au débats entre et au sein des différentes écoles, à l'origine de la notion d'aire protégée. Nous tentons d'explicitier les grands paradigmes de la conservation liés aux stratégies intégrées de conservation et du développement, aux questions de genre, et à l'approche écosystémique en lien avec le paradigme de développement durable. Ce chapitre met aussi en exergue, les tendances actuelles et les enjeux du design des stratégies de conservation et de développement, qui ont tenté d'améliorer la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources naturelles.

A travers une recension des écrits, nous enchaînons avec l'identification des limites de ces stratégies qui peinent, jusqu'à nos jours, à concilier les objectifs biologiques de la conservation avec l'ensemble des enjeux projetés ayant trait à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations, au bien-être culturel et spirituel, à l'équité, à la participation des communautés locales, et à la croissance économique. Notre synthèse tente de repenser l'outil d'aire protégée dans son ensemble, en dressant une analyse critique des stratégies intégrées de conservation et de développement. Nous portons une attention particulière aux faiblesses des approches intégrées notamment communautaires vis-à-vis de la simplification des systèmes sociaux.

Le quatrième chapitre tente d'explicitier les postulats relatifs au rapport présumé à l'espace et au temps. Nous présenterons ici le rapport au milieu des sociétés comme une forme de connaissance basées sur un système cognitivo-représentationnel, qui détermine la relation entre l'être humain vis-à-vis de la nature, et des autres éléments. Ceci nous poussera alors à l'interprétation des phénomènes et du vécu, en faisant le lien avec les savoirs, les pratiques, la morphologie sociale et les systèmes mis en place par les populations. Ces relations permettront d'introduire une réflexion autour du savoir écologique traditionnel, et du rôle qu'il peut jouer dans les stratégies d'aménagement.

Dans le cinquième chapitre, nous présenterons l'approche épistémologique et méthodologique de recherche. Des méthodologies présentant un certain attrait dans l'étude des problèmes des rapports entre les sociétés et leurs milieux, nous avons fait référence à plusieurs approches dont l'écologie culturelle. Cette dernière nous permet de mieux comprendre les communautés traditionnelles, leurs logiques socioculturelles vis-à-vis de leurs milieux, leurs histoires d'un point de vue évolutionniste et d'identifier les traits culturels qui déterminent leurs modes d'adaptation à l'environnement. À la fin du chapitre, nous allons montrer d'un côté la nécessité d'associer différentes approches méthodologiques dont la transdisciplinarité, l'approche systémique, la vision phénoménologique et l'étude de cas comme objet d'étude en lui-même. Par la suite, nous enchaînons par la description du mode opératoire et des processus d'analyse.

La deuxième partie de la thèse sera dédiée à l'analyse des relations des populations locales des « Jbalas » avec leur milieu. Dans le cadre de cette esquisse, nous faisons référence à la

période précoloniale, où le mode d'appropriation des ressources était basé essentiellement sur une agriculture itinérante de subsistance marquée par la jachère⁴, l'élevage, la chasse, la cueillette et la récolte pratiquée pour des besoins de subsistance à une échelle limitée. Ensuite, nous abordons la période coloniale marquée, dans un premier temps, par la création du système de grandes concessions commerciales voués aux cultures de rente, accompagnée par des déplacements massifs des populations en enlevant aux paysans leurs meilleures terres au bénéfice des colons. Cette approche préservationniste coloniale qui prévalait jusqu'aux années 1960, s'est focalisée sur la protection d'espèces et d'espaces sauvages à protéger des activités humaines. Par la suite, notre analyse portera sur la période de postindépendance où l'approche développementaliste des ressources naturelles de 1960 à 1980, a rompu avec la logique naturaliste rendant obsolète la séparation stricte entre Nature et Société, promouvant l'utilisation d'instruments économiques pour valoriser la conservation de la nature-biodiversité et appelant à une gestion participative des communautés locales. Dans l'introduction de l'étude de cas du Parc de Talassemtane au Maroc, faisant partie de la RBIM, nous ferons le lien avec les besoins des populations riveraines à la réserve selon différents aspects physiologique, social, économique, spirituel et religieux. La conclusion de la thèse reprendra brièvement les étapes de la démarche, présentera la synthèse des résultats et fera état des projets de recherche subséquents à envisager.

⁴ Terre cultivable laissée au repos.

PARTIE I : CADRE THEORIQUE ET EPISTEMOLOGIQUE

Chapitre 1 : Environnement et développement en Méditerranée

1.1 Etat de l'environnement et du développement en Méditerranée

Parmi les groupements régionaux qui se sont constitués depuis plus d'une décennie, nous nous intéressons particulièrement à la région de la Méditerranée englobant l'Union Européenne et les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM). La Méditerranée intègre 27 pays de l'Europe du Sud-ouest⁵, de l'Europe du Sud-est⁶, de l'Afrique du Nord⁷ et de la partie orientale⁸, avec 5,7 % de surfaces émergées de la planète dont une grande partie d'espaces désertiques et montagnards. Le processus de Barcelone fut lancé dans le but de réduire le fossé socioéconomique important entre les deux rives et de transformer la Méditerranée en une zone de stabilité et de paix. Il rassemble les pays de l'Union européenne et les pays riverains de la Méditerranée depuis 1995. Il a été relancé en juillet 2008 par la création de l'Union pour la Méditerranée. L'instauration en 2004 d'une politique européenne de voisinage (PEV) destinée à tous les nouveaux voisins de l'Union élargie, est venue renforcer le dépassement de la Méditerranée en tant que frontière ultime de l'UE avec le Sud et l'Est (Carte 3).

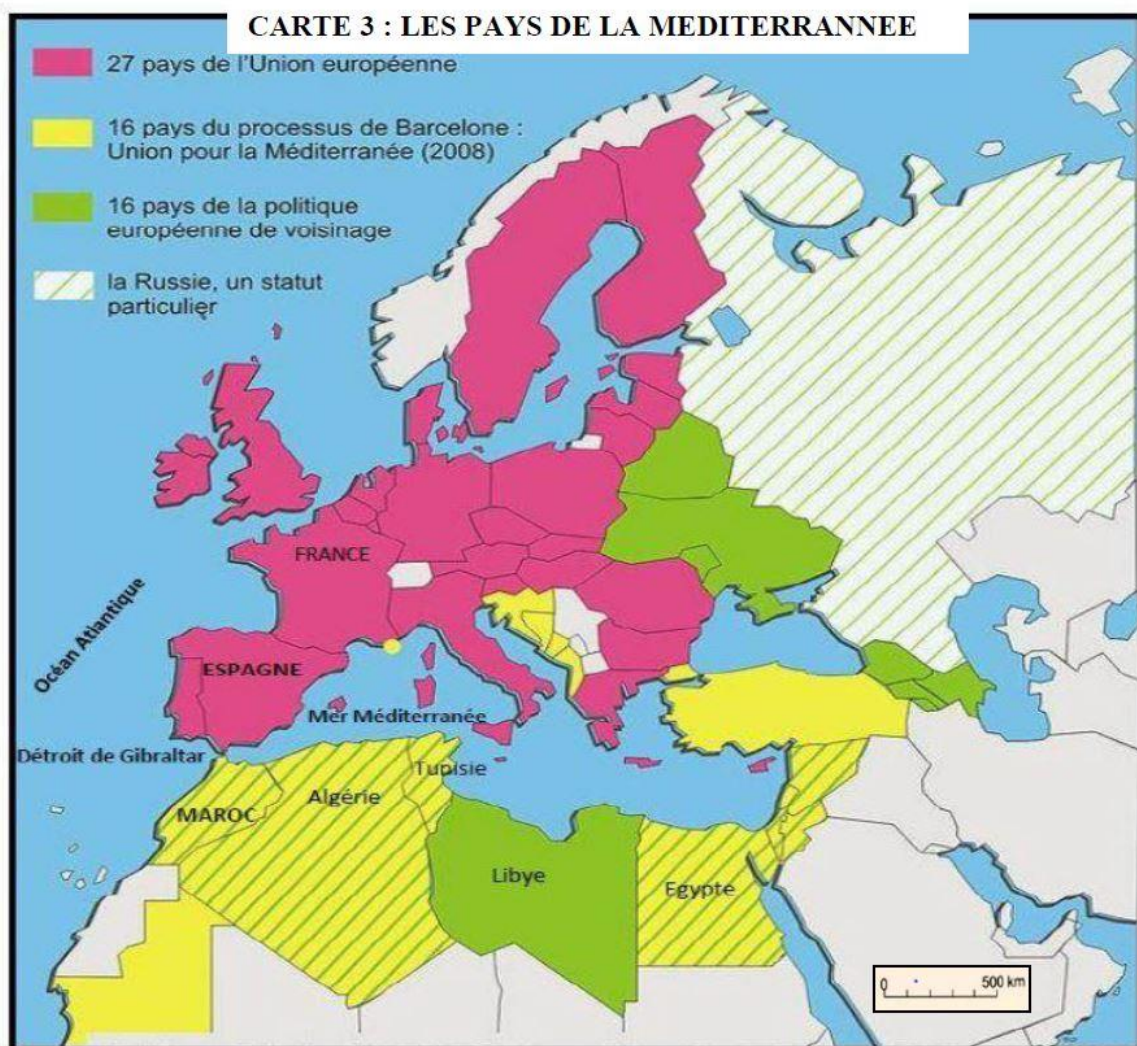
La mer Méditerranée est un espace presque fermé, ses seuls liens avec les autres masses d'eau océaniques et marines se font à travers d'étroits isthmes : le détroit de Gibraltar qui la relie à l'océan Atlantique, le détroit des Dardanelles qui permet sa communication avec la mer Noire et le canal de Suez qui constitue depuis près d'un siècle et demi une communication avec la mer Rouge. C'est un espace au carrefour de deux masses continentales, l'Eurasie et l'Afrique, et d'une grande diversité topographique avec des différences altitudinales marquées du niveau de la mer à 4.165 mètres à l'ouest (Maroc) et 3.756 mètres à l'est (Turquie). Cette convergence favorise l'interdépendance entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée, les contacts humains et les échanges économiques (PNUE / PAM, 2009).

⁵ (Espagne, France, Italie, Portugal).

⁶ Albanie, Bulgarie, Chypre, Grèce, Malte, Roumanie, Slovaquie, Turquie, ex-Yougoslavie).

⁷ (Algérie, Egypte, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Soudan, Tunisie).

⁸ (Israël, Jordanie, Liban, Arabie Saoudite, République arabe syrienne, Yémen).



Source : La documentation Française, 2008 Auteur : Boushaba, K., Université de Montreal, 2016.

La démographie de la région se caractérise par une augmentation de la population totale avec environ 507 millions d'habitants en 2010, qui représente un taux de 7 % de la population mondiale, dont 150 millions de personnes environ qui vivent dans les régions côtière et sur les îles. Il existe des disparités énormes vis-à-vis des richesses économiques mal réparties entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) apparaissent plus vulnérables que ceux de la rive Nord (PNM). Leur développement humain et économique est largement tributaire des ressources naturelles et d'un environnement vulnérable. Il importe alors de présenter en premier lieu l'état actuel de l'environnement et du développement en Méditerranée, plus exposé à l'accélération de la désertification, à l'aridité des sols, et à l'augmentation de la raréfaction des ressources en eau (PNUE/PAM, 2009).

La Méditerranée abrite une biodiversité parmi les plus diversifiées et les plus riches au monde, mais elle compte également parmi les plus menacées. La région présente une complexité physiographique telle que la végétation y est très diverse compte tenu d'un mélange complexe de facteurs comme le climat, la géomorphologie, l'hydrologie et l'utilisation des sols. L'existence de plaines côtières étroites, adossées à un arrière-pays montagneux, celle de barrières latitudinales, créées par la Méditerranée elle-même et des chaînes montagneuses orientées Est-Ouest a créé un ensemble de niches écologique. Le climat méditerranéen caractérisé par une longue saison estivale sèche et chaude, est l'élément qui rapproche les pays de la Méditerranée et donne l'unité à l'ensemble. Il a généré au fil des siècles une flore typique et des écosystèmes particulièrement riches, considérés comme des épicyentres de la diversité biologique, caractérisé par leur fort taux d'endémisme (Mittermeier et al. 2004 ; Myers et al, 2000).

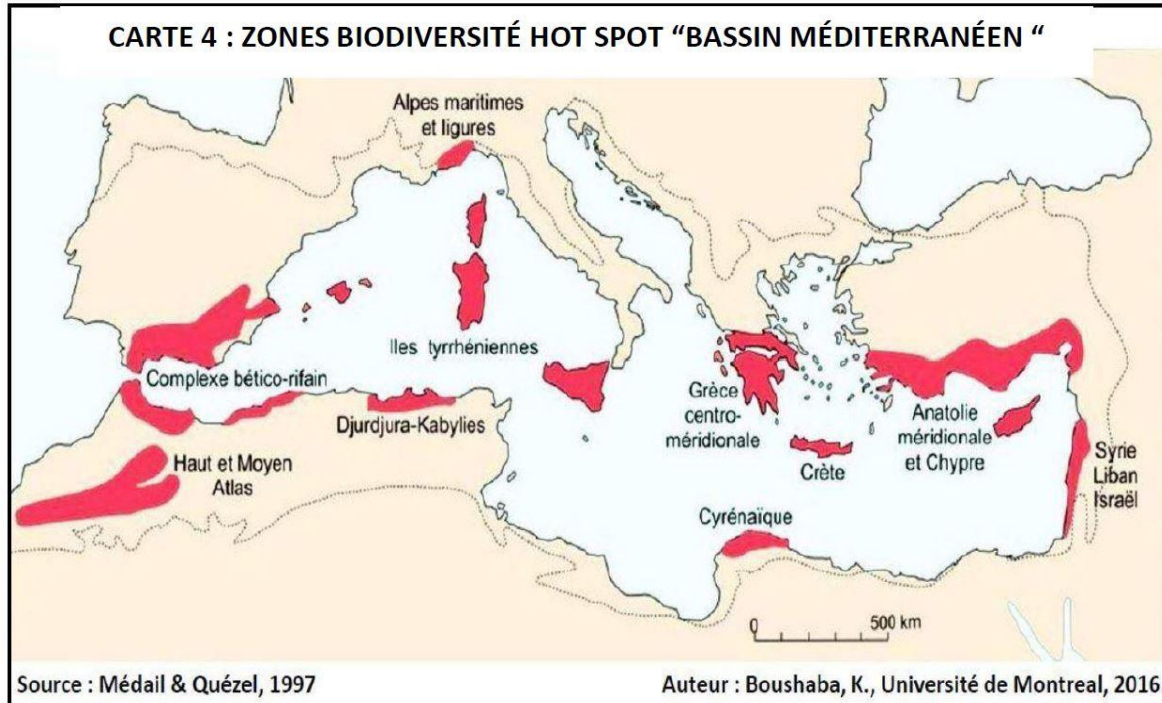
Le bassin méditerranéen est le troisième « *hotspot* »⁹ le plus riche du monde en diversité végétale (Mittermeier et al. 2004). Au total, 1.110 « zones clés pour la biodiversité »¹⁰ ont été identifiées dans le hotspot du bassin méditerranéen (Carte 4). Environ 13.000 espèces de plantes sont endémiques au hotspot du bassin méditerranéen. Nous estimons qu'environ 11 500 espèces de plantes sur plus des 22 500 qui y sont présentes, sont propres à cette région. La région méditerranéenne abrite 150 000 espèces d'insectes, 355 espèces de reptiles, 106 espèces d'amphibiens, 370 espèces d'oiseaux et 197 espèces de mammifères terrestres. Elle est considérée comme l'une des écorégions prioritaires au niveau mondial et accueille 4 à 18% des espèces marines mondiales, dont près de 8500 espèces de faune macroscopique, plus de 1300 espèces végétales, près de 2500 autres groupes taxonomiques, et environ 230 espèces de poissons d'eau douce (PNUE/PAM, 2009).

La Méditerranée comprend une grande diversité d'habitats côtiers et marins, parfois d'importance mondiale : zones humides, lagunes, dunes, récifs, plages de sable et côtes rocheuses. Les zones marines abritent des habitats vitaux propices au développement d'une biodiversité florissante : herbiers de posidonies et ceintures d'algues calcaires. Elle constitue l'un des points chauds de la biodiversité les plus altérés au monde (Myers et al, 2000), et les chiffres actuels ne sont pas rassurants (MEA, 2005 ; Pereira et al, 2010). Il existe, en réalité,

⁹ Une aire géographique représentative de la richesse en biodiversité.

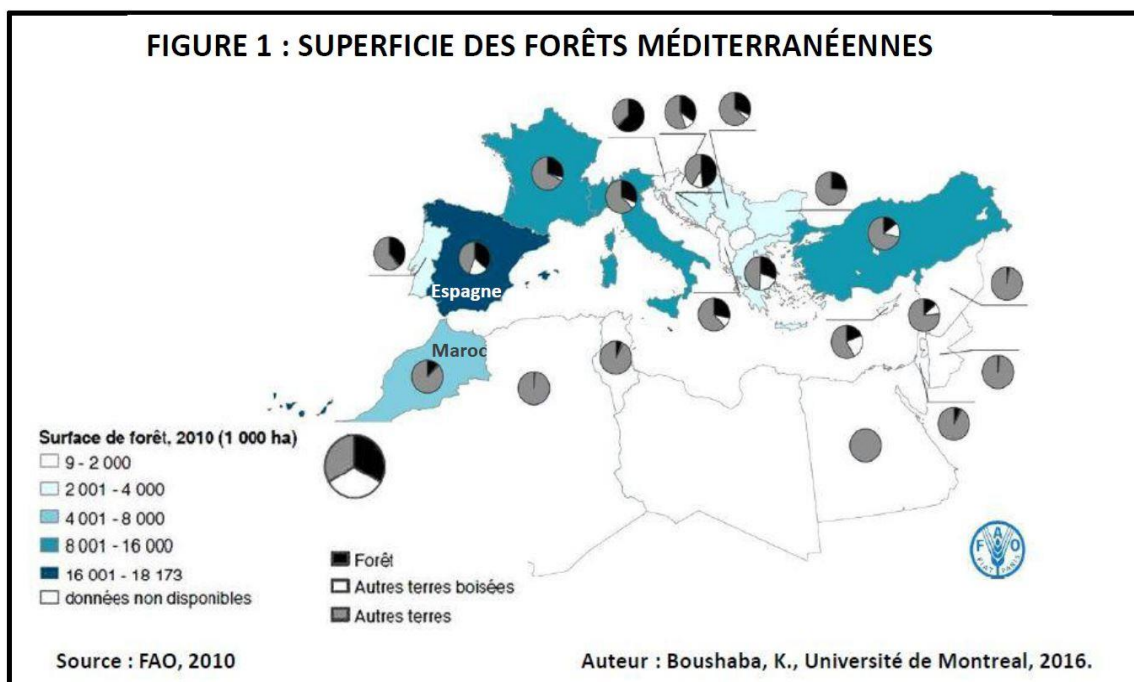
¹⁰ Sites identifiés qui abritent des populations d'au moins une espèce mondialement menacée, à distribution restreinte, limitée à un biome ou effectuant des grands rassemblements.

une quadruple pression de dégradation liée à la croissance démographique des PSEM, à l'urbanisation, à l'exode rural, au tourisme, à l'industrialisation et au développement d'une agriculture industrielle intensive source de multiples pollutions (PNUE/PAM, 2010).



Parmi les autres zones clés pour la biodiversité remarquables figure le Parc national de Toubkal au Maroc, qui contient le plus haut sommet du hotspot à 4.165 mètres. C’est un site clé pour le seul primate endémique, le macaque de Barbarie (*Macaca sylvanus*). Les autres zones montagneuses clés pour la biodiversité du Maroc, le Parc national du Haut Atlas oriental, le Parc national d’Ifrane et le Parc National de Talassemtane qui contiennent des populations significatives d’espèces menacées de mammifères, d’oiseaux et de reptiles. Enfin, plusieurs zones côtières clés pour la biodiversité au Maroc incluent les derniers habitats critiques de quelques espèces menacées de reptiles et de mammifères. Un taux de 19 % des espèces connues sont menacées dont l’espèce phare de la Méditerranée, «le phoque moine», classé espèce en danger critique d’extinction. C’est le cas également des poissons cartilagineux avec 42 % des requins menacés d’extinction et des poissons avec 63 % ayant un statut menacé. Les menaces sont liées essentiellement à l’artificialisation d’écosystèmes comme les lagunes, à l’érosion côtière, à la surexploitation des ressources marines et à l’expansion des espèces invasives (FAO, 2010).

L'évolution socio-économique récente du bassin méditerranéen, dont les ressources naturelles sont limitées et fragiles, a induit des multiples mutations qui mettent en péril son patrimoine naturel. Les surfaces forestières sont inégalement distribuées autour du bassin méditerranéen avec des différences significatives entre les pays (Figure 15). En 2010, la surface forestière de la Méditerranée s'élevait à 85 millions d'hectares et l'Empreinte Écologique¹¹ globale des pays méditerranéens a atteint 1,4 milliards d'hectares globaux (GHA) soit près de 8 % de l'empreinte mondiale.

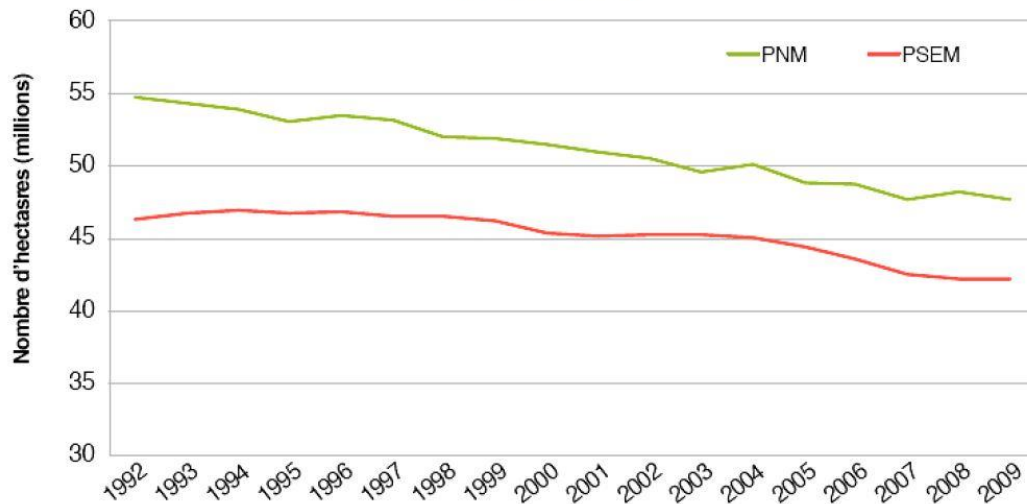


Les ressources en eau sont limitées et inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. La demande en eau a augmenté ces cinquante dernières années dans de très fortes proportions, notamment dans les zones rurales des PSEM (600 m³/habitants/an), et l'agriculture reste le premier consommateur avec un taux de 64 %. Les surfaces irriguées ont doublé depuis 40 ans et la tendance des pratiques agricoles s'appuie de plus en plus sur la spécialisation et l'intensification des cultures avec un recours abusif à l'utilisation des engrais et des pesticides (PNUE/PAM, 2009).

¹¹ L'Empreinte Écologique (EE) mesure la surface biologiquement productive nécessaire pour produire les ressources consommées et absorber les déchets produits par une population donnée (à travers son alimentation, son habitat, ses déplacements, etc.), compte-tenu des techniques et de la gestion des ressources en vigueur.

L'urbanisation, la croissance démographique, et la surexploitation des ressources, entraînent une dégradation des sols et des pertes de terres arables préoccupantes (Figure 2). L'industrialisation avec ses infrastructures lourdes et polluantes est en plein développement depuis les années 1970, et convoite l'espace avec le développement urbain et les grands chantiers relatifs au transport, notamment sur le littoral.

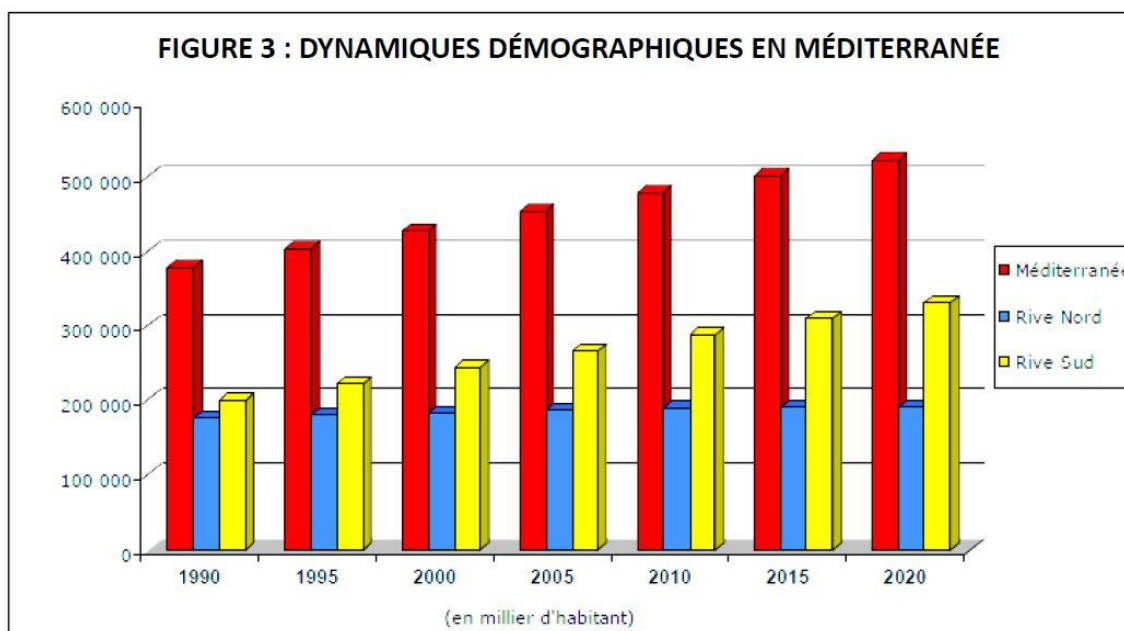
FIGURE 2 : EVOLUTION DE LA SURFACE DES TERRES ARABLES EN MÉDITERRANÉE (1992 – 2009)



Source : PNUE/PAM, 2012 Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

La zone méditerranéenne connaît une progression démographique de 38% de 1990 à 2020, passant de 378 249 000 à 522 858 000 habitants. La part de la population du Sud de la Méditerranée gagne en importance, passant successivement de 53% en 1990, 59% en 2005 et 63% en 2020 dans le volume démographique global du bassin (Figure 3). La croissance démographique, mais également les redistributions internes, les migrations interurbaines et l'exode rural alimentent la croissance urbaine, spécialement dans les PSEM qui comptent plus de 150 millions d'urbains. Dans une Méditerranée en transition, la question agricole et alimentaire reste donc centrale compte tenu de l'importance économique et sociale du secteur agricole qui persiste. L'agriculture est le deuxième pourvoyeur d'emplois en Méditerranée et dans le monde, après celui des services. Mais les revenus tirés de ces emplois sont souvent plus faibles que ceux des autres activités économiques en milieu rural. La crise alimentaire de 2008 et ses prolongements en 2009 et 2010 reflètent cette instabilité qui s'est manifestée, d'abord, par une hausse brutale et démesurée des prix, puis par une plus forte volatilité à très court terme. Dans le secteur rural méditerranéen, le travail informel conserve

toujours une place importante. En Afrique du Nord, les emplois agricoles représentent 80% des activités rurales.¹²



Source : CIHEAM, 2006.

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

La part du Produit Intérieur Brut (PIB) de la Méditerranée dans le PIB mondial a enregistré un léger recul en l'espace de 15 ans, passant de 13,5 % en 1990 à 11 % en 2010. Or au même temps, la population de la Méditerranée a gardé une part constante dans la population mondiale (environ 7%). En Méditerranée, l'indice de développement humain (IDH) moyen est de 0,767 en 2012, et quatre pays ont un IDH inférieur à 0,7 : Palestine, Égypte, Syrie et le Maroc qui avec 0,591 est au 130^e rang mondial (PNUE/PAM, 2009).

Au fil des ans, des informations liées à l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée ont fait l'objet de publications systématiques et ont contribué ainsi à mieux faire connaître les problèmes environnementaux dans la région. Plusieurs rapports estimaient à 1000 millions de tonnes par an les sédiments transportés par les cours d'eau en Méditerranée, dont 45 % sont extraits du lit des cours d'eau pour l'exploitation du sable et des graviers, perturbant l'équilibre sédimentaire et provoquant l'érosion du littoral. La part des énergies renouvelables dans les bilans d'énergie primaire commerciale ne progresse pas

¹² Voir : Mediterra 2009. Repenser le développement rural en méditerranée, Collectif Ed. Presses de Sciences Po/CIHEAM/Plan Bleu, 2009, 392 p.

suffisamment ; une rupture forte de tendance sera donc nécessaire pour atteindre l'objectif de 7 % en 2016.¹³

L'agriculture en Méditerranée est essentiellement pluviale. Les céréales, les légumes et les agrumes représentent l'essentiel de la production agricole. La production totale a fait ces quarante dernières années des progrès spectaculaires, mais les facteurs sociaux, environnementaux et climatiques viennent compromettre la durabilité des modèles productivistes orientés à l'export. La part du secteur agricole dans le PIB est de 2 à 3 % en moyenne pour les pays du nord, et de 10 à 15 % dans les PSEM (17% au Maroc). Dans les pays du Sud, l'agriculture reste le principal pourvoyeur d'emplois elle occupe une place centrale dans les sociétés rurales. Le travail informel conserve une grande importance. En Afrique du Nord, les emplois agricoles représentent 80 % des activités rurales. Depuis les années 1980, la tendance est à la maximisation des rendements à l'hectare à travers la spécialisation et l'intensification des cultures qui se traduit également par l'augmentation de la consommation d'intrants (PNUE/PAM, 2009 ; Dollé, 2009).

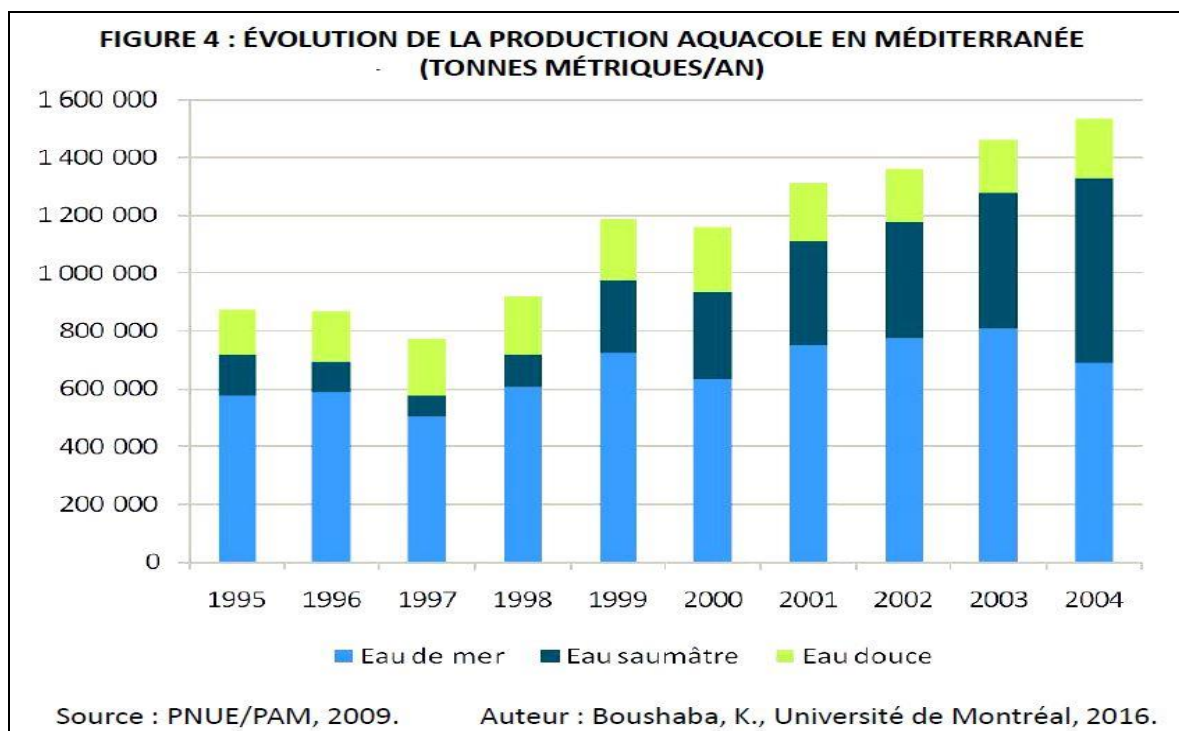
Le développement et l'étalement des villes côtières entraînés par le développement du tourisme et de l'urbanisation aboutit à la dégradation et à la perte d'habitats ainsi qu'à la déstabilisation voire à l'érosion du littoral. Forts de leur positionnement au carrefour de trois continents, les pays de la Méditerranée attirent 30 % des arrivées touristiques internationales mondiales. En 2007, ils ont accueilli environ 275 millions de touristes internationaux. Pourvoyeur d'emplois et de devises étrangères, le tourisme international contribue au développement économique des pays, mais la durabilité du développement de ce secteur suppose une redistribution équitable des richesses qu'il produit et la minimisation de ses impacts sur l'environnement. Le tourisme méditerranéen étant très largement balnéaire, toutes les installations construites spécifiquement sur le littoral contribuent à l'artificialisation des côtes (PNUE/PAM, 2012).

La surpêche modifie la structure des communautés, les processus écologiques et la fourniture des services écosystémiques. Les perturbations et la pollution provenant des industries marines y compris les transports maritimes, l'énergie, l'aquaculture et la désalinisation (PNUE/PAM, 2012). La production aquacole totale des pays méditerranéens n'a cessé

¹³ Voir rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie (2011) : http://www.worldenergyoutlook.org/media/weowebiste/2011/es_french.pdf

d'augmenter durant ces dernières années pour atteindre 1 350 000 tonnes en 2000, avec un taux de croissance annuel moyen de 8,4 % en 2004 (Figure 6). La globalisation des marchés, a modifié les habitudes des consommateurs et le marché méditerranéen du poisson n'a pas échappé à cette tendance, avec une dépendance aux importations qui n'a cessé d'augmenter, faisant de la Méditerranée l'une des régions du monde où cette évolution est la plus visible et la plus importante. La situation de certaines espèces d'importance économique et commerciale est critique du fait de la surexploitation des stocks. C'est le cas du merlu (*Merluccius merluccius*), du rouget barbet (*Mullus barbatus*), de la crevette rose du large (*Parapenaeus longirostris*), de la sole (*Solea solea*), de la sardine (*Sardina pilchardus*) de l'anchois (*Engraulis encrasicolus*), et du thon rouge (*Thunnus thynnus*) largement surexploité en Méditerranée (PNUE/PAM, 2009).

L'aquaculture représente un enjeu crucial vis-à-vis de la pression sur les stocks naturels marins. Certes, elle peut entraîner de problèmes environnementaux graves, tel que le cas de la prolifération des espèces marines envahissantes. Ces dernières sont considérées comme l'une des principales causes de la perte de la biodiversité dans la Méditerranée modifiant éventuellement tous les aspects des écosystèmes marins et d'autres écosystèmes aquatiques. Selon les dernières études régionales, plus de 6% d'espèces marines dans la Méditerranée sont aujourd'hui considérées comme des espèces non indigènes, avec environ 1000 espèces marines exotiques ayant été identifiées (Zenetos et al., 2012).



La configuration du bassin méditerranéen, la qualité du patrimoine naturel abrité par ses écosystèmes côtiers et marins et les pressions considérables exercées sur ses ressources naturelles font de la Méditerranée un espace vulnérable nécessitant la mobilisation de l'ensemble de ses pays riverains et parfois bien au-delà. Comme en témoignent le nombre et les superficies croissantes des aires protégées, la protection des espaces les plus vulnérables a été communément adoptée comme outil de protection. Mais il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser les objectifs en ce qui concerne les superficies protégées et leur répartition, l'établissement d'espaces marins protégés en haute mer et en mer profonde, la réflexion sur les corridors écologiques entre les espaces protégés (PNUE/PAM, 2010).

Ainsi, nous pouvons conclure à travers ce sombre constat que la Méditerranée offre aujourd'hui une image contrastée de sa situation environnementale et de son parcours de développement. Plusieurs siècles d'interaction entre les processus naturels et anthropiques ont créé une mosaïque complexe de paysages dans le bassin méditerranéen. La période de croissance démographique, d'industrialisation et d'avancées techniques et technologiques qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a entraîné un changement radical de l'utilisation du sol, en raison de l'accroissement de l'urbanisation accrue et de l'intensification de l'agriculture. De nos jours, les administrations publiques, nationales ou régionales, sont de moins en moins à même d'assurer ce rôle de conservation et d'utilisation multiple et durable des ressources naturelles, à cause de ressources financières de plus en plus limitées et d'approches « top-down » de plus en plus remises en question.

Quels sont alors les changements et les permanences qui ont marquées la configuration des milieux physico-naturels sud-méditerranéens ? En quoi les changements dans l'histoire locale des relations des populations antiques de la Méditerranée peuvent-ils être mis en lien avec des facteurs, des influences, et des pressions provenant des sphères d'actions plus globales : politiques publiques, actions d'acteurs externes, évolution du marché régional, national et international ? Pourquoi les stratégies avancées par les instances internationales et régionales n'ont pas pu s'opérationnaliser socialement et spatialement dans le but d'atteindre un développement durable ?

Notre analyse portera sur un aperçu historique des relations dialectiques sociétés-nature en Méditerranée, pour élucider les antécédents historiques et géographiques qui entrent en ligne de compte. Ceci nous amènera à comprendre certains aspects vis-à-vis de la polarisation de l'occupation de l'espace méditerranéen, tributaire d'une concentration des populations sur

des espaces réduits, urbains, généralement littoraux, et entraînant à la fois une forte pression sur les ressources territoriales et des conflits d'occupation des sols.

Nous enchaînons par la suite avec l'émergence des discours et des pratiques protectionnistes de préservation de la nature, lors de l'expansionnisme méridional des puissances européennes de l'époque, à l'heure des indépendances et de la décolonisation sur la rive Sud, aux remaniements de la première «révolution» industrielle, au bouleversement profond de l'économie-monde...etc. Ce passage nous permettra de dresser un bilan environnemental des stratégies colonialistes en matière de protection de la nature et du développement, et de la cristallisation de bifurcation fondatrice de l'ordre mondial contemporain et du «Tiers-Monde». La marche triomphante de la mondialisation et de la globalisation sera mise en exergue vis-à-vis de la configuration de l'espace méditerranéen, de la déstabilisation des rapports sociétés-nature, et du choc entre les stratégies colonialistes et les cultures locales.

1.2 Chronologie historique des relations sociétés-nature en Méditerranée

La relation de l'homme avec son environnement, ou plutôt les relations de l'humanité avec son milieu naturel constitue un sujet dont le traitement requiert des notions qui impliquent le mythe, les traditions, les religions, les cultures, les systèmes philosophiques, politiques et économiques. Nous présentons ici des éléments qui peuvent être des repères dans la compréhension des rapports homme-nature en Méditerranée. Le mot nature vient de «*nasci*» (en latin : qui naît). En grec, nature se dit «*Phusis*» qui vient de «*phuomai*» (se mettre à pousser, à croître). Les perceptions de la nature, socialement construites sont autant de modèles, qui ont fait d'abord partie des modèles religieux (Cooper and Carling, 1999). Le début de la révolution scientifique dans l'histoire de la civilisation européenne, a été si important pour l'évolution de l'occident, à travers des découvertes cruciales.¹⁴

La pensée de la nature-cosmos fait place à la conception d'un univers réductible à des lois. C'est la critique de Kant qui permet d'ordonner les significations, prises par l'idée de nature dans la pensée moderne (Jacob, 1989). Pour Prigogine (1972), la nature antique était source de sagesse, la nature médiévale parlait de Dieu, la nature moderne est quant à elle, devenue muette. Par ailleurs, la nature est élan, élaboration continue de nouveautés, totalité se faisant dans un développement essentiellement ouvert, sans finalité prédéterminée (Leité, 2001).

¹⁴ Francis Bacon (1561-1642) publie en 1620 *Novum Organum* (New Tools). (Nicolas Copernicus) (1573-1543) formule en 1543 la conception héliocentrique. René Descartes (1596-1650) jette les bases de la pensée analytique et de la déduction.

Selon Kasisi (1989), la nature est tout d'abord un objet culturel. Elle ne se laisse regarder et apprécier que si l'on possède le code d'interprétation dont l'origine doit se situer dans son propre univers culturel. Contrairement à la société industrielle moderne, de nombreuses cultures prônent non seulement le besoin mais aussi le devoir sacré de vivre en symbiose avec leur environnement naturel. Leur vision du monde, leurs valeurs et leur respect inné de la nature et de la vie représentent des contributions potentielles au profond changement d'attitude et de comportement qui est seul capable d'engendrer une culture apte à agir de façon sensible et responsable face au changement mondial (Shiva, 1996). Cette démarche écologique constitue un important patrimoine culturel, un patrimoine commun qui est constamment menacé et qui pourtant s'avère d'une résistance extraordinaire à l'épreuve du temps (Cappa, 2003).

1.2.1 Perception de la nature par les peuples fondateurs de la Méditerranée

La politique internationale de protection de l'environnement repose sur une conception très particulière de la nature, qui est née en Europe au siècle des Lumières. Cette conception est loin d'être partagée par tous les peuples de la planète, attachés à d'autres principes cosmologiques. Selon Descola (2008), la préservation de la biodiversité ne pourra être pleinement efficace, que si elle tient compte de cette pluralité des intelligences de la nature.

Dès le VI^e millénaire avant J.-C., la Méditerranée s'animaient autour des peuples fondateurs : les Égyptiens, les Sumériens, les Minoens et les Crétois, les Hébreux, ou autres Phéniciens. Les Mésopotamiens et les Égyptiens furent des terriens pour qui la mer n'était qu'une limite à leurs territoires. Cependant, dès les II^e et III^e millénaires, les peuples marins de la Phénicie et du monde égéen frayèrent la voie. Au premier millénaire avant notre ère, la Méditerranée devint l'axe du monde antique, grâce aux Phéniciens et aux Carthaginois, et surtout grâce aux Grecs. Évidemment, l'Antiquité nous offre deux modèles de civilisations méditerranéennes : les Grecs et les Romains. Si le concept « Nature » semble aller de soi, l'idée même de nature est loin d'être partagée par l'ensemble des sociétés qui ont peuplé et qui peuplent encore la Méditerranée. Traditionnellement identifiée au cosmos par les savants de l'Antiquité, la nature garde une dimension holistique, systémique, jusqu'à la modernité (Coulon, 2007).

En effet, qu'il s'agisse de sa perception ou de la représentation que les hommes s'en font, la Nature est avant tout une notion épistémique, inscrite dans une histoire chronologique qui

renvoie selon Hess (2013) à une représentation, à un méta-concept chargé des significations implicites étroitement associées à l'expérience des locuteurs qui en font usage. Il importe ainsi, de souligner le rôle déterminant des explications mythologique, des enquêtes philosophiques, et des façons dont les civilisations antiques de la Méditerranée ont représenté la nature.

Dans toutes les mythologies, on retrouve quelques thèmes récurrents dans la façon dont les Anciens se représentaient le monde. Chez les Sumériens, par exemple, l'univers est une sphère où l'espace est organisé par les dieux. C'est un univers qui naît du chaos selon le mythe de la séparation du Ciel et de la Terre. Par opposition au Chaos initial, c'est un univers conçu et maintenu avec ordre et harmonie pour les hommes. Elle est également perçue comme une nature symbolique, soulignant les liens étroits et une certaine analogie entre la nature et l'homme. Les divinités qui représentaient la vie de la nature, avaient un double aspect, enivrant et sombre, où s'unissent étroitement les deux idées de production et d'anéantissement. Cet affrontement est perçu de multiples façons dans les phénomènes naturels, en particulier par les alternances (jour/nuit, saisons, crues/sécheresse, cycles de la végétation, etc.) (Coulon, 2007 ; Kramer, 1957).

De cette conception « divinisée » de la nature chez les Anciens, se manifestait une attitude de respect et de soumission, par des rites, des cultes et des incantations (Coulon, 2007). A ce propos, nous soulignons la vénération des Grecs pour certaines montagnes ou pour certaines grottes qui passaient pour la demeure des nymphes, ou l'édification des sanctuaires qui étaient un lieu très fréquenté par les Romains. A ceci s'ajoute les rites de purification qui considère comme sacrilège, toute intervention humaine destinée à détruire ce que la nature avait sagement disposé (Vernant, 1996).

Chez les Égyptiens antiques, prévaut un scénario grandiose depuis les origines où les humains sont «nés des yeux du Soleil», jusqu'à l'au-delà du jugement d'Osiris, où l'être l'humain justifié est admis dans le char du Soleil comme compagnon de l'Astre divin (assimilé au Dieu suprême). Entre ces deux bornes temporelles, l'homme traite avec une multitude de « dieux naturels » (Coulon, 2007). Chez les Grecs, la terre est considérée comme un outil à gérer, même si la mythologie est là pour offrir une explication de l'ordre des choses. L'idée d'intégration à la nature est sous-jacente à la pensée gréco-latine. Pour les philosophes, le concept de cosmos évoque l'idée d'un ordre harmonieux qui a quelque chose d'infaillible et d'universel. Déjà Socrate et Platon déclaraient que le bien suprême et la

loi « *nomos* » du développement prescrivent l'alignement des aspirations de l'homme sur l'ordre idéal inscrit dans la structure totale de l'univers. Platon précise que la cité sera juste si elle reproduit l'ordre naturel symbolisé par le soleil (Ki-zerbo, 2007). Il est désormais prouvé que la disparition de certaines civilisations antiques a été causée par des techniques agricoles inadéquates ou par le surpâturage. En miroir des contrées fertiles cultivées et civilisées, on trouve ensuite les contrées sauvages, souvent délimitées par des forêts sombres et inhospitalières. C'est sans doute ce qui a contribué à la déforestation de la Grèce antique. C'est aussi le désert en Mésopotamie et en Égypte, qui rappelle un état liminal caractéristique du Chaos (Coulon, 2007).

Le culte divin de la nature était source d'interrogation et objet d'enquête dans le monde grec, à travers les approches aristotéliennes. L'œuvre platonicienne est considérée comme l'ébauche d'une pensée environnementale vis-à-vis de la valorisation de la nature et de l'émergence d'un anthropocentrisme à l'origine des problèmes environnementaux (Maris, 2010). Deux processus apparaissent fondamentaux dans ce contexte : la déforestation et la dégradation des sols (salinisation suscitée par l'irrigation, érosion consécutive à l'intensification de l'exploitation agricole). Le déclin des villes sumériennes a pu montrer que la forme « ville » constitue un puissant opérateur de transformation, et souvent de destruction, des écosystèmes. Cette forme de décadence est due à une expansion démographique et donc une pression accrue sur les environnements agricoles, et un retard entre ces effets et les prises de conscience afférentes. Néanmoins, l'exemplarité des sociétés agraires comme l'Égypte antique, distinguée par sa soutenabilité environnementale et le système de propriété pleine et entière du sol combinant « *l'usufruit* » et « *l'abusus* » du droit romain (Fressoz et al., 2014) mérite d'être vantée.

Historiquement, la notion de bien commun relève d'un intérêt supérieur, rationnel et divin. Platon définit la cité comme un espace commun géré par les citoyens, obéissant dans les conditions d'une cité parfaite à la norme unique et commune qu'est l'idée du Bien. De sa part, Aristote a souligné les défis posés par les propriétés communes et leur utilisation, et met en relief l'importance de la notion de propriété et de communauté par le principe fondé sur la communauté politique. Plus tard, avec la pensée de Thomas d'Aquin (1225-1274), la notion de bien commun peut être comprise comme expression d'un intérêt divin et spirituel. En fait, la notion de bien commun « *bonum communis* », chez Thomas d'Aquin est

subordonnée à une loi divine supérieure à la loi naturelle. Le bien commun représente le bien suprême de la communauté (Höffe, 1993).

1.2.2 Nature, culture et religions en Méditerranée

Bien avant que les mouvements écologistes s'affirment au niveau mondial, notamment à l'occasion des grandes conférences internationales sur l'environnement, différentes traditions indigènes avaient, sous formes diverses, élaboré spontanément une vision holistique de la biosphère, où l'homme ne jouit pas, comme dans la tradition chrétienne, d'un rang semi-divin qui en fait indirectement un être particulièrement destructeur (Cappa, 2003). L'idée que l'homme est à l'écart de la nature apparaît parmi les plus profondément enracinée dans la civilisation occidentale. En contraste avec les religions animistes de nombreux peuples autochtones qui, pour user de nos termes, voient de la culture dans la nature et de la nature dans la culture (Colchester, 1981).

L'espace méditerranéen a été marqué par de constantes influences culturelles, en temps de paix comme en temps de guerre, et a connu la naissance et la diffusion des trois grandes religions du livre : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Ces trois religions monothéistes, qui se sont diffusées progressivement sur le pourtour méditerranéen, ont structuré et animé en permanence l'espace (Braudel, 1949). Les traditions judéo-chrétiennes parlent d'un état originel dans lequel la domination sur les bêtes a été accordée à l'homme. En fait, même le plus ancien récit épique du monde, l'épopée de Gilgamesh, raconte le combat primordial entre la civilisation royale et les forêts, sources du mal et de la bestialité (Sinclair, 1991). Il faudrait abandonner ces conceptions héritées de la pensée judéo-chrétienne et revenir à certaines formes religieuses plus proches de la Nature. Dans la même perspective relative au triomphe de la conception judéo-chrétienne de la Nature, la religion chrétienne qui s'est bâtie sur les ruines de l'empire romain, telle qu'elle s'est affirmée dans l'Europe médiévale et latine grâce à l'Église catholique, a diffusé l'idée de l'homme comme création privilégiée de Dieu sur terre. La chrétienté ébranlée dans ses fondements par la réforme et les guerres internes est rapidement mise en déroute par l'Empire ottoman qui progresse dans les Balkans et atteint dans les premières décennies du siècle l'Afrique du Nord, espace alors réservé des européens qui y détiennent le commerce (Coulon, 2007). A ce propos Rossi (2000) a mis le point sur l'héritage sémite qu'il considère fondateur dans les mythes de la nature tous repris et construits par la Grèce, le christianisme, l'Islam, et par tous les grands voyageurs émerveillés par le monde tropical.

Toute société, en agissant sur l'espace et en le modelant par ses velléités plus ou moins démiurgiques, lui transmet son code de lecture de la réalité naturelle. Dans ce sens, l'environnement se révèle une création sociale ou socio-écologique, la transposition matérielle d'un horizon conceptuel filtré par les représentations, dans leur acception la plus vaste d'attitudes, d'idéologies, de valeurs et de croyances (Cappa, 2003). Nous soutenons l'idée de Ki-Zerbo (2007) qui estime que les relations de l'être humain avec la nature à travers les civilisations du bassin méditerranéen se situent dans deux grands courants de pensée où les religions jouent un rôle notable sinon déterminant. La première approche consiste à appréhender, à saisir par l'esprit, la main ou l'outil, la nature comme un objet utilitaire ou agréable ordonné à l'homme en tant que moyen par rapport à une fin, et la nature est considérée ainsi une mère nourricière, fertile et féconde, offrant récoltes et agréments. La seconde approche religieuse est de loin la plus connue, fondée sur les textes bibliques de la Genèse, du christianisme et de l'islam. Elle, répudie la sécession à l'égard de la nature dont on se considère comme un associé, voire une partie intégrante.

Selon Cappa (2003), la religion chrétienne, telle qu'elle s'est affirmée dans l'Europe médiévale et latine grâce à l'Église catholique, a diffusé l'idée de l'homme comme création privilégiée de Dieu. La tradition judéo-chrétienne, laïcisée tardivement par l'idéologie de la « modernité » dans le sillage de la révolution scientifique des XVIIe et XVIIIe siècles, a favorisé l'élaboration d'une vision anthropocentrique de l'univers, en structurant sur des bases hiérarchiques les rapports entre l'homme et le monde.

Le christianisme garant de la nature incite à la préservation de la création de Dieu. Pour le Judaïsme, le Talmud¹⁵ résume parfaitement la pensée juive sur la protection de la nature. Il considère l'homme responsable vis-à-vis d'un monde beau et parfait créé pour lui. Le Midrach¹⁶ ajoute que ce monde a été créé pour son usage par l'homme. Quant à l'islam, l'homme étant le vicaire, le calife du Dieu unique a mandaté pour gouverner la nature. Les êtres humains, seuls à être dotés d'une volonté propre et donc capables d'intervenir dans le fonctionnement de la Création, ont un rôle de gardien. Les deux approches ne sont pas totalement antagonistes et dichotomiques. Elles sont repérables dans toutes les civilisations

¹⁵ Le Talmud (signifie étude en hébreu) est l'un des textes fondamentaux du judaïsme rabbinique.

¹⁶ Le Midrash se réfère à une compilation de commentaires homilétiques, légaux et rituels ou légendaires, moraux, folkloriques et anecdotiques. Ils sont longuement cités par le Talmud.

méditerranéennes, avec une prépondérance de l'un ou l'autre aspect, selon les périodes et selon les aires géoculturelles (Ki-Zerbo, 2007).

1.3 Causes lointaines et incidences de dégradation de l'environnement

1.3.1 Expansion européenne, impérialisme et conservation de la nature

Les trois siècles qui suivirent la mort de Justinien en l'an 565 après J.C. ont été les témoins de changements radicaux dans la Méditerranée, qui en est venue à se faire connaître sous le nom d'Europe. Tout d'abord, elle s'est divisée en deux parties, orientale et occidentale, destinées à se développer indépendamment l'une de l'autre. En Orient, avec des modifications et des adaptations ici ou là, en fonction des circonstances mouvantes, la tradition gréco-romaine et le christianisme ont continué d'exercer une influence dominante sur la vie publique et privée. Dans la partie occidentale pourtant, de nouvelles formes se sont développées, largement débitrices envers l'influence des peuples germaniques, bien que fondées, elles aussi, sur la tradition gréco-romaine et le christianisme. Ces nouveaux éléments se sont cristallisés en de nouveaux États et de nouvelles formations sociales, et se sont trouvés à la source d'un mode de vie et de pensée qui a fini par devenir ce que l'on tient pour essentiellement européen (UNESCO, 2008).

Pendant des siècles, la mer Méditerranée fut matricielle, un trait globalement multiculturel de la Méditerranée où les données physiques, géopolitiques, historico-culturelles s'interpénètrent inextricablement. «Une Méditerranée en partage, telle une ligne de partage des eaux qui divise le Nord et le Sud, mais aussi tel un héritage commun, de pratiques et de valeurs, mis en partage par des siècles d'échanges» (Fabre et Ilbert, 2000). Le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, de l'artisanat et des activités préindustrielles a entraîné l'assèchement des zones humides, le déboisement massif ainsi que la raréfaction de nombreuses espèces d'animaux sauvages. Aux écosystèmes naturels se sont ainsi substitués des agroécosystèmes ; les cheptels de grands mammifères sauvages furent décimés et remplacés par des espèces domestiquées ; une flore génétiquement réduite a pris la place de multiples espèces végétales (Deléage, 1991).

L'action de l'homme a ainsi tendu à canaliser les productions des écosystèmes dans un sens strictement anthropique (Dorst, 1978). Dans l'Europe du Moyen Age, les répercussions de ces transformations furent encore plus significatives. En France, la forêt s'est réduite comme une peau de chagrin à la suite des grands défrichements intervenus dès le Haut Moyen Age.

L'agriculture atteint dès la fin du XII^e et début du XIII^e siècle son apogée au point qu'il faudra attendre le XX^e siècle pour retrouver un espace agricole comparable (Acost, 1988). Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'histoire du boom démographique qu'a connu le littoral méditerranéen de l'Europe est issue de la conjonction entre l'exode rural de l'intérieur du pays, l'immigration traditionnelle du Sud et une nouvelle immigration, en provenance du Nord.

Plusieurs auteurs nous livrent une synthèse des problèmes environnementaux auxquels furent confrontés, dans leur développement, les civilisations antiques du bassin méditerranéen (McNeill, 1992 ; Hughes, 1994 ; Tabak, 2008). C'est la Méditerranée qui donne matière aux travaux de McNeill (1992), avec l'étude des sociétés montagnardes méditerranéennes depuis la préhistoire, considérées sous l'angle de leur rapport à l'environnement. En se focalisant sur la Turquie, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Maroc. Il analyse ainsi les processus de déclin écologique qui ont touché, depuis les années 1700, les zones montagneuses du pourtour méditerranéen, sous l'effet de ce qu'il caractérise comme une série de disruptions, suscitées par des évolutions historiques brutales des peuplements et des modes de production agricoles. Il décrit les séquelles antiques soutenues par le paysage méditerranéen, suite aux grands changements dans les XIX^e et XX^e siècles qui ont créé des campagnes souvent arides et dépeuplées d'aujourd'hui.

La contribution de Hughes (1994) est cruciale pour appréhender la relation entre la civilisation classique dans le bassin méditerranéen et son environnement naturel durant la période contemporaine à partir de 800 avant J.C à 600 après J.C. Il envisage l'essor et le déclin des civilisations antiques en considérant leurs liens avec les dommages infligés à l'environnement (déforestation, surexploitation des sols, destruction de la faune...). Nous retenons de cette analyse, que l'économie esclavagiste fut particulièrement néfaste pour l'environnement et que les problèmes environnementaux ont contribué au déclin des civilisations grecque et romaine. Il en ressort aussi l'existence d'une proto-conscience environnementale au sein de la culture grecque classique (Hughes, 1994).

Tabak (2008) a porté son analyse sur les transformations économiques et écologiques de l'espace méditerranéen, du second XVI^e siècle au XIX^e siècle avec l'évolution de l'agriculture dans l'empire ottoman à l'époque moderne. Il a souligné l'unité profonde du monde méditerranéen et les mutations qu'il a subi suite à l'évolution économique et écologique, se produisant aux rythmes du « *world-system* » et d'une « *world economy* »,

considérés tous deux sous l'angle des conséquences de l'expansion européenne. En effet, à la recherche des marchés d'outre-mer, de matières premières, de main-d'œuvre esclave, de terres immensément rentables, cette expansion coloniale s'est emparée des Amériques à la fin du XVI^e siècle, suivi de l'Afrique au XVII^e siècle.

L'étude des empires coloniaux français offre plus que jamais de riches perspectives en matière d'histoire environnementale, comme le montre Davis (2007) sur la colonisation algérienne qu'elle aborde via l'analyse des discours et des représentations traitant de la nature et de son histoire. Il met l'accent sur la réinvention d'un discours politique sur le déclin environnemental pour ôter toute légitimité aux usages arabes des ressources, qui a permis d'assurer à la fois l'appropriation des terres et des ressources, une forme de contrôle social et la transformation d'une économie de subsistance en économie capitaliste. Le lien entre ce discours et le projet colonial est fortement souligné, et l'auteur insiste sur cette construction et ses effets politiques, au premier rang desquels la légitimation des expropriations coloniales.

Ainsi, nous nous alignons au positionnement de Davis (2007) qui montre que les récits environnementaux contemporains des institutions internationales s'appuient encore sur des connaissances problématiques, sinon erronées pour élaborer les politiques de préservation de l'environnement dans certaines régions du monde. A cet égard, l'article de Catherine Larrère sur l'ecoféminisme¹⁷, qui démêle les enjeux de la domination croisée exercée par les hommes sur la nature et sur les femmes apporte également une contribution majeure à l'élaboration de cette écologie politique, fondée sur la déconstruction des présupposés, inhérents aux arguments environnementalistes dominants.

Richards (2003) a traité un aspect particulièrement important de l'histoire, celui des sociétés européennes, et a décrit l'expansion pan-eurasien des populations humaines et des capacités étatiques sociale qui a causé l'énorme impact accru de l'humanité sur le monde naturel. Son ouvrage porte ainsi sur une séquence historique particulière : l'essor des États et de leurs populations, entre 1500 et 1800, et pointe le contraste entre des sociétés engagées dans une gestion raisonnée de leurs ressources (le Japon du XVIII^e siècle) et celles portées à étendre sans fin leurs fronts d'exploitation et d'occupation (les sociétés européennes).

¹⁷ Catherine Larrère, « L'éco-féminisme : féminisme écologique ou écologie féministe », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 22 | 2012, mis en ligne le 21 mai 2014, consulté le 03 janvier 2016. URL : <http://traces.revues.org/5454> ; DOI : 10.4000/traces.5454

Selon Dorst (1978), avec l'avènement de la société industrielle, la transformation de la nature, s'est intensifiée de façon considérable par rapport aux siècles précédents. Et c'est avec une prodigalité déconcertante que les nations colonisatrices dilapidèrent les ressources naturelles des terres nouvellement découvertes. Le théâtre de cette expansion sera tout d'abord l'Amérique du Nord. Ses prairies seront rapidement mises en cultures, ses forêts défrichées, sa faune sauvage décimée. L'Asie, l'Afrique et l'Océanie allaient rapidement connaître un sort semblable.

Pour rendre compte de l'expansion européenne des cinq derniers siècles, Crosby (1986) décrit les bouleversements écologiques qui créèrent les conditions du succès (ou de l'échec) de l'impérialisme européen aux Amériques, au Moyen-Orient et en Océanie, entre 900 et 1900. L'étude des processus environnementaux induits par l'expansion européenne, a confirmé non seulement la domination des puissances européennes, mais aussi l'hégémonie fondatrice de l'ordre mondial contemporain qu'il cherche à élucider d'un point de vue socio-environnemental.

Certains auteurs font référence au portrait exemplaire de la Chine et de l'Inde décrit par Crosby (1986) vis-à-vis de cette déstabilisation sous l'effet des politiques Impérialistes. L'Empire chinois, affaibli par les interventions militaires européennes, contraint à des traités inégaux, lui arrachant de facto compétences, contrôle de territoires et de souveraineté. En Inde, c'est la colonisation britannique qui accentue la vulnérabilité socio-écologique : attaques contre les communs villageois (pâturages, forêts), paupérisation des communautés par la fiscalité, réorientation de l'exploitation agricole vers des cultures d'exportation (Fressoz et al., 2014).

Le transfert, souvent forcé, des peuples autochtones a été une «nécessité» récurrente pour que les zones protégées soient aménagées. Dans les vieilles civilisations rurales de l'Europe et du bassin méditerranéen, il s'agit de protéger des espèces menacées, des milieux remarquables, des paysages pittoresques. Au début du XXe siècle, les forestiers et les associations de tourisme se joignent aux naturalistes pour devenir les promoteurs de la protection de la nature et contribuer à l'avènement d'une politique nationale dans ce domaine (Selmi, 2006). À travers des savoirs de gouvernement et d'ingénierie, des statistiques, des inventaires de richesses naturelles et d'espaces jugés improductifs, le développement de la science forestière (XVIIIe siècle) et de la prospection minière (XIXe siècle), le territoire est

ainsi conceptualisé comme un espace devant être mis en valeur, en même temps que de nombreux éléments de la nature sont repensés en tant que « ressources » devant être exploitées. A ce propos, nous illustrons un passage qui précise bien le parallélisme des glissements terminologiques « nature-patrimoine-ressource » et « protection-gestion » révélateurs de l'empreinte de l'utilitarisme dominant à travers Lamotte et al (1984) :

« Le développement des préoccupations relatives à la gestion de la nature a conduit à concevoir de plus en plus celle-ci comme un patrimoine, héritage du passé et ressource pour le futur. Désormais, les problèmes ne se posent plus seulement en termes de protection, mais aussi plus encore en termes de gestion : les rapports des hommes avec la nature doivent être établis de telle sorte que les ressources offertes par celle-ci restent renouvelables » (Lamotte et al., 1984) (Cité par Blandin, 2009).

Les premiers travaux d'histoire environnementale sur des aires africaines et asiatiques commencent à émerger, par exemple sur la chasse en Afrique, les forêts en Inde, l'occupation des terres en Chine (Mackenzie, 1988). Le colonisateur créa par-ci par-là quelques parcs nationaux et quelques réserves de chasse afin de pouvoir conserver ce qu'il n'avait pu massacrer. Mackenzie (1988) apportait une consistance supplémentaire à cette thèse, dans son livre sur les liens entre chasse, impérialisme et conservation. Il fait référence au culte de chasse du XIXe siècle, comme élément majeur de l'expérience impériale en Afrique et en Asie, en faisant signe des inégalités raciales qui existaient entre les Européens et les chasseurs autochtones. Cette discrimination, ayant permis le développement intensif de réserves de chasse et des parcs nationaux a été aussi à l'origine de l'émergence du lobby de *la Society for The Preservation of the Fauna of the Empire* (SPFE), créée en 1903.¹⁸ A cet égard, il importe de souligner l'instauration du *Black Act de 1723* sanctionnant le braconnage par la pendaison dans la forêt de Windsor en Angleterre (Thompson, 1975).

La Grande Bretagne en créant les premières sociétés de protection des animaux en 1824, a inventé en conséquent le sentiment moderne de la nature, qui a développé le capitalisme, la marchandisation et la privatisation de la nature, dans des vastes zones du monde non occidental (Fressoz et al. 2014). L'intérêt pour la conservation commence à gagner d'autres régions du monde, notamment certains dominions britanniques. Certains auteurs (Guha et Gadgil, 1992) nous livrent un constat dramatique des pratiques axées sur les besoins en bois colossaux de la marine anglaise, et sur la réorientation de l'exploitation agricole vers des cultures d'exportation. Ceci a suscité la construction d'un vaste réseau de chemin de fer à

¹⁸ ONG qui existe encore aujourd'hui sous le nom de *Fauna and Flora International*.

partir de 1853 pour le contrôle et l'exploitation de ces territoires depuis la Métropole. *L'Imperial Forest Department* né en 1864 a permis l'émergence par la suite de *l'Indian Forest Act* de 1878, conçu dans le but d'annexer les terres non cultivées et l'expulsion des populations locales des usages des forêts. Dans la même perspective, l'application du code forestier de 1872 en France, qui restreint les usages locaux des forêts a généré la fameuse guerre des demoiselles ¹⁹(Sahlins, 1994).

À la vision organiciste de la renaissance concevant la nature comme une mère nourricière qu'il convient de respecter se substitue peu à peu une vision mécaniciste du monde que l'on doit connaître pour l'exploiter. Dans le temps des grandes transformations d'origines surtout politiques et économiques, le mouvement des enclosures du XVIIIe siècle a vu le jour en Angleterre, avec l'essor de la révolution agricole anglaise et qui était à l'origine d'un exode rural sans précédent. Plusieurs auteurs (Neesen, 1993 ; Allen, 1992) ont relaté les conséquences induites par le mouvement et qui ont permis l'éviction des petits paysans, l'accélération de l'urbanisation, la formation d'une large classe sociale dépendant du salaire et l'orientation de l'activité productive familiale vers le marché.

Davis (2001) nous rappelle la période du capitalisme libéral à la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle qui a vu le développement d'une première mondialisation axée sur une intégration économique internationale non conflictuelle dénuée de rapports de force. Il nous a fourni l'exemple des famines entre 1876 et 1900 qui frappèrent des sociétés colonisées, déstabilisées par l'impérialisme occidental et intégrées depuis peu à une économie-monde centrée sur Londres, telles que la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique. Il soutient ainsi, la cristallisation de bifurcation fondatrice de l'ordre mondial contemporain et d'un espace global de pauvreté du « Tiers-Monde », dans le dernier quart du XIXe siècle. Les économistes se sont préoccupés par l'urgence de promouvoir le développement économique dans les régions sous-développées, et les organisations internationales ont inscrits à leur agenda les problèmes de ce «troisième monde».

¹⁹ La guerre des Demoiselles est une rébellion ayant lieu en Ariège de 1829 à 1832, et se prolongeant de façon moins intense jusqu'en 1872. Elle doit son nom au fait que les paysans apparaissent déguisés en femmes, pour attaquer les grands propriétaires, les gardes forestiers et gendarmes, les maîtres de forges et les charbonniers.

1.3.2 Émergence de l'environnementalisme et du concept de «Parc naturel»

Si les premiers colons étaient imprégnés d'une tradition judéo-chrétienne qui les portait à condamner moralement la nature sauvage et à la craindre, un basculement se produit au milieu du XIXe siècle, lié essentiellement à l'émergence d'un esprit États-Unien, valorisant les espaces sauvages et l'esprit de conquête, pour forger un sentiment national autour d'espaces remarquables, se substituant à des monuments culturels absents (Fressoz et al, 2014). Ainsi, en contrepoint à la vision des espaces sauvages considérés comme mauvais et opposés à la société, une nouvelle tradition est apparue en Amérique à la fin du XIXe siècle, pour laquelle la nature est un refuge contre les maux de la civilisation. Outre qu'elle a jeté les bases du programme des parcs nationaux aux États-Unis, cette vision de la nature a puissamment façonné la configuration mondiale de la conservation. Aux États-Unis, de telles conceptions de la conservation et de la nature restent profondément ancrées (Colchester, 2003).

Plusieurs auteurs (Nash, 1967 ; Worster, 1979), montrent que la nation nord-américaine, fut une des premières à poser, par littérature interposée, la relation intime, spirituelle entre l'homme et la nature. Nash (1967) analyse l'importance de la notion de *wilderness* dans la construction de l'identité nationale américaine, qui demeure un pan entier de l'histoire des idées et des représentations de la construction des catégories de « sauvage » et de « naturel » sous l'influence du christianisme, du romantisme ou de grandes figures d'Henry David, Thoreau et Aldo Leopold.

Les descendants des colons ont cherché à protéger ce qui subsistait de la nature inviolée (la *wilderness*), essentiellement des forêts. Le Yosemite State Park et le Yellowstone Park ont été les premiers résultats de cette approche, pour conserver en mémoire la nature sauvage et le paysage tels qu'ils se présentaient aux Américains blancs (Colchester, 2003). Le mouvement en faveur de la protection de la nature se scinde à la fin du XIXe entre les partisans de la préservation et ceux de la conservation (Larrère et Larrère, 1997). On parlait d'une protection de la nature et des ressources naturelles avec et pour l'homme (*conservationism*) et d'une protection sans et contre l'homme (*préservationism*). Cette distinction entre conservation des ressources et préservation de la nature est représentée de façon paradigmatique par le débat qui opposa John Muir (1838-1914) à Gifford Pinchot (1864-1946). En puisant dans l'écologie ou la méta-science, si on adopte le terme de (Deléage, 1991), Aldo Léopold révolutionnait l'attitude traditionnelle américaine à l'égard

de la nature, et proposa à la lumière de ces bases scientifiques, une « *Land ethic* » qui appelait l'homme à se considérer comme membre à part entière de la communauté du vivant.²⁰

La rencontre des Européens avec les tropiques a également fondé des politiques basées sur un souci protectionniste. Les travaux de Grove (1995) ont montré que les Européens ont réagi dès l'époque moderne face aux conséquences écologiques désastreuses dans leurs colonies insulaires. De plus, ses recherches l'ont amené à rejeter les interprétations qui faisaient de l'environnementalisme colonial un simple « faux nez » de l'impérialisme. Pour lui, il résulte aussi d'une rencontre créatrice avec la nature et les populations colonisées, dont les effets feront plus tard retour en Occident : c'est le sens de son concept de « *Green Imperialism* ». Selon Grove (1995), les pratiques de préservation ou de conservation ne sont plus vues comme de simples moyens de l'impérialisme, mais reliées à l'émergence de pensées et d'éthiques proto-écologiques, parfois inspirées par les cultures des colonisés.

De sa part, Hays (1959) offre un excellent contexte des études sur les politiques « conversationnistes » américaines pour la période de 1890 à 1920, en soulignant la dichotomie qui existe entre son soubassement scientifique visant la rationalisation et l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles, guidée par un groupe d'élite des scientifiques et des techniciens, et ses impulsions rejoignant les visées des politiciens et des groupes d'intérêts. C'est l'ouvrage fondateur des études sur les politiques conversationnistes, les législations, les programmes et les organismes de conservation et de valorisation des ressources nationales américaines.

Dans la seconde moitié du vingtième siècle, la protection de la nature devint un enjeu dépassant largement les frontières des États-Unis, et le modèle américain fut, plus ou moins intégralement, transposé à d'autres contextes. Bien que la protection de la nature soit une idée qui remonte au milieu du XIXe siècle, avec les premières réserves naturelles en Europe (Depraz, 2008), elle s'est imposée plus concrètement avec la création en 1872 du parc national de Yellowstone par le Congrès des États-Unis.

Pour certains pays, tels que la France, la Grande Bretagne et la Belgique, ce sera d'abord et essentiellement dans leur empire colonial, principalement entre les deux guerres, que se

²⁰ Nous aurons l'occasion dans le prochain chapitres de cette thèse, d'élucider ces principaux courants ayant chacun en ce qui le concerne une idéologie qui lui est propre et qui est à l'origine des subtilités et des paradoxes autour de la notion de conservation.

situeront leurs premières réalisations. Le mouvement est lancé juste avant la guerre de 1914-1918, et des réserves sont créées dans plusieurs pays européens. L'Empire allemand se dote en 1906, d'un «*office central de la protection de la nature*» dont le rôle est d'étudier et de proposer les réserves naturelles qui seraient créées par des lois spéciales. D'autres suivront après la guerre, tel que le cas de l'Espagne en 1918 (*Cavadonga, Ordessa*) et de l'Italie en 1922 (*Gran Paradiso*), auxquels il faudrait ajouter la création, dans le même temps et dans plusieurs pays, de nombreuses réserves naturelles de différents types (Jaffeux, 2010).

L'essor du mouvement écologiste mondial doit d'ailleurs beaucoup au mouvement environnementaliste américain. Dans l'entre-deux-guerres, avec le développement de la science écologique, la vision de la nature et la ligne de conduite à tenir pour sa protection se modifient peu à peu. Définissant au départ une discipline scientifique, le mot «écologie» a pris une teinte politique avec les retombées des mouvements de contestation qui ont accompagné les années 1960 annonçant la crise environnementale.

1.3.3 Crises d'environnement et institutionnalisation du développement durable

Face à la dévastation de l'environnement²¹, l'émergence d'un militantisme écologique s'est exprimée dès les années 60, à travers de multiples mouvements. La remise en cause du mode de production capitaliste dans sa forme productiviste, jugé trop contraignant, a permis l'élargissement de la réflexion aux éthiques non utilitaristes de la nature, au monde non humain et aux générations futures. Trois grands types de positionnements éthiques y sont associés et questionnent le rapport entre l'homme et la nature. La thèse de la valeur intrinsèque de tous les êtres vivants et de leur droit à l'existence a été avancée et a fondé le courant biocentrique. Une autre vision concerne l'anthropocentrisme ou l'être humain est la mesure de toute chose. De sa part, l'éthique écocentrique, ne proposait pas d'établir des droits moraux pour les êtres vivants, mais cherchait à définir de règles de comportement judicieuses vis-à-vis de la nature (Larrère et Larrère, 2007). L'écocentrisme est à rattacher au *land ethic* d'Aldo Leopold qu'il avance comme :

« *Une éthique de la terre fait passer l'Homo sapiens du rôle de conquérant de la communauté-terre à celui de membre et citoyen parmi d'autres de cette communauté. Elle implique le respect des autres membres, et aussi le respect de la communauté en général* » (Leopold, 1949 : 259)²².

²¹ Avec la publication de plusieurs ouvrages (Silent Spring (Carson, 1963); The Population Bomb (Erllich, 1968); Tragedy of the commons (Hardin, 1968); et Limits of Growth (Meadows et al., 1972)).

²² Version Française du livre d'Aldo Leopold (Almanach d'un comté des sables, 1949), traduit par Anna Gibson. Éditeur Aubier (Paris). Date de parution (1995). 289 Pages.

Dénonçant l'exploitation irraisonnée des ressources planétaires, un groupe d'experts remettait en 1972, un rapport au Club de Rome intitulé « *The Limits of the growth* » traduit en français par « Halte à la croissance », qui a permis l'émergence du terme d'écodéveloppement, proposé pour la première fois à la Conférence de Stockholm en 1972, et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), créé en 1973. Dans la définition de l'écodéveloppement, concept lancé par Sachs (1980) et considéré comme précurseur du développement durable, la culture ainsi que la dimension territoriale du développement sont significativement présentes. Cette durabilité sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle selon Vivien (2001) est assurée par la prise en compte de trois dimensions essentielles : prise en charge équitable de besoins ; prudence écologique ; autonomie de décisions et recherche de modèles endogènes compatibles avec le contexte culturel, institutionnel et écologique qui est le leur. Selon Sachs (1997), « *cherchant des racines endogènes aux modèles de modernisation et aux systèmes intégrés de production, il s'agit de promouvoir le changement dans la continuité culturelle, traduisant le concept normatif d'écodéveloppement en une pluralité de solutions locales, propres à chaque écosystème, à chaque contexte culturel et à chaque site* » (Sachs, 1997 : 30). C'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation. Mais dans les approches du développement durable qui se sont succédé depuis la définition de l'écodéveloppement par Sachs, les liens entre développement, territoire et culture ont reçu peu d'attention.

Dès les années 1970, le mouvement écologiste en émergence constitue une inspiration importante de la nébuleuse critique du champ du développement (de l'éco-développement à la *deep ecology*), et c'est aussi le cas pour le mouvement féministe. Le courant appelé *Women In Development* constitue une tentative d'intégrer plus activement les femmes dans les projets de développement, à partir de préoccupations considérées comme conformes à leur rôle naturel dans les tâches de reproduction biologique et domestique (Peemans, 2002).

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain tenue en 1972 à Stockholm a placé pour la première fois les questions écologiques au rang de préoccupations internationales en faisant adopter à ses participants une série de principes qui serviront de guide dans la mise en place et la gestion d'aires protégées (PNUE, 2012). Le Sommet de Stockholm a également inspiré l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la

Science et la Culture (UNESCO) à mettre sur pied le programme MAB et à négocier la Convention sur le patrimoine mondial au début des années 1970 (WHC, 2013 ; UNESCO, 2012). La formalisation du lien entre conservation et développement a été à la suite des expériences de l'UNESCO, reprises par les organismes internationaux de conservation (Blandin, 2009). En septembre 1968, l'UNESCO organise avec la participation des Nations Unies, de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et avec la coopération de l'UICN et du Programme Biologique International (PBI), une « Conférence de la Biosphère » qui été à l'origine du Programme Man and Biosphère (MAB) , et de nouveaux outils qui intègrent enjeux de conservation et de développement apparaissent, cas des réserves de biosphère (Batisse, 1996).

Le concept du développement durable qu'on associe souvent aux négociations internationales portant sur l'environnement et le développement et surtout aux travaux de la Commission Brundtland, s'enracine dans la longue histoire du mouvement international de conservation de la nature. Plusieurs événements déterminants et documents saillants ont fait évoluer le débat sur le concept de développement durable. Nous pouvons souligner ainsi le débat lancé par la conférence de Stockholm et sa déclaration (1972), la croissance zéro du Club de Rome (Halte à la croissance, 1972), ou encore le courant de pensée de Malthus qui mettait en exergue le fait que la disponibilité des ressources de la biosphère est limitée. D'autres événements ont contribué à l'aiguinement de ce débat comme le cas de la stratégie mondiale de la conservation (1980), la Commission Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CMED- Rapport Brundtland, 1988), la stratégie pour l'avenir de la vie (1991) et la Déclaration de Rio (1992).

La Stratégie mondiale de la conservation, éditée en 1980 par l'UICN, le WWF et le PNUE, est le premier document international qui a introduit le terme de développement durable (Vivien, 2005 ; Blandin, 2009). Les acteurs de la conservation conviennent de la nécessité de prendre en compte les facteurs sociaux au troisième congrès des parcs nationaux et des aires protégées (McNeely and Miller, 1984). L'émergence de ce concept est attribuée au départ à deux traits caractérisant notre temps (U.I.C.N, 1980). Le premier est la capacité quasi illimitée des êtres humains de créer et de construire assortie du pouvoir tout aussi grand de détruire et d'anéantir. Le second est la mondialisation de l'action, avec pour corollaire la mondialisation de la responsabilité. Cela implique l'adoption de stratégies mondiales tant pour le développement que pour la conservation de la nature et de ses ressources (Kassa,

Tolba et Loudon, 1980). On reconnaît alors, une quinzaine d'années après la conférence de Stockholm, que l'approche des problèmes environnementaux exige l'intégration entre la protection de la nature et les objectifs relatifs au développement économique. Or, c'est dans le but d'assurer le développement durable à l'approche de l'année 2000 que la CMED proposera une série de stratégies à long terme en matière d'environnement, et notamment une stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il ne s'agit plus de parler d'un besoin de protection limité à la diversité des espèces, mais de prendre en considération l'importance du matériel génétique qu'elles renferment. On évoque alors l'apparition de nouveaux enjeux économiques liés à la diversité génétique : la contribution des gènes à l'agriculture, à la médecine et à l'industrie susceptible d'apporter une valeur, explicite les rédacteurs du rapport, « de plusieurs milliards de dollars par an » (CMED, 1987).

La Stratégie a facilitée la redéfinition de l'environnementalisme après la Conférence de Stockholm, mais aussi à légitimer des objectifs généraux relatifs à la conservation, à l'usage de la biodiversité et au développement durable. Elle jouera ainsi un rôle de premier plan dans la préparation de la Conférence de Rio et dans la rédaction de la Convention sur la Diversité Biologique en 1992 (Dumolin et Rodary, 2005). L'enjeu de conservation de la nature apparaît clairement dans la Stratégie de l'IUCN, qui incite à « la conservation de systèmes et de processus écologiques qui préservent la vie ; l'utilisation durable d'écosystèmes et d'espèces ; et la sauvegarde de la diversité génétique » (IUCN, 1980). Cette phase correspond à la progression des aires protégées entre 1970 et 1985, correspondant à la mise sur l'agenda international des questions environnementales, avec l'émergence de l'éco-politique (Leprestre, 2005) et à la véritable globalisation de l'outil des aires protégées, avec une forte progression sur les continents jusqu'alors peu touchés par ce mouvement (Aubertin et Rodary, 2008).

Sous l'égide de l'UNESCO, de l'*International Union of Biological Sciences* (IUBS) et du *Scientific Committee on Problems of Environment* (SCOPE), une dynamique de recherches est lancée, avec la mise en place du programme Diversitas. De leur côté, les Nations unies préparaient une convention sur la diversité biologique (CDB), qui sera signée à la conférence organisée en juin 1992 à Rio de Janeiro. Ensuite, le terme « Biodiversité » a été médiatisé et popularisé après le sommet de la terre tenu à Rio de Janeiro, en 1992 (PNUE, 1994). La conservation de la biodiversité est devenue alors l'objectif prioritaire majeur à la fin du XXe

siècle non seulement pour les nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans ce domaine depuis longtemps mais aussi pour les diverses institutions nationales et internationales ayant une responsabilité dans la conservation et/ou le développement (Chevallier, 1992). C'est sur cette période que la grande majorité des États instituent des politiques publiques de protection de la biodiversité et s'engagent au niveau international dans les régimes de conservation. C'est aussi la phase qui correspond à l'intensification de la mise en place des aires protégées entre 1985 et 1995, où tous les continents sans exception connaissent leur plus fort taux de progression, associé à l'institutionnalisation du développement durable au niveau international (Aubertin et Rodary, 2008).

Le rapport Brundtland a imposé le développement durable comme solution au processus de dégradation de l'environnement de la planète (Strong, 2001 ; Boisvert et Vivien, 2006). Il en ressort du débat sur l'harmonisation du développement avec la conservation que l'humanité dans sa volonté de réaliser son développement économique et dans sa quête des richesses naturelles, doit accepter la réalité de la limitation des ressources et de la capacité de charge des écosystèmes, et tenir compte des besoins des générations futures. Le concept de développement durable est devenu ainsi, une formule magique capable de réconcilier les militants de l'écologisme et les tiers-mondistes d'une part, avec les bureaucrates gouvernementaux et les entrepreneurs développementalistes de l'autre (Vaillancourt, 1990). Il sera alors conçu comme une vision intégrée des questions d'environnement et de développement, qui exprime le besoin d'une régulation internationale, et un modèle universel pour le Nord et le Sud (CMED, 1987).

Or, les termes « développement » et « durable » ou « soutenable », restent assez incompatibles entre eux dans la théorie, la méthodologie et souvent aussi dans la pratique (Jollivet, 2001). Néanmoins, comme soulignent André et al (2003), l'appropriation du terme en question par plusieurs champs de compétences a contribué à la genèse d'importantes modifications en stratégies de financement et d'aide internationale, en planification territoriale, en technologies de production et en modes de gouvernance et de prise de décision. Les partenariats entre différentes organisations se multiplient pour donner naissance à une importante communauté épistémique qui répond à la nécessité de produire un savoir global sur la nature et une expertise sur ces questions. C'est, pour les ONG de conservation, une opportunité politique de s'inscrire dans la gouvernance mondiale et de

devenir des opérateurs incontournables du développement durable (Dumoulin et Rodary, 2005).

A la lumière de cette transition paradigmatique propre à la conservation de la nature et à l'institutionnalisation des aires protégées comme modes d'aménagement du territoire, de multiples transformations ont accompagnées cette mise en ressource de la nature en Méditerranée et dans le monde, dont l'offensive contre les communaux, la définition d'usages soutenables et la conservation (Fressoz et al., 2014). Cette transition paradigmatique de l'évolution des aires protégées avait pour conséquence le déplacement des communautés locales contre leur gré, et une désorganisation des systèmes traditionnels d'utilisation des espaces naturels et des espèces contribuant à maintenir la diversité des écosystèmes (Berkes et al., 1998).

1.4 La Méditerranée à l'aune des stratégies intégrées

L'environnement constitue une thématique majeure de la Méditerranée compte tenu de l'extrême fragilité de son écosystème et de son importance à l'échelle globale. Le cadre stratégique régional a évolué au cours du temps, influencé par la politique de coopération et par le cadre juridique international. La coopération transfrontalière fait partie intégrante de la politique européenne de voisinage de l'UE couvrant le sud de la Méditerranée. Elle figure également dans des politiques associées telles que le partenariat euro-méditerranéen (processus de Barcelone) et la dimension septentrionale. Les frontières maritimes proches (cas de l'Espagne et du Maroc par exemple) offrent à la fois des opportunités particulières et des défis de part et d'autre du bassin méditerranéen (Commission Européenne, 2007).

En 1975, la Communauté Européenne et 16 pays méditerranéens ont lancé, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), un Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). La Convention de Barcelone signée en 1976 et révisée en 1995 constitue un « forum » de dialogue et de coopération sur le bassin méditerranéen. Suite à la Conférence de Rio de 1992, les parties contractantes à la Convention de Barcelone et l'Union Européenne ont élaboré en 1994 à Tunis un Agenda 21 méditerranéen, Med 21, cadre stratégique en 41 chapitres, véritable déclinaison des recommandations de l'Agenda 21 global pour répondre aux défis régionaux. Il n'a pas formellement été adopté mais a contribué à la révision de la Convention de Barcelone. La révision de la Convention de Barcelone en 1995 a permis d'une part de donner une force juridique aux engagements de

Rio en intégrant les principaux principes de la Déclaration de Rio dans le corps même de la Convention et d'autre part d'élargir le champ d'intervention du PAM aux enjeux du développement durable. Les pays méditerranéens ont aussi mis en place en 1996 la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et la Stratégie Méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) adoptée en 2005 (PNUE/PAM, 2012).

L'intégration progressive des préoccupations environnementales dans les objectifs de développement économique a été présentée avec quatre objectifs. Le premier consiste à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts des territoires méditerranéens. Le deuxième vise à réduire les disparités sociales en réalisant les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) et renforcer les identités culturelles. Un autre objectif cible de changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles. Le dernier objectif s'est fixé la tâche d'améliorer la gouvernance aux échelles locale, nationale et régionale (FAO, 2013).

Le PAM a été la base du programme «Mers Régionales» du PNUE, avec un rôle initial de lutter contre la pollution marine. Le 16 Février 1976, la Convention pour la Protection de la Mer Méditerranée contre la Pollution «Convention de Barcelone» a été adoptée. Un «*Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs*», a été adopté le 16 février 1976 par la Conférence de plénipotentiaires des États côtiers de la région méditerranéenne sur la protection de la mer Méditerranée, tenue à Barcelone. Le Protocole est entré en vigueur le 12 février 1978.

La gestion intégrée des zones côtières est, au plan juridique et opérationnel, la voie choisie pour assurer le développement durable de ces espaces. Ces dispositifs régionaux qui ciblaient à l'origine la pollution de la mer Méditerranée, ont été élargis en 1995 aux problématiques du développement durable. Le PAM original a été remplacée, en 1995, par le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (*PAM Phase II*). En même temps, la convention amendée de Barcelone dénommée «*Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée*» a été modifiée par des amendements adoptés le 10 juin 1995 (UNEP(OCA)/MED IG.6/7). Cette dynamique s'est renforcée en 1996 avec la création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD).

La Convention modifiée, figurant désormais sous le titre de “*Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée*” est entrée en vigueur le 9 juillet 2004, avec une multitude de protocoles (PNUE/PAM, 2007) :

- Le «*Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre*» adoptée par les Parties contractantes à la Conférence de plénipotentiaires qui s’est tenue à Syracuse les 6 et 7 mars 1996 ;
- Le «*Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée*», adopté par les Parties contractantes à la Conférence de plénipotentiaires tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1995. Le protocole est entré en vigueur le 12 décembre 1999 ;
- Le «*Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l’exploration et de l’exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol*», adopté par les Parties contractantes à la Conférence de plénipotentiaires tenue à Madrid les 13 et 14 octobre 1994 ;
- Le «*Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination*» adopté par les Parties contractantes à la Conférence de plénipotentiaires tenue à Izmir les 30 septembre et 1^{er} octobre 1996 ;
- Le «*Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée*», adopté par les Parties contractantes à la Conférence de plénipotentiaires tenue à Malte les 24 et 25 janvier 2002. Le protocole est entré en vigueur le 17 mars 2004.

La stratégie pour la biodiversité dans l'Union européenne (l'UE) trouve ses origines dans la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive Habitats de 1992. En 1993, l'UE a signé la Convention sur la diversité biologique (CDB) et en 1998, elle a élaboré sa première Stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique. Les organisations internationales et régionales concernées ont élaboré le plan d’action stratégique pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en mer Méditerranée en 2001. Le protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a été signé par quinze parties contractantes en 2008 et est entré en vigueur en 2011. Le Plan Bleu a joué un rôle prépondérant dans l’élaboration de la SMDD. L’initiative européenne Horizon 2020 devrait

permettre d'appuyer les efforts déjà fournis et mobiliser plus de fonds nationaux et internationaux. Dans la perspective d'une coopération méditerranéenne, douze pays ont uni leurs forces avec le PAM, la Banque mondiale et d'autres organisations régionales, internationales et non-gouvernementales afin de créer le « *Med-Partnership* » en 2006. Il vise à favoriser une approche coordonnée et stratégique pour catalyser les réformes légales et institutionnelles et les investissements nécessaires afin d'inverser les tendances à la dégradation de l'écosystème marin, ses habitats côtiers et sa biodiversité. Un autre programme « *Sustainable Med* » a vu le jour en 2009, dans le cadre d'une coopération avec la Banque Mondiale. Il vise à aider les pays méditerranéens à garantir la durabilité de leurs ressources et cible les ressources en eau et la GIZC (PNUE/PAM, 2012).

Nous portons notre analyse sur cet outil d'aire protégée qui a été introduit dans le processus de Barcelone par le « *Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée* ». Il convient de préciser que les typologies des aires protégées sont très diverses et sont étroitement liées à des contextes législatifs et réglementaires nationaux. Afin de faciliter la compréhension des catégories et des objectifs de conservation, leurs dénominations ont été classées selon un système de catégories par l'UICN. D'autres classifications permettent pour certains pays de cerner certains espaces fragiles voués à la conservation, comme le cas des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) au Maroc (PNUE/PAM, 2010).

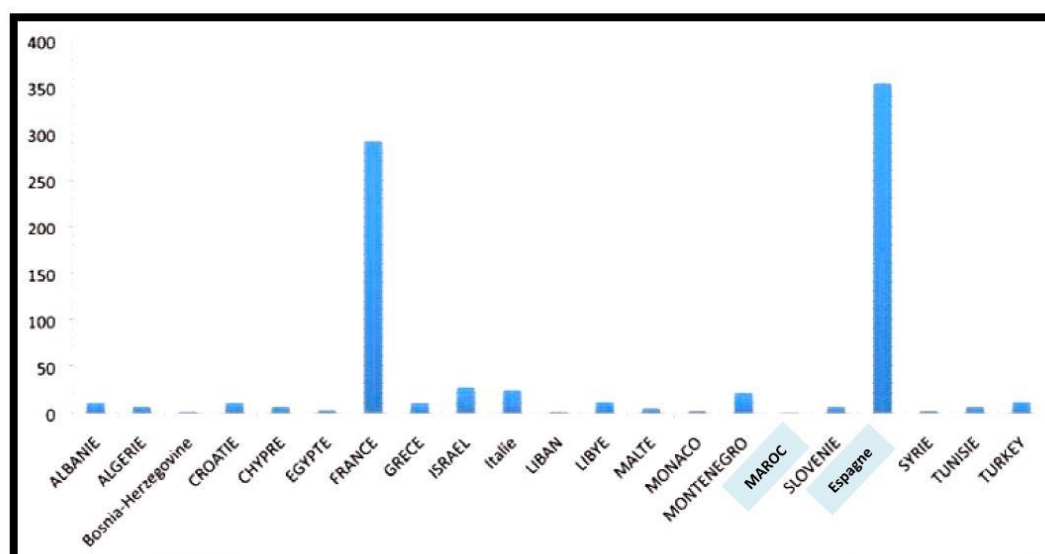
En Méditerranée, les aires protégées méditerranéennes ont été créées pour faire face aux périls et aux pressions occasionnées par les activités humaines sur la faune, la flore et les habitats méditerranéens et pour freiner l'érosion de la biodiversité. On compte actuellement 800 aires spécialement protégées, soit 144 000 km² en Méditerranée (PNUE/PAM, 2009). Les Aires Spécialement Protégées (ASP) sont inégalement réparties sur le bassin méditerranéen, et le bassin occidental (Algérie, Espagne, France, Italie, Maroc et Tunisie) dispose de 603 sites soit un taux de 82 %, tandis que le bassin oriental n'en détient que 149 (18 %). Cet état de déséquilibre est mieux contrasté entre les 8 pays Européens (Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Monaco et Slovénie) qui abritent 646 sites (84 %) et les 13 pays non européens qui n'en comptent que 107 (16 %) (PNUE/PAM, 2010) (Figure 5).

Lors de la 7^{ème} réunion de la Convention sur la diversité biologique, les parties ont reconnu officiellement les objectifs du Sommet Mondial sur le Développement Durable visant à

établir des systèmes régionaux et nationaux d'Aires Marines Protégées (AMP) complets, efficacement gérés et écologiquement représentatifs et se sont engagés à la conservation réelle d'au moins 10 % de chacune des régions écologiques du monde à l'an 2010. De plus, lors du Congrès mondial sur les aires protégées de l'UICN (2003), les pays ont appelé la communauté internationale à créer des réseaux d'aires protégées qui soient vastes et comprennent des aires intégralement protégées représentant au moins 20 à 30 % de chaque habitat (Figure 6).

D'un autre côté, l'évolution du nombre des aires protégées en Méditerranée est ascendante (Figure 7). À la fin de l'année 2008, Natura 2000 était composé de plus de 25 000 sites, soit près d'un cinquième de la surface de l'UE, un territoire plus large que l'Espagne et l'Italie réunies, et de 130 000 Km² de zone marine (Commission Européenne, 2010)²³. Les orientations de la stratégie de l'Union Européenne 2020, mettent l'accent sur la nécessité d'une croissance durable à la fois respectueuse de l'environnement et basée sur une approche écosystémique. La stratégie UE à l'horizon 2020 pour la biodiversité fait partie intégrante de la stratégie Europe 2020. La présente stratégie vise à enrayer la perte de biodiversité et à accélérer le passage de l'UE à une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources. D'ici 2020, l'UE souhaite enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE et assurer leur rétablissement dans la mesure du possible (Commission Européenne, 2011).

FIGURE 5 : LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (ASP) EN MÉDITERRANÉE

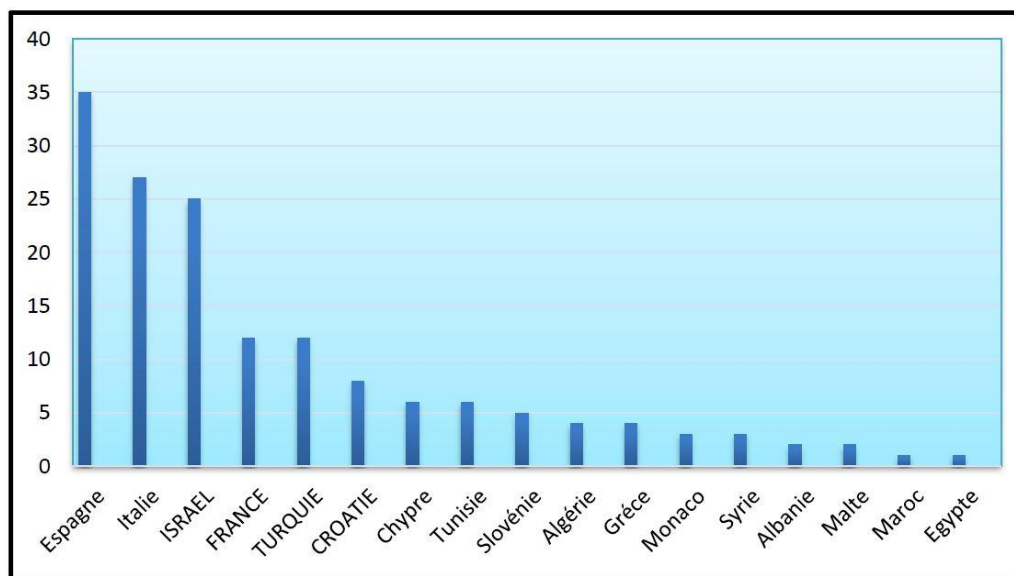


Source : PNUE/PAM, 2010.

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

²³ Le « Réseau Natura » occupe 25% de la surface espagnole.

FIGURE 6 : LES AIRES MARINES PROTÉGÉES EN MÉDITERRANÉE



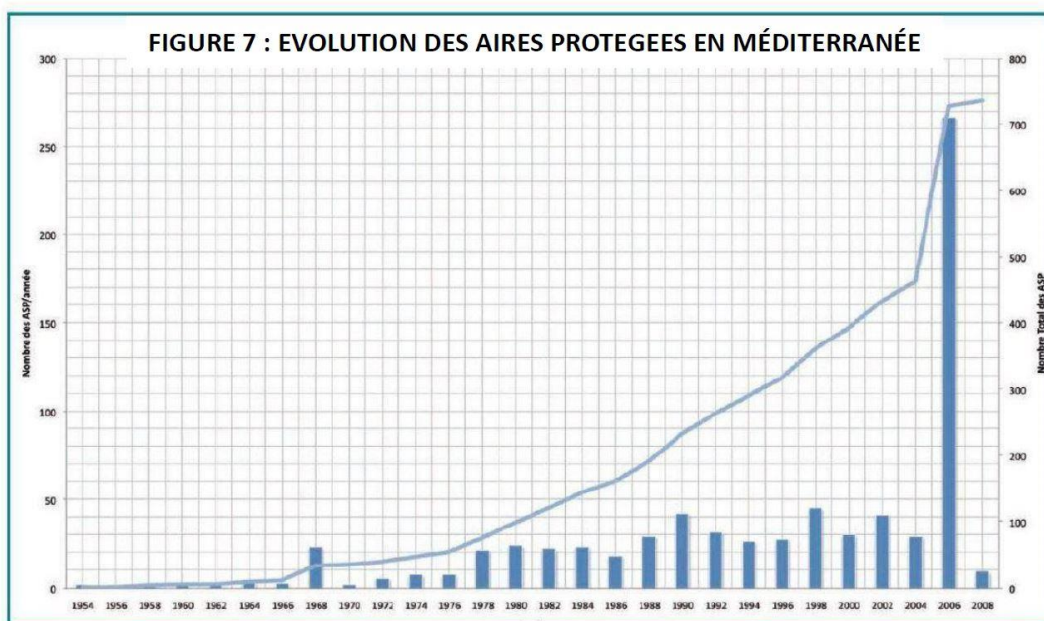
Source : PNUE/PAM, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

En 2005, l'UE s'est engagée à doubler le niveau actuel de son aide pour le développement à 2010 et a dépensé 6,2 milliards d'euros en termes de fourniture d'aide. Dans la stratégie politique annuelle pour 2005, les objectifs de la Commission en termes de développement étaient le réexamen et l'augmentation de la contribution de l'UE aux objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi que le lancement d'une facilité pour l'eau. En outre, la Communauté et les États membres ont signé la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et une nouvelle déclaration tripartite sur la politique de développement a été approuvée (consensus européen sur le développement). En particulier, la priorité pour 2005 a été l'Afrique, avec la révision de l'accord de Cotonou, la mise en œuvre de la facilité de soutien à la paix et l'élaboration d'une stratégie de l'UE pour l'Afrique (Commission Européenne, 2007).

Les visées de la conservation sont toujours d'actualité et il est encore urgent d'étendre le réseau d'aires protégées au niveau mondial. La conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya, en 2010, a d'ailleurs adopté un plan stratégique s'étalant jusqu'en 2020 visant la création d'un réseau d'espaces protégés couvrant 10 % des océans et au moins 17 % de la surface terrestre, comparativement à 12 % en 2005 (CDB, 2011). D'autres programmes opérationnels régionaux s'intéressent aussi à la protection de la nature, à l'atténuation des pressions et aux mesures d'adaptation. Entre 2000 et 2013, la coopération décentralisée et transfrontalière s'est renforcée. Les réseaux d'acteurs euro-méditerranéens (collectivités

territoriales, ONG, membres de la société civile) se sont constitués et épaissis. La participation des régions du sud de la Méditerranée a ainsi surtout été une occasion pour vérifier que la coopération transfrontalière pouvait réussir à l'échelle de l'ensemble du bassin méditerranéen et non seulement entre régions méditerranéennes de l'Union Européenne.

Or, malgré ces efforts visant à stopper le déclin de la biodiversité méditerranéenne, les pays de l'UE perdent chaque année 3% de leur PIB du fait de la perte de biodiversité. D'année en année, cela représente un coût de 450 milliards € pour l'UE.²⁴ Les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) apparaissent plus vulnérables que ceux de la rive Nord (PNM). Sur les douze PSEM, huit consomment annuellement plus de 50 % de leurs ressources hydriques renouvelables et les énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) dominent à 94 % l'approvisionnement énergétique. Si nous prenons comme exemple le cas du Maroc, la dégradation de l'environnement est évaluée à près de 8,2% du PIB. La mise en place de stratégies de conservation des ressources naturelles est encore tributaire du soutien de la coopération internationale et de l'aide au développement. La distribution géographique du financement n'est cependant pas équitable et l'UE cible les PNM.



Source : PNUÉ/PAM, 2010.

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

²⁴ http://interreg-med.eu/wp-content/uploads/2015/06/ToR_Obj_Specific_3_2_FR.pdf

Une première analyse des bilans dressés en 2010, renvoie à un constat unanime d'échec. L'ONU (2010) affirme que l'objectif fixé par les gouvernements du monde entier, en 2002, « ...de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre » n'a pas été atteint. Lors d'une récente réunion régionale, les gouvernements ont fait part de leur échec à atteindre l'objectif de 2010. Selon eux, les secteurs tels que l'agriculture, la pêche, l'économie et le tourisme n'intègrent pas suffisamment les enjeux de la biodiversité (PNUE, 2010).

Un point important qu'il compte de souligner concerne les difficultés de mise en œuvre de ces initiatives globales. Si les principes d'une approche globale et intégrée tendent à s'imposer, la problématique de leur mise en œuvre, comme confrontation au réel, est centrale. Le caractère global des stratégies méditerranéennes sous-entend le maintien difficile des interrelations thématiques, spatiales et temporelles, dans un contexte où la culture historique est variable selon les pays méditerranéens. Ces considérations n'ont pas permis aux stratégies de s'opérationnaliser socialement et spatialement, notamment pour les pays de la rive sud de la Méditerranée. Il s'agit d'un « transfert de politique » d'un contexte géographique régional nord-méditerranéen à l'autre rive sud. Alors comment peut-on admettre que « *la connaissance produite, à un moment et dans un lieu donnés, sur des politiques, des arrangements administratifs, ou des institutions, est utilisée dans l'élaboration de politiques et d'arrangements administratifs et institutionnels dans un autre temps et lieu* » (Evans et Davies 1999: 362) ?

Certes, le transfert de connaissance se fait essentiellement au niveau de la capacité de concevoir un projet en réponse à un besoin ressenti sur le terrain. Ainsi, nous projetons à ce stade notre questionnement soulevé auparavant sur cette pratique d'aménagement de la réserve (RBIM) entre le Maroc et l'Espagne (Andalousie), une stratégie intégrée de conservation et de développement. Un état de fait qui nous invite à s'interroger sur les facteurs qui influencent ce « bio-régionalisme » Méditerranéen, associant les rives Nord-Sud. Dans quelle mesure et selon quel modèle de développement cette coopération présentera-t-elle des opportunités réelles pour les populations locales du Nord-Marocain, afin de prendre en main le développement de leur territoire et l'amélioration de leurs conditions de vie ? L'étude de la genèse du projet ciblera les enjeux projetés dans des dimensions historiques et

socioculturelles et les rivalités ancestrales et contemporaines. Nous tentons d'explorer sous une posture critique, la nature des programmes environnementaux de coopération transfrontalière et du partenariat Euro-méditerranéen.

1.5 Coopération Maroc-Espagne et étude de cas de la réserve (RBIM)

1.5.1 Rivalités ancestrales et coopération transfrontalière Maroc-Espagne

La situation géographique privilégiée du Maroc lui offre la possibilité de nouer des relations avec les pays de la Méditerranée. L'Espagne est à ses portes, avec ses enclaves controversées (Ceuta et Melilla)²⁵ et le détroit de Gibraltar à 14 Km. Ainsi, l'histoire des rapports hispano-marocains s'entremêle avec des rivalités ancestrales et des enjeux contemporains, ainsi que des événements du passé qui enveniment ces relations. À la conclusion des vicissitudes militaires et diplomatiques et de la grave crise économique dans laquelle le Maroc se trouvait, la Conférence d'Algesiras en 1906 et le traité de Fès en 1912 instituèrent les Protectorats Français et Espagnols au Maroc. Le protectorat espagnol avait la préoccupation d'occupation du territoire, sans souci pour un développement territorial, vu que l'Espagne n'avait pas les mêmes attributs économiques et militaires d'une puissance coloniale comme la France. À l'Espagne furent confiées plusieurs zones dont la région du Rif qui a connu une lutte atroce de tribus rifaines contre le colonialisme, sous l'égide d'Abdelkrim El Khattabi.²⁶ (Naciri, 1992²⁷.; Qouid, 2008²⁸).

L'implantation coloniale a entraîné des changements aux niveaux des structures sociales et économiques de la région. Les catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les famines ont accéléré les mouvements d'exode rural entamés par la colonisation agraire et l'implantation de l'économie coloniale. En déplaçant et en fixant les villages pour mieux les contrôler, et en enlevant aux paysans leurs meilleures terres au bénéfice des colons, le protectorat espagnol avait compromis l'équilibre du système agricole traditionnel à longues jachères. Il importe de souligner que l'origine de la culture du cannabis qui se pratique à nos jours clandestinement dans la région du rif (région où se situe la RBIM) remonte au

²⁵ À la fin du XVIII^e siècle, l'Espagne ne possède plus que les villes de Ceuta et Melilla, ainsi que quelques rochers, « *los peñones* », situés le long de la côte marocaine.

²⁶ Résistant marocain du Rif. Il est devenu le chef d'un mouvement de résistance contre la France et l'Espagne au Maroc, lors de la guerre du Rif, puis l'icône des mouvements indépendantistes luttant contre le colonialisme.

Protectorat espagnol qui l'a autorisé à quelques tribus. Le contrôle des Rifains, dont « la faculté de résistance à toute influence extérieure est immense », implique ainsi de pareilles concessions (Daoud, 1999 : 27). La tolérance par les espagnols de la culture du cannabis dans le Rif n'est pas fortuite. Le Rif est l'une des régions tribales du Maroc qui a autant que possible résisté aux dominations étrangères, européennes certes, mais également arabes. La société rifaine est restée comme même dans son ensemble une société rurale, la création de quelques centres urbains n'y a rien changé. A la fin du protectorat, la population rurale représentait encore 77% de la population totale (Chouvy, 2008).

Un autre point important et qui illustre cette vision ressourçiste du protectorat est celui des relevés géologiques réalisés entre 1905 et 1907 par l'Espagne et qui avaient confirmés la présence des gisements de fer à Melillia, en aiguissant l'appétit pour ce nouvel eldorado. Malgré l'opposition des tribus qui refusaient la construction d'une voie ferrée sur leur territoire, les travaux vont se poursuivre par l'Espagne. Décidée à conserver sa mainmise sur les ressources, à restaurer le prestige de son armée et à protéger ses investissements au Maroc, l'Espagne va s'engager dès 1909 dans la guerre du Rif, qui lui coûta beaucoup de vies humaines du fait d'une mauvaise connaissance du territoire et de la force du soulèvement tribal des rifains. Devant cette résistance farouche des rifains, l'armée espagnole a été contrainte d'utiliser face à la rébellion du Rif, des armes chimiques par bombardements aériens²⁹ entre 1921 et 1927. Cette période a aussi contribué comme souligné par Zurlo (2005), à « *cette conflictualité permanente qui s'est installée dans la culture des deux peuples au point de dominer leur regard l'un vers l'autre* ». D'où l'expression populaire espagnole permettant de signifier l'absence de risque : « *No hay Moros en la costa* ». ³⁰

Dahbi (2011) souligne que malgré la volonté du Maroc de faire de son voisin du Nord, un réel partenaire économique, politique et sécuritaire, il existe encore en Espagne des « *attitudes réactionnaires dans les arcanes du pouvoir, réel et non apparent, qui ne veulent pas changer* », et pour qui « *le Maroc est une menace et il faut toujours s'en méfier* ». A ce propos, Dahbi (2011) a souligné que les crises qui ont émaillé les relations entre le Maroc et l'Espagne remontent à l'invasion de la péninsule ibérique en l'an 711 par Tarek Ibn Ziyad, jeune guerrier berbère converti à l'islam. Selon lui, la dimension religieuse est omniprésente

²⁹ Du phosgène, du diphosgène, de la chloropicrine et du gaz moutarde.

³⁰ « *Il n'y a pas de Maures sur la côte.* » C'est-à-dire pas d'envahisseur venu du Sud de la Méditerranée.

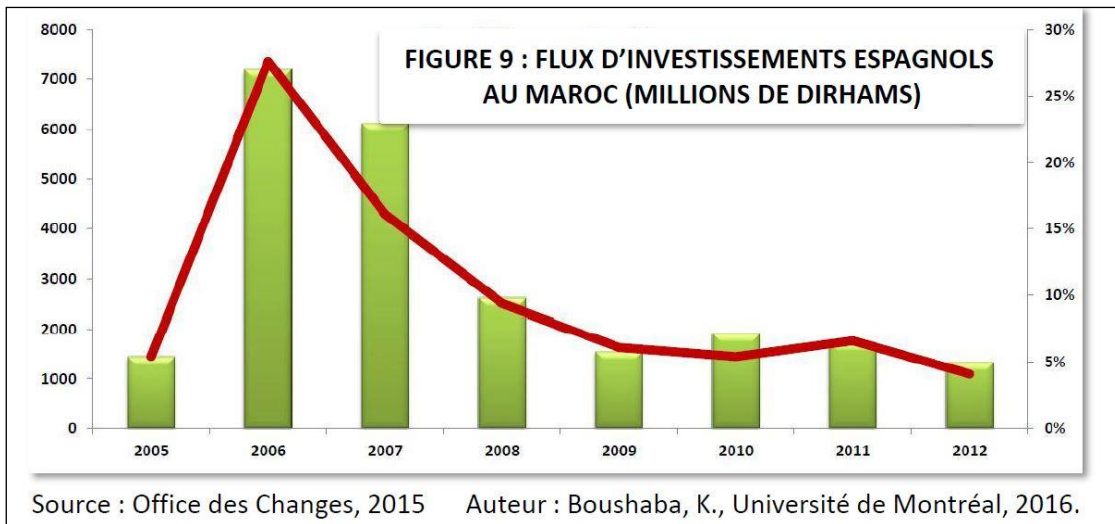
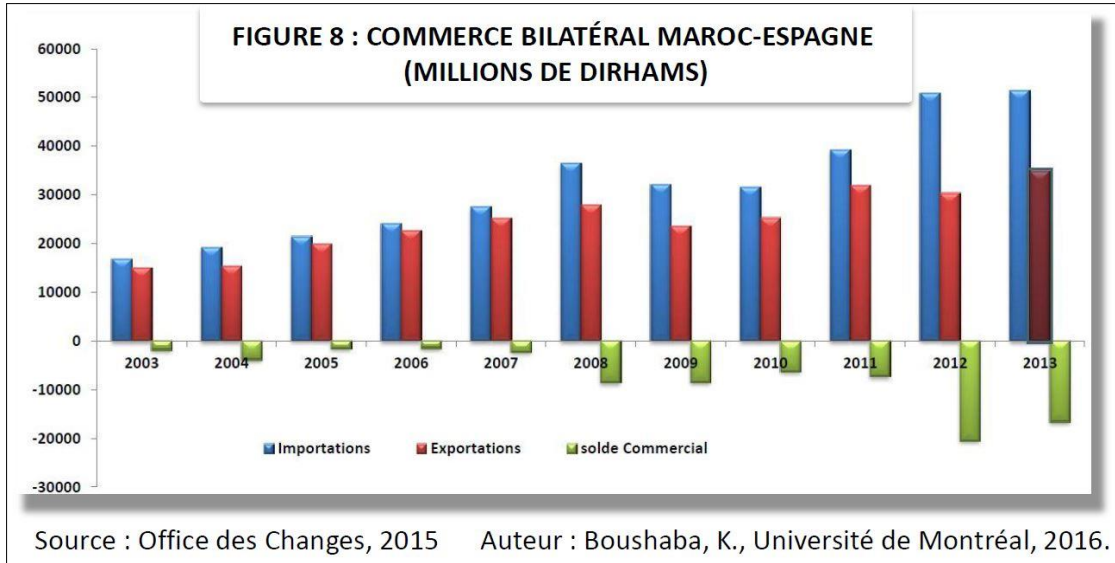
dans l'inconscient des rapports hispano-marocains forgés par un imaginaire d'héritage historique. Une confiance commune aurait été perdue il y a de cela 1300 ans, précisément depuis cette invasion (Dahbi, 2011). Cette posture géopolitique entre les deux pays nous pousse alors à une lecture civilisationnelle des relations hispano-marocaines avec ses rivalités ancestrales à l'épisode colonial, son passé colonial des protectorats et les répercussions de la guerre du Rif (région où se situe la RBIM).

En 1975 avec le lancement de « la Marche Verte »³¹ qui consistant à récupérer les provinces du Sahara revendiquées par le Maroc au nom de son intégrité territoriale, la polémique a pris une ampleur de reconquête. Cet épisode a été vécu, en Espagne, comme une nouvelle invasion d'une terre chrétienne par les Maures³². D'où une méfiance ancrée de part et d'autre des deux pays, créée par « *les centaines d'années durant lesquelles les deux pays ont vécu dans la peur, l'un de l'autre* » (Dahbi, 2011). Cette méfiance est nettement visible dans le cas des projets de coopération transfrontalière (cas de la RBIM), vu que la Commission Européenne a introduit une condition qui biaise la coopération entre les deux pays. Elle considère que « *les régions en question pourraient bénéficier de la coopération à condition qu'il soit expressément indiqué par écrit que cela n'emporte pas reconnaissance par la Communauté des revendications marocaines sur le territoire du Sahara occidentale et que les projets profiteront à la population locale de la région concernée* » (Commission Européenne, 2007).

De nos jours, les traités bilatéraux que l'Espagne a conclus avec le Maroc s'élève à 105 traités contre seulement 55 traités qu'elle a signés avec les autres pays du Maghreb réunis. L'Espagne est le premier partenaire commercial du Maroc, dont témoigne le taux de couverture du Maroc (92%) en 2007 et (62%) en 2013 (Figure 8). La dynamique des investissements espagnols au Maroc se chiffre avec près de 1000 entreprises opérant dans plusieurs secteurs d'activités. La part de l'Espagne dans le total de ces investissements reçus par le Maroc s'est élevée en moyenne à 10,1% entre 2005 et 2012, avec un pic de 27,6% en 2006 (Figure 9)

³¹ La Marche verte est une grande marche pacifique partie du Maroc le 6 novembre 1975 vers le Sahara (occupée par les Espagnols), suite à l'avis consultatif de la Cour internationale reconnaissant les liens d'allégeances évoqués, et le droit à l'auto-détermination des peuples.

³² Les Maures (*Mauri* en latin) sont connus depuis l'Antiquité comme étant des populations autochtones (berbères) de l'Occident nord-africain (Maroc, Algérie, Tunisie).



En 2008, le Maroc a été le premier pays de la région du Maghreb bénéficiaire de l'aide pour le développement de l'Espagne, avec un taux d'environ 35 % affecté au Nord du Royaume (Région intégrant la RBIM). Cette contribution espagnole reste relativement faible (7,5%), notamment pour la période (2007-2011), par rapport à d'autres partenaires : France (35%), États-Unis (11,1%) et Japon (10,5%) (Qouid, 2008). La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a été créée en 1958 par le traité de Rome. L'institution de financement à long terme de l'Union Européenne concentre l'essentiel de son activité à l'intérieur de l'union, mais elle intervient également de façon importante dans le cadre des politiques de coopération technique et d'aide au développement en faveur du Royaume du Maroc et des autres partenaires méditerranéens.

Depuis le lancement du processus de Barcelone, les activités de la banque au Maroc s'inscrivent dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen qui s'est matérialisé en juillet 1997 par la signature d'un accord-cadre entre le Royaume du Maroc et le BEI. Les financements réalisés entre 1978 et 2006 ont ciblés les secteurs de l'énergie, des transports et télécommunications, de l'environnement, du financement des petites et moyennes entreprises, de l'éducation, de la santé, des infrastructures urbaines et de l'assistance technique (Qouid, 2008). Parmi les projets d'envergure financés, nous pouvons citer le gazoduc du Maghreb qui contribue à la sécurité d'approvisionnement de l'énergie de l'Union Européenne. Le Maroc est ainsi un pays stratégique de transit pour le gaz algérien et exportateur d'électricité vers l'Espagne (Commission Européenne, 2004). A ceci s'ajoute le Parc d'éoliennes au Nord du Maroc entre Tanger et Tétouan, considéré comme le plus grand projet d'éolienne en Afrique et qui contribuera à hauteur de 2,5% à la satisfaction de la demande nationale en énergie. Un autre projet est celui du Port Tanger-Med, lancé en 2004 sur une zone franche logistique de 1000 Ha situé le long du Déroit de Gibraltar.

L'intérêt de l'Espagne et du Maroc pour cette région septentrionale comme cadre privilège de la coopération trouve son origine dans les problèmes liés au développement du trafic de cannabis et de contrebande, activités génératrices de revenus pour une grande partie de la population. D'autant plus, et en raison de sa situation stratégique à la porte de l'Europe, cette région représente le transit principal de la migration illégale entre les deux rives de la Méditerranée occidentale. Pour lutter contre ce flux migratoire, le Maroc a conclu plusieurs accords avec l'Espagne pour la réadmission des ressortissants des pays tiers, notamment les subsahariens d'Afrique, et le rapatriement des mineurs non-accompagnés respectivement le 13 Février 1992 et le 23 Décembre 2003.

Nous concluons par l'apport de Dahbi (2011) sur cet état des relations Maroc-Espagne, qui évoque la persistance de cette conflictualité et l'absence manifeste de transparence, notamment dans l'ère du président Aznar³³. Il affirme ainsi que : « ...*les services secrets espagnols rapportent la supposée intention du Maroc de transformer les enclaves espagnoles de Sebta et Melilla en source d'instabilité pour l'Espagne en encourageant le crime organisé (filères mafieuses : immigration clandestine, trafic de drogue), en fomentant*

³³ José María Alfredo Aznar López, né le 25 février 1953 à Madrid, est un homme politique espagnol, ancien président du Parti populaire et président du gouvernement durant deux mandats, du 4 mai 1996 au 17 avril 2004.

l'intégrisme (création supposée de cellules intégristes pour faire des enclaves une plateforme de l'islamisme radical) et en provoquant la crise économique (projets de développement du Nord du Maroc, fin de l'accord de pêche avec l'Espagne en 1999)». (Dahbi, 2011). Peut-on réussir une coopération transfrontalière, dans un tel climat de clivage historique ? Un intérêt pour cet état de «bio-régionalisme» accordant le privilège particulier de création d'une Réserve de Biosphère à cette zone du Nord-marocain objet de notre travail de recherche, et dont les enjeux se tournent plus à la résolution des problèmes soulevés auparavant.

1.5.2 Analyse des approches de planification et de gestion de la réserve (RBIM)

L'importance relative de « la nature » au Maroc remonte à 1925 sous la colonisation française. L'administration française y avait délimité des « régions naturelles » à protéger pour des fins scientifiques, touristiques. La vision ressourçiste des aires protégées au Maroc est héritière de l'époque coloniale. Après l'indépendance, l'évolution des politiques nationales s'est concrétisée avec la délimitation d'un ensemble d'espaces à protéger. Ce réseau, administré principalement par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), se compose de 154 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique totalisant 2,5 Millions d'hectares. Le nombre de parcs nationaux a été porté à partir de 2004 de 4 à 10 sur une superficie globale de 772.000 ha et les sites RAMSAR sont portés de 4 à 24 en 2005. Les réserves de biosphère sont au nombre de 04 et couvrent l'ensemble des écorégions du pays : Les oasis et l'Arganeraie au sud, la cédraie au centre et la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) au Nord. Il convient de préciser que cette politique de création d'aires protégées au Maroc s'est poursuivie sous l'impulsion des grandes institutions internationales après la mise sous-tutelle du pays par le Fonds Monétaire International.

Ces approches imprégnée d'une vision conservationniste sont axées sur les zones de plus forte diversité biologique (Hot spot), celles qui tiennent compte de la rareté et de l'endémisme d'espèces ou celles dans des larges zones ou écorégions (Mittermeir et al, 2004). Toutefois, la première loi qui a encadré la création d'aires protégées a été le Dahir du 11 septembre 1934 sur les parcs nationaux, et son article premier explicite cette vision : « *Les régions ou sections de régions naturelles de la zone française de l'empire chérifien dont il importe, pour des raisons scientifiques ou touristiques, et d'une manière générale, d'utilité sociale caractérisée, d'assurer le maintien de leur état existant, peuvent être érigées en «*

parcs nationaux ». Cet arsenal juridique qui datait de la période des protectorats a perduré en matière d'aménagement des aires protégées et n'a été amendé que partiellement par la loi n° 07- 22 de 2010³⁴ sur les aires protégées. Certes, une prise de conscience des grands enjeux environnementaux faisait jour sur le fait que les dynamiques sociales et les dynamiques naturelles évoluent en interaction, et que les phénomènes globaux sont le produit de ces interactions.

La déclaration par l'UNESCO en octobre 2006 de la Réserve (RBIM), dans le cadre du programme de l'initiative communautaire INTERREGIII-A (2000 – 2006) entre l'Andalousie et le Maroc, fut conçue pour le développement des espaces protégés au Nord du Maroc et la consolidation du Réseau des espaces naturels protégés de l'Andalousie. Le programme Espagne-Maroc qui s'inscrit dans cette perspective a été destiné à encourager un développement général intégré entre les régions frontalières. L'objectif de cette initiative est d'améliorer les conditions environnementales et de travailler pour le développement durable tout en essayant de créer et de consolider des canaux de communication et de participation des communautés locales et de développer la coopération entre les deux rives. La partie du territoire marocain de la RBIM renferme de nombreux écosystèmes naturels (forestiers, littoraux et marins) de grande valeur bioécologique, dont certains ont été retenus au niveau des sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBE), identifiés par l'étude nationale sur les aires protégées (HCEFLCD, 1996).

Le projet a été concrétisé par la signature d'un mémorandum d'entente au mois de février 2000 entre le Ministère Régional de l'environnement du gouvernement autonome d'Andalousie et le secrétariat d'état chargé de l'environnement du Royaume du Maroc. L'objectif général du programme INTERREG est de renforcer la cohésion économique et sociale de la communauté, par le biais de la promotion de la coopération, tel qu'il est recueilli dans le communiqué de la commission des états Membres de l'union européenne du 28 avril 2000. Ce document fixe des principes généraux pour l'accomplissement des objectifs, parmi lesquels figure la nécessité de se conformer à un scénario réellement commun au sein duquel sont conçus les programmes et les projets les plus convenables, ainsi que la participation des

³⁴ Voir Dahir n° 1-10-123 du 3 chaabane 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées.

tous les acteurs impliqués.³⁵ Ainsi, d'autres objectifs s'ajoutent au projet de la RBIM et que nous avons énumérés comme suit :

- La concrétisation d'une stratégie transfrontalière ou transnationale dans un programme de développement commun ;
- L'encouragement à la participation au cours des différentes phases de l'initiative INTERREG, non seulement des interlocuteurs institutionnels mais aussi des interlocuteurs socioéconomiques représentant d'autres organismes ;
- La complémentarité avec les principaux programmes des fonds structureux ;
- Une vision plus intégrée, étant donné que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)³⁶ offre la possibilité de financer des projets de développement rural, de développement des ressources humaines et d'ajustement des structures de pêche ;
- Une coordination efficace avec les instruments de la politique extérieure de la communauté, surtout dans une perspective d'extension.

Au terme de la période 2000-2006, l'Initiative communautaire INTERREG III n'a pas globalement accompli le progrès significatif initialement attendu de la coopération. En effet, l'analyse du rapport d'évaluation de cette initiative fait état d'un ensemble d'objectifs de développement territorial vagues, des conditions d'encadrement très hétérogènes et souvent difficiles, dû à l'extrême lourdeur des procédures appliquées au financement communautaire des programmes (Zoetermeer, 2010). L'approche de coopération transfrontalière, calquée sur les expériences INTERREG mises en œuvre au niveau communautaire dépend des procédures contractuelles qui ont lieu dans le cadre de l'aide extérieure de la Commission Européenne (Commission Européenne, 2008).

Nous assistons à un transfert de politique publique, processus qu'on retrouve au cœur du fonctionnement d'institutions comme l'Union Européenne, dans sa relation avec les États membres et leurs niveaux infranationaux ainsi qu'avec les pays voisins du sud et de l'est de la Méditerranée. Les régions transfrontalières qui se constituent à l'ombre de ces projets régionaux deviennent un but stratégique recherché de manière plus ou moins volontaire dans

³⁵ Conseil de l'Union Européenne (2000). «Règlement (CE) no 2698/2000 du Conseil du 27 novembre 2000 modifiant le règlement (CE) no 1488/96 relatif à des mesures d'accompagnement financières et technique (MEDA).», Éd. Conseil de l'Union Européenne: Journal officiel de l'Union Européenne.

³⁶ Instrument principal de la politique régionale européenne qui vise à promouvoir la cohésion économique et sociale par la correction des principaux déséquilibres régionaux et la participation au développement et à la reconversion des régions.

le but de créer des liens avec des arènes globales. Ces programmes de coopération s'insèrent dans un véritable marché de l'environnement où ONG locales et internationales et consortiums de bureaux d'études internationaux déclinent à l'infini une méthodologie générique, sans vraiment chercher à l'adapter aux différents contextes nationaux et locaux. Il semble que ces programmes avec leurs discours propagés par les bailleurs de fonds tombent dans les mêmes travers que l'aide au développement traditionnelle (Bakhos, 2014). Ce type de coopération est un partenariat, à la recherche d'un dépassement des approches classiques d'aide au développement, prônées par les institutions financières internationales à travers leurs programmes d'ajustements structurels et sectoriels (Hibou 2003).

A travers l'analyse des programmes environnementaux de coopération transfrontalière du partenariat Euro-méditerranéen, Bakhos (2014) a mis en exergue cette nouvelle forme d'hégémonie prônée par ce type de partenariat qui introduit un niveau institutionnel avec des normes d'inspiration néolibérale, ayant pour finalité de favoriser une intégration plus souple de l'espace euro-méditerranéen à l'économie de marché, une plus grande conformité aux réglementations prônées par les Organisations Internationales, et modifie en profondeur les cultures économiques, politiques, institutionnelles, sociétales et géographiques. L'auteur souligne une lacune essentielle de cette démarche :

« ...surtout perçue selon une perspective fondamentalement eurocentrée qui est loin d'être entièrement partagée par les sociétés arabes de la rive opposée, pour qui la Méditerranée reste une frontière hostile » (Bakhos, 2014 : 165).

Il semble que le Partenariat euro-méditerranéen tente de redéfinir la Méditerranée comme un lieu de rencontre entre les civilisations des deux rives, cependant comme soulignée par Moisseron (2005) : *« L'identité arabe ne s'adosse pas à la Méditerranée. Elle s'y achève dans son extension géographique. La Méditerranée serait plutôt une limite, une frontière »* (Moisseron 2005 : 28). L'analyse de Moisseron (2005) vis-à-vis de l'échec du partenariat Euro-méditerranéen, en matière d'intégration régionale souligne «la négation du processus de Barcelone» accusé de s'être éloigné, dans la pratique, de la dimension régionale innovante de la déclaration de Barcelone. Il soulève un manque d'intérêt pour les programmes favorisant un dialogue entre les cultures et une gestion du patrimoine historique commun ou des traditions communes, et précise une dichotomie entre le souhait de favoriser le dialogue entre les deux rives Nord-Sud de la Méditerranée et la volonté de contrôler l'émigration clandestine.

À l'égard des contraintes soulevées, il devient indispensable de questionner les enjeux et les défis des réserves de biosphère au Maroc, notamment vis-à-vis de leurs processus de planification et de gestion durables. A ce propos, El Fasskaoui (2009) a mis en exergue un ensemble de défis qui rendent obsolètes les pratiques d'aménagement et de gestion des réserves de biosphère dans le contexte marocain. A l'insu des intérêts et des aspirations des populations locales, un zonage de la réserve de biosphère est imposé par la mise en place des aires centrales qui constituent par leur biodiversité les zones représentatives du site. Ces zones, strictement protégées se situent à l'intérieur de zones tampons conçues pour réduire au maximum toutes influences anthropiques susceptibles de compromettre la fonction écologique des aires centrales. D'autres zones de transition sont planifiées dans le but de conserver l'héritage biologique pour le transmettre aux générations futures. Cette conception administrative qui privilège l'action sous forme de stratégies à envisager est sanctionnée par une réglementation étrangère aux assemblées communautaires.

A ce propos, Kasisi (2012) souligne « ...cet aspect de culture qui reste inféodée à ce qu'Edgar Morin (2004) appelle un paradigme de disjonction... ». Selon l'auteur, les experts de la conservation sont malheureusement le produit d'une éducation issue de la culture scientifique, fondée sur la spécialisation et la compartimentation. Leurs approches sont basées sur certains concepts comme celui de l'état climacique des écosystèmes nécessitant leur mise en réserve, et l'idéologie malthusienne qui identifie la croissance démographique comme la première des catastrophes qui affecte l'humanité. Ainsi, l'idéologie des communautés locales qui a su protéger les écosystèmes comme « *une providence de Dieu* », objet de rituels ancestraux, n'est plus admise et donne lieu à des réactions offensives des populations locales envers les ressources naturelles.

Les écosystèmes naturels marocains régis auparavant par un arsenal de dispositions coutumières adaptées, sont devenue le champ d'application des stratégies conservationnistes. Ces approches n'ont pas réussi à nos jours d'obtenir l'engagement et la participation des acteurs locaux, dans une perspective d'apprentissage et de bonne gouvernance environnementale à long terme. Le principe de processus participatif au cours des principales étapes de la planification de ces stratégies n'a été qu'un mythe, comme souligné par Kasisi (2012) pour le cas de plusieurs pays d'Afrique francophone. Ces stratégies n'ont bénéficié d'aucune réactualisation des étapes du processus de planification, malgré l'émergence de plusieurs nouveaux enjeux environnementaux, économiques et

sociaux de l'époque durant laquelle elles ont été élaborées. En plus, les études portant sur leur évaluation-suivi sont presque inexistantes au Maroc. La conciliation des objectifs biologiques de conservation et des objectifs sociaux et économiques du développement renvoie à un constat d'échec patent.

A l'instar des considérations soulevées auparavant qui nous ont amènes au choix spécifique de notre étude de cas relative au Parc National de Talassemtane (PNTLS), faisant partie de la RBIM, nous avons jugés utile de consolider notre choix par ce qui suit. En effet, les enjeux de la conservation de la biodiversité sont souvent situés à un niveau global, tandis que les besoins en développement du site et d'une population spécifiques se trouvent au niveau local. le choix de cette zone d'étude a été dictée par le souci de permettre de décrire d'avantage le local, d'en capter la complexité et de comprendre en profondeur les traits significatifs de cette stratégie intégrée de consolidation de la réserve (RBIM) et les situations et le sens que leur donnent ceux qui y sont impliqués.

Nous avons pu constater pour le cas du Parc National de Talassemtane (PNTLS) que sa gestion cherche à encadrer l'usage des ressources et l'utilisation de l'espace, afin que les termes de ceux-ci ne puissent pas altérer le capital principalement forestier et à promouvoir toute forme de traitement visant à l'amélioration des parcours et des règles de sylviculture. La promotion de ce type de gestion passe par un cadre restrictif et limitatif dans le temps et l'espace. Le zonage écologique intègre les spécificités conservationnistes d'une Réserve Naturelle Intégrale (RNI). Même après l'intégration du PNTLS dans la zone de la réserve (RBIM) crée en 2006, le statut de réserve naturelle intégrale au sens strict a persisté. Au cœur du parc, sont établies les zones naturelles protégées où toute activité, autre que l'étude scientifique, est interdite, afin de permettre le maintien d'écosystèmes remarquables. Cet espace devient un lieu symboliquement fermé dont la population locale se sent totalement exclue. Toutes les activités traditionnelles y sont interdites. Seuls les touristes, encadrés par des guides, y sont légitimement acceptés. Les problèmes soulevés peuvent être résumés en ce qui suit :

- La limitation de la capacité d'occupation et d'utilisation de l'espace. Le zonage ne tient pas compte du partage rationnel entre l'espace à protéger et l'espace cultivable nécessaire pour une population rurale précaire et en expansion. Les populations locales se trouvent encore à l'intérieur des limites du parc ou en périphérie ;

- Une privation de l'accès aux ressources animales et végétales principale source de subsistance pour les populations locales, et à celle ayant également une certaine importance thérapeutique ;
- Une suppression de l'accès aux lieux de cultes ;
- Une restriction d'accès à la matière ligneuse nécessaire pour la construction et le chauffage.

De nombreuses aires protégées ont été désignées comme telles sur la base de critères non liés à leur importance pour la diversité biologique, mais plutôt en vertu de leur intérêt touristique, récréatif, historique ou culturel ou simplement parce que les terres qui les composent ne présentent guère d'intérêt pour d'autres utilisations. La détermination des superficies, de l'emplacement, de la répartition et de la gestion des aires protégées furent donc définies suivant les besoins des écosystèmes qu'elles visaient à protéger, ceux-ci entendus comme comprenant les milieux physiques, les communautés végétales et animales mais non les humains. Ainsi, au lieu d'être un moteur du développement économique des régions rurales, les aires protégées sont devenues, comme souligné par Sournia (1990) «*des garde-manger entourés par la faim*».

En effet, la mission d'étude de 1995 pour l'élaboration d'un plan directeur des aires protégées du Maroc a attiré l'attention sur l'état limite de certains Parcs Nationaux marocains avec des niveaux d'extraction des ressources naturelles élevés, dus à la présence de populations vivant dans et de cet espace. Elle préconisait alors de s'inspirer des Parcs naturels régionaux existant en Europe concernant leur démarche de concertation et les systèmes de charte. L'un des principaux objectifs ayant présidé à la création de ces parcs fut de protéger l'intégrité des écosystèmes naturels pour des utilisations présentes et futures et de sauvegarder la diversité génétique des espèces (Dagnino, 2007). L'action de conservation, considérée comme ultra-légitime pour l'Etat, dépossède les populations de leur droit de propriété traditionnel, c'est-à-dire de leur liberté d'agir sur l'espace. Cette situation critique qui ne réponds pas aux intérêts et aux aspirations des populations locales du PNTLS a fait l'objet de plusieurs réactions qui prirent plusieurs formes de résistance comme le braconnage, le vandalisme, le surpâturage, l'ébranchage des arbres, les incendies volontaires, les défrichements...etc. Ainsi la conciliation de la notion de réserve naturelle intégrale avec les attitudes et les comportements issus de la spoliation des territoires ancestraux des populations humaines vivant en périphérie constitue un défi de taille. Les

différentes stratégies de gestion des ressources naturelles ne doivent pas compromettre la satisfaction des besoins fondamentaux des populations locales au profit de la conservation et inversement.

Conclusion

Dans ce chapitre introductif, nous avons présenté l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée qui n'a pas pu concrétiser les adeptes d'un développement durable, notamment pour les pays de la rive sud, malgré les initiatives engagées jusqu'à présent. La Méditerranée apparaît aujourd'hui comme un espace mal partagé entre les pays européens et les autres pays, déchiré entre les chances d'une intégration régionale et le risque latent de fractures économiques et culturelles préjudiciables à ses riverains. D'ailleurs, nous avons pu élucider cet aperçu de la marche triomphante d'une mondialisation de l'action ayant influencée le rapport des populations antiques de la Méditerranée avec leur milieu, et produisant dans plusieurs cas, des sociétés colonisées déstabilisées par l'expansion occidentale. Rist (2007) critique ainsi à la fois l'arrogance de l'universalisme occidental comme norme ultime et la prétendue supériorité du modèle de développement « civilisateur » dominant.

L'unité à la fois écologique et sociohistorique de la Méditerranée, a servi de creuset pour le développement des approches environnementales à grande échelle. Notre aperçu historique des processus de développement et de conservation de la nature du berceau méditerranéen, nous a permis de préciser que la pensée occidentale, nourrie aux sources grecques et judéo-chrétiennes, a défini l'homme par opposition à la nature. Or, contrairement à la société industrielle moderne, de nombreuses cultures prônent non seulement le besoin mais aussi le devoir sacré de vivre en symbiose avec leur environnement.

Les espaces coloniaux ont été des laboratoires pour l'émergence des préoccupations, des théories et des pratiques globales de conservation de la nature qui s'accompagnaient principalement des restrictions d'accès aux espaces et ressources, avec l'émergence de l'environnementalisme et du concept de « Parc naturel ». La prise de conscience de ce processus a fait naître au XXe siècle l'interrogation écologiste, qui a permis l'émergence de l'éthique de l'environnement, remettant en question le rapport de domination de l'homme sur son milieu naturel. Culture et expérience matérielle, diversité culturelle et diversité naturelle s'influencent mutuellement (Frank et Moulaert, 2011). Nous retenons ainsi, cette

vision holistique du monde, différente de la vision dualiste de la science classique issue de la pensée cartésienne, sur laquelle sont justifiées les stratégies de gestion des espaces et des ressources mises en place par les gouvernements et les organisations internationales.

Il importe de souligner que les premiers défenseurs de la conservation sont parvenus à créer une politique publique internationale, un secteur mondial de la conservation grâce à de nouvelles sources de financement international et à la multiplication des projets de conservation portés par la plupart des entités de coopération internationale. Les plus anciennes organisations intergouvernementales présentes dans le secteur ont permis la création, autour de l'UICN, d'une «communauté épistémique» (Hass, 1992), favorisant la promulgation des normes globales à travers les congrès mondiaux des aires protégées. Ce système d'acteurs est également complété par une multitude d'organismes qui viennent apporter des financements ou des soutiens techniques d'appoint. Ce mouvement s'est caractérisé d'une désaffection pour l'ancienne catégorie dominante «parc national», en faveur de la multiplication d'autres formes, comme celle des «réserve de la Biosphère».

La création des aires protégées a été l'élément central des politiques de conservation depuis le XIX^{ème} siècle et demeure encore l'outil par excellence, bien que l'efficacité de leur mise en place ait souvent été contestée. Les acteurs de la conservation conviennent de la nécessité de prendre en compte les facteurs sociaux au troisième congrès des parcs nationaux et des aires protégées (McNeely and Miller, 1984). L'émergence de ce concept est attribuée au départ à deux traits caractérisant notre temps (U.I.C.N, 1980). Le premier est la capacité quasi illimitée des êtres humains de créer et de construire assortie du pouvoir tout aussi grand de détruire et d'anéantir. Le second est la mondialisation de l'action, avec pour corollaire la mondialisation de la responsabilité. Cela implique l'adoption de stratégies mondiales tant pour le développement que pour la conservation de la nature et de ses ressources (Kassa, Tolba et Loudon, 1980). Or, les stratégies identifiées dans le passé et celles qui sont actuellement avancées par les instances internationales, régionales et les pays de la région méditerranéenne n'ont pas pu s'opérationnaliser spatialement et socialement. Les concepts trop statiques et trop schématiques de zone tampon et de zone de transition promus par les réserves de la biosphère ne répondent plus aux réalités locales. Dans le contexte hétérogène et dynamique des aires protégées, la mise en place des stratégies de conservation et d'utilisation multiple et durable des ressources naturelles reste à nos jours un défi de taille.

Chapitre 2 Définition du problème et de la problématique de recherche

2.1 Introduction à la problématique de recherche

L'analyse des relations dialectiques qu'entretenaient les populations antiques avec leur milieu, envisagées d'un point de vue historique et anthropologique, nous a permis de relever certains repères des rapports sociétés-nature en Méditerranée. Nous avons pu constater que ces rapports dépendent directement des systèmes de valeurs que les sociétés ont pour concevoir et représenter la nature. Ces rapports (perception et actions) impliquent les mythes, les traditions, les religions, les cultures, les systèmes philosophiques, politiques et socioéconomiques. Ces rapports sont en relation avec les mémoires intérieures qui conditionnent la perception et, ultimement les actions de ces populations (Kasisi, 2012).

Ces rapports constituent une interprétation influencée par la culture sous une conception progressiste de l'histoire. Nous avons souligné l'apport de plusieurs auteurs (Thành Khôi, 1992 ; Ki-Zerbo, 1992 ; Rist, 1994) sur la culture qui représente l'ensemble des créations d'un groupe humain dans ses relations avec la nature et avec d'autres groupes. C'est aussi un langage privilégié par lequel l'homme interpelle et gère la nature à travers un dialogue. Les relations à la nature sont des constructions culturelles qui varient d'une société à l'autre, selon les niveaux différents de discours et dans des temps différents. Si le développement est un processus complexe, la culture en tant que construction humaine, est indissociable de la notion de développement parce qu'elle en est l'élément vital qui le nourrit, l'oriente et le personnalise. Or, plusieurs stratégies intégrées en matière de conservation et du développement ne prennent pas en compte les changements dans le temps, l'histoire des territoires et les dimensions relationnelles de la culture. L'étude du rapport à la nature qui peut aussi varier individuellement dans un même groupe social peut apporter des solutions vis-à-vis de l'efficacité et de l'efficience des stratégies intégrées de conservation et de développement.

Certaines pratiques culturelles des populations antiques méditerranéennes enseignaient et dictaient le comportement et les attitudes vis-à-vis de l'utilisation appropriée ou la protection des ressources et des milieux naturels. La réalité des situations des communautés locales, vis-à-vis du développement est variable et leurs organisations représentatives expriment des vues très différentes sur le sujet. Mentionnons ici tout d'abord les tensions issues du choc

violent entre les stratégies des nations colonialistes et les cultures locales autochtones. Les causes des conflits sont d'ordre historique, idéologique, socioculturel, socio-économique et politique. L'État colonial a été fondé, tantôt sur la méconnaissance délibérée des différences et des clivages, tantôt sur leur exploitation, tantôt sur le gommage des similitudes et des convergences réelles. L'imposition d'une logique pragmatique, méconnaissant la diversité des rationalités humaines mène presque toujours à des systèmes de gouvernance instables et non durables. En effet, les conflits semblent, de plus en plus, nourris par une certaine méconnaissance de la réalité, des droits et privilèges des uns et des autres et par une modification du rapport au milieu et de la gestion de ses ressources. L'absence de dialogue et de négociation est d'emblée une source de conflits et peut nuire à la gestion des ressources naturelles.

La tolérance et le respect réciproque de la singularité culturelle sont les conditions indispensables d'une compréhension mutuelle accrue entre les peuples et d'une reconnaissance de notre commune humanité (UNESCO, 2003). L'intérêt de la dimension culturelle du développement territorial impose l'hypothèse d'une culture du développement. Ainsi, il importe de souligner cette transition paradigmatique de la notion classique de l'espace « contenant passif », lieu de déploiement des stratégies et simple réceptacle des activités, à une définition plus large d'un espace socialement organisé, producteur de ressources spécifiques et acteur du développement. Il existe des modes d'organisation de la vie sociale et de la production qui sont ancrés territorialement, pour lesquels le contexte socioculturel et historique spécifiques au territoire est crucial. A ce propos, certains auteurs (Verhelst, 2008 ; Rist, 2007 ; Parra et Moulaert, 2011) soulignent un aspect de formatage culturel du monde contemporain lié à une mondialisation marchande et à une idéologie du développement fondée sur des prémisses économiques néolibérales.

Dans une région donnée, les conditions du développement ne doivent pas être simplement réunies, il est tout aussi nécessaire que l'objectif de développement, lui-même, soit préalablement conçu et adopté collectivement. Les travaux actuels relancent la question de la pertinence de la prise en compte de la dimension culturelle pour la compréhension des modèles régionaux de développement (Grefte, 2005). Il semble qu'une attention assez limitée est portée au rôle des transformations de la culture symbolique et plus particulièrement de la croyance religieuse dans les processus de changement de la gestion du territoire et des ressources naturelles. Pourtant, certains travaux (Berkes, 2008 ; Wadley et Colfer, 2004) ont

proposé que ces types de phénomènes pourraient être associés. C'est le cas par exemple des croyances religieuses qui influencent le comportement par rapport aux régions boisées dans des communautés de Zimbabwe et où les forêts sacrées sont plus étendues et plus denses que les forêts non-sacralisées (Byers et al., 2008). Un autre exemple est celui du rapport entre des espaces sacrés et la conservation de la biodiversité en Indonésie (Wadley et Colfer, 2004). Nous évoquons aussi le cas des études au Maroc qui mettent en relief les rapports entre sites protégés par des saints et leurs atouts en termes de conservation d'importantes tâches de végétation très valorisables écologiquement (Demdam et al, 2008 ; Taiqui et al, 2005).

La conservation de la biodiversité peut aller de pair avec les activités de subsistance des populations locales et ne nécessite pas d'éloigner les humains de la nature à protéger. (Byron et Arnold, 1999). Les peuples qui ont été longtemps en contact étroit avec leur environnement proche ont une connaissance approfondie des ressources naturelles qui les entourent, ainsi que de la façon dont elles devraient être utilisées dans le but de les préserver (Posey and Balee, 1989). Ces connaissances ont évolué avec les sociétés et leurs écosystèmes au travers d'un long processus d'utilisation matérielle de l'environnement qui finit toujours par promouvoir ou en tout cas par participer à la construction des systèmes culturels de gestion durable des ressources (Berkes et al, 1995).

Dans l'histoire de l'humanité, il apparaît que la naissance de l'agriculture va accroître cet engouement pour le rôle essentiel des activités agro-pastorales de l'Homme dans « la manipulation, l'entretien et l'extension de la biodiversité ». Cette valorisation de la gestion traditionnelle de ces activités, sont très nombreuses et reconnues dans le monde entier (Cormier-Salem et Roussel, 2000). A ce propos, Deléage (1991) a précisé que les sociétés anciennes ayant connu l'agriculture possèdent un immense savoir empirique et encyclopédique de la nature, qui a permis la construction des premiers grands systèmes intellectuels. En Afrique, plusieurs communautés ont établi des systèmes coutumiers de gestion des plans d'eau, des forêts, des terres agricoles, etc., qui réussissent souvent à conjuguer harmonieusement l'équité et la justice sociale, l'efficacité, la durabilité et la conservation de la biodiversité. Nous pouvons citer à cet égard, le système local d'aménagement des pêches dans les plaines inondables du fleuve «*Logone*» au Tchad et au Cameroun (Drijver, van Wetten et de Groot, 1995), les systèmes traditionnels de gestion des terres et des forêts dans le comté de Nagot au Bénin (Onibon, 1995) et les systèmes locaux

relativement communs de gestion du bois de feu nécessaire à la cuisine et autres usages domestiques dans la savane soudano-guinéenne du Sahara méridional (Keita, 1985). Nous faisons aussi référence au rôle du rite initiatique «*bwali*» dans la gestion des ressources naturelles chez les Lega en République démocratique du Congo (Kasisi, 2012). Ces systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles se fondent sur des cadres institutionnels et réglementaires bien adaptés aux conditions sociales et environnementales de leurs milieux respectifs.

L'appropriation des ressources naturelles par les populations est faite sur une base socioculturelle. La vision du monde et le rapport à la nature qui en dérive, ont un rôle primordial sur les pratiques endogènes de gestion et d'utilisation des ressources et du territoire (Boya-Bousquet, 2008). Ces savoirs et pratiques sont héritières des cultures millénaires qui se transmettent de génération en génération, marqués par leurs différents besoins de signification, sans pour autant avoir nécessairement toujours des rationalités écologiques ou économiques. Leur disparition représenterait une grande perte patrimoniale et un grand risque socio-environnemental (Berkes et al, 2003). Or, dans la mise en place des réserves de biosphère combinant plusieurs objectifs de développement durable, l'embaras comme a souligné Joiris (1997), résulte d'une irréductible divergence d'intérêts entre gestionnaires et populations locales des aires protégées ; les objectifs des premiers étant en quelque sorte inconciliables avec les réalités et les aspirations des secondes. La place donnée à la population se définit par le "cercle périphérique", d'un principe schématique identique et généralisé à toutes les réserves de biosphère, établit par les experts et scientifiques du MAB, avec très peu de considération et de collaboration effective des populations locales.

L'étude de la relation entre culture et nature peut être révélatrice d'une compréhension et d'éventuelles solutions à une problématique contemporaine : l'adaptation de nos sociétés aux changements induits par la patrimonialisation de la nature. Pourrait-on tirer des leçons des stratégies des populations déjà adoptées dans l'histoire afin de faciliter notre transition vers une gestion durable des aires protégées ? Des éléments de la tradition s'inspirant des modèles socioculturels pourraient-ils avantageusement être rénovés et contribuer ainsi, dans une perspective de dialogue des savoirs, à répondre, de manière appropriée au regard du contexte dynamique des aires protégées, à des enjeux contemporains ?

2.2 Définition du problème spécifique du Parc National de Talassemtane

Nous avons choisi la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), pour l'exploration des dimensions historiques et socioculturelles de notre problématique de recherche. Le parc naturel de Talassemtane, faisant partie du territoire de la RBIM, n'échappe pas aux contraintes soulevées auparavant et qui ont trait à une mauvaise identification et à un manque de concertation des parties prenantes. Des conflits surgissent vu que les planificateurs et les gestionnaires n'identifient pas bien les parties prenantes, ou bien refusent de considérer l'intérêt que porte le groupe aux objectifs de l'action. Ils ont du mal à identifier tous les intérêts y afférents et par conséquent ils ne peuvent ni cerner les divers besoins et priorités de ces groupes ni tirer parti de leur connaissance locale de la situation.

Dans le cas du Parc Naturel de Talassemtane, faisant partie de la réserve (RBIM), nous avons pu constater que la conciliation de la notion de réserve naturelle intégrale avec les attitudes et les comportements issus de la spoliation des territoires ancestraux des populations humaines vivant en périphérie constitue un défi de taille. Pour la réalisation de cette thèse, nous avons voulu mettre l'accent sur le besoin d'une approche profondément multidisciplinaire, dans l'espoir d'aboutir à des perspectives différentes permettant la création de nouvelles conceptions plus complètes des relations nature-sociétés, susceptibles d'adapter les stratégies intégrées en matière de conservation de la biodiversité et du développement durable aux intérêts des populations des aires protégées. Ainsi, nous avons cherché à tracer la voie à une recherche de stratégie globale de conservation et d'utilisation multiple et durable des ressources du Parc de Talassemtane.

Notre question principale de recherche est la suivante : **Dans les stratégies d'aménagement des aires protégées, comment peut-on concilier les objectifs de conservation de la biodiversité avec les intérêts, les usages et les pratiques des populations locales ?** Trouver la réponse à cette question est l'objectif principal de cette recherche.

La thèse s'inscrit dans le cadre global des recherches sur les rapports des sociétés avec leur territoire, en lien avec les stratégies intégrées de conservation de la biodiversité et du développement durable. Si les premières aires protégées ont été créées selon un modèle ségrégatif, elles s'inscrivent aujourd'hui dans des modèles intégratifs qui s'avèrent subtils que prévus. L'objet d'étude (rapport à la nature) se situe dans une perspective critique des

processus de planification et de gestion des aires protégées qui génèrent des modèles de développement stéréotypés. Les réserves de biosphère qui intègrent les sociétés dans les espaces de la conservation, se heurtent à la difficulté de concilier les objectifs de conservation de la biodiversité avec le bien être des populations humaines et le développement à l'échelle locale. Le parc naturel de Talassemtane, faisant partie du territoire de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) est assujéti aux fers de lance de l'intégration entre le local, le national et le transnational. L'objectif principal de notre thèse consiste ainsi à adapter les stratégies d'aménagement des aires protégées aux intérêts, usages et pratiques des communautés locales.

Dans une première section, nous faisons une recension d'écrits sur les concepts de biodiversité, conservation afin de clarifier le lien entre elles, et de voir les aspects englobant la définition formelle des vocables. Dans le but de jeter un nouvel éclairage sur les limites des stratégies intégrées de conservation et de développement, nous aborderons à travers une analyse critique, les approches utilisées et les discours avancés, en soulignant les subtilités, les paradoxes, les faiblesses, les problèmes, les enjeux actuels et futurs qui rendent leurs opérationnalisations plus complexes. Cet état des connaissances sur les grandes transitions paradigmatiques propres à la conservation de la nature et aux aires protégées nous permettra de présenter l'outil d'aire protégée sous ses différentes formes, et de le caractériser dans ses multiples dimensions. Nous présenterons ensuite de nouvelles approches axées sur la bonne gouvernance des ressources naturelles et des espaces, sur une vision écosystémique des problèmes ainsi que sur la gestion adaptative conçue de façon participative avec les communautés locales. Cette analyse tentera de présenter les éléments qui peuvent assurer la conservation durable des ressources naturelles, tout en assurant le bien-être des populations locales dans un contexte (espace-temps) déterminé.

Partant du constat déterminé par certains auteurs (Para et Moulaert, 2011) qui stipulent que l'histoire des études culturelles montre leur capacité à critiquer et déconstruire de façon répétée sinon continue la logique unidimensionnelle du raisonnement systémique, nous serons amenés à mettre en exergue certains aspects culturels de la conservation de la biodiversité. Cette analyse nous renvoie directement à l'exploration du dualisme nature-culture et du champ de la sociologie de la connaissance, notamment les pratiques et les représentations sociales, et de surcroit nous permettras d'avancer les hypothèses et les objectifs spécifiques de recherche. L'enjeu n'est pas seulement de savoir où et comment

protéger la biodiversité de manière efficace, mais aussi de faire en sorte que la détermination des normes ou d'objectifs de durabilité fasse l'objet d'un processus de légitimation sociale ; un choix que les sociétés opèrent entre les ressources et leur utilisation suivant un système de valeurs qui leurs sont propres.

Ainsi, nous soutenons dans le cas de notre travail de recherche que l'identification des pistes de solutions passe par la compréhension de l'histoire de l'évolution du rapport des populations avec leur milieu. La construction de cette base socioculturelle par laquelle passe l'utilisation des espaces et des ressources, ancrée dans la dynamique historique des sociétés, dévoilera certainement la logique unidimensionnelle du raisonnement systémique nature-culture. Quand le passé intervient dans le présent, il dévoile les facteurs qui provoquent les faits, déterminent les manières de vivre, et projette les limites et les possibilités qui se sont offertes. Il peut aussi projeter le futur vers une convergence d'intérêts mutuels garante d'une gestion durable des aires protégées. Nous avançons par la suite nos hypothèses de recherche que nous essayons d'explicitier et de mettre à l'épreuve dans les prochains chapitres :

Hypothèse générale I : « *Dans les pratiques d'aménagement dans un territoire donné, la restitution de la dynamique historique des aspects socioculturelles peut révéler le rapport au milieu des communautés locales et de leur savoir endogène qui en dérive* ».

Hypothèse générale II : « *Dans les pratiques d'aménagement, les savoirs et pratiques endogènes des populations locales d'un territoire donné, constituent un atout considérable pour le renforcement de la durabilité des systèmes socio-écologiques des aires protégées* ».

La thèse s'inscrit dans la perspective globale des recherches sur les rapports sociétés-nature en lien avec la conservation de la biodiversité et le développement. Les contraintes liées à la gestion des aires protégées génèrent des modèles de développement stéréotypés. La difficulté de concilier les objectifs de conservation de la biodiversité avec le bien être des populations humaines et le développement à l'échelle locale demeure de nos jours un défi de taille. Notre portée de recherche se situe au cœur des enjeux du développement, où la compréhension du rapport à la nature des communautés locales et la mise en valeur de leur savoir endogène sont des éléments incontournables afin de répondre aux besoins et aux préoccupations locales actuelles et futures.

Le cadre théorique montre déjà la nécessité d'approfondir ces aspects dans les projets d'aménagement du territoire, avec l'objectif d'intégrer le sens commun et les connaissances traditionnelles d'une population déterminée au savoir scientifique et d'intervention des experts. Notre projet de connaissance est une co-construction d'un savoir qui tend vers une convergence des intérêts mutuels. Il convient de préciser que les questions initiales de recherche et les postulats théoriques qui seront explicités dans les prochains chapitres sont la base non seulement du questionnement et des hypothèses de recherche indiquées ci-dessus, mais elles déterminent aussi l'approche épistémologique et méthodologique que nous avons suivie dans la construction de ce projet de connaissance.

Chapitre 3 : Biodiversité et stratégies intégrées de conservation

3.1 La biodiversité

3.1.1 L'évolution historique du terme « Biodiversité »

Il importe de préciser que le concept de biodiversité avec les enjeux et les défis qu'il véhicule sur les plans scientifiques, sociologiques, économiques et politiques, puise son origine dans la crise de l'environnement qui s'est cristallisée dans le monde scientifique et politique ainsi qu'auprès du grand public au point de devenir aujourd'hui un problème majeur de société. Longtemps confiné dans la sphère des sciences de la nature, l'appropriation de ce concept par les sciences humaines nécessite de préciser et de positionner le sens qu'on donne à l'écologie, discipline directement concernée par la diversité biologique, par rapport à l'écologisme (Marty, Vivien, Lepart et Larrère, 2005).

Au XVIII^e siècle, Buffon évoquait la multitude des productions de la nature, Linné fondait la nomenclature et l'inventaire modernes des espèces, supposées fixes. Un siècle plus tard, Darwin ouvrait un champ nouveau de la sélection naturelle (Blandin, 2009). Par la suite, le mot « écologie » est né en 1866 pour définir une nouvelle discipline scientifique sous la plume de l'Allemand Ernst Haeckel³⁷. Une fois le concept d'écosystème popularisé, l'état « climacique » va être considéré comme l'état d'un écosystème arrivé à maturité, au terme d'un développement analogue au développement d'un organisme. L'écologie se voit apparaître à partir des premières décennies du XX^e siècle une nouvelle branche, l'écologie des populations. Elle s'est développée avec les travaux sur la croissance démographique des populations de Raymond Pearl (1879-1940), Alfred Lotka (1880-1949) et Vito Volterra (1860-1940) (Delors, 2003).

Au cours des années 1980, notamment avec le développement de l'écologie du paysage et de l'écologie des perturbations, sans parler des apports croissants de la paléoécologie, la dimension historique des systèmes écologiques devenait de plus en plus évidente. A ce propos, Lepart (1997) affirme que :

« Les systèmes écologiques ont une histoire, dont on ne peut faire l'économie ou pas totalement : l'état de la végétation dépend des perturbations qu'elles a subies dans le passé. » (Lepart, 1997).

³⁷ Disciple de Darwin, Ernst Haeckel invente l'écologie: « science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence ».

Des écologues vont ici ou là parler d'« écologie historique ». Pourtant, ce sont des anthropologues qui introduisent l'expression « *historical ecology* » et en définissent le champ (Blandin, 2009). L'écologie historique des anthropologues s'est constituée dans le prolongement de l'écologie culturelle de Julian Steward³⁸, mais avec un changement majeur de paradigme. L'écologie culturelle s'est développée en supposant l'existence d'un équilibre entre comportements humains et environnement, équilibre qui résulterait d'une optimisation, favorisée par la sélection, des stratégies d'obtention des ressources. Il s'est ainsi constituée une écologie humaine évolutionniste de sorte que les variations d'adaptation entre groupes humains observées aujourd'hui seraient le résultat d'ajustements favorisés par leurs divers environnements (Dietz, 1998).

Plusieurs scientifiques, essentiellement issus des sciences naturelles et particulièrement de l'écologie, ont mis en évidence le déclin de la diversité du vivant qu'ils attribuaient à la croissance économique (Vogt, 1948), au développement industriel des pays du Sud (Myers, 1979), à l'effet des pesticides sur l'environnement (Carson, 1962), à l'explosion démographique (Ehrlich, 1968) et à la naïveté de l'homme vis-à-vis de son pouvoir technologique (Ehrenfeld, 1981). A la même époque prend corps la biologie de la conservation à travers Frankel et Soulé (1981)³⁹ qui soulignent l'importance de la conservation de la diversité génétique comme potentiel d'évolution. Le terme de « biodiversité » est certes né de la contraction de « biological diversity » proposée par Rosen en 1986 et apparue pour la première fois dans une publication de Wilson en 1988. La contraction du terme, biodiversité, a été utilisée pour la première fois au milieu des années 80 par Walter G. Rosen, un des naturalistes s'inquiétant de la destruction rapide des milieux naturels et de leurs espèces. Il a été introduit lors du National *Forum on Bio-Diversity* qui s'est tenue du 21 au 24 septembre 1986 à Washington. Les actes du colloque, rassemblés sous la direction d'Edward O. Wilson dans le désormais célèbre *Bio-Diversity*, furent publiés en 1988 à la *National Academy Press* (Blandin, 2009).

Mais au-delà des définitions, si le terme n'apparaît qu'en 1986, c'est bien parce que la biodiversité n'est pas seulement une mesure du vivant, mais témoigne d'un problème qui se pose à l'humanité comme objet de souci et de protection (Maris, 2010). Elle est définie dans l'Article 2 de la CDB (PNUE, 1994) comme étant :

³⁸ Un anthropologue américain connu pour son rôle dans le développement de l'écologie culturelle.

³⁹ Dans l'ouvrage *Conservation and evolution* (1981), Otto H. Frankel et Michael E. Soulé

« La variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes » (PNUE, 1994).

Si le concept de «nature» n'est pas réductible à la seule connaissance biologique, rationnelle, celui de biodiversité est un enjeu au cœur des relations entre l'homme et la nature, qui naît avant tout d'un construit social, économique et politique (Aubertin et Vivien, 1998). C'est sur cette période que la grande majorité des États instituent des politiques publiques de protection de la biodiversité et s'engagent au niveau international dans les régimes de conservation (Aubertin et Rodary, 2008). L'émergence de la CDB et son inscription dans l'agenda des négociations internationales s'expliquent par une conjonction de facteurs et de forces qui ont convergés vers le compromis signé à Rio. Nous pouvons souligner à ce propos, l'apparition du référentiel théorique du développement durable, l'évolution des pratiques en matière de politiques de conservation, la prise de conscience des risques liés à l'érosion de la biodiversité, et l'avènement d'un nouveau paradigme dans le domaine des technologies de recherche. L'arrivée des biotechnologies, a ouvert la voie à des nouveaux enjeux économiques et industriels dans le domaine de la biodiversité (Aubertin et Vivien, 1998 ; Boisvert, 2001 ; Hermitte et al, 2004 ; Boisvert et Vivien, 2005 ; Dumoulin et Rodary, 2005). C'est alors autour d'une multitude d'intérêts en présence que les négociations sur une convention censée répondre aux besoins de conservation de la diversité biologique vont se dérouler.

3.1.2 Diversité culturelle et biodiversité

Bien que la définition du concept de la biodiversité et des catégories qu'il inclut varient selon les auteurs, mais personne ne peut prétendre embrasser tout ce qui véhicule ce concept et le réduire à son propre domaine d'intérêt et de compétence (Gaston, 1996). Certains auteurs parlent aussi de diversité culturelle (Parizeau, 1997 ; Roué, 2006), ou de diversité paysagère (Fisher, Maginnis et al., 2005).

Au cours des dernières décennies, la communauté académique a déployé des efforts considérables afin d'explorer l'interface complexe entre la diversité biologique et culturelle. L'ethnoécologie, ayant émergée dans les années 1950 grâce à Conklin (1954), examinait la compréhension et les représentations que les peuples de diverses cultures avaient de leurs environnements naturels. Ces conceptions sont liées à la cosmogonie et aux rapports avec soi et autrui (Posey, 1999). Plus récemment a été introduit le concept de « diversité

bioculturelle » (Newing, 2010) pour rendre compte de la diversité de la vie dans toutes ses manifestations, et notamment de l'interrelation et coévolution des sphères biologique, culturelle et linguistique. Dans cette perspective, la diversité biologique et la diversité culturelle s'inscrivent dans une interdépendance dynamique dont la durabilité du système entier va dépendre (Berkes et Folke, 1992).

Le principal outil institutionnel de protection de la biodiversité est la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), traité international signé à Rio de Janeiro en 1992 sous l'égide des Nations Unies, ratifié aujourd'hui par 191 pays. Les parties contractantes s'y déclarent *« conscientes de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique »* (PNUE, 1994).

Pour adapter l'analyse économique au cas de la biodiversité, les économistes ont été amenés à définir une typologie des valeurs. Dans la pratique, l'évaluation économique s'avère très difficile dans ce cas vu que les valeurs d'usage de la biodiversité comprennent aussi la valeur esthétique, attractive, spirituelle, religieuse ou totémique des espèces, de même que les valeurs dites scientifiques et de quasi-option (Marty et al., 2005). A ce propos, nous sommes totalement conscients du débat complexe et conflictuel que suscite la valeur de cette biodiversité (Lévêque, 1997 ; Wilson, 1988). Cette question a été largement traitée par les philosophes (Larrère & Larrère 1997 ; Maris, 2010), qui nous rappellent la multiplicité des valeurs associées à la biodiversité.

Organisées en systèmes en perpétuelle évolution et animées d'une dynamique qui les organise dans l'espace, les éléments de la biodiversité, des gènes aux paysages, nous poussent à réfléchir sur l'apport de l'homme à cette biodiversité, par la mise en place des systèmes agricoles, la domestication de nombreuses espèces animales et végétales, le façonnage des paysages ...etc. Cette interaction dynamique caractérise ce qu'il est convenu d'appeler des socio-écosystèmes (Walker et al., 2002), et elle est à l'origine de la mise en valeur des paysages qui peut être une stratégie de conservation de la biodiversité, de valorisation socioculturelle et de développement pour un territoire donnée (Velazquez et al., 2003 ; Phillips, 2002).

L'article 8(j) de la CBD et le groupe de travail qui a été établi pour l'application pratique de cet article est un bon exemple des efforts et de la croissante sensibilité internationale autour

du rôle des aspects culturels de la biodiversité dans la conservation. En fait, la sauvegarde de la diversité culturelle et des connaissances des peuples autochtones aide non seulement à la conservation du milieu naturel, mais aussi aux peuples qui dépendent de cette biodiversité pour survivre. Le concept de «*Savoir Écologique Traditionnel*» (SET), est apparu aux milieux des années 1980, issu des deux approches distinctes en ethnologie : L'ethnoscience et l'écologie culturelle. Dans la littérature, nous trouvons différents termes interchangeables pour désigner le SET. On parle de savoir traditionnel, de savoir indigène de l'environnement, de savoirs locaux, de savoirs endogènes ou encore de savoir écologique traditionnel (Folke, 2004 ; Barthélémy, 2005).

Certaines grandes organisations internationales pour l'environnement et les ressources naturelles comme le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), le *World Wildlife Fund* (WWF), l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) et la Commission des aires protégées de l'UNESCO ont adopté des politiques reconnaissant les droits des peuples locaux et autochtones. Des programmes de conservation allant dans ce sens ont été mis en place : gestion participative des ressources naturelles, conservation communautaire, développement et utilisation durables, conservation de base, dévolution de droits sur les ressources aux communautés locales. En 1996, la commission mondiale des aires protégées de l'UICN et le WWF ont produit des documents sur les principes et les lignes directrices sur les peuples autochtones et traditionnels et les aires protégées, qui soulignent la nécessité de gérer ces aires avec les peuples indigènes et de respecter leur connaissance de l'environnement (Rodary et Aubertin, 2008).

3.1.3 Approches de conservation vis-à-vis de la perte de biodiversité

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée par la communauté internationale lors du Sommet de Rio, et entrée en vigueur le 29 décembre 1993 compte trois objectifs : conserver la diversité biologique ; utiliser les ressources biologiques de manière durable ; et partager les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de manière juste et équitable. Cette dernière présente un cadre d'action par le biais de ses articles, que chaque pays interprète en fonction de ses propres priorités nationales ou régionales. Tout en reconnaissant que la biodiversité est répartie inégalement au monde, et que sa conservation est une préoccupation commune à l'humanité, la CDB a affirmé le droit souverain des États sur leurs propres ressources (article 3). Elle a incité les pays membres à assumer la responsabilité en élaborant des stratégies et des plans d'actions nationaux en faveur de la

biodiversité (article 6), à assurer la gestion de celle-ci, notamment dans un esprit de collaboration interétatique pour les ressources à caractère transfrontalier (article 9), et à faciliter l'accès aux ressources génétiques, à l'information et aux techniques pertinentes (articles 15-19) (CNUED, 1992) .

En 2002, lors du Sommet pour le développement durable de Johannesburg, les 196 États ayant ratifié la Convention sur la diversité biologique se sont fixés pour objectif de stopper l'érosion de la biodiversité avant 2010, déclaré Année internationale de la biodiversité par les Nations Unies. L'objectif de ce geste fort était de sensibiliser la communauté internationale à l'importance cruciale de la biodiversité, communiquer les coûts ressentis par les humains sur sa perte, et engager la population mondiale, et particulièrement les jeunes, dans l'élan pour protéger toute vie sur Terre. Cela s'est également traduit par plusieurs publications scientifiques dressant le bilan d'une forte augmentation du rythme actuel de perte de la biodiversité depuis l'objectif fixé en 2002 par la sixième Conférence des Parties. À cet effet, une première analyse des bilans dressés en 2010, renvoie à un constat unanime d'échec. L'ONU (2010) affirme que l'objectif fixé par les gouvernements du monde entier, en 2002, « de parvenir, d'ici à 2010, à une réduction importante du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre » n'a pas été atteint. De multiples signes indiquent que le déclin de la diversité biologique se poursuit, et ce, au niveau de chacune de ses trois principales composantes — les gènes, les espèces et les écosystèmes. Dans un communiqué datant du 10 mai 2010, les Nations Unies soutiennent que : « les États ont globalement échoué à réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique qui visent à réduire le pourcentage de perte de biodiversité

Cependant, une prise de conscience des grands enjeux environnementaux faisait jour sur le fait que les dynamiques sociales et les dynamiques naturelles évoluent en interaction, et que les phénomènes globaux sont le produit de ces interactions. En mettant l'accent sur la dépendance entre la réduction de la pauvreté et la conservation des ressources naturelles (Sanderson and Redford, 2003 ; Adams and Aveling, 2004), et dont le souci de freiner la perte de biodiversité, la CDB a adopté une approche par écosystème. Cette dernière représente une stratégie et un outil de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorisent la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable.

L'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A titre d'exemple, les aires protégées transfrontalières sont un des principaux outils actuellement mis au point par les organismes de conservation de la biodiversité. Elles s'inscrivent dans l'approche « écosystémique » d'intégration des pratiques et d'agrandissement des zones de conservation définie par la convention sur la diversité biologique.

Née dans les années trente aux États-Unis, l'approche écosystémique est un moyen de gérer l'intégrité des écosystèmes tout en tenant compte des facteurs sociopolitiques et économiques (Environnement Canada, 1996 ; Grumbine, 1994). La CDB (2010) définit l'approche écosystémique comme « *une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable* ». Elle ouvre la voie au développement durable en partageant des objectifs similaires relatifs au maintien de l'intégrité de l'environnement, l'efficacité économique, et l'équité sociale.

Le concept de biodiversité a introduit deux ruptures au Sommet de Rio : l'approche scientifique de la diversité du vivant et son cadrage socio-économique et politique (Boisvert et Vivien, 1998). La dimension économique a tenté de quantifier en termes financiers les usages actuels et potentiels de la diversité biologique. L'importance est accordée à l'accès aux ressources génétiques, à leur appropriation, à leur partage, et à la définition des problèmes soulevés à tous les niveaux hiérarchiques des sociétés et des États par les conflits d'accès et d'usages.

La reconnaissance de la valeur économique des biens des écosystèmes naturels (Costanza et al, 1997) a soulevé la problématique de l'imposition des règles d'accès et d'usage pour la conservation de la biodiversité. La théorie économique suppose que le mode de la propriété privée est le mode de gestion efficiente des ressources naturelles, à l'inverse de l'accès aux ressources en propriété commune qui peut être la cause d'une rapide surexploitation, connue sous le nom de « *tragédie des communaux* » (Hardin, 1968). Mais propriété commune n'est pas synonyme de libre accès, et dans de nombreuses sociétés des règles coutumières, y compris les croyances et les droits lignagers, permettent en réalité de réguler l'accès aux ressources naturelles là où la propriété commune a survécu (Weber, 1993). Parmi les droits de propriété, il en est deux qui sont essentiels pour les choix stratégiques des États : le droit lié au foncier, et le droit sur les usages du foncier. Il s'agit ici de dépasser le cadre strict de

l'appropriation du sol et de s'intéresser aux systèmes d'accès et d'usage des ressources (Trometter et Weber, 2003). Le droit lié au foncier existe au niveau local, mais il peut être plus ou moins déconnecté des droits d'usage (Schlager et Ostrom, 1992).

3.2 La conservation

A défaut de ne pas avoir une définition explicite, nous confondons les termes «protection », «conservation», « restauration » et « préservation ». Cette confusion puise ses origines historiques à la croisée des discours sur l'émergence des disciples d'écologie et de biologie de conservation, ainsi que des subtilités entre les modèles de gestion des ressources naturelles anglo-saxon et latin (Jacobs and Sadler, 1995 ; Kasisi et Jacobs, 2002). Le terme le plus utilisé est celui de protection. C'est un ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité. Dans ses formes extrêmes, la protection est qualifiée de préservation, qui désigne le maintien à long terme d'éléments de la biodiversité et de leur dynamique naturelle (Limoges, Boisseau, Gratton et Kasisi ; 2013).

Le terme « conservation », qui ne bénéficie d'aucune définition dans la Convention sur la Diversité Biologique (1992), a été explicité par la Stratégie Mondiale de la Conservation (UICN, PNUE et al. 1980) comme :

« La gestion de l'utilisation par l'homme de la biosphère de manière que les générations actuelles tirent le maximum d'avantages des ressources vivantes tout en assurant leur pérennité pour pouvoir satisfaire aux aspirations et aux besoins des générations futures » (UICN, PNUE et al. 1980).

La conservation est un ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques pour les générations actuelles et futures. Ces subtilités peuvent aussi être à la base des différentes interprétations du concept de conservation (Kasisi et Jacobs, 2002).

Des nuances socioculturelles rentrent aussi en ligne de compte car la culture est aussi un moteur de plus en plus reconnu et valorisé, de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles (Jacobs and Sadler, 1995). Le terme conservation se concentre sur des notions à caractère général qui, à l'évidence, génèrent une bonne dose de confusion dans les esprits (Limoges et al., 2013). C'est une gestion prudente et mesurée des ressources naturelles pour les maintenir dans un bon état général, dans un objectif explicite de protection

et en vue de leur transmission aux générations futures. Il peut être assez proche du «*patrimonialisme*» (Cormier-Salem et al., 2002) qui insiste plus particulièrement sur les dimensions de transmission et d'organisation sociale et politique comme instruments de la conservation. Le modèle le plus ancien est le «*ressourçisme*». Il définit une protection à finalité d'exploitation et insiste évidemment sur la notion de ressource. Enfin, l'exploitation, ou l'utilisation, traduisent une consommation sans mesure des ressources naturelles. Elle s'inscrit le long d'un gradient plus ou moins intégrateur de l'homme et de ses intérêts, dont l'une extrémité serait l'exploitation, et l'autre la préservation (Depraz 2008).

La conservation était la gestion de l'environnement, une gestion qui verra ajouter les enjeux socio-économiques après le Rapport Brundtland (Brundtland, 1987) et qui finira par se matérialiser dans les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), lors du sommet de la terre tenu à Rio en 1992. Elle sera bonifiée par la sortie du plan stratégique pour la diversité biologique de Rio + 20.

Kasisi et Jacobs (2002) nous parlent des conséquences, parfois désastreuses pour l'avenir de la biodiversité, de ces confusions sur l'interprétation du terme, notamment dans plusieurs pays africains francophones. Ils considèrent que cette ambiguïté sémantique conditionne l'élaboration des stratégies nationales de conservation de la biodiversité, et trop souvent la conservation devient conservation stricte de la biodiversité, c'est-à-dire, protection intégrale et non utilisation des ressources naturelles.

3.3 Les aires protégées à la croisée de la conservation et du développement

3.3.1 L'outil aire protégée de l'UICN

La notion générique d'aire protégée se révèle très riche associée à un éventail de statuts allant de la protection très stricte à la gestion durable des ressources naturelles. Les aires protégées sont définies par l'UICN (1994) «*Comme une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées* ».

Selon la définition actualisée de l'UICN (2008), une aire protégée est « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* ».

Outils de maintien *in-situ* d'écosystèmes, d'habitats naturels et semi-naturels, de populations viables d'espèces dans leurs environnements naturels, les aires protégées ont de multiples fonctions. L'UICN a déterminé six catégories d'aires protégées proposées en 1969 et appliquées à partir de 1973, que Depraz (2008) décrit comme suit :

- Catégorie I (a) : Réserve naturelle intégrale (Aire protégée, administrée principalement aux fins d'étude scientifique).
- Catégorie I (b) : Zone de nature sauvage (Aire protégée, administrée principalement aux fins de protection des ressources sauvages).
- Catégorie II : Parc national (Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver les écosystèmes et aux fins de récréation).
- Catégorie III : Monument naturel / élément naturel marquant (Aire protégée, administrée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques).
- Catégorie IV : Aire gérée pour l'habitat et les espèces (Aire protégée, administrée principalement aux fins de conservation, avec intervention en ce qui concerne la gestion).
- Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé (Aire protégée, administrée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et aux fins récréatives).
- Catégorie VI : Aire protégée de ressources naturelles gérées (Aire protégée, administrée principalement aux fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels).

Bien que leur principale fonction soit la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel, l'UICN cite une série d'autres fonctions importantes que les aires protégées peuvent remplir, qu'elles soient éducatives, économiques, scientifiques, récréatives ou touristiques (Dudley, 2008). Le choix des régions à protéger peut s'appuyer sur des critères biophysiques englobant la rareté spécifique, la représentativité des écosystèmes et la diversité des habitats. Il peut concerner des critères sociaux concernant la vulnérabilité du milieu par rapport aux menaces humaines ainsi que les valeurs éducative, récréative et touristique des sites. La planification peut aussi prendre en considération les caractéristiques de l'aire protégée, telles que sa dimension, sa forme et ses frontières, ainsi que la possibilité d'assurer la connectivité du milieu naturel par la création d'un réseau d'aires protégées (Lockwood et al., 2006).

L'augmentation du nombre d'aires protégées dans le monde témoigne de l'intérêt que suscite cet outil. Les catégories III (espaces protégés de petite taille) et IV (espaces dédiés à la gestion d'une espèce ou d'un cortège) sont les mieux représentées à l'échelle globale (Rodary & Milian 2009). Ce classement se fonde non pas sur un degré d'efficacité de

conservation de la biodiversité, mais sur un degré d'exclusion des sociétés, laissant supposer que les premières catégories les plus strictes seraient aussi les plus efficaces, principe largement controversé (Therville, 2013).

La première moitié du XXe siècle est marquée par une marginalisation de l'idée même d'intégration entre souci économique et conservacionniste. Les aires protégées héritières des différents dispositifs coloniaux (Grove, 1995) ont connus une extension de leur superficie qui s'est accompagnée par le déplacement des communautés locales contre leur gré, et la perte de leurs droits sur ces ressources (Folke and Berkes, 1995 ; Kasisi, 1989). Le transfert, souvent forcé, des peuples autochtones a été une «nécessité» récurrente pour que les zones protégées soient aménagées. Le Fonds mondial pour la conservation de la nature (WWF) s'est senti obligé d'argumenter que la présence dans le *Parc National Korup*⁴⁰ (Cameroun), des villages dont les habitants sont impliqués dans la chasse, le piégeage et l'agriculture est incompatible avec son fonctionnement (Colchester, 2003).

3.3.2 Les réserves de biosphère

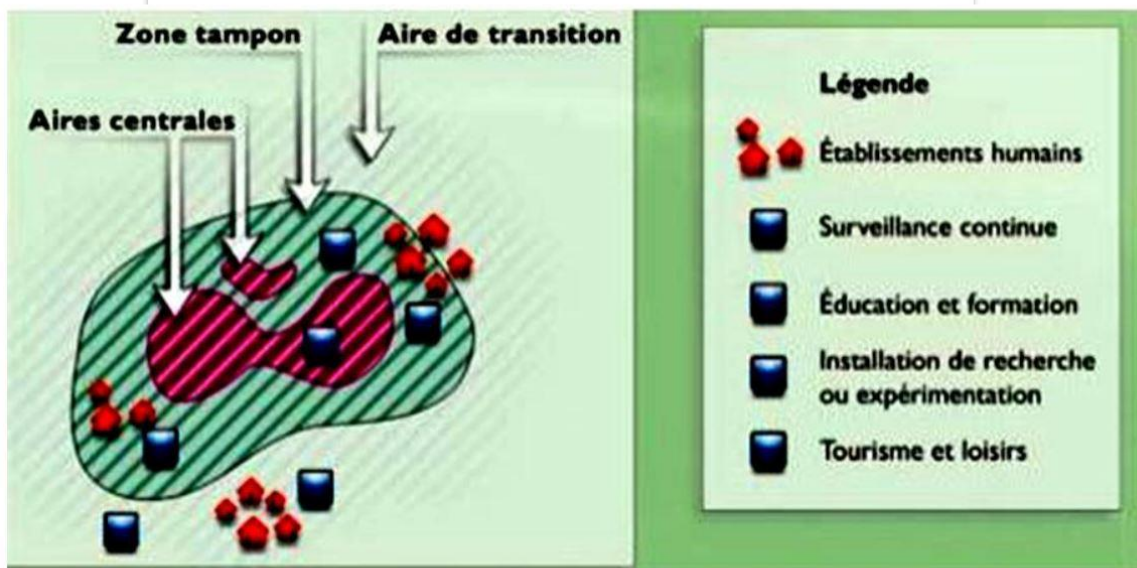
Les politiques d'intégration ont suscité un très fort engouement dans les années 1980 et 1990, avec un discours participatif devenu dominant dans le champ de la conservation. Ainsi, les méthodes de mise en place d'aires protégées ont évolué d'une approche où la gestion était essentiellement entre les mains d'un organisme central préconisant une restriction des plus complètes des activités humaines vers une approche plus ouverte axée davantage sur l'inclusion des communautés locales et sur l'utilisation rationnelle des ressources (Lockwood et al., 2006). Les objectifs des aires protégées se sont alors ouverts aux considérations générales des sociétés dans le cas des réserves de biosphère (Batisse 1982), et au dépassement de l'opposition traditionnelle entre conservation et développement introduite par le développement durable (Vivien, 2003 ; Godard, 2005).

Les réserves de biosphère (Figure 10) sont des « *aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB)* » (UNESCO, 1996). Lancé à la fin des années soixante par l'UNESCO, le programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) avait pour objectif de fournir des bases scientifiques pour une gestion rationnelle des ressources naturelles. Il a très tôt affirmé l'importance d'asseoir

⁴⁰ www.wwfcameroon.org/cpoprojects/koruppark.htm

les stratégies de conservation de la nature sur la connaissance d'une part, mais aussi sur le développement économique et social des populations, dans le respect des cultures locales. Pour concrétiser une forte volonté d'application, les premières réserves de biosphère, plus tard constituées en réseau mondial, ont été établies à partir de 1976 dans le cadre de ce programme. En 1995, le Réseau mondial des réserves de biosphère a fait l'objet d'une réflexion au niveau international qui a abouti à l'élaboration de deux documents-cadre : la Stratégie de Séville et le cadre statutaire (UNESCO, 1996).

FIGURE 10 : SCHÉMA D'UNE RESERVE DE BIOSPHERE



Source : WNBR, 2010

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Dans leur conception actuelle, les réserves de biosphère doivent remplir trois grands ensembles de fonctions, qu'il convient d'intégrer et de mettre en application : conserver la biodiversité naturelle et culturelle, tester des approches du développement durable, et être des espaces de recherche, d'éducation, de formation et de participation locale. L'accord de Durban de 2003, qui est la déclaration d'une vision au plus haut niveau pour les aires protégées a énoncé ainsi un éventail d'activités nécessaires à l'accroissement des bénéfices des aires protégées perçus par la société mais aussi à l'amélioration de leur gestion et de leur couverture de la variété des écosystèmes existants. La décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique sur les aires protégées, lors de sa septième réunion à Kuala Lumpur en 2004, a insisté sur la gouvernance, la participation, l'équité et le partage des avantages (PNUD, 2012).

Il existe 669 réserves de biosphère dans 120 pays, dont 16 sites transfrontières et se répartissent comme suit : 70 dans 28 pays d'Afrique, 30 dans 11 pays dans la région des États arabes, 142 dans 24 pays d'Asie et du Pacifique, 302 dans 36 pays d'Europe et d'Amérique du Nord et 125 dans 21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.⁴¹Nous constatons le nombre limité des réserves de biosphère dans les pays en développement. L'état des lieux des réserves de biosphère, en l'occurrence dans les pays en développement, fait état d'un ensemble de faiblesses qui se résument en ce qui suit :

- Manque des ressources humaines et financières (Expertise et financement conséquent), et les structures en charge des RB sont les mêmes structures en charge des aires protégées ;
- Un cadre institutionnel et juridique inappropriée. Plusieurs structures publiques se partagent parfois la gestion des RB, mais ce sont des structures de tutelle plutôt que des organes de gestion ;
- Hormis les ONG qui sont impliquées (éducation environnementale ; faible impact), les populations locales n'ont pas une place prépondérante dans la gestion des RB ;
- Les comités nationaux MAB existent dans tous les pays, mais ne sont pas fonctionnels (les membres sont des volontaires) ;
- Le réseautage entre RB est presque inexistant et les plans de gestion (s'ils existent) sont élaborés pour les parcs naturels au sein de la réserve et ne reflètent pas les dispositions du programme MAB pour les RB.

3.3.3 De l'aire protégée à l'aire protégée transfrontalière

Bien que leur principale fonction soit la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel, l'UICN cite une série d'autres fonctions importantes que les aires protégées peuvent remplir, qu'elles soient éducatives, économiques, scientifiques, récréatives ou touristiques (Dudley, 2008). Ils doivent aussi faire face aux problématiques environnementales à grande échelle telles que les changements climatiques, les épidémies, la pollution, la propagation d'espèces envahissantes et la fragmentation des habitats (CDB, 2004). L'évolution la plus notable consiste sans doute en la mise en place d'aires protégées qui transcendent les

⁴¹ Voir site de l'UNESCO : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/>

frontières géopolitiques, permettant ainsi de réduire les externalités négatives au-delà des frontières étatiques.

Le concept d'APTF était davantage associé à son potentiel politique plutôt qu'à la conservation. La Conférence de Stockholm (1972), stipulait que les frontières politiques devaient être dépassées (Medina-Nicolas, 2008). Dans le même sens, la Convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides dispose indique dans son article 5, de l'exécution des obligations découlant de la convention, particulièrement dans le cas d'une zone humide s'étendant sur les territoires de plus d'une partie contractante ou lorsqu'un bassin hydrographique est partagé entre plusieurs parties contractantes. La CDB, dans le cadre de son programme de travail sur les aires protégées, a adopté une série d'actions visant à créer et renforcer les réseaux régionaux, les aires protégées transfrontières et la collaboration entre les aires protégées avoisinantes, situées de part et d'autre des frontières nationales (CDB, 2004).

Le principe de conservation par écorégion utilisée dans le cadre des APTF est déterminé sur la base des similarités entre les espèces, les communautés, les dynamiques écologiques et les conditions environnementales existant au sein d'une aire donnée (Omernik, 1987). Le WWF (2011) en recense actuellement 825 de type terrestre et 426 de type aquatique de par le monde. En 2004, à l'occasion du Congrès Mondial de la nature, les Membres de l'UICN ont appelé à la « mise en œuvre d'un processus consultatif visant à définir une méthodologie pour permettre aux pays d'identifier des Zones Clés de la Biodiversité (ZCB) qui se trouvent assez souvent en bordure des frontières (Mittermeier et al., 2004).

La gestion conjointe de l'APTF doit s'établir progressivement par la mise en place de mesures communes de gestion entre les institutions en place. L'UICN recommande l'établissement d'une structure de coordination pour les APTF. La charge de gestion se trouve confrontée à la complexité du système décisionnel (Mittermeier et al., 2004). Cette complexité pose le problème de souveraineté des états sur les ressources de l'APTF, l'uniformité vis-à-vis de l'application des stratégies de conservation et le dilemme entre une gestion top-down versus une « *gestion bottom-up* », qui est au centre des principales questions auxquelles les acteurs impliqués dans la gestion des APTF sont le plus souvent confrontés (Wolmer, 2003).

Il a été clairement établi que les conflits, qu'ils soient armés ou non, entraînent des impacts négatifs majeurs sur la biodiversité des régions touchées. Par la coopération et le partage des bénéfices, l'APTF a le potentiel de gérer des tensions pouvant exister entre deux États ou au sein des communautés locales de la région frontalière (McNeely, 2009). C'est le cas de l'APTF de «*la Cordillera del Cóndor*» créée en 1999, entre l'Équateur et le Pérou (Mittermeier et al., 2004), ou celui du «*parc W*», vaste complexe international, constitué d'aires protégées distribuées sur le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Or, l'efficacité des parcs pour la paix en termes d'atténuation de tensions et de maintien de la paix est difficile à évaluer. Depraz (2008) soutient que leur influence sur l'atténuation des conflits est modeste, surtout si le parc vise des objectifs de conservation en premier lieu. A ce propos, nous citons l'exemple du parc transfrontalier du «*Great Limpopo*» fondé en 2001, en intégrant les parcs Kruger en Afrique du Sud, Gaza au Mozambique et Gonarezhou au Zimbabwe. Ce dernier a fait face à plusieurs critiques quant à sa tendance à gérer selon une approche exagérément *top-down*, sans intégrer les communautés locales dans les prises de décisions (Guyot, 2006).

La mise en place d'APTF entraîne une série de considérations économiques que ce soit sur le plan du développement, de la coopération et du financement. Ces sites peuvent constituer un apport de revenus important pour les communautés locales à la condition que le mode de gestion assure une redistribution équitable des retombées économiques provenant, entre autres, des emplois, du tourisme et du développement durable (Mittermeier et al., 2004).

3.3.4 Etat des connaissances sur les stratégies intégrées

L'analyse de l'évolution des approches de conservation (Rodary et al. 2003 ; Phillips, 2004 ; Aubertin et Rodary 2008 ; Depraz, 2008 ; Therville, 2013), et l'augmentation du nombre d'aires protégées dans le monde témoigne de l'intérêt que suscite cet outil, qui a évolué dans sa conception récente (Tableau I) (Triplet, 2009). Les facteurs du changement sont selon Therville (2013), à la fois éthiques, académiques, pragmatiques et stratégiques.

Les modèles qui caractérisent ces évolutions sont nombreux et nous proposons une synthèse établie par Phillips (2004), des approches qui illustre la transition propre aux aires protégées, avec les liens d'interdépendances et d'imbrication entre ces sites, les cadres normatifs internationaux et nationaux, et les systèmes socio-écologiques environnants. Les dénominations dans la littérature pour les approches de conservation à caractère protectionniste sont nombreuses comme le modèle «*fences and fines*» (Barrett and Arcese

1995), ou comme le paradigme radical (Depraz, 2008), le modèle classique/traditionnel (Rodary *et al*, 2003 ; Phillips, 2004), ou encore l'approche de préservation statique (Mose, 2007). Pour les approches intégratives, on parle plus de la conservation « intégrée » ou « participative » (Rodary *et al*. 2003), du paradigme intégrateur (Depraz 2008), ou de l'approche d'innovation dynamique (Mose, 2007). Les images mobilisées sont celles des réserves de biosphère qui reconnaissent les interdépendances socio-écologiques et sociopolitiques parmi des échelles spatiales et temporelles multiples. Les écosystèmes que l'on souhaite protéger sont hétérogènes et le fruit d'une histoire, celle des perturbations qu'ils ont subies. La nature évolue avec les sociétés humaines qui se succèdent dans l'espace et le temps (Berkes et Folke, 1998 ; Walker and al, 2002).

	Avant, les aires protégées étaient :	Maintenant, elles sont :
Objectifs	-Des enclaves pour la conservation établies essentiellement pour protéger une nature exceptionnelle, ou principalement pour des visiteurs et des touristes.	- Établies également pour des raisons sociales et économiques, ou souvent pour des raisons scientifiques, économiques et culturelles, - Gérées en tenant compte des populations locales, - Établies pour la restauration des milieux et des espèces.
Gouvernance	- Gérées par les autorités gouvernementales.	- Gérées par de nombreux partenaires et impliquant différentes structures locales,
Rapports avec les populations locales	- Mises en place et gérées contre les populations locales. - Gérées sans tenir compte des opinions locales.	- Mises en place avec, pour et dans certains cas par les populations.
Contexte plus large Perception	- Développées séparément. - Gérées comme des îles. - Vues comme le résultat d'une politique nationale.	- Gérées comme faisant partie de réseaux nationaux et internationaux. - Vues comme le résultat d'une demande locale, mais également internationale.
Techniques de gestion	- Gérées selon une planification à court terme et de manière technocratique	- Gérées à long terme et de manière adaptative en prenant en compte la connaissance locale.
Finances	- Dépendantes du budget de l'État.	- Utilisatrices de différentes sources de financement.
Profil des gestionnaires	- Gérées par des scientifiques et par des experts dans différents domaines de l'environnement.	- Gérées par des représentants des différentes spécialités concernées et en tenant des savoir-faire locaux.

Tableau I : la conception récente des aires protégées (Triplet, 2009)

De point de vue des considérations philosophiques, cette transition des approches questionne en premier lieu nos représentations du rapport de l'homme à la nature, et des positionnements éthiques qui y sont associés. Les logiques initiales de conservation colonialiste et ressourçiste sont associées à des valeurs anthropocentriques de consommation et de lège. Les modèles ségrégatifs de la protection de la nature sont plutôt associés à une éthique biocentrée et les approches intégratives des années 1980 sont marquées par une éthique plutôt écocentrée ou anthropocentrée. Les perspectives académiques ont été aussi influencées par la reconsidération des rapports homme-nature, et les objets d'étude d'aires protégées ont été étendus à l'ensemble des interdépendances et des processus qui relient d'une part les éléments de nature entre eux, et d'autre part, les sociétés à ces éléments de nature (Therville, 2013).

Nous reprenons ainsi le débat entre les deux courants de la biologie de la conservation : le fonctionnalisme et le compositionnalisme. Le premier découle du paradigme fonctionnaliste de l'écologie (Callicott et al, 1999 ; Gosselin, 2008), qui s'attache à conserver les fonctions et les processus des systèmes écologiques. Le deuxième courant à caractère compositionnaliste de l'écologie, accorde priorité à la diversité des éléments composant ces systèmes, à leurs différents niveaux d'organisation (gènes, espèces, écosystèmes) et à leur conservation. Pour les fonctionnalistes, l'homme fait partie de la nature, contrairement aux compositionnalistes qui excluent l'homme par son acquisition de la culture et sa qualité de destructeur d'une nature vierge. Ce qui distingue l'homme de la nature se retrouve dans l'image biblique de Dieu ou dans l'équivalent de la philosophie des Grecs anciens : la rationalité divine (Callicott et al, 1999).

Les deux courants portent sur le naturalisme défini par Descola (2005) qui accorde la priorité aux sciences humaines et sociales dans l'étude des projets de conservation dans une perspective holistique et interdisciplinaire. Nous parlons plus d'écosystèmes, mais plutôt de systèmes socio-écologiques (SSE), dénommés « *social ecological systems* » (Berkes & Folke, 1998). Ces derniers exigent une interdisciplinarité et soulèvent la question des limites du système.

Les approches intégratives se caractérisent par une large ouverture à tous types d'usages et d'usagers (Phillips, 2004). Les alternatives de gestion, qui conjuguent à la fois des écoles de pensée et des modèles d'action (Mermet et al., 2005), sont de plus en plus adaptatifs. L'intégration dépasse ainsi la régulation par une approche ascendante (dite *top-down*) et

suggère un processus de gestion adaptative (Walters, 1986) qui découle de la gestion systémique et favorise un apprentissage intégrant recherche, planification, gestion, suivi et évaluation dans des cycles répétés (Holling, 1978). L'intérêt crucial pour la gestion adaptative tient dans son pouvoir de rendre compte des erreurs de planification et de réadapter les stratégies et les projets pour satisfaire les besoins et les intérêts locaux (Berkes, 2000 ; Armitage, 2003). Elle permet l'apprentissage vis-à-vis du partage d'information et des savoirs en se focalisant sur les interactions sociales (Berkes, 2009). Les savoirs et les valeurs reconnus ne sont plus seulement ceux des scientifiques, mais également ceux des populations locales avec les savoirs locaux traditionnels (Berkes *et al.* 2000 ; Brown 2003), ce qui a pour finalité l'atteinte d'un consensus de décisions partagées et du pouvoir de la gouvernance (Goetze, 2004).

Dans les années 1990, les Projets Intégrés de Conservation et de Développement (ICDP) ont été présentés comme des modèles susceptibles de contribuer au développement des populations, diminuer leur dépendance aux ressources naturelles et favoriser des pratiques durables (Margerum, 1999). Les différentes approches intégrées qui concernent des éléments (biodiversité, patrimoine naturel et socioculturel, services écosystémiques) traduisent la notion de biens communs d'intérêt général, menacés et adoptés par la communauté comme objets de souci et de protection (MEA 2005 ; Maris, 2010).

La connexion entre le souci de protection et l'intérêt économique s'opère très tôt dans un nombre limité de régions du monde. Certains analystes affirment que la jonction entre les deux champs n'a jamais cessée, à l'image de l'histoire de l'approche patrimoniale, vieille de plusieurs siècles. Cette position néglige probablement l'effet structurel que peuvent avoir les idéologies qui dominent une époque. L'approche patrimoniale vise à la constitution et à l'organisation de la délibération des acteurs concernés par la gestion d'un milieu ou d'une ressource naturelle (Weber, 2000). Elle propose la voie du bien commun et de la responsabilité collective et permet ainsi un apprentissage collectif support de compréhension mutuelle et de coopération (Ollagnon, 2006). De sa part, l'approche néo-patrimoniale encourage la production de connaissance et aide à la réflexion collective entre les acteurs de ces systèmes (Etienne, 2010). Elle insiste plus particulièrement sur les différences de pouvoir et de représentations et sur les interactions induites entre les acteurs au sein d'un SSE.

Ces modèles de gestion ont pour point commun de repenser la place des sociétés dans la gestion des aires protégées. La gestion adaptative introduit souplesse, apprentissage et

adaptation au changement. La gestion intégrée se concentre sur la participation et la mise en cohérence des politiques sectorielles. La gestion patrimoniale propose la voie du bien commun et de la responsabilité collective. L'approche néopatrimoniale insiste sur la pluralité des visions du monde et l'apprentissage collectif sans pour autant négliger les rapports de force entre acteurs.

La caractérisation des sites passe également par la définition de leurs systèmes de « gouvernance ». Dans une perspective théorique inspirée de l'école des communs signalée auparavant, deux de ces catégories correspondent aux modèles classiques d'évitement de la tragédie des communs (Hardin, 1968). L'une d'elles traduit la nécessité d'un recours à une autorité supérieure (État par exemple). Une autre relève d'un modèle néolibéral centré sur la privatisation. Deux autres possibilités sont représentées, et peuvent être rattachées à la troisième voie de la gestion collective (Ostrom, 1990). Il s'agit d'une part de la gestion par les communautés locales, et d'autre part d'un modèle mixte de gouvernance comprenant une pluralité d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, formels et informels (Dudley, 2008). La notion de gouvernance des aires protégées a permis l'évolution dans le sens d'un engagement accru des communautés locales et de leur participation (Reed, 2008). La gouvernance concerne les structures, les processus et les traditions qui déterminent l'exercice du pouvoir et des responsabilités, la manière de prendre les décisions, et la façon dont les citoyens et les différents acteurs ont leur mot à dire (Borrini-Feyerabend et al., 2000 ; Graham *et al.*, 2003).

Il existe plusieurs études illustrant les modèles de gestion communautaire des ressources naturelles ou *Community-Based Conservation* (CBC) (Agrawal & Gibson, 1999 ; Ostrom, 1990 ; Goetze, 2004 ; Berkes, 2004). Les principes élémentaires sont une libre circulation de l'information, une plus grande transparence dans la prise de décision, et une responsabilisation des acteurs. Parmi les autres termes employés, notons la participation (Reed, 2008 ; Schultz *et al.*, 2011). L'ensemble de ces approches vise à placer les acteurs locaux au sein des processus de prise de décision, de l'exercice du pouvoir et de la prise de responsabilité. Malgré l'émergence des options de financements, autres que les fonds publics des gouvernements et des ONG, notamment celles visant la valorisation des ressources naturelles, l'écotourisme, les services écosystémiques, les crédits carbone (Rodary et al., 2003 ; Emerton et al., 2006), l'efficacité de ces approches laisse à désirer (Therville, 2013).

Un autre point important qui concerne cette transition des stratégies intégrées concerne la reconsidération de l'importance des corridors écologiques (Jongman, 1995), reconnaissant les solidarités écologiques (Mathevet, 2012) et adoptant un principe de bienveillance envers l'ensemble des êtres vivants (Maris, 2010), selon la « *land ethic* » d'Aldo Leopold. Cette transition nous amène vers une « continuité spatiale », et une notion émergente de « connectivité sociale » ; à la fois favorisée par le discours écologiste et libéral et freinée par les politiques migratoires et le contrôle étatique (Rodary, Castellanet et Rossi, 2003). La question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir s'il faut concilier les intérêts multiples présents dans les aires protégées mais comment le faire.

3.3.5 Les limites des stratégies intégrées

L'analyse synthétique de Therville (2013) à propos des reproches de certains auteurs vis-à-vis de l'efficacité des stratégies intégrées confirment largement la remise en cause des PICD (Hugues and Flintan, 2001), des approches communautaires (Berkes, 2004), et des stratégies fondées sur les réseaux écologiques (Vimal, 2010). L'ensemble des critiques concernent l'ensemble des dimensions sociopolitiques, économiques et environnementales (Barrett and Arcese 1995), et émergent à la fois des sciences biologiques (Locke and Dearden, 2005), des sciences sociales (Brosius, 2006), et des courants à l'interface comme *la political ecology* (Robbins, 2004).

Dans un contexte de compétition croissante entre les structures pour les financements, les projets de conservation intégrée relèvent généralement plus de l'argumentaire stratégique et du concept marketing que de la réconciliation entre communautés locales et aires protégées. Les aspirations économiques des communautés seraient incompatibles avec un usage durable des ressources (Barrett and Arcese, 1995). Les critiques concernent également la manière dont les outils de conservation sont détournés par les autorités ou les acteurs dominants, pour renforcer leur pouvoir et leur hégémonie sur un territoire, et en contrôler l'accès (Brockington, 2004). Certains auteurs estiment que les impacts positifs économiques et sociaux des projets pour les communautés locales sont détournés au profit de quelques acteurs seulement (Adams and Hutton, 2007).

L'analyse de Therville (2013) aborde plusieurs remarques qui portent aussi à l'échelle locale sur la méconnaissance des règles de fonctionnement des sociétés et sur leur simplification excessive (Mathevet and Mauchamp, 2005). D'autres types de critiques se centrent sur les effets de notre manque de connaissance des intérêts des populations pour les ressources, de

leurs pratiques (Gibson and Marks, 1995) et de leur lien avec les dynamiques écologiques (Gadgil et al. 1993 ; Robbins et al. 2006). Notons aussi les effets du décalage entre les cadres de l'action des aires protégées et les institutions traditionnelles, induisant une absence de reconnaissance, donc de respect des règles (Agrawal and Gibson, 1999).

Également, une des faiblesses des approches intégrées, notamment communautaires, tient dans la simplification extrême des systèmes sociaux. Les communautés sont souvent perçues dans la littérature comme des petites unités spatiales ayant une structure sociale homogène, des normes et des intérêts partagés, et qui assureraient une source d'autorité locale, cohérente et à long terme (Berkes, 2004). Selon (Carlsson, 2000), les groupes sociaux ne sont ni homogènes, ni stables. Il semble nécessaire comme souligné par Therville (2013) de penser les communautés comme des réseaux ou des unités sociopolitiques multidimensionnelles, multi-scalaires, et qui évoluent dans le temps et de mettre l'accent sur la diversité des intérêts d'acteurs multiples, de la manière dont ces intérêts émergent, et des institutions qui influencent les sorties.

Conclusion

Si le concept de «nature» n'est pas réductible à la seule connaissance biologique, rationnelle, celui de biodiversité est un enjeu au cœur des relations entre l'homme et la nature, qui naît avant tout d'un construit social, économique et politique. Les subtilités à la base des différentes interprétations du concept de conservation puisent ses origines historiques à la croisée des discours sur l'émergence des disciples d'écologie et de biologie de conservation, ainsi qu'entre les modèles de gestion des ressources naturelles anglo-saxon et latin. L'état des connaissances sur les grandes transitions paradigmatiques propres à la conservation de la nature et aux aires protégées a permis de présenter l'outil « aire protégée » sous ses différentes formes, et de le caractériser dans ses multiples dimensions : en tant qu'outil de conservation et de développement (un espace, des objectifs, des moyens), en tant que moyen d'apaiser les tensions et les conflits entre nations (cas des APTF), et en tant qu'objet socio-écologique complexe. Il en ressort de cette synthèse qu'un tournant paradigmatique majeur durant les années 1980-1990 a permis le passage du modèle dominant des approches ségrégatives à celui des approches intégratives, avec notamment l'intégration des sociétés dans les espaces de la conservation.

A travers l'analyse critique des stratégies intégrées de conservation et du développement, nous avons pu constater que l'intégration s'est manifestée à différents niveaux. Au niveau

des objets protégés, des objectifs génériques et spécifiques de l'aire protégée, de l'accès et des usages, des outils de régulation et de gestion, des intérêts représentés et des points de vue dominants, du partage du pouvoir et des responsabilités, des compétences et des savoirs recherchés et reconnus, des caractéristiques des moyens humains et financiers mobilisés, des répertoires de justification, et des relations de l'aire protégée aux territoires environnants. Cette synthèse nous a permis de dégager un ensemble des limites dont celles qui se centrent sur les effets de notre manque de connaissance vis-à-vis des intérêts des populations pour les ressources, de leurs pratiques (Gibson & Marks, 1995) et de leur lien avec les dynamiques écologiques (Gadgil et al. 1993 ; Robbins et al, 2006). Également, une des faiblesses des approches intégrées, notamment communautaires, tient dans la simplification extrême des systèmes sociaux. Les communautés sont souvent perçues dans la littérature comme des petites unités spatiales ayant une structure sociale homogène, des normes et des intérêts partagés, et qui assureraient une source d'autorité locale, cohérente et à long terme (Agrawal & Gibson 1999 ; Berkes, 2004).

Il convient de rappeler à cet égard que plusieurs communautés locales africaines ont établies des systèmes coutumiers de gestion des ressources naturelles qui réussissent souvent à conjuguer harmonieusement l'équité et la justice sociale, l'efficacité, la durabilité et la conservation de la biodiversité. L'interface complexe entre la diversité biologique et culturelle nous pousse à l'exploration du dualisme nature-culture et du champ de la sociologie de la connaissance, notamment les pratiques et les représentations sociales afin de mieux comprendre la dynamique complexe des systèmes « socio-écologiques ». Le rôle de la vision du monde et du rapport à la nature qui en dérive joue un rôle crucial sur les pratiques endogènes de gestion et d'utilisation des ressources et du territoire.

Chapitre 4 : Relations Sociétés-Nature

4.1 Émergence du débat sur le déterminisme

L'environnement est l'un des déterminants majeurs de l'histoire de l'humanité, à côté des relations interculturelles. Jadis problème purement théologique, la question du déterminisme est devenue l'objet d'un débat central dans la philosophie des sciences. Le déterminisme du milieu, et en particulier du climat est une idée ancienne que l'on retrouve d'Aristote à Haudricourt. Ce dernier a expliqué pour sa part la façon dont l'homme s'est adapté aux différents milieux grâce à ses techniques et, allant plus loin, il donne des exemples de la manière dont ces dernières ont influencé les mentalités (Haudricourt, 1962). La coévolution des systèmes sociaux humains et des systèmes naturels a influencée de manière significative l'environnement à partir de l'utilisation du feu, mais aussi par la cueillette et la chasse, ensuite par les pratiques agricoles.

Avec la naissance de la géographie humaine, au tournant du XIXe et du XXe siècle, le débat a pris une nouvelle ampleur considérant que les sociétés utilisent les possibilités que leur offre leur milieu, et la façon dont elles se développent est indépendante de ce dernier. Certains auteurs (Bloch, 1952 ; Dion, 1981) ont remis en cause la détermination par les caractéristiques du sous-sol de certains modes d'utilisation des terroirs. Ceci a fait l'objet des débats qui ont mis en évidence l'adaptation des sociétés humaines à leur milieu, par l'utilisation des techniques qu'elles ont inventées ou acquises, et en fonction de leurs caractéristiques socio-culturelles développées au cours de l'histoire. Ainsi, un trait culturel n'est maintenu que parce qu'il présente un avantage adaptatif, soit directement (technique agricole), soit indirectement (organisation sociale), et contribue à conserver un équilibre entre la société et son milieu » (UNESCO/MAB, 1984).

En associant techniques, forces productives et modes de production, le courant de pensée marxiste a contribué à remonter d'un palier le déterminisme de la nature vers la culture. Godelier (1984) a accentué le processus en y intégrant les structures sociales et d'une façon générale « *l'idéal* », en affirmant que c'est à partir de la perception de leur environnement naturel et social et de la représentation qu'ils s'en font que se construisent les motivations et les formes d'action des individus et des groupes. Il précise à ce propos que :

« Nous laissons donc entièrement de côté les sociétés agricoles. On y trouve de multiples formes de propriété commune du sol, lignagère ou autre. C'est aussi dans ces sociétés que l'on trouve la plus grande diversité, et de rapports de parenté et de rapports sociaux hiérarchiques dépassant, débordant la parenté... » (Godelier, 1984 : 42)

Nous retrouvons dans la littérature plusieurs théories qui définissent le terme société, ainsi que les processus qui sont à l'origine de l'apparition et de la différenciation d'un groupe social (Lévi-Strauss, 1962 ; Parsons, 1973 ; Moscovici, 1977). L'appropriation sociale de la nature constitue une définition sociologique d'une société en tant que forces productives et rapports sociaux de production, un processus qui n'exclut aucun type de société ni aucun rapport de dominance. Si l'être humain s'approprie culturellement son environnement, la nature est intimement reliée à la culture. Selon Godelier (1984), la construction permanente des rapports dans l'histoire des sociétés permettra de mettre l'accent sur la frontière entre la nature et la culture, et la distinction entre le matériel et l'idéal des forces productives dont une société dispose pour agir sur la nature qui l'entoure.

Le changement environnemental global est à la fois un problème environnemental et un problème social. La recherche en sciences sociales nous aide à comprendre la dynamique complexe des systèmes « socio-écologiques » ou « couplés hommes-nature ». Elle peut permettre d'expliquer comment ces systèmes évoluent et comment ils interagissent dans l'espace (aussi bien à l'échelle locale que globale), ainsi que dans le temps (UNESCO, 2013).

4.2 L'interface société-nature et le dualisme nature-culture

Cette dichotomie qui est à la base de la pensée occidentale et de son découpage cognitif, a fondé et a structuré tout un monde de pensées. Plusieurs auteurs ont traitées de ce dualisme nature-culture (Larrère & Larrère, 1997 ; Leopold, 1949 ; Levi-Strauss, 1949, 1962 ; Descola, 2006). C'est avec Levi-Strauss (1962) qu'une théorie sur ce qu'il nomme la "science du concret" se met en place notamment dans son ouvrage "La pensée sauvage".

C'est au travers des mythes, des rites, des croyances, du langage, des techniques, des pratiques et des autres faits culturels qu'elle prend sens et se donne à voir. De plus, ce savoir se transmet, s'acquiert de génération en génération par la filiation. La connaissance peut-être à la fois objective et subjective, de même qu'être le résultat du rapport concret de l'homme à son milieu tant intellectuel qu'affectif. Connaître la nature, c'est d'abord se situer par rapport à elle. Trois visions sont apparues successivement, celle typiquement grecque qui

place l'homme au centre de la nature, en position d'observation, une autre incontestablement moderne qui sépare le sujet et l'objet, ouvrant la possibilité d'une maîtrise expérimentale et technique, et enfin la plus récente qui insiste sur notre appartenance à la nature (Larrère & Larrère, 1997).

Pour Godelier (1984), le milieu naturel est une réalité que l'homme transforme par ses diverses manières d'agir sur la nature, de s'en approprier les ressources. En marge de cette pensée, Barrau (1991) a précisé que l'idée du lien étroit entre l'homme et la nature dans les pratiques et les savoirs locaux des populations, s'est développée en marge des fondements de la pensée occidentale et du dualisme homme/nature, qui ont vu le jour dès la philosophie grecque et ont perduré jusqu'à nos jours.

Pour le courant structuraliste de Lévi-Strauss, La culture est une mise en ordre de la réalité, et représente un dépassement du biologique. La rupture entre nature et culture s'exprime à travers la parenté. La prohibition de l'inceste est la première règle fondatrice universelle. Elle illustre le passage du fait naturel de la consanguinité au fait culturel de l'alliance. L'obligation d'exogamie permet d'assurer l'échange social (Lévi-Strauss, 1949). Un deuxième domaine où s'exprime cette rupture correspond aux systèmes de représentations (Lévi-Strauss, 1962). Ainsi, la pensée sauvage n'est pas la pensée de sociétés qui représente une humanité primitive ou archaïque, elle est une forme différente de penser les relations que la pensée rationnelle occidentale, qui s'applique à d'autres phénomènes.

Selon Haila (2000), ce dualisme peut être surmonté en favorisant des analyses spécifiques au contexte à la place de ce que cet auteur appelle «*a global, all encompassing dualism*» (Haila, 2000 : 156). De ce point de vue, la nature occupe une place incontournable dans la plateforme d'action matérielle à former par les acteurs participant à la gouvernance du développement durable territorialisé. De sa part, Descola (2006) nous livre une synthèse sur les sociétés humaines où la nature n'est pas dissociée et distinguée des humains mais en continuité, et dont les frontières ne sont pas celles que nous connaissons, nettement tranchées entre humains et non-humains. A ce propos, il souligne que pour les grecs de l'Antiquité, et pour Aristote, les humains font partie de la nature et que le christianisme, a apporté aux modernes l'idée que les humains sont extérieurs et supérieurs à la nature.

La pensée façonne ainsi le monde, ses limites, et les réalités sociales, et la conception de la nature révèle la conception des rapports sociaux. La façon singulière à chaque culture de

penser la nature génère une façon toute aussi singulière d'être au monde et d'agir sur lui. Bien qu'aujourd'hui les sens donnés au concept de culture soient plus divers que les conceptions évoquées, une conception exclusivement progressiste ou civilisatrice de l'histoire (le binôme développement-culture civilisatrice), occupe toujours une place importante dans le débat sur le rôle de la culture dans le développement des pays du Sud (Berthélemy et Coulibaly, 2006).

Les relations à la nature sont des constructions culturelles qui varient d'une société à l'autre, selon les niveaux différents de discours et dans des temps différents. Les rapports avec la nature se calquent sur le mode de relations sociales qui prévaut entre les êtres humains et repensent le lien nature-culture. La distinction entre un ordre naturel et un ordre culturel n'est pas universelle, cette opposition apparaît plutôt comme une particularité de la pensée occidentale. La nature est ainsi une réalité matérielle mais pas pour autant une réalité objective, toute conception de la nature est une construction culturelle comme souligné par Descola (1986) :

« Entre ce que nous appelons nature et la société, s'interpose toujours le dispositif culturel- le(s) schème(s) de représentation- à travers lequel se réalise l'interprétation et la saisie de cette nature. » (Descola, 1986).

A ce propos, Berthelot (1998) souligne que la façon d'appréhender le monde qui nous entoure et de le connaître, est notre capacité d'établir des liens et de saisir des relations. Il existe donc différents modes de voir, de connaître et de saisir les relations avec le monde qui nous entoure. Nous avons des croyances, des normes sociales qui marquent notre comportement, des pratiques quotidiennes basées sur le vécu, l'expérience, les savoirs du sens commun et les principes des interactions humaines sont tributaires des changements historiques et culturels. Les ressources naturelles renvoient à une représentation de l'espace concrétisée par la domestication d'un territoire. Elles ne sont pas extérieures aux sociétés mais plutôt le produit d'une construction sociale et culturelle.

Nous proposons en ce qui suit, un bref panorama sur divers axes d'étude des représentations sociales et de leur confrontation dans l'élaboration de la réalité. L'examen d'une série de références bibliographiques, nous montre que les sujets possèdent, à l'égard d'un même objet, divers types de croyances qu'ils mobilisent en fonction de l'identité sociale activée par le contexte d'interaction. Les représentations sociales visent alors à négocier sur des savoirs

qui s'affrontent et les prises de position des sujets sont affectées par leur positionnement dans les rapports sociaux qui trouve sa traduction dans le champ représentationnel.

4.3 Les représentations sociales

4.3.1 Concept, pratiques et approches

Nous explorons en premier lieu ce concept fondamental et transdisciplinaire des représentations sociales, qui permet « *d'étudier les rapports sociaux sans les déformer ni les simplifier* » (Moscovi, 2003 : 63). Le vocable représentation désigne une sorte d'interface entre l'extérieur et l'intérieur, entre la réalité physique et la réalité psychique. Ce qui permet de qualifier de sociales les représentations, ce sont moins leurs supports individuels ou groupaux que le fait qu'elles soient élaborées au cours de processus d'échange et d'interaction (Moscovici, 2003). Ainsi, la représentation sociale se définit par Jodelet (2003) comme :

«...une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués. Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale [...] Elles présentent des caractéristiques spécifiques sur le plan de l'organisation des contenus, des opérations mentales et de la logique. [...]» (Jodelet, 2003 : 361).

Les représentations sociales correspondent à « *un ensemble de connaissances et d'explications dont l'origine est tirée des interactions quotidiennes entre des individus qui partagent un même univers social, économique, professionnel, physique...etc.* » (Moscovici, 1986 : 245). Elles reposent sur un processus par lequel toute société construit la réalité qu'elle éprouve, afin de se l'approprier, de l'affronter, de la dominer ou de s'en accommoder, et se définissent comme des « *formations cognitives socialement produites, et par suite socialement différenciées* » (Flament et Rouquette, 2003 : 13). Les croyances liées aux expériences personnelles obtiennent ainsi une valeur accrue en ce sens qu'elles offrent à l'individu, un cadre de référence lui permettant d'appréhender la réalité.

La représentation sociale est une « *façon de voir localement au sein d'une culture, qui permet de s'assurer l'appropriation cognitive d'un aspect du monde et de guider l'action à son propos* » (Tamissier, 1999 : 800). Elle est en fait une version actualisée du concept de « *représentation collective* » proposé par Emile Durkheim. Cet auteur fut le premier à démontrer l'importance des représentations collectives inscrites dans le langage, les institutions et les traditions. Durkheim concevait les représentations collectives comme des entités distinctes de la pensée

individuelle et comme étant dotées d'un pouvoir coercitif et d'un caractère supr-individuel (Licata, Van der Linden et Klein, 2006).

Selon Moscovici (1977), la notion de représentation collective s'appliquait bien aux sociétés étudiées par Durkheim mais s'avère insuffisante pour étudier des sociétés occidentales contemporaines, caractérisées par le changement constant et la diversité. Il propose ainsi le concept de « représentation sociale » qu'il juge mieux adapté à cette réalité. Celui-ci occupe en fait une place intermédiaire entre « représentation individuelle » et « représentation collective. ».

Jodelet (1989) définit les représentations sociales comme étant des systèmes de valeurs, des idées et des pratiques qui permettront aux individus de s'orienter et de maîtriser leur environnement matériel. Elles sont alors vues comme génératrices de pratiques et participent à la construction d'une certaine réalité (Jodelet, 2003). Les représentations sont donc une forme de pensée sociale, un processus de construction du réel qui porte la marque du sujet qui la produit et qui contribue à définir la spécificité de ce sujet. C'est un mode de connaissance selon lequel le sujet reproduit sur le plan cognitif, de façon sélective, certaines propriétés d'un objet situé dans le monde extérieur.

La représentation sociale remplit, en effet, des fonctions cognitives car elle permet aux individus d'intégrer des données nouvelles à leurs cadres de pensée, d'interprétation et de construction de la réalité. Elle est une manière de penser et d'interpréter le monde et la vie quotidienne. C'est une orientation des conduites et des comportements, porteuse de prescriptions comportementales, identitaires affirmant un lien social, et justifiant les pratiques à maintenir dans la hiérarchie des relations intergroupes (Licata, Van der Linden et Klein, 2006). Dans cette perspective, Abric (1994) répertorie quatre fonctions essentielles des représentations sociales : une fonction de savoir qui permet d'appréhender la réalité, une fonction identitaire qui permet au groupe de conserver sa spécificité, une fonction d'orientation qui permet d'orienter les conduites et une fonction justificatrice qui permet de justifier les prises de position et les comportements.

Anadon (2002) distingue deux types d'approche dans l'étude des représentations sociales. La première est liée à l'identification des contenus et repose sur une conception des représentations sociales comme produits d'une activité mentale collective ; la seconde est centrée sur la structure même des représentations et tente d'expliquer leurs fonctionnements

internes. C'est la première approche que nous utiliserons pour notre recherche, axée sur la caractérisation des représentations sociales relatives au milieu. Cette approche centrée sur les contenus vise à mettre en évidence les éléments phénoménologiques qui s'articulent au sein d'une représentation sociale. Cette approche adopte des stratégies méthodologiques propres entre autres à l'ethnographie, comme l'observation du milieu ou l'entrevue ainsi que l'analyse qualitative des données. Le contenu des représentations sociales étudié est constitué d'informations, d'images, de croyances, de valeurs, d'opinions, d'éléments culturels et idéologiques amenés par les personnes.

Les techniques de l'analyse de contenu font souvent références aux notions qui, dès le début, ont participé à des constructions conceptuelles propres à la théorie des représentations sociales. Les opinions, les attitudes ou les stéréotypes, qui sont des composants des représentations sociales selon Serge Moscovici, sont des éléments qui ont été pleinement étudiés par des techniques d'analyse de contenu (Moscovici, 1976). Notre recherche est de type exploratoire et vise à faire émerger les éléments constitutifs (cognitif, affectif, axiologique et d'« agir») des représentations sociales du milieu naturel. La vision partagée du milieu environnant se construit et se manifeste au cours des interactions entre les individus et dans l'agir quotidien. Notre démarche consiste à étudier les contenus de représentations à partir des matériaux discursifs pour comprendre un « *état des savoirs et des significations* » et examiner leur liaison aux pratiques, aux interactions, et aux prises de position sociales (Jodelet, 2003 : 109).

4.3.2 Concept du Savoir Écologique Traditionnel

Moscovici (1977) postule ainsi l'existence d'une différence qualitative entre les savoirs experts, tels qu'ils sont produits dans nos sociétés par les communautés scientifiques, et les savoirs profanes, populaires ou du sens commun, qui organisent la perception du monde des non-experts. Les savoirs experts sont produits selon des contraintes qui caractérisent un style de pensée formel ou standard et les savoirs profanes selon un style de pensée naturel ou non-standard. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur dans le cadre d'une opposition entre logique et illogique, rationnel et affectif, social et non-social, mais bien de reconnaître l'existence d'une pluralité de systèmes cognitifs et de situations sociales entre lesquelles il y a un rapport d'adéquation. Ainsi, le caractère social de la représentation ne se limite pas au fait qu'elle soit socialement partagée. Il renvoie également à sa genèse par validation sociale lors d'échanges informels (Licata, Van der Linden et Klein, 2006).

Il s'agit du savoir naturaliste des sociétés que les occidentaux, qualifie de primitives : « Les systèmes classificatoires sont des systèmes de significations par lesquels une culture s'approprie intellectuellement la nature » (Lévi-Strauss, 1962). Les conceptions, les représentations éloignées ne s'accordent que dans un long dialogue et une écoute mutuelle. Certes, ces conditions font souvent défaut et le positivisme l'emportant dans un monologue d'action d'aide sans s'occuper des structures sociales et des logiques locales symboliques et matérielles. A ce propos, Boya-Busquet (2006) souligne que :

« Les aspects spirituels de la gestion des espaces et des ressources, les croyances ou la cosmogonie nous montrent que, pour de nombreuses populations traditionnelles, toutes les parties du monde naturel (qu'il s'agisse d'êtres vivants ou non) sont imprégnés d'une force vitale qui agit sur leur comportement. Cela a des répercussions directes sur la conservation des espaces et des ressources » (Boya-Busquet, 2006 : 6).

Les sociétés sont effectivement lancées aussi sur les rails et sont liées au mouvement global. Les nouvelles approches de développement durable et de recherche sur le développement se multiplient en tentant non seulement d'apporter des réponses et des solutions pratiques toutes prêtes aux populations mais également en tenant compte des représentations, des savoirs et des usages locaux. Ainsi des représentations du monde fondamentalement différentes existent et à l'heure où des cogestions sont nécessaires pour préserver la biodiversité et l'environnement. Selon Auge (1997), ces représentations, savoirs et savoir-faire ont été dans les premiers programmes de développement trop souvent occultés.

Comme l'analyse Boya-Busquet (2006), le SET « *n'est pas restreint aux connaissances empiriques (aspect pragmatique), il inclut aussi la somme des idées et des conceptions que possède le groupe concernant le milieu naturel, c'est-à-dire son système de représentations. Le SET est cumulatif (construit et transmis sur diverses générations) et dynamique (il s'adapte aux changements technologiques et socioéconomiques). Le langage est le principal outil pour élaborer, maintenir et transmettre ce savoir. Le langage est aussi extrêmement important dans la découverte de ce savoir* » (Boya-Busquet, 2006 :6). Selon l'auteure, le SET a trois composantes distinctes. Tout d'abord une composante épistémique issue des observations locales des espèces et des phénomènes environnementaux. Ensuite, une composante pratique, sur la façon dont les populations utilisent les ressources. Finalement, une composante spirituelle, sur la façon dont les populations regardent, se situent ou se relient aux écosystèmes.

Le SET est donc « socio-écologique » (Berkes, 1998), car il intègre le contexte socioculturel « invisible » des systèmes de connaissance, notamment sous trois dimensions. La première correspond aux significations symboliques, à travers des récits oraux, noms de sites et relations spirituelles. La deuxième dimension cadre les différentes cosmogonies ou visions du monde, en tant que conceptualisations de l'environnement. Et la troisième dimension est celle des relations basées sur la réciprocité et les obligations envers les membres de la communauté et les autres êtres, ainsi que les institutions de gestion des ressources basées sur les connaissances partagées et les significations » (Boya-Busquet, 2006 : 6).

Cette définition met en évidence les principales caractéristiques du SET. Les deux premières caractéristiques nous renvoient à son statut épistémologique tandis que les deux dernières nous parlent de son évolution historique (Boya-Busquet, 2008) :

- Le caractère pragmatique : basé sur des connaissances empiriques, fruit de l'observation de l'environnement et conséquence de l'utilisation et de l'occupation d'une région sur de très nombreuses générations.
- Le lien avec les systèmes de représentations : la somme des idées et des conceptions que possède une population concernant son milieu naturel. On inclut l'idée de nature, la place de l'humain dans la nature, la relation avec les autres êtres, les mythes de création du monde, les significations spirituelles des différentes composantes de la nature, etc.
- Le caractère cumulatif : il s'est construit et transmis sur de très nombreuses générations.
- Le caractère dynamique : il s'adapte aux changements technologiques et socioéconomiques, il réagit aux influences externes ainsi qu'aux situations et aux conditions extrêmes.

Plusieurs programmes internationaux sont consacrés à ce patrimoine (Agramwal, 2002). Cependant, la reconnaissance des droits autochtones, l'accès aux ressources naturelles, le partage et le bénéfice qui en découlent, ainsi que la reconnaissance de la propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles, sont encore des enjeux majeurs dans la gestion et la conservation des ressources naturelles (Hermitte et al., 2004).

Respecter la culture implique de respecter le savoir dans son ensemble et de ne pas utiliser seulement les fragments qui peuvent être utiles à la science. Alors que « *l'ensemble des*

composantes constituant le SET font de leur prise en compte une condition indispensable non seulement pour la mise en place des stratégies de gestion adaptative, mais surtout pour la durabilité et l'acceptabilité de tout projet intégré de conservation et de développement» (Boya-Busquet 2006 :6). L'intérêt pour le SET est en croissance depuis quelques années, en partie grâce à la reconnaissance du rôle de ce savoir dans la contribution à la conservation de la biodiversité (Berkes, 2000), des processus écologiques (Alcorn, 1993), des espèces rares (Colding et Folke, 1997), et des aires protégées (Johannes, 1998). Ce concept de SET a renouvelé l'ancienne conception de planification des projets de développement par le haut. Les populations locales détiennent une expérience et un savoir uniques dont la contribution s'avère essentielle pour leur propre développement (Brokensha et al., 1980). Ainsi, la connaissance de la synergie entre les populations locales (et leur savoir endogène), la gestion de la biodiversité (diversité biologique et culturelle) et l'espace (global et restreint), devient un élément principal pour les différentes stratégies de valorisation et/ou de protection d'un territoire donnée (Boya-Busquet, 2008).

L'intégration du savoir traditionnel dans les stratégies d'aménagement du territoire et des ressources naturelles passe par le développement de mécanismes effectifs de participation de la population, non seulement pour favoriser la découverte de ce savoir traditionnel mais aussi pour mettre en place des stratégies intégrées qui donneront des réponses adaptées aux besoins de la population dans des contextes spécifiques (McShane and Wells, 2004; Fisher, Maginnis et al., 2005 ; Boya-Bousquet, 2008). Les questions de genre sont un des enjeux à tenir en compte dans ces mécanismes de participation, notamment dans plusieurs pays en développement, où les femmes un rôle actif dans la gestion des ressources naturelles et peuvent jouer un rôle crucial dans la transmission intergénérationnelle du SET. En effet, contrairement aux convictions répandues stipulant que l'homme est par excellence le moteur de la société rurale dans le contexte marocain, la femme se charge de la collecte collective du bois en forêt, de l'entretien permanent du foyer, des travaux agricoles, de l'élevage, des transformations des produits agricoles, du travail de la laine, de la sériciculture, de la moisson des olives...etc. Leur intégration et leur participation active dans les processus de planification et de gestion des ressources naturelles semblent être incontournable.

4.4 Synthèse : postulats théoriques, hypothèses et objectifs de recherche

Aujourd'hui, le lien existant entre conservation et développement a été reconnu par les politiques internationales des grandes organisations de la conservation et du développement.

Néanmoins, le changement au sein des pays Sud-méditerranéens est lent et complexe. Il est à la fois un problème environnemental et un problème social. Dans la mise en place des réserves de biosphère combinant plusieurs objectifs de développement durable, l'embarras résulte d'une irréductible divergence d'intérêts entre gestionnaires et populations locales des aires protégées avec très peu de considération et de collaboration effective des populations locales. La stratégie à adopter pour l'intégration de la conservation de la biodiversité à la réduction de la pauvreté et au développement local durable demeure à nos jours un défi de taille. Par conséquent, nous avons voulu mettre l'accent sur le besoin d'une approche profondément multidisciplinaire, dans l'espoir d'aboutir à des perspectives différentes permettant la création de nouvelles conceptions plus complètes des relations nature-sociétés, susceptibles d'adapter les stratégies intégrées en matière de conservation de la biodiversité et du développement durable aux intérêts des populations des aires protégées. L'enjeu n'est pas seulement de savoir où et comment protéger la biodiversité de manière efficace, mais aussi de faire en sorte que la détermination des normes ou d'objectifs de durabilité fasse l'objet d'un processus de légitimation sociale. C'est en fait, un choix que les sociétés opèrent entre les ressources et leur utilisation suivant un système de valeurs qui leurs sont propres.

Ainsi, la transition paradigmatique de la conservation de la nature et de l'institutionnalisation des aires protégées comme modes d'aménagement du territoire, s'est accompagné de multiples transformations en Méditerranée et dans le monde. L'offensive contre les communaux, la définition d'usages soutenable et la conservation, avaient pour conséquence le déplacement des communautés locales contre leur gré, et la désorganisation des systèmes traditionnels d'utilisation des espaces et des ressources naturelles contribuant à maintenir la diversité des écosystèmes. Nous avons pu constater que l'engouement patrimonial qui se concrétise par des pratiques d'aménagement liées à la mise en place des aires protégées a modifié ses objectifs au cours du temps, en passant d'un préservationnisme rigide à un conservationnisme intégrant les populations locales et même les considérant comme les acteurs à part entière de la conservation par leurs activités et leurs savoirs sur le milieu naturel. Nous adoptons à ce propos, le positionnement de Bahuchet (1997) qui nous apporte des observations pertinentes des pratiques d'aménagement de la forêt équatoriale :

"Dans le cadre de la définition d'une stratégie globale de conservation de la forêt équatoriale, une prise en compte de l'importance que revêt la forêt pour les populations qui y vivent, et surtout de la représentation qu'elles s'en font, paraît primordiale, afin de proposer des mesures susceptibles de recueillir leur soutien et

leur participation. Au delà de la valeur utilitaire, on doit donc s'interroger sur les fonctions symboliques et religieuses attribuées aux arbres, sur les valeurs symboliques positives et négatives accordées à la forêt elle-même par ses habitants, afin de déterminer les éventuels points d'appui de programmes et d'actions de protection et de gestion durable." (Bahuchet, 1997 : 21)

Nous soutenons l'apport de Joris (1997) qui fait état de « la nature des uns et la nature des autres » démontrant les liens indissociables entre conservation, gestion durable et représentations des milieux naturels de la part des populations locales et de leur savoir endogène qui en dérive. Il apparaît ainsi que ces aires protégées, champ de mise en œuvre des législations occidentales et dont « ...les décideurs ayant assigné une vocation touristique et scientifique à des terres qui jusque-là constituaient, et constituent encore, une source de vie pour ses habitants. »), génèrent des modèles de développement stéréotypés (Joris, 1997 : 95). Cette conception des aires protégées n'est pas toujours adaptée à la vision, aux croyances et aux pratiques locales de gestion et de conservation du territoire et des ressources (Kasisi and Jacobs, 2002). Dans la patrimonialisation d'un écosystème pourvu d'une population locale, la dynamique local/global se resserre sur les dynamiques et les stratégies local/local, avec l'idée que les populations concernées par leurs savoirs et leurs pratiques peuvent contribuer à la conservation de leur environnement naturel et dans la perspective des générations actuelles et futures (Dumora, 2006).

Notre premier chapitre nous a révélé que la vision holistique du monde n'est pas la pensée de sociétés qui représente une humanité primitive ou archaïque, mais elle est une forme différente de penser les relations que la pensée rationnelle occidentale. Malheureusement, les stratégies de gestion des espaces et des ressources mises en place par les gouvernements et les organisations internationales sont justifiées sur la base de vision dualiste de la science classique issue de la pensée cartésienne. Nous avons fait référence au concept de « transfert de politique » d'un contexte géographique régional nord-méditerranéen à l'autre rive sud. Le constat est « ...surtout perçue selon une perspective fondamentalement eurocentrée qui est loin d'être entièrement partagée par les sociétés arabes de la rive opposée, pour qui la Méditerranée reste une frontière hostile » (Bakhos, 2014 : 165). Certains auteurs (Verhelst, 2008 ; Rist, 2007 ; Parra et Moulaert, 2011) ont souligné un aspect de formatage culturel du monde contemporain lié à une mondialisation marchande et à une idéologie du développement fondée sur des prémisses économiques néolibérales. A ce propos, nous pouvons souligner comme exemple la différence des conceptions de la pauvreté (Rahnema, 1991) et de la conservation (Kasisi and Jacobs, 2002) selon les cultures. La notion des

besoins varie fortement d'une culture à l'autre, et s'entache d'un réductionnisme compte tenu de sa négligence des autres besoins aussi fondamentaux : besoins d'expression, d'information, d'identité, d'épanouissement...etc.

Il est communément admis que le développement rural durable doit être appréhendé dans une approche dynamique qui tient compte des relations des sociétés rurales avec leur milieu, de leurs transformations, ainsi que de l'exigence d'équité sociale et des différentes formes de solidarité entre générations, entre le politique et la population (Raynaut ., 1997). L'état des connaissances sur les grandes transitions paradigmatiques propres à la conservation de la nature et aux aires protégées nous a permis de présenter un ensemble des limites dont celles qui se centrent sur les effets de notre manque de connaissance vis-à-vis des intérêts des populations pour les ressources, de leurs pratiques et de lien avec les dynamiques écologiques. Nous avons mis en exergue les éléments qui peuvent assurer la conservation durable des ressources naturelles, tout en assurant le bien-être des populations locales dans un contexte (espace-temps) déterminé. Nous avons mis en évidence les nouvelles approches axées sur la bonne gouvernance des ressources naturelles et des espaces, sur une vision écosystémique des problèmes ainsi que sur la gestion adaptative conçue de façon participative avec les communautés locales. De sa part, l'approche néo-patrimoniale encourage la production de connaissance et aide à la réflexion collective entre les acteurs de ces systèmes (Etienne, 2010). Elle insiste plus particulièrement sur les différences de pouvoir et de représentations et sur les interactions induites entre les acteurs au sein d'un système socio-écologique. Malgré cette transition, ces approches doivent s'appuyer plus sur les propres stratégies des populations. Dans cette perspective, la durabilité devient inséparable du changement et prend, de ce fait, une dimension historique.

Partant du constat déterminé par certains auteurs (Para et Moulaert, 2011) qui stipule que l'histoire des études culturelles montre leur capacité à critiquer et déconstruire de façon répétée sinon continue la logique unidimensionnelle du raisonnement systémique, nous serons amenés à mettre en exergue certains aspects culturels de la conservation de la biodiversité. Cette analyse nous renvoie directement à l'exploration du dualisme nature-culture et du champ de la sociologie de la connaissance, notamment les pratiques et les représentations sociales. Les relations à la nature sont des constructions culturelles qui varient d'une société à l'autre, selon les niveaux différents de discours et dans des temps différents. La façon singulière à chaque culture de penser la nature génère une façon toute

aussi singulière d'être au monde et d'agir sur lui. Les rapports avec la nature se calquent sur le mode de relations sociales qui prévaut entre les êtres humains et repensent ainsi le lien nature-culture et le débat sur le déterminisme.

Nous avons pu constater que le débat sur le déterminisme de la nature s'est glissé vers la culture en affirmant que l'être humain s'approprie culturellement son environnement, et que la nature est intimement reliée à la culture. L'adaptation des sociétés humaines à leur milieu passe ainsi par l'utilisation des techniques qu'elles ont inventées ou acquises, et en fonction de leurs caractéristiques socioculturelles développées au cours de l'histoire. La construction permanente des rapports dans l'histoire des sociétés permettra de mettre l'accent sur la frontière entre la nature et la culture, et la distinction entre le matériel et l'idéal des forces productives dont une société dispose pour agir sur la nature qui l'entoure. Entre ce que nous appelons nature et la société, s'interpose toujours le dispositif culturel à travers lequel se réalise l'interprétation et la saisie de cette nature, dont sa conservation comme souligné par Descola (1986), ne pourra être pleinement efficace, que si elle tient compte de cette pluralité des intelligences de la nature. Les représentations sociales visent alors à négocier sur des savoirs qui s'affrontent et les prises de position des sujets sont affectées par leur positionnement dans les rapports sociaux qui trouve sa traduction dans le champ représentationnel de la nature. Une « *...nature appropriée, humanisée, devenue société : l'histoire inscrite dans la nature.* » (Godelier, 1984 : 13). Une nature en interaction avec des modes d'organisation de la vie sociale et de la production qui sont ancrés territorialement, et pour lesquels le contexte socioculturel et historique spécifiques au territoire est fondamental.

Notre problématique de recherche est multidisciplinaire et pourrait être abordée sous plusieurs angles. Pour définir notre problématique de recherche, nous avons fait le tour de la question sur les caractéristiques, les limites et les tendances dans les stratégies intégrées de conservation de la biodiversité, ainsi que sur les représentations sociales de la nature et le savoir du sens commun. Enfin, une fois le contexte global de la recherche défini, nous avons décidé de nous focaliser sur le rôle et la place du savoir traditionnel dans le design de nouvelles stratégies d'aménagement du territoire.

Nous retenons à ce propos, l'apport de certains auteurs (Kasisi, 1989 ; Leité, 2001 ; Boya-Bousquet, 2008) vis-à-vis des aspects spirituels de la gestion des espaces et des ressources, où les croyances ou la cosmogonie nous montrent que, pour de nombreuses populations traditionnelles, tous les éléments (biotiques et abiotiques) du milieu naturel sont imprégnés

d'une force vitale qui agit sur leur comportement. Or, la conception des aires protégées n'est pas toujours adaptée à la vision, aux croyances et aux pratiques locales de gestion et de conservation du territoire et des ressources (Kasisi and Jacobs, 2002). Kasisi (2012) confirme cet aspect dans l'analyse critique des processus et des approches de planification et de gestion des aires protégées. Ces approches s'appuient généralement sur un certain nombre de concepts dont le sens commun n'a pas été significativement clarifié. Il stipule ainsi que ces approches doivent être inclusives par une ouverture aux savoirs, aux perceptions, aux représentations et à l'univers culturel de « l'autre ». La nature est telle que souligné par Kasisi (1989), un objet culturel, une représentation sociale qui dépend du groupe qui l'a créée. Connaître les différents acteurs potentiellement impliqués, le tissu relationnel, ainsi que leur rapport avec le milieu et leur vision de la nature constituent des aspects critiques dans la définition des stratégies de conservation intégrées au développement.

L'analyse des relations dialectiques des sociétés antiques de la méditerranée nous a fourni un abondant corpus de connaissances sur ce rapport avec le milieu et cette vision du monde. Dans un contexte de globalisation, nous avons pu mettre en exergue certains problèmes de gestion de la biodiversité qui dépendent de variables exogènes difficiles souvent à identifier. Ces problèmes dépendent selon certains auteurs (Kasisi and Jacobs, 2002), de plus en plus de forces sociales, politiques et économiques échappant du contexte local (internationalisation du marché, acculturation, etc.), mais n'en sont pas en même temps indépendants. Ce constat qui perdure à nos jours transforme radicalement les savoirs locaux en séparant la part technique de la vision socio-cosmique qui les sous-tend (Roué et Nakashima, 2002 :387).

Il convient de rappeler à cet égard que les représentations à caractère dynamique et évolutif peuvent être traditionnelles issues du savoir endogène et de la mémoire collective, ou de nature formelle influencées par les savoirs des scientifiques et des experts. Les discours de certains leaders autochtones sont aujourd'hui émaillés de paroles qui, à l'évidence, leur ont été soufflées, du moins dans leur formulation, par des ONG environnementalistes (Descola, 1985). Par conséquent, les connaissances traditionnelles, qui émergent dans différentes pratiques quotidiennes, montrent aussi des syncrétismes de connaissance autour de la nature et de leur conservation. Ce syncrétisme est mis souvent sur la table des négociations pour donner un ancrage local aux projets intégrés de conservation et de développement. Le sens

commun se fige alors dans la « rigueur » du langage technique et institutionnel des scientifiques et des experts de la conservation. Aujourd'hui une convergence d'intérêts mutuels de ces types de représentations peut produire des nouvelles stratégies d'aménagement qui intègrent les aspects écologiques, culturels, spirituels, économiques, politiques et sociaux de la biodiversité (Rodary, 2003; McShane and Wells, 2004).

Nous avons vu qu'il est apparu nécessaire de mettre en avant ce type d'approche des savoirs et pratiques écologiques des populations locales. Ces savoirs endogènes sont l'expression des représentations sociales de la nature d'une population spécifique au moyen de croyances, de pratiques endogènes de gestion des espaces et des ressources. Malheureusement, ces approches sont analysées par les chercheurs de façon très pragmatique comme un outil pour mieux gérer l'environnement et le changement socio-écologique (Huntington, 2000 : 1270). Dans un monde en rapide évolution, certains de ces savoirs sont en perte de vitesse, notamment avec l'abandon des religions traditionnelles au profit de nouvelles dont les adeptes n'accordent plus de vision de cosmogonie et de caractère sacré aux éléments de la nature. Ainsi le rôle de ces savoirs et pratiques endogènes dans le domaine de la constitution des cultures ou de la socialisation comme but en lui-même nécessite d'être explicité (Descola, 2005).

Le SET est « socio-écologique » (Berkes, 1998), et trois grandes approches se dégagent lorsqu'il s'agit de l'interpréter. Une approche qui le considère en tant qu'héritage du passé et montre le genre de vénération que l'on devrait avoir pour la sagesse accumulée par des générations passées. L'autre considère le SET comme incarnation d'un mode différent et spécifique de pensée et renvoie l'échec des méthodologies actuelles de développement au manque de nouveaux concepts enracinés dans l'héritage culturel des populations concernées. Et la dernière qui qualifie le SET comme moyen et processus d'expression de ce que les populations locales connaissent, et moyen de les impliquer dans l'acquisition des connaissances requises pour le développement. Ces approches mettent en évidence son caractère pragmatique, cumulatif, évolutif et dynamique. L'intégration du SET dans les stratégies d'aménagement du territoire et des ressources naturelles passe par le développement de mécanismes effectifs de participation de la population, non seulement pour favoriser la découverte de ce savoir traditionnel mais aussi pour mettre en place des stratégies intégrées qui donneront des réponses adaptées aux besoins de la population dans des contextes spécifiques (McShane and Wells, 2004; Fisher, Maginnis et al., 2005, Boya-

Bousquet, 2008). Ces stratégies de conservation et de gestion des ressources naturelles doivent ainsi s'adapter dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire être prospectives et spécifiques selon le contexte où elles doivent être appliquées (Kasisi and Jacobs, 2002).

Nous soutenons dans le cas de notre travail de recherche et à la lumière de ce qui précède, que l'identification des pistes de solutions passe par la compréhension de l'histoire de l'évolution du rapport des populations locales avec leur milieu. Quand le passé intervient dans le présent, il dévoile les facteurs qui provoquèrent les faits, déterminèrent les manières de vivre, et projette les limites et les possibilités qui se sont offertes. Restituer la dynamique historique de la société et des aspects socioculturelles peut révéler le rapport au milieu des populations locales et de leur savoir endogène qui en dérive. C'est dans cette perspective historique de l'étude auprès de la société locale, de ses représentations, de ses savoirs et de ses pratiques vis-à-vis de son environnement que se dirige cette recherche. Ainsi, comme souligné par Guille-Escuret (1989) :

« Un regard sur l'étendue des sociétés en référence aux outils et aux mots a pour premier effet qu'on cesse de voir à priori en elles des isolats, des entités indépendantes, ou des systèmes plus ou moins fermés : l'évidence de leur cohérence quasi solide, aperçue par l'entremise d'impressions et d'intuitions idéologiques, s'estompe, leur histoire émerge et révèle des rapports puissants avec d'autres cultures et d'autres milieux, passés ou présents. » (Guille-Escuret, 1989 : 115).

Nous avançons ainsi notre première hypothèse de recherche qui stipule que « *Dans les pratiques d'aménagement dans un territoire donné, la restitution de la dynamique historique des aspects socioculturelles peut révéler le rapport au milieu des communautés locales et de leur savoir endogène qui en dérive* ».

La première hypothèse nous renvoie à l'analyse des éléments socioculturels des populations locales, dans une perspective historique et dynamique. Ainsi, la construction permanente des rapports dans l'histoire des sociétés mettra l'accent sur le lien entre la nature et la culture, la distinction entre le matériel (les outils, l'homme lui-même...) et l'idéal (représentation sociales, règles d'usage des outils, savoirs...etc.) et des forces productives dont une société dispose pour agir sur la nature qui l'entoure.

Ces études culturelles, notamment celles qui se servent d'approches anthropologiques, illustrent la diversité des logiques de décision et de comportement au sein de structures sociétales (Para et Moulaert, 2011). La démarche anthropologique a pour objectif d'analyser et de rendre compte des représentations, des constructions socioculturelles par le biais de

l'étude du langage, des pratiques et des savoirs. Elle s'attache à aborder dans sa diversité et sa complexité, la dynamique interne d'un système socio-culturel et de ses assises matérielles. Un champ où s'ordonnent les rapports sociaux, s'organisent les institutions, s'affrontent les stratégies particulières. La chronologie historique nous révèle ces logiques socioculturelles, avec ses acteurs qui les accomplissent et ses stratégies à travers lesquelles ceux-ci interviennent dans le système social.

La reconstruction des cadres sociaux du rapport au milieu se fait à travers l'analyse des différentes activités en relation avec l'espace et l'utilisation de ressources naturelles (agriculture, élevage, chasse, collecte bois...etc.), des relations sociales effectives dans ces activités ou pratiques, ainsi que des groupes sociaux qui participent dans ces relations, des finalités et localisations sociales des activités et pratiques et des différentes oppositions et continuités signifiées dans les éléments cités. La connaissance du contexte spécifique (espace-temps) et la considération des différentes échelles sociogéographiques (du local au global) et des multiples groupes sociaux et niveaux institutionnels, avec leurs synergies, valeurs, besoins et intérêts divers, devraient être à la base de la planification de ces pratiques d'aménagement. L'identification des besoins d'une population doit considérer non seulement les aspects économique-sociaux mais aussi les aspects culturels et spirituels qui caractérisent le rapport au milieu d'une population et le savoir écologique traditionnel qui en dérive.

Nous savons qu'il y a une relation directe entre les représentations sociales de la nature d'une communauté (et le savoir endogène qui en dérive) et la gestion de la biodiversité du milieu où cette dernière habite (Laird, 2002 ; Jiang, Kang et al., 2003 ; Boya-Bousquet, 2008). Le paysage en est un exemple illustrant de cette synergie. C'est un construit social qui influence directement les dynamiques paysagères observables historiquement et pose une problématique vis-à-vis des approches conçus pour son évaluation. Ces approches occultent malheureusement les multiples aspects du paysage et le rôle qu'ils jouent dans un système complexe et dynamique, mettant en interrelation un environnement non seulement biophysique, mais aussi anthropique (Velazquez, Bocco et al., 2003 ; Gelinas, 2013).

Nous avançons ainsi, notre deuxième hypothèse de recherche qui stipule que : « *Dans les pratiques d'aménagement, les savoirs et pratiques endogènes des populations locales d'un territoire donné, constituent un atout considérable pour le renforcement de la durabilité des systèmes socio-écologiques des aires protégées* ».

La deuxième hypothèse nous ramène à inventorier et catégoriser ces savoirs endogènes, qui doivent être aussi considérés dans la planification de la gestion des espaces et des ressources d'un territoire donné. Nous essayerons de valider cette hypothèse par l'identification de certaines savoirs et pratiques endogènes des populations susceptibles d'être associées aux stratégies intégrées de conservation de la biodiversité et du développement pour garantir la durabilité des aires protégées.

Notre recherche est de type exploratoire et vise à faire émerger les éléments constitutifs (cognitif, affectif, axiologique et d'« agir ») des représentations sociales du milieu naturel. La vision partagée du milieu environnant se construit et se manifeste au cours des interactions entre les individus et dans l'agir quotidien. Notre démarche consiste à étudier les contenus de représentations à partir des matériaux discursifs pour comprendre un « état des savoirs et des significations » et examiner leur liaison aux pratiques, aux interactions, et aux prises de position sociales. Dans le cas de notre travail, l'étude des représentations sociales a opté pour l'approche axée sur la caractérisation des représentations sociales relatives au milieu. Elle permet l'identification des contenus et repose sur une conception des représentations sociales comme produits d'une activité mentale collective. Cette approche centrée sur les contenus vise à mettre en évidence les éléments phénoménologiques qui s'articulent au sein d'une représentation sociale. Le contenu des représentations sociales est constitué d'informations, d'images, de croyances, de valeurs, d'opinions, d'éléments culturels et idéologiques amené par les populations.

Ces hypothèses seront testées dans notre étude de cas du Parc National de Talassemtane qui fait partie du territoire de la Réserve Intercontinentale de la Méditerranée. Nous serons amenés dans le chapitre suivant à explorer des approches méthodologiques pour répondre à l'un des principaux enjeux de cette thèse : saisir la complexité des relations entre l'être humain et son environnement et leurs effets réciproques. Cette analyse émerge de surcroît, un ensemble d'objectifs spécifiques pour notre travail de recherche que nous résumerons comme suit :

- ✓ Mieux comprendre la complexe synergie existante entre savoir endogène et gestion de la biodiversité pour adapter l'aménagement du territoire à cette réalité et aux populations qui la vivent.

- ✓ L'identification, l'appropriation et la sensibilisation aux objectifs du projet de la RBIM par les populations locales en vue d'assurer la durabilité des stratégies intégrées.
- ✓ Approfondir les aspects d'intégration du sens commun et des connaissances traditionnelles des populations locales dans les projets d'aménagement du territoire et des ressources.
- ✓ Connaître les représentations sociales de la nature d'une population donnée, dans notre cas celle des communautés des « Jbalas », riveraines du Parc de Talassemrane.
- ✓ Élaborer des recommandations pour les stratégies intégrées de conservation et de développement en vue d'une mise en œuvre adaptée aux problèmes et des besoins des populations locales, conjuguant le bien-être des locaux avec des modèles fonctionnels de développement durable.
- ✓ Acquérir une meilleure compréhension de la typologie des conflits par l'identification des causes, des techniques d'élaboration des stratégies d'argumentation et de persuasion dans les situations difficiles et des outils traditionnels de gestion des conflits.

Chapitre 5 : Approche épistémologique et méthodologique

5.1 Différentes approches méthodologiques

Ce chapitre restitue une synthèse du cadre théorique présenté auparavant et tente de faire le lien entre la problématique de recherche et notre démarche épistémologique et méthodologique, en considération de la transdisciplinarité, de l'approche systémique et de la perception de l'environnement. La transdisciplinarité est une option méthodologique utile et constructive qui nous permettra d'appréhender des phénomènes complexes. Notre but est donc de réussir une combinaison de ces différents niveaux d'analyse, sans perdre la vision d'ensemble et la volonté de défier les limitations analytiques qu'imposent les frontières disciplinaires. Nous optons pour une transdisciplinarité qui cherche à approfondir chaque thématique qui compose l'ensemble, non celle définie par Balsiger, (2004) comme « supradisciplinarisante » et qui cherchait plutôt à effacer toute frontière entre les disciplines. Par delà de la transdisciplinarité, notre approche doit considérer les différentes composantes non seulement individuellement mais aussi dans un système plus complexe ou interagissent plusieurs influences. Nous devons être conscients en priorité des problèmes généraux du fonctionnement du système considéré au sens le plus large, c'est-à-dire intégrant tout à la fois la flore, la faune, l'ensemble des éléments abiotiques du territoire et la vie des groupes humains qui l'habitent. Nous devons opter pour des aspirations ultimes de la pensée systémique, dont celles d'éviter les pièges de disjonction, de l'homogénéisation et de l'abstraction auxquels Morin (1982) faisait allusion. Ainsi nous arrivons à rejoindre des préoccupations fondamentales qui sont la structure et le fonctionnement des systèmes complexes et, plus précisément, des systèmes qui constituent la cadre de vie des sociétés humaines (Blandin, 2009). L'approche phénoménologique devra nous permettre d'anticiper l'imprévisibilité liée aux interactions des facteurs du milieu : ces interactions se multiplient très vite avec le nombre de ceux-ci, entraînant, lors des aménagements, des incertitudes de plus en plus grandes.

Dans le cas de notre étude, il nous paraît crucial de restituer la dimension historique et dynamique de la société locale et de ses constructions socio-culturelles, dans la mesure où elles s'attachent à rendre compte d'un système social et de ses assises matérielles. C'est dans cette perspective de l'étude auprès de la société locale, des transformations de ses représentations, de ses savoirs et de ses usages de la nature que se dirige cette recherche.

Pour la réalisation de cette thèse, nous avons voulu mettre l'accent sur le besoin d'une approche profondément multidisciplinaire, dans l'espoir d'aboutir à des perspectives différentes permettant la création de nouvelles conceptions plus complètes des relations sociétés –nature. La perception de l'environnement, en tant qu'outil méthodologique, nous a permis d'effectuer un voyage à travers l'univers culturel. Ce dernier constitue un préalable primordial à l'induction de tout changement dans les sociétés traditionnelles. Nous nous sommes servis aussi, implicitement de différents traits caractérisant d'autres approches. Nous faisons allusion ici à l'approche systémique, à l'écologie humaine et à l'ethnoécologie.

Nous avons mentionné par la suite que les représentations sociales sont des phénomènes dynamiques. Elles se construisent et s'élaborent à travers la communication et les interactions sociales ; elles s'insèrent dans - et participent à - une réalité sociale. Dans cette logique-là, les représentations sociales ne sont pas uniquement un ensemble d'éléments cognitifs, affectifs et de l'ordre des valeurs, mais aussi une cognition mise en acte et en action. Explorer les représentations est ainsi un moyen de mieux comprendre le rapport au milieu de même que la façon dont les relations entre eux sont appréhendées et vécues.

Dans le cas de notre thèse, chercher à répondre à notre question principale de recherche correspond à la recherche d'une stratégie globale de conservation et de développement capable de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant à l'intérieure ou à la périphérie d'une aire protégée (dans notre cas c'est la RBIM). Pour trouver la réponse à toutes ces questions nous avons besoin d'une approche capable de bien tenir compte des réalités sociales, de la situation politico-économique, des caractéristiques culturelles et spirituelles des groupes populationnels et des composantes et des dynamiques socio-écologiques. Cette approche doit considérer les différentes composantes non seulement individuellement, mais aussi dans un système plus large où peuvent coexister des synergies, des influences mutuelles ou des liens divers parmi elles.

Notre recherche a pour visée la mise en place de stratégies capable de stimuler le développement de l'autonomie et d'une capacité d'adaptation chez les populations locales. Cette démarche passe par un temps d'écoute et d'ouverture à notre public cible pour prendre appui sur leurs croyances, leurs savoirs, leurs attitudes, leurs valeurs. Pour rendre plus faciles et plus compréhensives les interventions en matière de gestion de l'environnement et/ou de la biodiversité, nous avons besoin d'une vision systémique des processus de tous les éléments qui peuvent intervenir dans ces processus, de nature biologique ou culturelle. Ce

positionnement nous permet de traiter au même niveau, et d'une façon intégrée, l'enjeu du développement des communautés locales et celui de la conservation de la biodiversité (Boya-Bousquet, 2008).

Dans les chapitres précédents, nous avons exposé la problématique ainsi que le cadre théorique de notre recherche. Comme nous l'avons mentionné auparavant, notre approche est centrée sur l'identification d'éléments de contenu des représentations sociales plutôt que sur la genèse et la structure de celles-ci. Nous exposerons maintenant nos orientations méthodologiques et nous en expliciterons le choix. En ce sens, notre intérêt est de mettre en place une démarche qui soit cohérente avec nos visées de recherche - celle-ci étant considérée comme un processus de quête et de construction de savoirs valides (Sauvé, 2005). Compte tenu de toutes ces considérations, nous avons jugé utile, en premier lieu, de considérer les principales approches méthodologiques qui semblent offrir un certain attrait dans l'étude des problèmes des rapports entre les sociétés et leurs milieux telles que : l'approche de gestion intégrée et rationnelle, l'écologie humaine, la théorie des systèmes, l'écologie culturelle et l'ethnoécologie.

Notre recherche s'inscrit dans le courant de la recherche qualitative dont la figure du chercheur s'apparente à bien des égards à celle de l'itinérant, qui voyage dans sa rencontre avec autrui sans itinéraire précis et préétabli (Jeffrey, 2005). Dès lors, l'objectif du chercheur consiste à témoigner de la construction d'une réalité sociale complexe, en s'attachant aux dimensions subjectives des situations et des actions. Étudier la connaissance que les individus possèdent au sujet d'un objet et la manière dont celle-ci est organisée et utilisée par les individus et les groupes, implique donc la perspective incontournable de la pluri-méthodologie (Abric, 2003). Certains auteurs (Denzin et Lincoln, 1994) parlent de triangulation méthodologique qui vise à utiliser différentes méthodes et techniques pour étudier un même phénomène, et à conférer aux démarches qualitatives non seulement de la validité mais aussi, et surtout, de la rigueur, de l'ampleur et de la profondeur de recherche.

Notre recherche se situe entre autres dans une dynamique de changement social, visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Nous adoptons une perspective sociocritique caractérisée par une dimension à la fois inter- subjective, inter-objective, dialectique, dialogique et socio-constructiviste (Sauvé et Berryman, 2003). Elle puise ses disciples dans la tradition critique qui veille à ce que : 1) les faits ne peuvent être isolés des systèmes de valeurs et de l'idéologie dans lesquels ils prennent racine ; 2) les relations entre

le concept et l'objet ainsi qu'entre le signifiant et le signifié ne sont jamais stables et fixes ; (3) le langage joue un rôle central dans la formation de la capacité de se positionner en tant que sujet (Kincheloe et McLaren, 2000).

Notre point de départ pour l'étude du rapport entre les humains et les milieux est l'approche de gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles. L'exploration de la théorie des systèmes nous permettra par la suite de nous situer par rapport à la complexité des phénomènes et des relations humain-nature dans une perspective holistique. Notre recherche s'inscrit aussi dans une approche ethnographique, qui vise *«l'étude descriptive des cultures, des communautés et des milieux permettant d'identifier et de ranger par catégories certaines variables ou certains phénomènes, afin d'élaborer une théorie»* (Fortin, 1996 : 368). Notre démarche s'aligne avec le courant de l'ethnographie critique de Carsperchen (1995) qui reconnaît l'existence d'inégalités sociales et l'importance des enjeux de pouvoir, et allie théorie critique et recherche qui va au-delà de la simple description de phénomènes sociaux, mais plutôt dans une démarche de changement social. Ainsi, nous soulignons l'apport de l'écologie culturelle et de l'ethnoécologie, deux approches d'études des univers socio-culturels délimités, et des savoirs locaux des populations. Finalement, nous allons aborder la perception de l'environnement ou vision du monde, avec son apport qui se distingue par son refus de professer un attachement quelconque à l'idéal cartésien d'une pensée exempte de présupposés.

Notre recherche peut également être associée aux approches participatives de la recherche action, et à l'approche méthodologique de l'étude de cas. Cette dernière consiste à étudier un phénomène chez une personne, un groupe social, une communauté, une organisation ou une société (Roy, 2009). Pour Yinn (1994), une étude de cas examine un phénomène contemporain au sein de son contexte réel et nécessite souvent de multiples sources de données en raison de la complexité des réalités étudiées. Un intérêt majeur de l'étude de cas est ainsi celui de fournir une analyse en profondeur des phénomènes situés en contexte, et d'obtenir une représentation authentique de la réalité étudiée (Yinn, 1994).

Toutes les approches mentionnées ont contribué, en quelque sorte, à bâtir notre démarche de recherche. Cette contribution répond aux objectifs opératoires de la démarche, mais elle envisage aussi d'intégrer les aspects épistémologiques et éthiques de la recherche, toujours sous l'attitude transdisciplinaire d'un projet de connaissance. En effet, notre recherche présente un enjeu relié à la production d'un savoir. Elle vise à caractériser le rapport à la

nature tel qu'il est exprimé par des populations locales au sein d'une aire protégée et comporte ainsi, un enjeu pragmatique, mais également socioéconomique et politique. La démarche a pour objectif d'induire des pistes d'amélioration des stratégies intégrées de conservation et de développement par la prise en compte du rapport à la nature des populations locales, et présente un enjeu fondamental de planification pour les gestionnaires des aires protégées.

Notre recherche implique plusieurs enjeux éthiques liés entre autres à la relation avec les personnes interviewées, au respect leur intimité et de leurs points de vue, à la valorisation de leurs expériences et de leurs potentialités. Il s'agit aussi en tant que chercheur de créer un climat de confiance, de garantir la confidentialité de toutes les données collectées et surtout, d'accepter les limites de l'intrusion dans l'univers des personnes interviewées. Cette recherche présente enfin un enjeu de type ontogénique puisqu'elle constitue une occasion d'apprentissage d'une part pour le chercheur, et d'autre part pour la population cible qui aura pu clarifier sa vision en matière de conservation de la biodiversité et du développement durable.

5.1.1 La gestion intégrée et rationnelle

Cette approche holistique, appliquée et stratégique reconnaît les relations entre systèmes sociaux et écologiques, et insiste sur les moyens de mise en œuvre de la gestion adaptative, notamment les interactions entre acteurs, la planification participative, la coordination, la concertation, et le consensus. Elle se concentre sur la participation et la mise en cohérence des politiques sectorielles. Bien que la gestion intégrée se situe à un niveau plutôt local et bien qu'elle soit centrée sur des actions concrètes, l'enjeu de la maîtrise des ressources et d'une gestion avec efficacité, durabilité et équité était vu comme étant planétaire, c'est-à-dire la responsabilité de tous les êtres humains (UICN, PNUE et al., 1980 ; PNUE, 1994). Le terme « rationnelle » répondait à une forme de rationalité instrumentale, où l'utilisation des ressources naturelles était reliée à des principes de conservation à long terme. Cette rationalité gestionnaire était exclusivement bâtie sur une vision anthropogénique et conservationniste, née à la fin du XIX^{ème} siècle avec la création des premiers parcs nationaux nord-américains (Farnham, 2007).

Dans ce même sens, cette « gestion rationnelle qui avait l'objectif d'intégrer les besoins locaux », prône la vision scientifique-politique de ces « besoins », c'est-à-dire qu'ils sont

exprimés et attribués à la population locale sans être questionnés. Ainsi, la vision des communautés locales sur ces « besoins » n'est pas vraiment intégrée dans le processus décisionnel. Autrement dit, une approche basée sur la rationalité scientifique ne garantit pas répondre aux besoins des populations.

5.1.2 L'écologie humaine

L'écologie humaine est la première discipline parue dans le temps à caractère explicitement hybride et exclusivement dédiée à l'étude des relations entre l'environnement et les êtres humains. Néanmoins, les interactions entre nature et culture ont été un sujet d'étude important pour les anthropologues et les scientifiques sociaux en général, depuis le dix-neuvième siècle. Ces analyses ont varié de l'évolutionnisme de Morgan (1907) aux théories anthropo-géographiques de l'Allemand Ratzel (1891-1899) en passant par le déterminisme environnemental de Semple (1911). Les premiers travaux de grande diffusion portant explicitement la dénomination d'écologie humaine ont été en fait entrepris par la sociologie urbaine américaine des années 1920. De nos jours, la branche la plus vaste des travaux dits d'écologie humaine s'est consacrée fondamentalement à une approche bioécologique des humains et dépasse largement la production sociologique de ses débuts.

Aujourd'hui, la plupart des études sous cette dénomination comprennent le plus souvent l'être humain comme n'étant qu'un élément explicatif d'une partie de l'écologie globale. C'est-à-dire que pour cette école de recherche, l'écologie serait son véritable objet d'intérêt, plus que les relations multidirectionnelles entre les deux : l'humain et le non humain. De fait, cette discipline reste aujourd'hui plus souvent dominée par des scientifiques issus des sciences de la terre et de la vie (écologues, biologistes, anthropologues physiques, généticiens, etc.), et certains écologues humains dans une position bio-centrique extrême.

5.1.3 La théorie des systèmes généraux

La théorie de systèmes s'appuie sur une approche globale des problèmes ou des systèmes que l'on étudie et se concentre plus particulièrement sur le jeu des interactions entre leurs éléments. Elle permet de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action (Rosnay, 1975). L'approche écosystémique en anthropologie place l'homme dans ses relations avec son environnement à travers le concept de système. Dans une telle vision, l'exploitation des écosystèmes par l'homme n'est plus considérée comme une exploitation de l'extérieur, mais plutôt comme insertion de l'homme dans

l'écosystème, créant un nouveau système, inexistant auparavant et montrant des propriétés que n'avait pas l'écosystème inexploité (Besse and Roussel, 1997). Elle reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes et qu'ils doivent être inclus dans la gestion (Hamerlynck et Duvail, 2003).

Cette approche s'appuie sur la reconnaissance de la complexité de la réalité. D'après Morin (1982) (Cité par Kasisi, 1989), le complexe se reconnaît à plusieurs traits :

- la nécessité d'associer l'objet à son environnement. Un être vivant fait partie de son environnement, lequel fait partie de lui ;
- La nécessité de lier l'objet à son observateur. Les structures de la connaissance sont produites par des esprits humains. La notion d'objet relevé de nos représentations et de nos idées, lesquelles relèvent, en même temps que des structures organisatrices de l'esprit humain, des structures organisatrices de notre langage et de notre culture ;
- L'objet n'est plus principalement objet s'il est organisé et surtout s'il est organisant (un système). Le système veut dire qu'un tout est plus et moins que la somme des parties qui le constituent ;
- L'élément simple s'est désintégré. Il faut penser à la fois ordre/désordre/organisation et voir le caractère à la fois complémentaire, concurrent et antagoniste de ces termes ;
- La confrontation avec la contradiction. Dans la logique Aristotélicienne, l'apparition d'une contradiction est le signe d'erreur. Or, la contradiction peut au contraire nous signaler une nappe profonde de réalité que notre entendement n'arrive pas encore, ou n'arrivera peut-être jamais, à concevoir.

Lorsque le concept de système est appliqué à la relation entre l'homme et son environnement, le niveau de complexité augmente de manière importante, en partie parce qu'on observe beaucoup plus d'interactions souvent difficiles à identifier. Un système est en perpétuelle mouvance, il se modifie sans cesse, à des rythmes variables à travers l'échelle temps. Les systèmes complexes sont évolutifs, et au cours de cette évolution s'auto-organisent et développent des stratégies tant dans leur fonctionnement que dans leur évolution (Besse and Roussel, 1997). Pour rendre plus faciles et plus compréhensives les interventions en matière de gestion de l'environnement, nous avons besoin d'une vision systémique des processus existants et de tous les éléments qui peuvent intervenir dans ces processus.

L'analyse systémique pose tout de même un problème majeur lorsqu'elle est appliquée aux sciences sociales : l'exportation de ce système conceptuel aux pratiques et comportements humains. « La plupart des processus sociaux ne peuvent être considérés comme des systèmes, sauf à la rigueur dans certains domaines très spécifiques où les activités humaines s'insèrent dans des cycles naturels, relèvent d'une sorte d'économie physique, et peuvent être fortement autonomes du point de vue analytique, c'est sans doute le cas pour les systèmes de production agro-pastoraux traditionnels. Les significations culturelles et les pratiques sociales sont loin d'être des systèmes. Les stratégies des acteurs, l'ambivalence des comportements, et des représentations ne peuvent être schématisés dans l'analyse systémique qui néglige un trait essentiel comme la particularité même du social, les stratégies multiples des acteurs, l'agenceïté humaine, les jeux de pouvoirs, les contradictions et les incohérences qui sont au cœur de toutes pensées et toute pratique (Olivier De Sardan, 1995). Mais malgré ses lacunes, l'analyse systémique nous ouvre les portes sur certains concepts important pour considérer les stratégies adoptées par différentes sociétés à travers le temps. L'approche holiste proposée par l'analyse systémique nous semble utile dans notre étude puisqu'elle nous permet de visualiser les sociétés humaines à travers une vision dynamique englobante.

Dans notre étude de cas, les interactions systémiques correspondent aux relations sociales formant les activités et les rapports entre ces activités. C'est ainsi que l'observation d'un groupe social peut faire état de l'articulation concrète de ces interactions systémiques à travers les relations sociales du groupe et de leur trajectoire spécifique. Toujours en lien direct avec les dynamiques naturelles complexes. Dans ce sens, explorer deux des principales approches ethnographiques existantes, l'écologie culturelle et les ethnosciences, est pour nous une étape à suivre dans le processus de construction de l'approche épistémologique et méthodologique de cette recherche.

5.1.4 L'écologie culturelle

Dans un premier temps, l'écologie s'est placée dans la droite ligne de l'histoire naturelle. En 1927, Charles S. Elton décrit l'écologie comme l'« histoire naturelle scientifique ». En français, les termes récents d'«écologiste» puis d'«écologue» n'ont remplacé que tardivement celui de «naturaliste», qui désignait depuis 1527 «celui qui étudie l'histoire naturelle». Selon Peters (1991), l'activité du naturaliste, ou de l'historien de la nature, est un art qui n'a d'intérêt que pour celui qui s'y livre. La première vertu scientifique de l'approche

historique est justement sa vertu historique. Les travaux des naturalistes sont bien souvent les seules données disponibles pour documenter le passé et l'évolution des milieux naturels. La seconde vertu de l'approche historique vient de sa valeur heuristique. La profonde connaissance d'un milieu naturel est souvent le point de départ pour des intuitions théoriques plus générales. D'autant plus que l'approche historique a une grande vertu explicative. Les systèmes écologiques sont caractérisés par leur unicité. D'une part, ils sont le fruit d'une histoire qui leur est propre et qui est constituée d'un grand nombre d'évènements contingents. D'autre part, leur structure est éminemment complexe. À cause de cette complexité et de l'importance des aléas historiques dans l'agencement des milieux naturels, l'explication de phénomènes écologiques particuliers ne peut se dispenser d'une large compréhension du milieu étudié, et l'étude sur le terrain est un élément crucial de cette compréhension.

L'écologie culturelle cherche à comprendre la société, son histoire d'un point de vue évolutionniste, et sera ainsi utile pour notre cas d'étude qui consiste à restituer les dimensions socio-culturelles des sociétés dans une perspective historique en lien avec leur milieu. Le terme d'« écologie culturelle » est relativement découle d'une longue tradition anthropologique intéressée par la nature de la relation homme-environnement. Parmi celle-ci, Bennett (2005) identifie cinq positions théoriques dominantes : L'anthropogéographie, le possibilisme environnemental, l'écologie culturelle stewardienne, l'ethnosystémisme et les dynamiques adaptatives, et stipule que chaque théorie est l'héritage de celle qui la précède, tout en incluant un nombre croissant de variables.

De ces cinq conceptions théoriques, l'anthropogéographie et le possibilisme se limitent à donner des descriptions objectives des relations entre environnement et culture. La deuxième catégorie regroupe les théories compréhensives et explicatives qui s'inscrivent dans un effort de compréhension globale de certaines relations particulières. En regard du modèle explicatif de chacune d'entre elles, nous pouvons distinguer une causalité linéaire comme dans le déterminisme et le possibilisme, un modèle de rétroaction (feedback) ou modèle systémique, dans lequel une causalité est la conséquence d'un processus d'influence mutuelle de plusieurs facteurs interdépendants et le modèle des dynamiques adaptatives qui intègre une composante humaine essentielle : la possibilité de décision ou d'opérer un choix. Ce modèle ne rejette donc pas le modèle linéaire ni systémique, mais considère ceux-ci comme le résultat objectif du comportement humain. Nous adoptons un positionnement semblable à

Sutton (2004) à l'inverse du déterminisme environnemental, qui voudrait que l'environnement dicte la manière dont une culture se développe et détermine son niveau de complexité.

L'écologie culturelle définit la culture comme le résultat de l'adaptation d'un groupe humain à un milieu donné. Résonner en termes d'adaptation, d'ajustement mutuel, de processus stratégiques apparaît de surcroît tautologique (Godelier, 1984). Ainsi, la démarche que propose l'écologie culturelle dans ce cas-ci, présente un caractère réducteur en ce qu'elle ne rend pas compte de la complexité des rapports sociaux et de la place des différentes structures au sein du système social. L'écologie culturelle a eu cependant le mérite d'en finir avec les interprétations linéaires des relations sociétés – environnement (déterminisme et possibilisme), et d'introduire une vision écologique, plus complexe, ou l'interdépendance des facteurs devient l'objet d'une analyse approfondie (Lena, 1984).

5.1.5 L'ethnoécologie

L'ethnoécologie présente aussi un apport considérable à notre projet de recherche, car elle est caractérisée par son intérêt pour l'opinion des membres d'un groupe ou population quant à leur propre vision problématique environnementale, c'est-à-dire la vision de la population étudiée (Fowler, 1979). Elle permet la construction d'une approche multidisciplinaire, tant de point de vue linguistique/taxonomique que pour l'étude des pratiques. Or, se limiter à ce que la société avance à propos de son vécu n'est qu'une contribution subjective des phénomènes naturels qui ne peut en aucun cas expliquer les relations existant au sein des systèmes écologiques (Rapaport, 1968). En effet, il est pertinent d'inclure la connaissance des groupes concernés, mais le regard extérieur et la connaissance scientifique du milieu sont aussi importants. Certes, l'évolution des études en ethnoécologie vers la socio-écologie (Berkes et al., 2003), ayant la vision la plus holiste des rapports environnement-société, notamment en ce qui concerne les populations indigènes (Berkes et al., 2000 ; Guha et Gadgil, 1993), a mis la culture et notamment les savoirs écologiques fortement au sein de la vision écosystémique. En fait, nous pensons que ces savoirs seraient également héritiers des représentations symboliques des cultures millénaires qui se transmettent de génération en génération, marqués par leurs différents besoins de signification, sans pour autant avoir nécessairement toujours des rationalités écologiques ou économiques.

5.1.6 La recherche participative

Nous avons voulu relever la complexité et la richesse de la situation d'étude (Mucchielli, 1998) et, d'autre part, contribuer à enrichir les interventions développées pour y faire face. Pour ce faire, nous avons préconisé l'approche de recherche participative non seulement pour établir des relations de proximité avec les acteurs et enrichir une compréhension «de l'intérieur» de la situation étudiée, mais aussi pour en favoriser appropriation de la réalité qui les concerne. Concrètement, il s'agissait de créer un espace au sein duquel l'échange, la réflexion et le dialogue sur la situation d'étude étaient favorisés. En effet, cette approche permet de montrer la position ontologique partagée par toutes les méthodologies à caractère participatif (Freire, 1982). Elle doit être vue comme un processus vivant pour atteindre le savoir, plutôt que comme une méthode académique formelle (Denzin et Lincoln, 1994). Parmi ces méthodologies participatives, la recherche action est la plus utilisée notamment en matière de planification des projets de développement. Comme son nom l'indique, la recherche-action participative vise le changement social. Les résultats doivent mener à des actions concrètes pour obtenir des changements sociaux positifs.

La recherche-action peut être définie comme recherche et action (Dick, 1998 ; Gumesson, 1991). Recherche dans le but d'acquérir des connaissances sur le domaine étudié, action dans le but mettre en oeuvre une transformation. Au lieu de formuler des hypothèses à tester nous avons ici des résultats à atteindre. Pour ce faire il est nécessaire d'accumuler et de créer des connaissances dans le domaine d'action étudié. Dans la recherche –action nous utilisons différentes méthodes qualitatives et quantitatives qui dérivent des traditions vernaculaires de communication et de transmission de connaissances. Cependant, une étude de cas précis ou la mise en place d'un projet particulier est souvent intégrée dans cette méthodologie de recherche (Hall, 1993).

5.1.7 Étude de cas

Cette approche de recherche se caractérise par l'intérêt individuel en lui-même, plutôt que les méthodes de cueillette et d'analyse des données, lesquelles peuvent être quantitatives ou qualitatives selon l'orientation que le chercheur donne à l'étude. L'importance de cette approche est de permettre de décrire d'avantage le local, d'en capter la complexité et d'en interpréter le sens. Un système local qui peut être simple ou complexe, mais surtout limité (Denzin et Lincoln, 1994). Selon Mucchielli (2002) :

«L'étude de cas est une technique particulière de cueillette, de mise en forme et de traitement de l'information qui cherche à rendre compte du caractère évolutif et complexe des phénomènes relatifs à un système social qui comporte ses propres dynamiques» (Muchielli, 2002 : 77).

L'étude de cas sert à définir un sujet d'une façon générale, comprendre les conditions contextuelles et non seulement le phénomène étudié, et compter sur différentes sources de données et non seulement sur des sources individuelles. Dans la méthodologie d'étude de cas, les perspectives interprétatives mettent l'accent sur l'érection de théories généralisatrices, voire monochromes du courant positiviste (Yinn, 1994). Stake (1995) met le point sur la description et la compréhension inductive des phénomènes dans leur contexte. Pour Merriam (1988), l'étude de cas est employée pour comprendre en profondeur les situations et le sens que leur donnent ceux qui y sont impliqués.

Il existe une typologie d'étude de cas (ethnographique, historique, psychologique, sociologique). Dans notre cas d'étude, où la culture nourrit et colore les représentations des acteurs concernés par notre situation d'étude (Ki-Zerbo, 1976), l'approche ethnographique s'avère être pertinente, particulièrement pour favoriser un développement qui soit endogène. Nous avons aussi privilégié une approche historique afin de révéler les éléments de rupture avec le passé et les enjeux contemporains auxquels les acteurs font face.

Bien qu'elle soit décrite à cause du non généralisation et de l'attention accordée plus à la description qu'à l'explication du phénomène, cette méthode nous aidera à déceler les traits significatifs du phénomène à étudier. Nous nous appuyerons sur les concepts de participation communautaire, de décentralisation, et d'autonomisation comme principes directeurs à la collecte et à l'interprétation des données (Gauthier, 1998). La cueillette de l'information sera basée sur une méthode qualitative, capable de mieux saisir l'engagement des différents acteurs locaux dans un projet mené en partenariat, et la façon dont ils comptent collaborer pour sa mise en œuvre. Elle permettra aussi de valider nos hypothèses (Bamberger, 2000).

Une étude de cas représente le processus d'apprentissage sur le cas spécifique ainsi que le résultat de cette connaissance. D'un point de vue général, nous avons trois types d'études : les intrinsèques, les instrumentaux et les collectifs. Dans le premier cas, l'étude est réalisée à cause de l'intérêt intrinsèque du cas. L'étude de cas intrinsèque vise alors un intérêt en lui-même. Elle ne cherche pas à comprendre le cas spécifique d'une notion abstraite ou d'un phénomène, ni construire une théorie. De sa part, les études de cas instrumentaux apportent un aperçu d'un problème ou d'un perfectionnement d'une théorie. Le cas est donc d'intérêt

secondaire. Il a un rôle de support pour comprendre quelque chose d'autre. Par rapport aux études de cas collectifs, elles montrent un intérêt moindre pour le cas spécifique. Cette méthodologie sert à enquêter sur un phénomène, une population ou une condition générale (Denzin et Lincoln, 1994).

Les différentes possibilités de la méthodologie d'étude de cas qui lui accordent une adaptabilité aux objectifs de la recherche et aux questions formulées se présentent sous d'autres formes : les études exploratoires qui cherchent à déterminer la faisabilité d'une étude ou l'applicabilité des hypothèses formulées ; les études descriptives qui donnent une description complète d'un phénomène dans son contexte ; et les études explicatives qui présentent les données selon la relation cause-effet. L'étude de la complexité d'un cas est le choix du chercheur (Yinn, 1994). Le travail dans une étude de cas est ostensiblement observationnel, mais, à la base, il est interprétatif, car il produit des signifiés aux choses et aux phénomènes observés localement. Ce que le chercheur n'arrive pas à trouver ou à comprendre à travers l'observation est complété avec des entrevues aux gens qui l'ont vu ou expérimentés ou avec de la recherche documentaire. L'avantage crucial de l'étude de cas, c'est que la recherche peut être conduite sous d'autres approches méthodologiques (Denzin et Lincoln, 1994).

5.2 Approche multi-stratégique de recherche

5.2.1 Introduction à l'approche multidimensionnelle de recherche

Notre recherche s'inscrit dans le courant des sciences sociales de l'environnement fait appel à des méthodes de recherche qualitative pour mieux analyser les relations homme-nature-culture-territoire, sous une perspective épistémologique et méthodologique principalement axée sur la systémique et la perception de l'environnement ou vision du monde qui a occupé une place prépondérante. La perception de l'environnement, en tant qu'outil méthodologique, nous a permis d'effectuer un voyage à travers l'univers culturel. L'étude d'une stratégie d'aménagement local demande d'être replacée dans un contexte plus vaste dans la mesure où elle peut avoir des conséquences en dehors du milieu où il a été circonscrit. Ainsi, l'analyse des pratiques d'aménagement et surtout, naturellement, dans le cas d'un ensemble complexe, doit mener en effet à se méfier des conceptions sectorielles et garder à l'esprit l'idée que l'objet de l'étude est un système aux interactions multiples et soumis à des facteurs nombreux, pour la plupart inconnus. Nous proposons ici un modèle de système représentant

un environnement global, cadre dans lequel nous allons incorporer notre démarche méthodologique. Pour la caractérisation du contexte, nous avons eu recours à l'observation de reconnaissance et à la recherche documentaire. L'observation de reconnaissance s'inscrit en complémentarité avec les stratégies suivantes : les entrevues individuelles et les entrevues de groupes de discussion. Elle vise à permettre une meilleure compréhension de la réalité sociale et à mettre en relation le discours et les pratiques de notre population cible (Jaccoud et Mayer, 1997).

La portée de notre recherche se situe au cœur des enjeux du développement durable, où la compréhension du rapport à la nature des communautés locales sous le point de vue des perceptions, du savoir du sens commun et des représentations sociales de la nature est un élément fondamental d'adaptation des stratégies aux besoins et aux préoccupations locales, actuelles et futures. Pour l'étude d'une population dans un écosystème naturel, il faut s'intéresser non seulement aux effectifs de cette population, à sa distribution et à sa biomasse, mais encore aux activités de cette population et de ses éléments constituants. Il faudra également se pencher sur les interrelations importantes entre la population humaine avec les composants biotiques, non biotiques du système et les facteurs exogènes. Dans cette perspective de recherche, le système est dynamique et dépend des processus qui y interviennent. Au niveau de la population humaine, l'état biopsychique rassemble toutes les variables qui décrivent les caractéristiques biotiques et psychiques des populations locales.

L'état biopsychique est influencé dans une large mesure par les conditions de vie auxquelles sont soumises ces populations. Ces conditions de vie sont en relations avec l'environnement dans son ensemble, sans en être une fonction directe. Les catégories de variables susceptibles d'être prises en compte dans les études écologiques intégrées des populations humaines comportent non seulement l'expérience de variables matérielles, telle que la qualité des aliments mais encore l'expérience de variables psychosociales, telles que l'interaction des petits groupes ou le sens de la compétition dans les activités quotidiennes (Boyden, 1976).

Il ne faut pas classer les variables en catégories absolues mais il faut surtout insister sur le fait que la trame d'une approche aussi intégrée est l'interaction entre des variables de différentes catégories. Si les composants biotiques et non biotiques du système s'affectent mutuellement d'une façon directe, la culture, l'état biopsychique, les conditions de vie et même les facteurs exogènes ont un rôle très actif dans le système mais seulement par le biais de la dimension de processus de la population humaine, c'est-à-dire du comportement de

l'homme. Le choix de la perception de la vision du monde comme outil méthodologique nous permettant d'accéder à la connaissance des relations entre l'être humain et son milieu, et de surcroît répondre à l'un des objectifs importants de cette recherche qui consiste à obtenir dans une société une compréhension systématique et scientifique des perceptions à partir de l'intérieur. Le rôle des recherches concernant la perception de l'environnement dans les relations entre l'homme et son milieu peut se résumer à cinq objectifs sous forme d'orientation politique (Whyte, 1978). Il s'agit de :

- ✓ Contribuer à une utilisation plus rationnelle des ressources du milieu en harmonisant les connaissances à l'extérieur.
- ✓ Accroître, dans tous les domaines, la compréhension des bases rationnelles des différentes perceptions de l'environnement.
- ✓ Encourager la participation locale au développement et à la planification, en vue d'une réalisation plus efficace d'une transformation mieux appropriée.
- ✓ Aider à préserver ou à enregistrer les perceptions et les systèmes de connaissance de l'environnement qui sont en voie de déclin.
- ✓ Agir en tant qu'instrument éducatif et agent d'évolution et procurer des occasions de se former aux personnes concernées par la recherche.

La vision du monde, des mythes fondateurs, des Dieux ou des institutions, sont accessibles par les voies du symbolisme, de la littérature gnomique et de l'initiation. Le symbolisme, la littérature gnomique, l'art et l'initiation traduisent en fait la perception de l'environnement. La connaissance de l'univers culturel peut contribuer à préciser et à comprendre le fonctionnement et l'articulation des mécanismes régissant toutes les sphères de la vie de la collectivité en vue d'y intégrer et d'y adapter les impératifs de développement (Kasisi, 1989). Nous pouvons également, par ce biais, saisir le sens et la portée de la plupart des comportements d'un groupement humain. Beattie (1972), affirme que ce que nous trouvons symbolisé de différentes façons dans différentes cultures, ce sont des notions plus ou moins abstraites tels que le pouvoir, la solidarité de groupe, l'autorité familiale ou politique. En ce qui a trait aux contes et aux légendes émaillés de dictons, de proverbes, ils permettent à chacun de s'instruire, de se cultiver, de s'enrichir. C'est par eux que les anciens transmettent aux jeunes, sous des formes faciles à retenir, la cosmogonie, l'histoire de la tribu, les lois sociales, l'origine des divers produits, les croyances religieuses, la structure sociale, la vie économique, les relations avec les autres ethnies, l'évolution de la civilisation, c'est-à-dire

l'invention des castes, la fondation des villages, les liens totémiques entre un animal et un clan. L'initiation, comme dernière voie de connaissance témoigne par son essence que la majorité de ses rites marquent les grands moments, les principales articulations de la vie de l'individu et, par conséquent celles de la société. Ce sont ces articulations issues du savoir initiatique qui conditionnent le comportement de l'homme au cours de son existence et qui fixent les normes d'éthique de la société. Comprendre l'initiation dans sa globalité c'est comprendre les mécanismes de fonctionnement de la société. L'avantage de cette démarche de perception de l'environnement attachée à la vision du monde est de minimiser les contrecoups inhérents à une acculturation brutale qui impliquerait à la fois une déculturation (perte de certains traits) et enculturation exogène (participation à une nouvelle culture) (kasisi, 1989).

5.2.2 Caractérisation du contexte de recherche

L'observation directe constitue un de nos modes de cueillette de données. Elle consiste entre autres à être le témoin des conduites sociales des personnes dans leurs milieux de leurs activités (Peretz, 2004). Elle s'inscrit dans une perspective ethnographique où le chercheur s'imprègne du milieu et du contexte et contribue à appréhender des éléments de signification que les membres du groupe social donnent à leur « agir quotidien » en lien avec notre questionnement de recherche. Dans ce cas, c'est l'engagement du chercheur, sa participation, qui permet de comprendre la réalité étudiée. Concrètement, cela implique l'intégration du chercheur et son immersion dans la situation de l'étude (Laperrière, 1997).

D'un autre côté, les données issues de la technique d'observation directe ont été collectées sur le terrain, avec des notes personnelles, des photographies et/ou des enregistrements. L'objectif était de voir les principaux « acteurs » en action, dans des situations précises. Cette technique est un complément aux entrevues sous forme de récits de pratiques. Finalement, nous devons parler aussi d'observation d'objets physiques. Ce dernier type d'information est aussi lié aux observations sur le terrain. Cependant, et à différence de l'observation directe, plus que les « acteurs », nous cherchons des objets, des interventions, des aménagements spécifiques que matérialisent les logiques représentatives des acteurs. L'analyse de cartes ou les inventaires d'espèces appartiennent à ce type de données.

À travers divers documents qui abordent les questions sociales et environnementales, nous avons voulu nous imprégner de la vie des *Jbalas* au niveau de la RBIM. La recherche

documentaire est basée sur la réalisation d'une revue de presse, de documents officiels et non-officiels et de littérature existante sur les différents aspects qui ont un lien avec le rapport à la nature au Maroc, sur les stratégies nationales de conservation de la biodiversité, sur les initiatives de développement durable en matière de gestion des ressources naturelles...etc. Cette revue littéraire a été aussi un recueil d'informations générales sur le projet de la RBIM (Processus de genèse, approches méthodologiques, plans d'action...etc.). Nous avons pu collecter aussi un ensemble de documents relatifs aux projets d'aires protégées, notamment les réserves de biosphères du territoire Marocain (L'Arganeraie au Sud et la Cédraie au Nord). La recherche documentaire a été réalisée au niveau des centres de documentation des services centraux et déconcentrés des administrations territoriales des Eaux et Forêts, de l'Environnement, de l'agriculture et du développement rural, ainsi que certaines ONG nationales et internationales et des bureaux d'étude, intervenant dans le développement local en matière de gouvernance des aires protégées. Ces sources ont été analysées à la lumière des ouvrages généraux et spécifiques sur la décentralisation, le droit et les dynamiques locales. Notre attention a porté aussi sur les publications des institutions internationales (UICN, UNESCO, PNUE, WWF, FAO...etc.), ainsi que les documents officiels de gestion relevant du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts, et des services locaux de gestion.

5.2.3 Les entretiens

L'étude des représentations sociales est généralement effectuée à partir de données discursives recueillies à l'aide de différentes stratégies. Ces stratégies visent à recueillir l'expression- discursive ou figurative des individus. En ce qui concerne notre recherche, nous avons privilégié l'usage de stratégies d'interactions directes. Ensuite, nous avons fait un survol sociographique de la population des Jbalas pour nous assurer de ne pas oublier des témoins importants dans les villages, objet de notre étude. C'est cette démarche, suite à notre premier séjour sur le terrain, qui nous a permis d'identifier les acteurs clés, individuels et collectifs.

Dans tous les cas, afin de favoriser la mise en confiance, il nous importe de laisser à chaque personne contactée le choix du lieu de la rencontre et du moment de celle-ci. Dans le déroulement de nos entretiens, nous adoptons une attitude ouverte et accueillante envers le répondant. Nous sommes à l'écoute des expériences vécues par chaque personne rencontrée. Il importe entre autres de faire preuve de compréhension empathique, d'écoute active, de

respect de l'autre, d'authenticité. Deux types d'entrevues individuelles ont été envisagés : les entrevues informelles et les entrevues semi-structurées.

5.2.3.1 Entrevues informelles

L'enquête de terrain implique des entrevues informelles. Nous faisons référence à des conversations non enregistrées et relativement ouvertes sur des sujets entourant la présente recherche. Cette technique est étroitement liée aux observations. De cette manière, des interprétations de certains éléments ont pu être directement validées sur le terrain en partageant nos impressions avec nos interlocuteurs et en posant des questions complémentaires. Par exemple, lors de la visite au Parc de Talassemtane relevant de la RBIM, différentes questions ont été posées au guide et aux gardiens du site concernant la conservation de la biodiversité et les implications de la réserve de biosphère, les pratiques, le fonctionnement du tourisme dans cette zone, les liens avec le gouvernement, l'histoire de la communauté et les transformations liées à la mise en place de la réserve. « *Ce genre d'entrevue peut parfois donner des indications précieuses au chercheur et lui permet une compréhension qu'il n'aurait pas eu autrement* » (Deslauriers, 1991 : 37).

5.2.3.2 Entrevues semi-dirigées

L'entrevue semi-dirigée permet d'avoir accès aux réalités sociales des acteurs du phénomène étudié en mettant en valeur le point de vue des locaux et en cherchant leur définition de la réalité et des événements (Deslauriers, 1991). Cela nécessite des liens de confiance et les discours peuvent conduire à diverses interprétations. Les entretiens avec les acteurs clés, préalablement identifiés, étaient semi-ouverts ou semi-structurés (sur un thème particulier ou général, plus connu comme récit de pratiques sociales) et sous forme de récits de vie. L'entrevue semi-dirigée ou semi-structurée semble être adaptée à notre objet et à nos objectifs de recherche, car elle se caractérise par l'existence d'un guide d'entretien qui permet au chercheur d'aider les personnes rencontrées à exprimer et à explorer les thèmes envisagés par la recherche. L'objectif était ici de mieux comprendre les logiques d'action quotidiennes ainsi que leur rapport au milieu, du point de vue des représentations aussi bien que des pratiques d'aménagement des espaces et des ressources.

Dans ce sens, l'analyse des histoires de vie et des pratiques sociales, est un outil de connaissance. Les entrevues ont permis de traiter des sujets intimes et complexes se rapportant à l'histoire d'une vie, à la fois celle d'un individu aussi bien que celle de la société

à travers le point de vue de cet individu. Avec ce type de recherche, le chercheur est « le premier instrument de collecte et d'analyse de données» (Merriam, 1998). Il faut considérer que, dans ce genre d'entrevues, le point de vue de la personne interviewée demeure le plus important, déterminant pour l'objet d'étude, représentatif sociologiquement. Il permet de définir « *le rapport au monde établi dans cette société, et d'identifier la nature du contrôle exercé par l'homme sur cet univers, au fondement de la connaissance dans cette société et des rapports sociaux qui en sont constitutifs* » (Houle, 1979: 131).

Les entrevues visaient l'analyse des histoires de vie et des pratiques sociales. Les récits de vie enregistrés sont des entrevues individuelles sur la vie quotidienne de différentes personnes vivant dans la communauté objet d'étude. L'objectif est de connaître le rapport à la nature des différents interviewés à travers du récit de leurs activités. La forme « récit de vie » nous permettra de mieux cerner les aspects spatio-temporels et sociologiques de la vie dans la communauté, ainsi que les facteurs ou les événements qui ont eu ou qui peuvent avoir une influence sur les pratiques d'aménagement existantes. Pour cela, nous avons essayé de faire ressortir au long des entrevues les dimensions suivantes :

- L'usage, l'exploitation des ressources naturelles dans l'aspect technique au travers des pratiques de production (agriculture, élevage, cueillette, chasse, horticulture), des techniques de transformation (mode de préparation, conservation, consommation).
- Les bases sociales collectives de l'organisation des activités liées à l'usage des ressources naturelles dans leurs dimensions contemporaine et historique.
- Les relations sociales qui se mobilisent dans l'utilisation des ressources : l'histoire et la dynamique du peuplement, la caractérisation sociale au travers des liens entre les différents acteurs, les relations entre ces derniers et les ressources naturelles, les relations de parenté, de genre et d'âge, de l'organisation sociale du travail (division du travail, relation d'entraide).
- Les connaissances sur les ressources naturelles, et les modes de représentations qui sont derrière ces savoirs, distinguant ainsi les savoirs opérationnels et les représentations.
- Les problèmes liés aux pratiques existantes et les alternatives d'amélioration des tendances actuelles au niveau social, écologique, économique et socio-culturel (usages spirituels et religieux, accès aux lieux, rituels...etc.).

Pour collecter des informations du type factuel et perceptif dans la perspective de nos objectifs de recherche, les entretiens étaient destinés à mettre en évidence les conditions de vie des populations, leurs perceptions individuelles et leurs opinions quant aux problèmes posés. Le schéma d'entrevue était le même pour tous les participants, permettant de faire des liens entre les réponses. Toutefois, cela n'empêchait pas l'ajout de questions lors des entrevues, pour s'assurer de retrouver de l'information en lien avec les autres entrevues (Deslauriers, 1991). Les questions étaient ouvertes en langue arabe du dialecte marocaine « *Darija* », afin de faciliter la communication et favoriser la prise de parole des interviewés.

Les entrevues réalisées du côté des groupes d'acteurs institutionnels étaient des entrevues individuelles sur la problématique environnementale du pays et sur les défis de la gestion et de l'aménagement de la RBIM et de ses zones, dont le Parc Naturel de Talassemtane. Pour bien orienter mes entretiens, les thèmes centraux avaient préalablement été ciblés. Nous avons voulu connaître ici les intérêts et les priorités des différentes institutions et organisations directement impliquées dans l'aménagement de l'aire protégée. Il y a deux grands groupes différenciés d'acteurs autour l'aménagement du Parc de Talassemtane : d'un côté, les décideurs, techniciens et planificateurs locaux (représentants des Ministères concernés et/ou élus locaux) et les représentants des ONG et de la coopération internationale. D'un autre côté, la population locale, habitant à l'intérieur et à la périphérie du parc et les opérateurs touristiques.

Les discours produits et la stratégie d'entrevue de ces deux grands groupes n'ont pas été les mêmes. Les questions ont ailleurs été retravaillées plusieurs fois afin de bien cadrer dans les objectifs. Avec le consentement des personnes interrogées, les entretiens étaient enregistrés. Par la suite, ces enregistrements ont été retranscrits afin de pouvoir les analyser plus facilement. De plus, faire les verbatim nous a permis de revoir plus en détails les réponses des participants, mieux comprendre leur propos et faire ressortir des éléments qui passaient parfois inaperçus lors de l'entrevue.

Ces entretiens étaient destinés à mettre en lumière les conditions de vie des populations, leurs perceptions individuelles et leurs opinions quant aux problèmes posés. Les entretiens ont été réalisés suivant une série de thèmes recoupant nos objectifs de recherche. En contexte de réserve de biosphère, nous sommes en présence de divers acteurs qui ont des représentations différentes de l'espace, et une divergence des perceptions qui est à l'origine des conflits dans ces milieux.

Les entretiens réalisés du côté des groupes d'acteurs institutionnels étaient des entretiens individuels sur la problématique environnementale du pays et sur les défis de la gestion et de l'aménagement du Parc de Talassemtane (Voir annexe). Nous avons voulu connaître ici les intérêts et les priorités des différentes institutions et organisations directement impliquées dans l'aménagement de l'aire protégée : structures nationales en charge (administrations de tutelles), structures nationales impliquées (Ministères et institutions), structures internationales (Fondations, UNESCO, PNUD...etc.), et des opérateurs touristiques.

5.2.4 Entretiens de groupe

Cette stratégie de collecte de données se prête bien aux situations où le chercheur essaye de comprendre le pourquoi des choses. L'entretien de groupe permet donc de confirmer ou d'infirmer les premiers résultats obtenus lors de nos entretiens individuels et à compléter nos informations. Les interactions ainsi créées entre les personnes issues d'un même groupe social peuvent donner accès à des informations qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir dans une entretiens individuelle et amener certains participants à affiner leur discours (Geoffrion, 2009). Dans le cas de notre étude, les entretiens de groupe ont constitué à ce titre une technique de recherche permettant le recueil des perceptions, des besoins, des intérêts, des avis et des choix des acteurs rencontrés, ainsi que leurs attitudes par rapport à la nature et à la gestion des ressources et du territoire autour du Parc naturel de Talassemtane.

5.3 La recherche de terrain

Notre recherche a débuté par une prise de contact et des réunions avec nos correspondants et personnes ressources dans les organismes publics en charge et impliqués dans la gestion du Parc. Ensuite, une visite exploratoire dans le Parc Naturel de Talassemtane a été réalisée au début du mois de Mars 2010, en vue de valider la problématique de recherche, de matérialiser les douars de notre zone d'étude et d'identifier les acteurs clés pour nos entretiens. Ce sont surtout les personnes âgées qui représentent une importante source d'informations, compte tenu qu'ils sont les dépositaires d'un grand savoir en matière de gestion et d'utilisation des ressources naturelles.

Ainsi, nous avons réalisé de nombreuses tournées exploratoires parcourant l'ensemble du territoire du Parc de Talassemtane et ses environs pour des durées de plus de deux semaines par visite. Nous avons pu analyser le territoire, les usages généraux du milieu et cartographier

sommairement les éléments composant cet espace, et expérimenter de première main les problèmes auxquelles doivent se soumettre quotidiennement les populations du parc. Les premières discussions nous ont permis de catégoriser une pluralité d'intérêts différents et divergents liées à la gestion/utilisation des ressources naturelles du parc. Les problèmes divulgués s'alignent avec une multitude de contraintes liées à l'utilisation des ressources naturelles, l'appropriation des espaces et la pratique de certaines activités. Deux autres séjours ont été programmés par la suite pour la construction des données, au travers d'entretiens individuels et collectifs, et d'observation participante, et la restitution et la validation des données recueillies par l'intermédiaire des focus group.

5.4 Les stratégies d'analyse des données

Une fois les données recueillies selon les objectifs établis, leur analyse, bien entendu, a été essentielle à la rédaction du rapport de recherche. Toutefois, celle-ci ne peut se faire de manière intuitive, sans quoi les interprétations seront biaisées et très peu fiables. Ainsi, il était primordial de connaître les différentes techniques d'analyse afin de choisir celles qui seraient les mieux adaptées à la recherche. Dans le cas présent, l'analyse de contenu thématique et la théorisation ancrée ont été choisies afin de répondre aux exigences de rigueur en recherche qualitative, tout en respectant mes préférences et habiletés personnelles. L'analyse qualitative des données est guidée par une recherche de sens (Paillé et Muchielli, 2008). Nous avons privilégié trois stratégies qui nous semblent bien adaptées à l'étude des représentations sociales : l'analyse de contenu, l'analyse de discours et la prise en compte des notes d'observation.

5.4.1 L'analyse de contenu thématique

L'analyse de contenu thématique a pour but de dégager des significations du message des interlocuteurs, tout en repérant des éléments d'information dans les différentes sources (les différentes perceptions, le discours des ONG et de l'État) (Paillé et Muchielli, 2008). Elle est adaptée à l'analyse des informations dont nous disposerons, soit le verbatim des entrevues individuelles et des entrevues de groupes. A ce propos, Bardin (2007) l'estime comme :

«une technique d'analyse de communication visant par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés à obtenir des indicateurs permettant l'inférence des connaissances relatives aux conditions de production de ces énoncés» (Bardin, 2007 : 42).

Il est important d'énoncer que les rencontres ont eu lieu sur les lieux de pratique des gens et sans préparation de leur part. Ces entretiens mettent en scène un nombre impressionnant de personnes, dans l'alternance de parole qui rendent difficile la mesure du nombre exact de participants. La durée des entretiens fluctuant entre 40 et 60 minutes, totalisant une cinquantaine d'heures d'enregistrements. Dans le cas de notre travail, le verbatim d'entrevues, les notes d'observation et les différents documents écrits ont été analysés. C'est à l'aide de codes, choisis par rapport au contexte et aux concepts tels que présentés dans les deux premiers chapitres, que l'analyse a été construite. Notre choix du logiciel Word de traitement plutôt qu'un autre, était fait dans un souci de compatibilité et pour éviter la lourdeur de la tâche d'analyse.

5.4.2 L'analyse des discours

Nous avons envisagé également une analyse du discours. Celle-ci complète adéquatement l'analyse de contenu en prenant en compte les aspects logiques, herméneutiques ainsi que les caractéristiques extrinsèques où le discours est considéré non pour ce qu'il désigne, mais pour ce qu'il révèle. L'analyse de discours est l'analyse de l'articulation du texte et du lieu social dans lequel il est produit. Dans notre recherche, l'analyse de discours apporte un éclairage complémentaire à l'analyse de contenus, en permettant d'être attentif à l'organisation du discours et aux indices de signification dont celui-ci est porteur (Maingueneau, 1997).

5.4.3 L'analyse des notes d'observation

Les notes descriptives figurant dans notre journal de bord nous aident à confirmer, infirmer ou compléter les observations faites lors des entrevues individuelles et de groupe. Elles constituent une source d'information essentielle pour nous aider à colliger nos observations, nos impressions, nos intuitions, nos hypothèses et nos premières pistes d'analyse. Elles ont été relues à la lumière de notre catégorisation. Notre recherche s'inscrit dans le courant qualitatif interprétatif, utilisant une approche ethnographique. La synthèse de notre démarche méthodologique tente de s'ajuster aux caractéristiques et à la complexité du phénomène étudié. Elle combine plusieurs stratégies de collecte de données. Elle met en valeur la subjectivité des personnes rencontrées et tente de cerner celle du chercheur de façon à saisir l'influence de son « je » dans le « jeu » de cette recherche. Elle est ouverte sur le vécu des sujets et vise à contribuer à la compréhension et à la résolution des problèmes sociaux.

PARTIE 2 ANALYSE DES RELATIONS DES JBALAS AU MILIEU

Chapitre 6 : Introduction au Royaume du Maroc

6.1 Introduction à l'étude des relations des populations locales à leur milieu

Selon Mucchielli (2005), la recherche constructiviste doit faire appel à un « *cadre de référence théorique large et souple* » qui est vu comme « *une carte provisoire du territoire, composée de connaissances générales à propos du phénomène qu'il s'apprête à étudier, ainsi que des repères interprétatifs...* » (Paillé et Mucchielli, 2008). En effet, la première partie nous a permis l'identification des structures construites par les acteurs et des processus par lesquels elles ont été modifiées et transformées. Il nous a facilité la prise en compte des interdépendances entre trois niveaux de contextes : institutionnel, organisationnel et opérationnel. La référence à l'historicité signifie que les nouvelles constructions se font en puisant dans les construits antérieurs. Le cadre théorique a également servi pour réaliser l'étude en profondeur des événements transactionnels.

L'analyse du projet de consolidation de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), dans le cadre du partenariat euro-méditerranéenne a ciblé les enjeux projetés dans des dimensions historiques et socioculturelles avec des rivalités ancestrales et contemporaines. L'étude des rapports (perception et actions) impliquent les mythes, les traditions, les religions, les cultures, les systèmes philosophiques, politiques et socioéconomiques et ils sont en relation avec les mémoires intérieures qui conditionnent la perception et, ultimement les actions de ces populations. Ces rapports constituent une interprétation influencée par la culture sous une conception progressiste de l'histoire. Certaines pratiques culturelles des populations antiques méditerranéennes enseignaient et dictaient le comportement et les attitudes vis-à-vis de l'utilisation appropriée ou la protection des ressources et des milieux naturels. Les conflits semblent, de plus en plus, nourris par une certaine méconnaissance de la réalité, des droits et privilèges des uns et des autres et par une modification du rapport au milieu et de la gestion de ses ressources.

Il existe des modes d'organisation de la vie sociale et de la production qui sont ancrés territorialement, pour lesquels le contexte socioculturel et historique spécifiques au territoire est crucial. L'appropriation des ressources naturelles par les populations est faite

sur une base socioculturelle. La vision du monde et le rapport à la nature qui en dérive, ont un rôle primordial sur les pratiques endogènes de gestion et d'utilisation des ressources et du territoire. Ainsi, l'étude d'une stratégie d'aménagement local demande d'être replacée dans un contexte plus vaste dans la mesure où elle peut avoir des conséquences en dehors du milieu ou il a été circonscrit.

Dans le cas de notre étude des *Jbalas* au Maroc, il nous semble opportun de faire le point sur les aspects socioculturels et les dynamiques politico-économiques et historiques, déterminant les représentations sociales de la nature des *Jbalas* dans un contexte espace-temps déterminé. L'histoire d'occupation de ce territoire, depuis l'arrivée des arabes et l'implantation du système capitaliste de production par l'administration coloniale, a structuré, et structure encore aujourd'hui, les rapports sociaux de production des *Jbalas*. Ce sont des rapports qui ont évolué, mais qui marquent encore les relations inter-tribus et intra-tribus, ainsi que celles avec d'autres êtres. Quelle sont alors ces rapports qu'entretenaient ces populations avec leur milieu environnant ? Des rapports qui ont bénéficié continuellement d'apport des civilisations antiques de la Méditerranée.

Par ailleurs, cette deuxième partie qui traite l'analyse des populations locales à leur milieu, représente le socle d'opérationnalisation de nos hypothèses de recherche par une analyse systémique qui traitera dans une perspective historique et épistémologique :

- Les bases sociales collectives de l'organisation des activités liées à l'usage des ressources naturelles dans leurs dimensions contemporaine et historique. Les relations sociales qui se mobilisent dans l'utilisation des ressources (l'histoire et la dynamique du peuplement, la caractérisation sociale à travers la parenté, des trajectoires familiales (généalogie, histoire de vie, transmission), de l'organisation sociale du travail (division du travail, relation d'entraide, échange, salaire).
- L'usage, l'exploitation des ressources naturelles dans l'aspect technique au travers des pratiques de production (agriculture, élevage, cueillette, chasse, horticulture), des techniques de transformation (mode de préparation, conservation, consommation).
- Les connaissances sur les ressources naturelles, et les modes de représentations qui sont derrière ces savoirs, distinguant ainsi les savoirs opérationnels et les représentations.

Cette analyse nous permettra de mettre en œuvre un cadre opératoire pour mettre en épreuve nos hypothèses de recherche qui sont comme suit :

- « *Dans les pratiques d'aménagement dans un territoire donné, la restitution de la dynamique historique des aspects socioculturelles peut révéler le rapport au milieu des communautés locales et de leur savoir endogène qui en dérive* ».
- « *Dans les pratiques d'aménagement, les savoirs et pratiques endogènes des populations locales d'un territoire donné, constituent un atout considérable pour le renforcement de la durabilité des systèmes socio-écologiques des aires protégées*».

Dans le cadre de cette esquisse, nous ferons référence à la période précoloniale, où le mode d'appropriation des ressources était basé essentiellement sur une agriculture itinérante de subsistance marquée par la jachère⁴², l'élevage, la chasse, la cueillette et la récolte pratiquée pour des besoins de subsistance à une échelle limitée. Ensuite, nous abordons la période coloniale marquée, dans un premier temps, par la création du système de grandes concessions commerciales voués aux cultures de rente, accompagnée par des déplacements massifs des populations en enlevant aux paysans leurs meilleures terres au bénéfice des colons. Cette approche préservationniste coloniale qui prévalait jusqu'aux années 1960, s'est focalisée sur la protection d'espèces et d'espaces sauvages à protéger des activités humaines. Par la suite, notre analyse portera sur la période de postindépendance où l'approche développementaliste des ressources naturelles de 1960 à 1980, a rompu avec la logique naturaliste rendant obsolète la séparation stricte entre nature et populations locales.

6.1.1 Le Maroc précolonial

Le Maroc, pays de la rive sud de la Méditerranée, enraciné au Sahara et en Afrique, faisant partie intégrante du Maghreb, et zone de contact entre milieux écologiques différents, de l'humide montagneux au Saharien, s'étend sur 710 000 km², avec une ouverture d'une part sur l'Atlantique à l'ouest et d'autre part sur la Méditerranée au nord, en partageant ses frontières à l'est avec l'Algérie, et au sud avec la Mauritanie. Par sa position géographique, entre les deux mers, le Maroc offre une orographie et un climat méditerranéen originaux, auxquels répond une biodiversité typique. Le climat est de type méditerranéen sur presque l'ensemble du territoire, mais il est profondément influencé par l'océan atlantique. Il présente un éventail très large du point de vue des types de bioclimats et des moyennes annuelles des précipitations (Benabid, 1985).

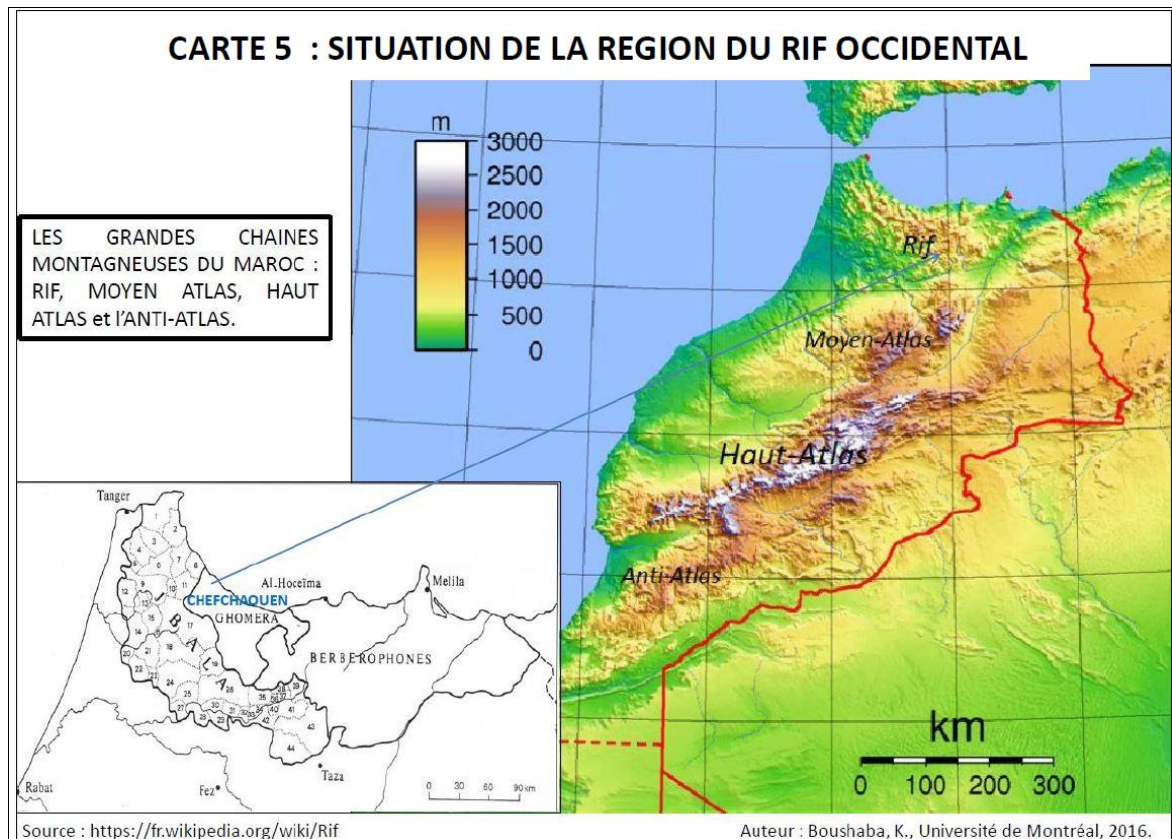
⁴² Terre cultivable laissée au repos.

Le Rif Occidental, zone marocaine choisie pour la RBIM, est original par rapport aux autres montagnes marocaines, et particulièrement en ce qui concerne la démographie et la socio économie. L'étendue de la RBIM au Nord du Maroc recouvre 17 Municipalités de la province de Chefchaouen, une région montagneuse, où se sont développés tout au long de l'histoire, des agrosystèmes complexes et diversifiés, et des savoirs traditionnels associés à la préservation et à la gestion durable des agrosystèmes traditionnels. Ces unités spatiales correspondent aussi à des aires d'occupation humaine, souvent désignées par une dénomination de caractère tribal ou "ethnique". En comparaison avec l'Est du Rif, situé au milieu du Royaume, c'est l'unique montagne majeure du Maroc qui n'est pas berbérophone, c'est pour cela qu'on parle de «Pays Jbalas» (Carte 5), une communauté «des parlers arabes montagnards», du Rif Occidental. Du point de vue tribal, les Jbalas correspondent à un groupe socio-culturel qui regroupe 44 tribus homogènes de point de vue sociographique (Zougari et Vignet-Zunz, 1991).

Né de la collision des deux plaques africaine et européenne, le relief marocain, très accidenté, a individualisé plusieurs grandes régions géographiques. Au nord, le Rif s'étend du détroit de Gibraltar au cours de la Moulouya, et la chaîne s'élève jusqu'à 2450 m d'altitude, avec un relief très accidenté qui en a fait une montagne refuge pour des populations farouchement attachées à leur indépendance durant le protectorat Espagnol au Nord du Maroc (carte 5). Il convient de rappeler le rôle spécifique de la dimension montagne en Afrique du Nord et plus largement en Méditerranée, dans la reproduction de la société et de la culture marocaines. Depuis le XVI^e siècle, les montagnes n'ont pas cessé de constituer pour les plaines, dévastées périodiquement par les sécheresses et les épidémies, un vivier humain qui a permis leur repeuplement après de véritables catastrophes démographiques (Naciri, 1997). Le maghrébin est d'abord un montagnard qui a fait de la montagne son lieu d'élection, et de la plaine une annexe (Maurer, 1990).

Initialement peuplé de Berbères, le Maghreb a été envahi par de nombreuses civilisations, qui ont toutes été assimilées à des degrés divers : Phéniciens, Romains, Vandales, Arabes, Espagnols, Turcs et Français. De plus, beaucoup de *Maures* (Espagnols islamisés) et de Juifs arrivèrent d'Andalousie à la fin du XV^e siècle, ainsi que les populations subsahariennes qui, par le commerce ou l'esclavage, ont été en contact de très longue date avec le Maghreb. La conjoncture internationale (commerce maritime par le détroit de Gibraltar), les alliances entre dynasties et tribus nomades et le renforcement de certaines institutions, ont permis de

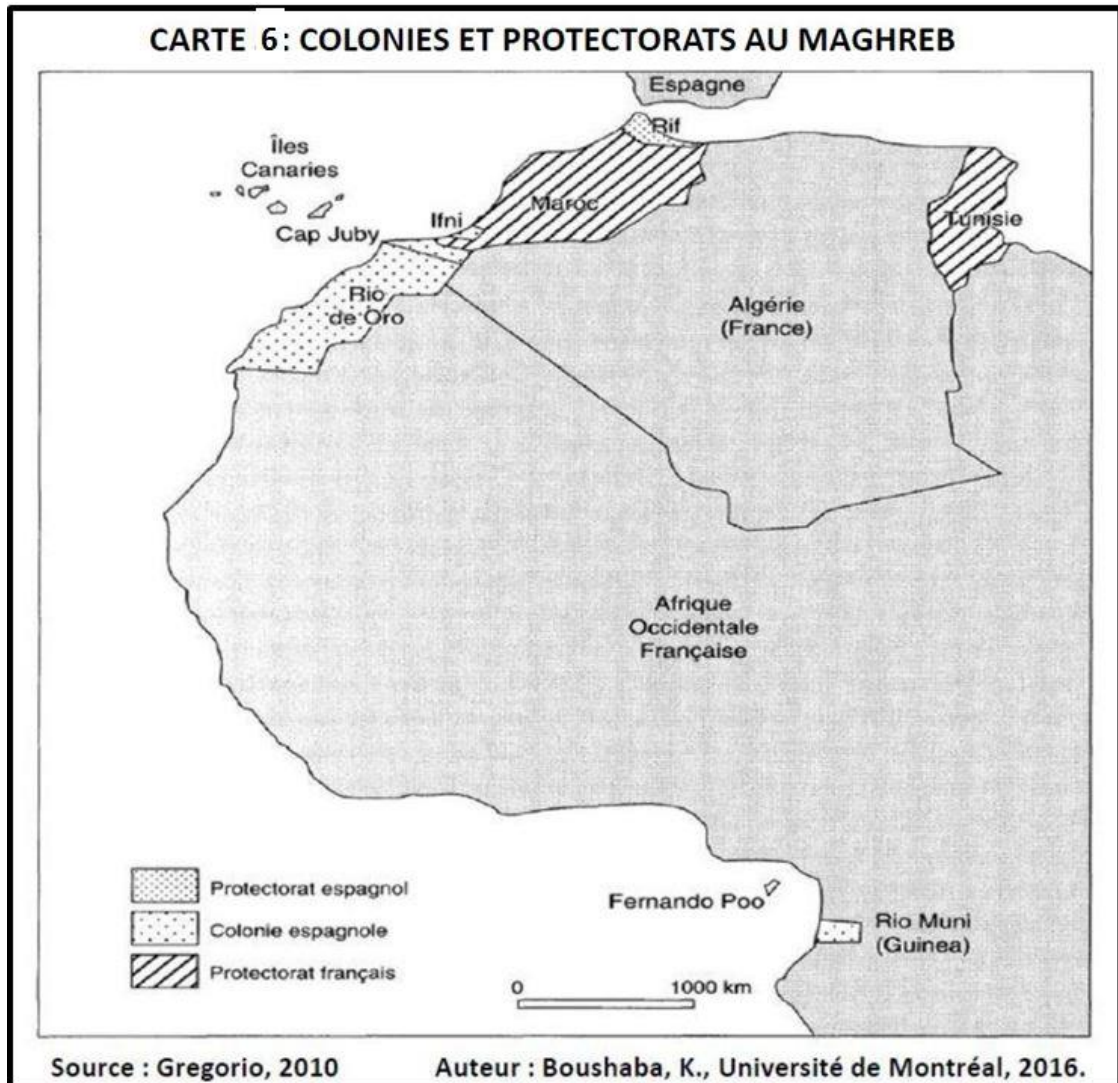
mieux contrôler l'espace et de le réorganiser au profit du pouvoir central. Ainsi à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, juste avant l'arrivée des turcs Ottomans, dans chaque partie du Maghreb on s'oriente vers un état territorial où l'attachement au sol devance la solidarité de sang des tribus (Camps, 1995).



Ces colonies (Carte 6) et ces échanges se sont fait toujours en cohabitation avec les Berbères ou Amazighs qui étaient la culture présente depuis la révolution néolithique. Les «Amazighes» ou «Berbères» sont un ensemble d'ethnies autochtones d'Afrique du Nord, qui occupaient, à une certaine époque, un large territoire qui allait de l'Ouest de la vallée de Nil jusqu'à l'Atlantique et l'ensemble du Sahara et y fondèrent de puissants royaumes, formés de tribus confédérées (Hachid, 2000).

Avec l'occupation romaine, la christianisation, l'invasion vandale et l'expansion arabe, la question de l'origine des Berbères s'est posée tout au long de l'histoire de l'Afrique du Nord. À l'origine, le terme barbare, emprunté en 1308 au latin «*barbarus*», lui-même issu du grec ancien «*bárbaros*» ou «étranger», était un mot utilisé par les anciens Grecs pour désigner toute personne dont ils ne comprenaient pas la langue. L'équivalent en berbère est «*Imazighen*», pluriel «*d'Amazigh*», adopté au Maghreb. Au Moyen Âge, les thèses

s'appuyaient sur des récits bibliques, ainsi que sur des références historiques comme Ibn Khaldoun⁴³ (1852) qui fait remonter l'origine des Berbères à Mazigh fils de Canaan. L'arrivée des Arabes aux environs du VII^{ème} siècle, avec leurs idéologies religieuses et philosophiques a pu révolutionner la carte ethnico-culturelle du Maroc qui révèle un long processus d'arabisation du Nord marocain avec les différentes variétés de parlers arabes et berbères.



⁴³ Ibn Khaldoun (1332 – 1406), est un historien, philosophe, diplomate et homme politique issu d'une famille andalouse d'origine arabe. Sa façon d'analyser les changements sociaux et politiques qu'il a observés dans le Maghreb et l'Espagne de son époque a conduit à considérer Ibn Khaldoun comme un précurseur de la sociologie moderne.

Dans le Maroc précolonial, la diversité dépasse l'élément géographique et touche également l'aspect humain. La composition de la société marocaine est avant tout multiethnique, multilinguistique, plurielle et fortement régionaliste. Elle est composée de plusieurs éléments ethniques à savoir : l'élément *Amazigh* (berbère), l'élément Arabe, l'élément Afro-marocain et l'élément Juif. Les «*Amazighes*» transcendaient les trois grandes composantes de l'ethnie Amazighe, à savoir : les «*Šanhaja*», les «*Mešmouda*» et les «*Zenâta*». Les structures socio-économiques de ces grandes confédérations berbères diffèrent et parfois même s'opposent catégoriquement. Ainsi, si les berbères «*Šanhaja*» habitaient de grands espaces sahariens et par conséquent ont comme mode de vie économique et social le nomadisme, les berbères «*Mešmouda*», quant à eux, sont plutôt des éleveurs semi-nomades transhumants ou des paysans sédentaires qui pratiquaient l'agriculture dans les vallées, les Oasis ou sur les hauts plateaux (Sadki, 1985).

Les Amazighes sont considérés comme le peuple autochtone du Maroc et forment une typologie qui varie d'un point de vue linguistique. Le «*tachelhit*» est parlé par les *Chleuhs* dans le Haut Atlas, dans l'Anti-Atlas au sud, et dans la plaine de Sous, au Sahara et ailleurs partout dans le royaume. C'est le dialecte berbère le plus parlé. Le berbère du Maroc central, appelé aussi «*tamazight*», est parlé dans le Haut et le Moyen Atlas. Le «*tarifit*», parlé par les habitants de la région du Rif au nord du Maroc, à l'exception du Rif occidental, ou les «*Jbalas*»⁴⁴, qui nous intéressent dans le cas de notre étude, *parlent* arabe. La société arabophone du Maroc, est généralement une communauté musulmane «*homogène*», qui connaît aussi une diversité très riche dans sa structure et des clivages sociaux-économiques dans sa composition. Elle se composait généralement de citoyens «*Al-Mutamaddinin*», de nomades «*Al-Badw*» et de paysans «*fellāhīn*». Qu'il s'agisse du monde citadin ou du monde nomade, de la ville ou de la campagne, la société marocaine est dominée par deux catégories sociales distinctes qui occupent le sommet de la hiérarchie sociale : les «*Shorfas*», descendants du prophète et les «*Mourabites*», descendants des saints possédant la «*Baraka*» (El Khili, 2009).

La situation sociale du Maroc précolonial était stratifiée, pourtant, la distinction des classes n'était pas aussi nette qu'il pouvait paraître. Une des caractéristiques les plus importantes de

⁴⁴ Cette population, mélangée dans ses origines de population, andalous, arabe, Vandales, romaines et byzantines continue à vivre actuellement dans cette région montagneuse (Rif Occidental) minée par la sécheresse et l'extension de la culture de cannabis, tellement nuisible pour la terre.

la société maghrébine, ainsi que l'affirme Ibn Khaldoun (1852) au XIV^{ème} siècle est l'aspect tribal⁴⁵ et conflictuel. Ainsi, dans la société marocaine se reflétait une opposition entre un modèle social « nomade » et un autre « sédentaire ». Les groupes tribaux sont constitués de différents acteurs sociaux, capables de lier des alliances, parfois même en opposition avec l'intérêt général de leurs communautés. A la fin du XVIII^e siècle, le Maroc est un pays en pleine mutation, les trente années de crise qui suivirent la mort de Moulay Ismail furent accompagnées de changements démographiques et sociaux qui transformèrent durablement la physionomie du Maroc et le destin de toute une nation ; d'abord un désordre de l'organisation géographique tribale que Moulay Ismail avait de la peine à réorganiser puis, des guerres de successions, des révoltes, des épidémies et des famines. Au début du XIX^e siècle, le Maroc est un pays très « essoufflé», et la crise est tellement profonde que les quelques réformes entreprises par des souverains éclairés n'ont pratiquement rien changé. Tout au long du XIX^e siècle, la situation sociopolitique du Maroc ne cesse de s'aggraver notamment par les éruptions tribales, les défis politiques internes, mais aussi par ce désarroi populaire marqué par l'occupation de l'Algérie et surtout par les deux défaites majeures du pays, celle de la bataille d'Isly (1844) et l'autre de Tétouane (1859 - 1860) (El Khili, 2009). L'élément Afro-marocain est notamment l'élément « *koush / Ḥarātīnes*»⁴⁶ est considéré comme un des peuples autochtones du Maroc. L'élément Afro-marocain n'a pas seulement influencé l'imaginaire populaire. Il a également contribué à façonner le devenir du Maroc (Benachir, 2001). Au Maroc, le terme « *Gnawa* » désigne de manière générale tous les anciens esclaves d'origine africaines ; la confrérie des Gnawa s'inscrit dans un contexte de pratiques et rituelles relatives à la vénération des saints. Ils sont généralement adeptes de Lala Mimouna, une sainte vénérée dans tout le Maghreb et dont le rite est lié à la célébration de la *lilla / Derdiba*⁴⁷ (rite de possession) (Chlyeh, 1999).

L'arrivée progressive des juifs au Maroc correspond aux deux événements historiques majeurs que sont l'expansion de la navigation phénicienne au X^{ème} siècle avant J.C et la destruction du temple qui conduira à la déportation des populations par les Assyriens du VI^{ème} au VIII^{ème} siècle. L'établissement de ces communautés dans les colonies phéniciennes de « *Vadene* » et « *Vakka* » précéderait même l'arrivée du christianisme au sud du pays. Les relations judéo-musulmanes au Maroc (minorité juive / majorité musulmane)

⁴⁵ La notion de tribu est avant tout une forme d'organisation sociale.

⁴⁶ Les Ḥarātīnes est un peuple afro-marocain descendant de l'Afrique orientale (Koushite).

⁴⁷ *Lilla - Derdiba* : une nuit de célébration d'un rite de possession pratiqué par les Gnawa.

étaient vues à travers une optique de dichotomie, de clivages et de conflits entre une majorité « monolithique » et hostile, et, une minorité « homogène » et opprimée (Schroeder, 1997⁴⁸, Cité par El Khili, 2009).

Selon Gregorio (2010), les populations du Maghreb se sont toujours concentrées le long de l'histoire, principalement dans les régions les moins arides, même jusqu'à nos jours. Le relief et la dispersion des ressources dans l'espace déterminaient en très grande mesure au Maghreb, la distribution des peuplements humains, leur densité, leur mode d'habitat, leur mode de déplacement et leur mode d'appropriation de l'espace. Ils modifièrent les styles des cultures antérieures et leurs méthodes agricoles, à la mesure de leur philosophie et de leurs économies originaires du désert arabe. Au fur et à mesure de leur installation sur le territoire, les Arabes établirent le nomadisme dans toutes les grandes plaines où la population adopta un mode de vie itinérant. Le pastoralisme qu'ils pratiquèrent conditionna la mise en place d'une steppe plus ou moins riche en espèces et changea fortement encore une fois le paysage. Cette situation se prolongea en raison de la longue domination arabo-berbère du VII^{ème} au XIX^{ème} siècle. L'absence de grandes modifications apportées par les influences suivantes (Ottomans, Espagnols, Portugais et Français) a permis que les populations berbérophones du grand Maghreb se situent, encore de nos jours, majoritairement dans les zones de montagne ou dans des oasis (Gregorio, 2010).

6.1.2 Le Maroc à l'ère des protectorats français et espagnol

La période coloniale a connu des évolutions qui sont décrites dans toute leur diversité et leur complexité par ailleurs. La colonisation a gardé la forme d'un encadrement et le contrôle de la montagne a été indirect par la soumission des tribus grâce à un appui des grands caïds locaux. Le premier résident du Maroc le maréchal L.-H Lyautey était plutôt partisan d'une colonisation anglaise basée sur une administration du type indirecte rusé et une colonisation agraire limitée à un «Maroc utile»⁴⁹ pour préserver les structures traditionnelles dans le reste du pays (Naciri, 1984). Elle s'est caractérisée, notamment par une surexploitation des forêts pour les grands chantiers d'infrastructure, en particulier durant les années quarante et l'appropriation rapide des terres les plus fertiles par les colons. Cette appropriation a fini par

⁴⁸ Voir Schroeder, D. (1997) « La découverte des juifs berbères », in Relations judéo-musulmanes au Maroc, Paris, Stavit, pp.169-187.

⁴⁹ Un Maroc utile et un Maroc inutile ; configuration territoriale introduite par la colonisation française déterminée par les contraintes du milieu.

repousser les populations locales vers les terres marginales à vocation forestière et pastorale. Elle s'est traduite en conséquence par la mise en culture de ces espaces suite au défrichement massif et non contrôlé conduisant à l'amenuisement progressif des espaces pastoraux et des terres forestières.

C'est dans la perspective de l'opposition de la montagne à la plaine que vient s'inscrire le «*Dahir berbère*» (loi berbère) promulgué le 16 mai 1930 par le colonisateur, événement qui marque dans les villes les débuts de la lutte pour indépendance. Il consiste à séparer juridiquement les deux composantes de la nation marocaine : les arabes des plaines et des villes qualifiés de séditieux pour avoir manifesté leur nationalisme, et les berbères des montagnes présentés comme de loyaux et fiers combattants afin de donner à chacune un régime juridique différent. L'abolition du dahir berbère en 1934 suite aux furieuses manifestations déclenchées dans les villes, n'eut pas un grand ralentissement sur la politique coloniale déjà renforcée par un arsenal juridique étranger à la population marocaine. La population dissidente des plaines fertiles fut repoussée vers les zones accidentées. Dépourvues de leur avant-pays, les tribus montagnardes n'eurent d'autres moyens de subsistance que le défrichement et l'exploitation massive des forêts (Naciri, 1997).

Le Service des forêts du Protectorat espagnol «*Montes y Bosques*» n'avait que très partiellement procédé aux délimitations des forêts de production. Les permis d'exploitation étaient donnés pour les coupes et les démasclages dans des forêts domaniales ou privées, et le reste de la couverture végétale, incluant principalement le matorral mais aussi des forêts de production, était considéré par les populations rifaines comme leur propriété «*terres de jmaâ*». Dans les limites du finage villageois, les versants ont été attribués aux différents lignages puis subdivisés au fur et à mesure que se constituaient des sous-lignages. Les terres forestières étaient, dans ces conditions, complètement intégrées à l'univers économique de chaque village et il n'y avait pas un démarquage net entre les champs des paysans et la forêt. Autour du village, les champs permanents aménagés (irrigation, vergers, terrasses), puis, un peu plus loin, les champs défrichés de façon permanente avec quelques plantations de figuiers et de vigne. Enfin, le matorral soumis à une culture essartée avec une longue jachère forestière. Chaque village avait, selon les dispositions de son finage, organisé un système assez souple de rotation pour gérer les cultures sur brûlis, appelée «*blad zbir*», ou «terres de brûlis» qui s'organisait entre Août et Octobre de l'année. Le travail était collectif appelé «*touiza*» et consistait à une sorte d'entraide pour l'exécution des différentes tâches : coupe

préalable des bois utilisables, brûlis, contrôle du feu et nettoyage des terres (Lazarev, 2006, 2013).

La réglementation forestière⁵⁰ apparaît, à cet égard, comme une quasi-expropriation de la population. Un tel statut collectif se substituerait à une expropriation. Mais en raison des interdictions, les pratiques devinrent nettement moins rigoureuses : on commença à brûler dès le mois d'août sans rester sur les parcelles de peur d'être pris en flagrant délit par les forestiers. Les populations cherchèrent à gagner des champs permanents sur la forêt, ceux-ci, une fois défrichés, se confondant avec les autres champs et étant ainsi à l'abri des sanctions.

L'application du dahir de 1917 (Voir Annexe) est en bonne partie aussi à l'origine de l'accélération des problèmes de défrichement et des problèmes de délimitation du domaine forestier de l'État, puisqu'il précise que toute formation naturelle appartient et doit revenir au domaine de l'État. Le lancement des opérations de délimitation a eu, en effet, pour conséquence d'inciter les agriculteurs à s'empresser de défricher la forêt afin de mettre un maximum de terres hors de portée des forestiers, de revendiquer la propriété de la terre défrichée, et d'augmenter ainsi leur capital foncier. La propriété paysanne, qui s'étendait aux espaces de forêts et de matorrals, ne s'exerça plus, après l'application du régime domanial de ces espaces.⁵¹

La région du Rif était sous mandat espagnol jusqu'en 1958. Les forêts de la zone, contrairement aux zones sous protectorat français, ne bénéficiaient pas d'un statut domanial mais plutôt d'une situation foncière et juridique très complexe caractérisée par une absence de bornage sur le terrain et la délivrance, par les espagnols, de «*moulkias*» à des privés. La concentration d'une population de plus en plus dense sur des espaces montagneux peu productifs et le développement de la culture du cannabis depuis une trentaine d'années ont provoqué un défrichement intense des formations forestières du Rif, et ont fortement entaillé le capital forestier; les forêts rifaines sont en effet toujours considérées comme une réserve foncière permanente par et pour les populations riveraines pour subvenir à leur besoins en terre et continuer à cultiver le cannabis. La situation juridique non apurée, complexe et

⁵⁰ Arrêté du sous-secrétaire d'état à l'agriculture du 13 octobre 1958 rendant applicable dans l'ancienne zone de protectorat espagnol et à la province de Tanger la législation en matière de forêts, de chasse et de pêche en vigueur dans l'ancienne zone sud (Bulletin Officiel n° : 2403 du 14/11/1958 - Page : 1843).

⁵¹ C'était déjà passé dans le pays Jbalas (Sud-rifains) lors de la délimitation du domaine forestier de l'État sous le protectorat français, avec pour conséquence le déséquilibre des systèmes agroforestiers Jbalas.

conflictuelle des forêts, favorise en conséquence le processus d'exploitation anarchique et abusif, ainsi que le défrichement incontrôlé (convoitises des riverains sur le domaine forestier, dans le cadre de leur système traditionnel d'exploitation), et a jusqu'à présent entravé voire bloqué les actions visant la préservation des écosystèmes forestiers rifains et le développement forestier (Genin et al., 2007).

6.1.3 Le Maroc de l'indépendance à nos jours

Pour bien situer cette période déterminante pour le Maroc, vis-à-vis du modèle de développement à mettre en œuvre, nous avons pu retracer un bref aperçu de la situation explicitée par plusieurs auteurs (Agoumi et Debbagh, 2004 ; Driouch, 2005), en l'occurrence pour la préservation des ressources naturelles. En effet, Depuis l'indépendance, le Maroc connaît une explosion démographique importante et la population a plus que doublée passant de 11, 7 millions en 1960 à 29, 9 millions en 2004, dont 45 % en milieu rural intimement liée aux espaces naturels (Tableau II). Durant la période (1956-1980), on assistait à une politique volontariste de mobilisation des ressources en eau, des ressources minières et énergétiques et de modernisation de l'agriculture, en vue de promouvoir le développement des cultures d'exportation et de substitution des produits alimentaires importés et la conservation des eaux et des sols.⁵²

La période (1981-1990), a été dominée par l'ajustement structurel conçu en vue de pallier aux limites du système administré des années soixante et soixante-dix. Cette période fut aussi marquée par un regain d'intérêt pour le milieu rural à travers un ensemble de projets de développement intégrés (PDI) destinés à corriger les déséquilibres de développement entre les zones d'agriculture pluviale et les périmètres irrigués. Les actions menées visaient, en général, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations ainsi que la réhabilitation des milieux dégradés et la préservation des ressources naturelles par le reboisement, la conservation des eaux et du sol, les aménagements sylvopastoraux et le développement de la petite et moyenne hydraulique.

La période (1991-2004) a été réorientée vers le développement durable avec l'adoption des choix politico-économiques stratégiques touchant les domaines de la libéralisation de

⁵² A cet égard, on peut citer le projet DERRO (1965) pour le développement rural du Rif Occidental, la politique des barrages (1967), le Code des hydrocarbures (1958), l'exploitation minière avec la promulgation du Code des Investissements Miniers (1977), et le Plan National de Reboisement (1970).

l'économie, de la régionalisation et la décentralisation, de l'éducation et formation, de la lutte contre la pauvreté et de la gestion durable des ressources naturelles.

Durant la décennie (1990-2000), en particulier, après la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, et les processus qui l'ont suivi (mondialisation des services, libéralisation de l'économie, conventions environnementales internationales ...), le Maroc se trouvait en pleine transition politique, économique et sociale. Durant cette période la volonté de libéralisation de l'économie marocaine rentre dans une phase décisive. Elle se manifeste par l'institutionnalisation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995, et la signature de l'accord d'association avec l'UE en 1996 ainsi que des accords de libre-échange avec l'Égypte, la Tunisie, la Jordanie, la Turquie et les États Unis en 2004. Ces réformes et l'option de libéralisation de l'économie n'ont pas manqué de susciter des inquiétudes, en ce qui concerne les menaces qui pèsent sur la viabilité et la pérennité du secteur agricole et la préservation des ressources naturelles.

Année	Population rurale	Population urbaine	Population totale
1960	8 240 000	3 395 000	11 635 000
1965	8 917 000	4 195 000	13 112 000
1970	9 781 000	5 171 000	14 952 000
1975	10 653 000	6 419 000	17 072 000
1980	11 412 000	7 968 000	19 380 000
1985	11 997 000	9 782 000	21 779 000
1990	12 410 000	11 757 000	24 167 000
1995	12 713 000	13 722 000	26 435 000
2000	13 027 000	15 439 000	28 466 000
2005	13 417 000	16 755 000	30 172 000
2010	13 448 000	18 446 000	31 894 000
2015	13 433 000	20 223 000	33 656 000
2016	13 431 000	20 574 000	34 005 000

Tableau II : Évolution de la population au Maroc (1960 – 2016)

(Source : <http://www.hcp.ma>)

6.2 Évolution historique des systèmes de propriété foncière au Maroc

6.2.1 Les systèmes de propriété entre la loi musulmane et le débat colonial

Les systèmes de propriété foncière au Maghreb sont partout «pluralistes». Ils constituent des ensembles dans lesquels la loi foncière musulmane n'est ni la seule source, ni même la plus importante. Ils sont articulés à un fonds de coutumes d'origine préislamique (*l'orf*) et à la législation coloniale et postcoloniale. Aucune de ces grandes sources du droit foncier, qui se sont succédé dans l'histoire, n'a fait disparaître les précédentes mais aucune non plus ne s'est maintenue intégralement dans sa forme originelle. Il convient de signaler que les décrets de la loi musulmane «*Charia*»⁵³, ont été inventés au IXe siècle, soit deux siècles après la mort du prophète au cours du califat abbasside. La «*Charia*» est apparue dans un contexte hostile à la ruralité, en considérant la campagne non comme un espace de production, mais comme un espace de prélèvement. Le régime des terres n'est pas défini par les caractéristiques de la propriété mais par celles de l'impôt (Bouderbala, 1999).

Avant l'Islam, la réalité dominante était la terre de tribu qui n'était pas une propriété mais un territoire, espace politique pour la tribu, pour autant que la tribu avait des hommes pour l'occuper et qu'elle n'avait pas rencontré d'autres groupes plus puissants dans son expansion. Avec l'Islam et le dénombrement de la propriété foncière en propriété éminente (*raqaba*) et usufruit du droit romain (*intifaâ, tassarouf*), l'unité du droit de la conquête commençait à se répartir en statuts dont la diversité préfigurait celle d'aujourd'hui (Bouderbala, 1999).

Avec la colonisation foncière, les fonds des terres se constituèrent de diverses manières. Avant même l'établissement du protectorat, des achats eurent lieu dans le Nord-Ouest par l'intermédiaire de la procédure de la «protection», de la Convention de Madrid (3 juillet 1880) et de l'acte d'Algésiras (7 avril 1906) imposés par les puissances européennes. La solution choisie en 1919, avec l'adoption du Dahir du 27 Avril 1919 sur les terres collectives, est apparue comme composite entre l'exclusivité du Domaine de l'État, et celle de la propriété privée, subordonnant les accaparements au maintien de l'ordre dans les campagnes. Les terres contrôlées par l'État colonial devinrent ainsi très nombreuses : il installa des

⁵³ Le Coran contient potentiellement toute la loi divine, mais pas de manière explicite, ni factuelle. Un processus graduel a donc permis de codifier cette loi dans une forme exotérique qui soit applicable à tous les domaines de la vie d'un musulman.

périmètres de colonisation sur les terres makhzen et sur les terres dites «collectives»⁵⁴ permettant l'installation permanente des colons sur les terres collectives par le tour de passe-passe juridique des Aliénations perpétuelles de jouissance⁵⁵ (APJ), encouragea les achats privés sur les terres par l'octroi de larges crédits. Enfin il généralisa, au bénéfice quasi exclusif des acheteurs étrangers, la garantie de propriété que constituait «l'immatriculation» (Gadille, 1955).

En second lieu, on peut penser que les nouveaux propriétaires fonciers marocains ont été les principaux bénéficiaires des transformations agraires du protectorat. En effet, avant la colonisation, la quasi-totalité de l'espace agro-pastoral marocain était occupé par les territoires des tribus, y compris dans les grandes plaines. Tout s'est passé comme si le protectorat avait opéré le transfert d'une partie importante des terres de tribu entre les mains de la propriété foncière marocaine et contribué de façon majeure à la formation de la «bourgeoisie foncière». Cette conséquence de la colonisation sera encore accentuée lorsque, après l'Indépendance, les terres de colonisation prélevées sur les terres de tribu seront en partie, reprises par des acheteurs marocains privés (Bouderbala, 1999).

6.2.2 Les systèmes de propriété de l'indépendance à nos jours

Le régime juridique de la terre au Maroc présente une extraordinaire diversité de statuts. Mesureur (1921), en dénombrait huit en 1921, dont sept «indigènes» (terres mortes, terres *melk*, terres collectives des tribus, terres makhzen, terres *guich*, terres des tribus de *naïba*, biens *habous*) et une moderne (terres immatriculées). Plus récemment, Pascon (1971) en citait sept statuts principaux et vingt-sept sous-statuts. En dehors de la colonisation officielle constituée par vente du bien domanial, une colonisation importante s'était constituée par achat direct de la terre à ses propriétaires marocains. Elle constituait la colonisation dite «privée». A la fin des années soixante, le gouvernement avait nettement exprimé son intention de récupérer ces terres. Nous essayerons d'expliquer la signification de ces vocables et leur histoire dans l'évolution des systèmes de propriété au Maroc.

Le régime des terres «*Melk*»⁵⁶, statut qui était très peu important en surface avant 1912, regroupe aujourd'hui 74,2% de la superficie agricole et 88,5% des exploitants. Le régime

⁵⁴ Voir Bulletin officiel <http://faolex.fao.org/docs/pdf/mor12034.pdf>

⁵⁵ Voir Bulletin officiel Page 1120 : http://81.192.52.100/BO/fr/1959/bo_2437_fr.pdf

⁵⁶ Statut «arabe» qui se développa par établissement de colons arabes, achats par des Arabes, héritages et conversion.

«*Melk*» apparaît bien comme le principal bénéficiaire de l'évolution foncière sous le protectorat et depuis l'indépendance. «*Les propriétés collectives*» représentent encore, malgré les nombreux prélèvements dont elles ont fait l'objet depuis le protectorat et l'ampleur du processus d'individualisation de fait «melkisation» qui les affecte, un domaine non négligeable : 14% de la surface agricole et 13,1% des exploitations (Bouderbala, 1999).

C'est le régime des terres qui désigne les territoires des tribus, transformés par la législation du protectorat (dahir du 27 avril 1919 cité auparavant), toujours en vigueur en propriétés inaliénables de collectivités ethniques, soumises à la tutelle de l'administration du Ministère de l'Intérieur. La superficie totale des terres collectives au Maroc à environ 10 millions d'ha dont 01 million de terres de cultures. Les superficies délimitées administrativement représentaient en 1973, 3,5 millions d'ha, mais les collectivités estiment que tous les espaces non précisément appropriés font partie, comme par le passé, de leur territoire naturel.

Le régime des terres «*Guich*» sont des terres que l'État makhzenien avait concédées en jouissance à des tribus en contrepartie d'un service rendu, à caractère militaire. On les trouve, le plus souvent, en zones de protection autour des villes impériales : Meknès, Fès, Marrakech et Rabat. Il ne resterait donc qu'environ 208. 83 ha, soit 27,16% des superficies d'origine, qui seraient encore sous le statut «*guich*». L'État garde la propriété éminente de ces terres qui font partie de son domaine privé et sont inscrites sur les rôles du service des domaines au ministère des Finances (Daoudi, 1986). Tout au long du protectorat, l'administration utilisa les biens du domaine privé de l'État⁵⁷, soit pour les attribuer à des colons «officiels», soit pour les affecter à différents usages administratifs. Après l'indépendance, le domaine privé fut réalimenté par différentes mesures de séquestration et de récupération prises par l'État (Bouderbala, 1999).

Le régime des «*biens Habous*» est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles. Il les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale. Cette affectation se fait soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (habous public), soit en réservant la jouissance de ces biens à une ou plusieurs personnes déterminées

⁵⁷ Le domaine privé de l'État bénéficie d'un statut qui lui permet de servir d'instrument majeur à sa politique agraire. Sont transférés dans ce statut tous les biens récupérés par l'État par expropriation et confiscation. Ce sont les terres comprises dans le domaine privé qui ont été utilisées par l'État dans le passé, pour des concessions à des notables et, plus récemment, attribuées à des petits agriculteurs dans le cadre de la Réforme Agraire (dahir n°1.72.277 du 29 décembre 1972).

(habous de famille). A l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient « *habous public*.» (Luccioni, 1945). Ce n'est pas dans le domaine agricole que les *habous* détiennent l'essentiel de leur patrimoine immobilier. Il convient de préciser que le patrimoine agricole a été estimé en 1975 à environ 84 000 ha sur 200 000 parcelles (Bouderbala, 1974).

Le régime des «*terres immatriculées*» a été introduit dès le début du protectorat (dahir du 12 août 1913) pour donner à la propriété coloniale une base juridique solide. Cette sûreté de la propriété permet de la constituer comme base d'un développement agricole capitaliste en permettant l'investissement, le recours au crédit et la mobilité de la propriété foncière comme valeur marchande (Bouderbala, 1999).

6.3 La politique agraire du Maroc après l'indépendance

6.3.1 Aux origines de la réforme agraire

La récupération des terres accaparées par la colonisation a vu le jour en mai 1959 avec la résiliation des «Aliénations perpétuelles de jouissance» (APJ) consenties aux colons sur des milliers d'hectares. La gestion des terres récupérées par l'État indépendant a été attribuée sous forme administrative au Service Autonome des Exploitations Agricoles entre 1963 et 1965, sous forme de gérance par la Centrale de Gestion des Exploitations Agricoles entre 1965 et 1967, ou enfin directement par le Ministère de l'Intérieur (Service des Exploitations Agricoles Provinciales). La priorité des investissements fut donnée aux infrastructures hydro-agricoles. En 1978, le Plan triennal 1978-1980 affectait 30,7 % des investissements bruts publics aux équipements ruraux et aux équipements hydro-agricoles (Bouderbala, 1999).

La politique des «grands barrages», commencée sous le protectorat et accentuée depuis la création de l'ONI (Office National de l'Irrigation), et l'objectif du «million d'hectares irrigués» sont les lignes de force de l'intervention de l'État dans la production agricole. Au total, les surfaces mises en eau étaient évaluées, en 1978, à 440 000 hectares, soit près de 45 % de l'objectif d'un (01) million d'hectares. La réforme agraire était en effet devenue un programme de redistribution, « en coopératives d'exploitations viables », d'une grande partie des terres de colonisation qui avaient été récupérées (Bouderbala, 1974 ; Lazarev, 2013). L'objectif est la rentabilité financière d'investissements très lourds, effectués notamment sur prêts internationaux de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) (Bouderbala, 1974).

La grande hydraulique est responsable de la transformation la plus traumatisante de la société rurale. Quand il analyse l'histoire de l'irrigation en Andalousie, Braudel (1949) montre que la mise en culture et la gestion de grandes plaines irriguées s'est accompagnée de l'apparition de profondes inégalités sociales. Ensuite, une nouvelle stratégie de mise en valeur des zones irriguées, liée notamment à l'initiative entrepreneuriale et privée est apparue, provoquant une opposition entre grande et petite hydraulique (Braudel, 1949).

6.3.2 Les systèmes de production agricoles

Les systèmes de production combinaient un ensemble de facteurs de production (capital foncier, travail et capital d'exploitation) et des productions dans l'exploitation agricole. C'est un enchevêtrement complexe d'éléments : sols, plantes, animaux, outils, main d'œuvre et autres intrants, ainsi que les influences du milieu dont les différents fils sont manipulés par un acteur. L'agriculteur, qui en fonction de ses choix et de ses aspirations essaie d'obtenir une production à partir des intrants et techniques dont il dispose. Deux grands systèmes de production "traditionnelle" ont dominé l'espace du Maroc du nord-ouest avant les ruptures du XXe siècle : un système fondé sur une occupation sédentaire ancienne de l'espace dans la montagne rifaine, et un système fondé sur un agro-pastoralisme extensif qui dérive des situations historiques plurielles, mais présente un des caractères communs en matière de gestion communautaire des complémentarités pastorales. A ces deux systèmes s'ajoutaient, dans d'autres régions du Maroc, un système principalement pastoral, associé à des formes plus ou moins complètes de nomadisme, et un système, très spécifique, de sédentarité oasisienne. De là quatre grandes formes d'occupation de l'espace qui caractérisaient le Maroc mais aussi l'ensemble du Maghreb précolonial (Lazarev, 2013).

Ces deux grandes formes de système de production, système de la sédentarité agricole ancienne et système associé à la mobilité pastorale, se sont transformées au cours du XXe siècle. La mutation a beaucoup plus affecté le second système que le premier. Dans le système des sédentarités, les structures agraires n'ont généralement pas été trop affectées par la colonisation terrienne étrangère. Dans la montagne rifaine et «*le pays Jbalas*», peu de choses dans les systèmes agraires ont été changées sous le Protectorat, sauf dans la zone de protectorat français, du fait d'une législation limitant et réglementant l'accès aux forêts. C'est en fait l'Indépendance qui a le plus marqué la montagne rifaine, en majorité située dans l'ancien protectorat espagnol. Des ruptures fortes accompagnèrent l'application au nord de la législation forestière du sud. Dans les années soixante, la montagne rifaine et «*le pays*

Jbalas» donnaient néanmoins des images encore proches de celles du système de production traditionnel et précolonial (Lazarev, 2013).

Au lendemain de l'Indépendance, les grands choix en matière de développement économique et social du pays furent laborieusement négociés aux sommets de l'État sur une base de confrontation entre enjeux de pouvoir et enjeux de savoir, le processus conduisant parfois à des arrangements institutionnels dont les traces et l'ombre portée perdurent encore aujourd'hui. L'exemple du processus d'élaboration du Plan quinquennal 1960-1964, qui fut un moment exceptionnel de délibération collective, est à cet égard exemplaire. La répartition de la terre s'est transformée entre 1974 et 1996, deux dates-clés car marquées par les seuls recensements agricoles qu'ait connus le Maroc. Il se poursuit avec une analyse des variations des données caractérisant les structures agraires selon les grands agrosystèmes du Maroc. Le dualisme schématique des années du Protectorat, qui opposait une agriculture moderne, principalement européenne, à une massive agriculture traditionnelle, s'est transformé en un dualisme opposant une agriculture moderne marocaine à une agriculture dominée par la petite agriculture familiale fortement concentrée dans des régions restées largement à l'écart du soi-disant développement (Lazarev, 2006 ; 2013). L'opposition forte entre plaines et montagnes acquiert une signification encore plus transcendante par l'idée centrale dans le débat historique marocain, de l'éternelle dichotomie entre «*Blad-el-Makhzen*» et «*Blad-es-Siba*». ⁵⁸ Cette dualité séculaire a été largement débattue et toujours insuffisamment élucidée par les historiens (Sadki, 1989).

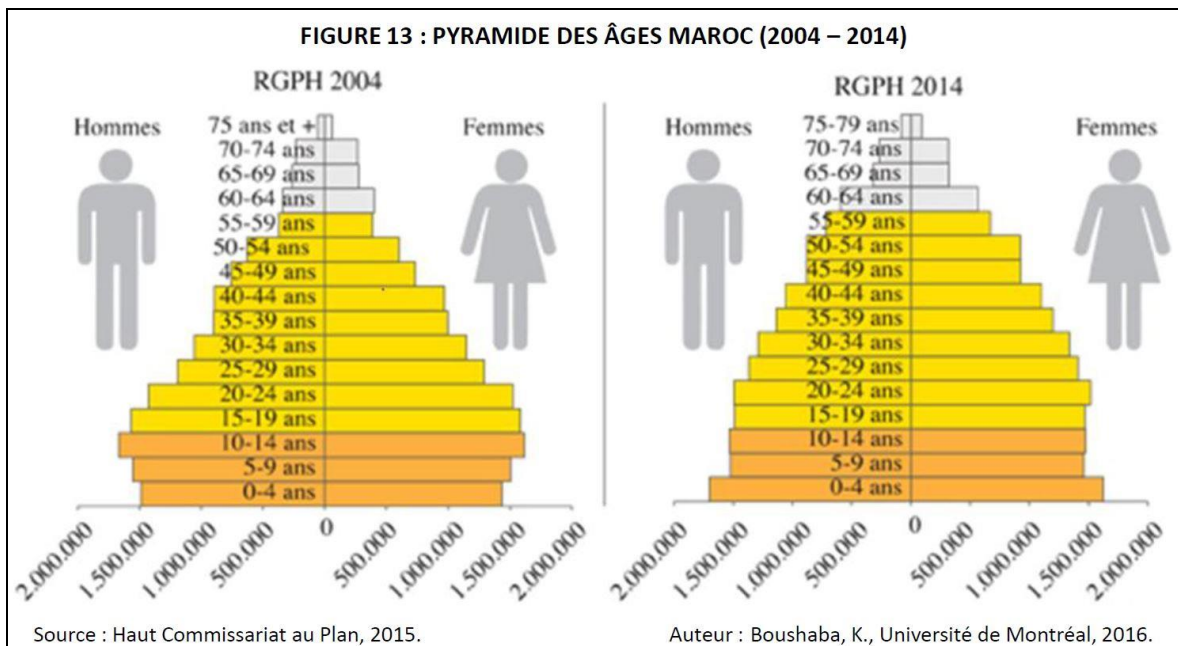
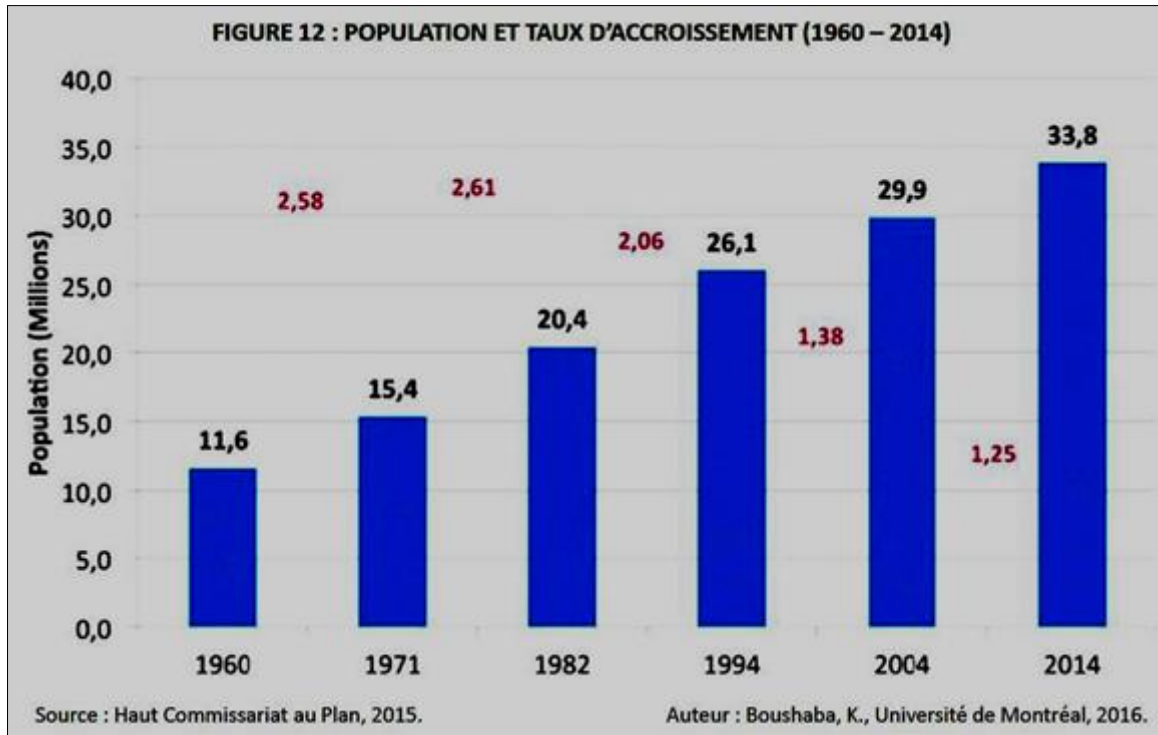
Les contrats d'association agricole ont fait, au Maroc, l'objet d'un nombre considérable de monographies régionales. L'analyse la plus profonde de ces systèmes est due à plusieurs auteurs (Couleau, 1986 ; Lazarev, 2006 ; Lazarev, 2013). Les contrats traditionnels informels étaient fondés sur l'association des moyens différents, sur le partage des risques et celui des résultats en proportion des apports de chacun. les associations partielles sont conclues par de petits propriétaires ou de petits exploitants pour compléter une propriété insuffisante, utiliser un attelage sous-employé ou, encore, faire cultiver une terre que l'on n'a pas soi-même, les moyens d'exploiter. Lazarev (2013) distingue cinq éléments juridico-économiques dans la constitution de l'exploitation : la terre, la semence, l'attelage, le travail,

⁵⁸ «*Blad-el-Makhzen*» et «*Blad-es-Siba*», deux termes employés dans le jargon politique marocain. «*Blad-es-Siba*» désigne le territoire d'anarchie et «*Blad-el-Makhzen*» désigne le territoire de l'Etat soi-disant le «*Makhzen*».

l'eau, chacun devant théoriquement être rémunéré par une partie égale au revenu agricole. Les différents contrats agricoles se réfèrent à des modèles conformes à la tradition, mais en pratique les proportions en sont modifiées dès lors que les conditions de marché font varier la rémunération de tel ou tel facteur de production. Les contrats se désignent en général par le taux de partage de la récolte. On dit que l'association (*cherraka en arabe*) est à moitié, au tiers, au quart, au cinquième, et il existe pour chacune de ces dénominations une formule de contrat qui se rapproche d'un modèle-type. Dans les cultures de printemps (*mazouzi*), le travail est considéré comme plus important relativement aux cultures d'hiver (*bekri*). La cohésion sociale dans les villages se manifestait dans de multiples occasions de la vie économique à travers les rapports sociaux : réglementation de droits d'usage du parcours, exploitation communautaire de la "petite forêt" pour l'agriculture sur brûlis, organisation de l'entraide pour les labours et les moissons, constitution des équipes de travailleurs migrants, soutien des familles de ces travailleurs restées au village...etc.

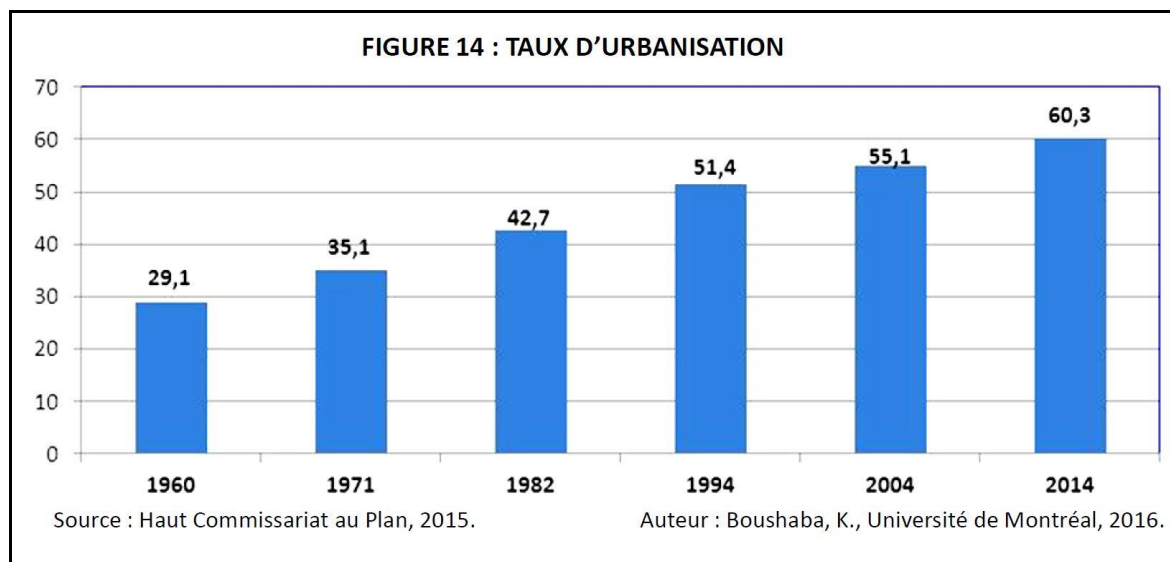
6.4 Démographie et conjoncture socio-économique actuelle

Peuplé de près de 30 millions d'habitants, urbains pour plus de la moitié d'entre eux, le Maroc connaît les problèmes nés d'une croissance démographique soutenue, au cours de la deuxième moitié du 20^e siècle, dans un cadre global d'insuffisance des infrastructures et des équipements, malgré une croissance assez continue, mais modérée du Produit Intérieur Brut (PIB). La population actuelle est évaluée à environ 33.848.242 habitants, avec un accroissement global de 22.221.772 depuis 1960. La population urbaine est de l'ordre de 20.432.439 habitants et la population rurale est d'environ 13.415.803. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population a baissé de 1,35% entre 1994 et 2004 à 1,25% entre 2004 et 2014 (Figure 12). Cette évolution s'accompagne de l'amorce d'une inversion de la pyramide des âges impliquant une poursuite de la forte pression sur le marché de l'emploi. La population en âge de travailler (les 18-59 ans) verrait ses effectifs augmenter (Figure 13). Le taux d'accroissement de la population urbaine est de 2,1% pour la période 2004-2014, tandis que celui de la population rurale est de 0,01%. Le taux d'urbanisation a franchi le cap des 60%, résultat de l'exode rural, du reclassement de certaines localités rurales et de l'extension du périmètre urbain (Figure 14).



Le pays, ayant connu une forte croissance démographique, la structure spatiale et l'armature urbaine du Maroc se sont profondément transformées. Plusieurs villes nouvelles sont apparues et beaucoup de villages ruraux se sont transformés en véritables villes de façon anarchique. Malheureusement, l'extension des villes se fait au dépend des terres de bonne qualité pour l'agriculture. Sur 63 projets d'extension urbaine autour de différents centres urbains qui avaient prévu 65.518ha, 36.264 ha de terres sont agricoles. La superficie annuellement « grignotée » par les différentes formes d'urbanisation est estimée à 4 000 ha.

Parallèlement, les agglomérations et villes du périmètre ont occupé une superficie de 6 750 ha, soit une extension moyenne annuelle de 83,5 ha/an (Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance du Maroc, 2005).



La quasi-totalité de la population parle en premier lieu le dialecte arabe «Darija» avec 89,8% (96%) en milieu urbain. La proportion de la population qui parle la langue Amazigh se situe en 2014 à 27% (dont Tachelhit 15%, Tamazight 7,6% et Tarifit 4,1%). Cette proportion est beaucoup moins élevée en milieu urbain (20,1%) qu'en milieu rural (36,6%). Parmi la population âgée de 10 ans et plus alphabétisée (sachant lire et écrire au moins une langue), la quasi-totalité sait lire et écrire la langue arabe (99,4%). La langue française vient en seconde position avec 66,0%, suivie par l'anglais avec 18,3%. En 2014, le Maroc compte 8,6 millions d'analphabètes, avec un taux d'analphabétisme qui s'établit à 32%. En 2004, le taux d'analphabétisme demeure plus élevé en milieu rural (47,7%) qu'en milieu urbain (22,2%) et parmi les femmes (41,9%) que parmi les hommes (22,1%). Au niveau national, le taux de chômage au sens du RGPH a reculé d'un point en passant de 16,7% en septembre 2004 à 15,7% en septembre 2014. Ce taux est près de deux fois plus élevé dans les villes (18,9%) que dans les campagnes (9,9%); et parmi les femmes (28,3%) que parmi les hommes (12,2%) (Haut Commissariat au Plan, 2014).

L'économie nationale aurait bénéficié en 2015 d'une hausse de la croissance économique à 4,4% en 2015, avec une progression remarquable de la valeur ajoutée du secteur primaire de 14,1% en 2015 et son repli de 10,2% en 2016. Le PIB a été évalué à 103 milliards US\$ (2010), et le revenu national brut à 2868 US\$/habitant (2011). Le taux d'investissement

en 2015 a été en deçà de 30% du PIB et le taux d'endettement public global est en hausse, passant de 78,2% en 2014 à 80,4% du PIB en 2015 et à 82,5% en 2016. L'agriculture représente 17% du PIB et emploie environ la moitié de la population active (Le Maroc est le 2^e exportateur mondial d'Agrumes). Le secteur de la pêche représente 15% de la valeur totale des exportations et 55% de la valeur des exportations agro-alimentaires. Le secteur industriel repose essentiellement sur les industries manufacturières qui représentent 17.4% du PIB. Il convient de signaler que le pays détient les premières réserves mondiales en Phosphates (2^e producteur mondial après la Chine). Le secteur du transport, représentant 6% du PIB, et contribue à lui seul au tiers de la consommation énergétique nationale. Les émissions de CO₂ sont évaluées à environ 4 millions de tonnes pour le seul secteur des ciments et à environ 2,3 millions de tonnes pour les autres industries. Le tourisme constitue l'un des secteurs promoteurs de l'économie marocaine ; il contribue à hauteur de 7.8% au PIB. L'activité de l'artisanat au Maroc constitue un pôle économique important. Ce secteur représente près de 10 % du PIB national et emploie environ un million et demi de personnes et procure des revenus pour quelques 6 millions d'habitants, soit plus du 1/5 de la population totale marocaine (Haut Commissariat au Plan, 2014).

En dépit de la diversification de l'économie marocaine, l'agriculture demeure encore un secteur vital, contribuant entre 12% et 24%, selon les campagnes agricoles, au PIB national, et procurant 80% de l'emploi rural et plus de 40 % de l'emploi au niveau national. En 2006, le représentait près de 13% du PIB national. Le secteur agricole joue aussi un rôle important dans le commerce extérieur national. Ce rôle vital des écosystèmes terrestres, agricoles et forestiers, se trouve parfois profondément affecté par les nombreuses menaces sus cités, ce qui a certes des conséquences plus ou moins directes sur la qualité de la vie et le bien-être des populations.

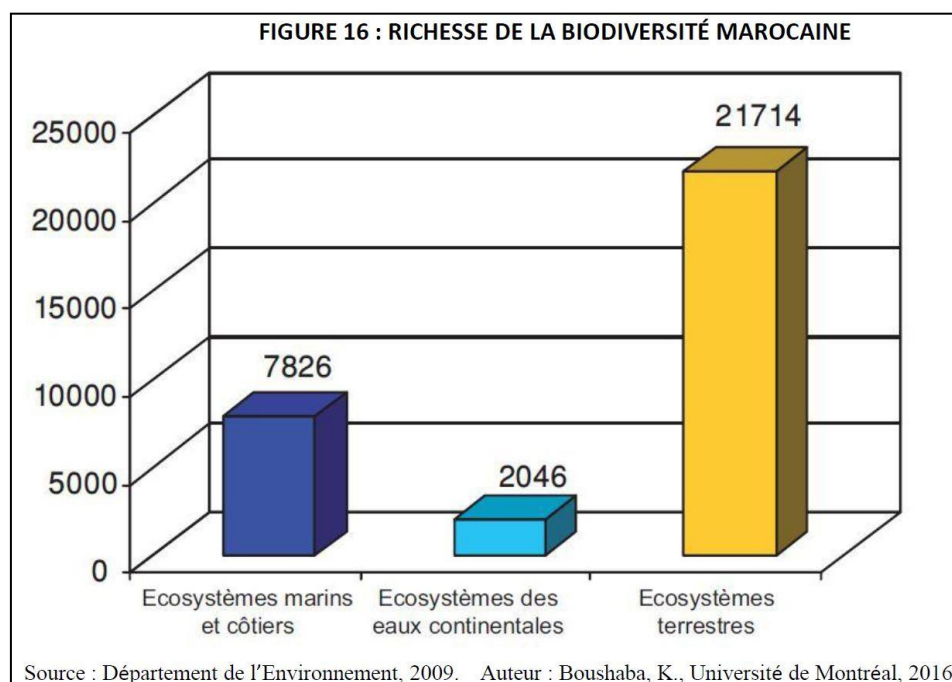
6.5 Environnement, territoire et ressources

6.5.1 Richesse de la diversité biologique

Bordé par la mer Méditerranée et l'Atlantique, la position géographique particulière du Maroc lui confère une gamme remarquable de bioclimats allant de l'humide au désertique. Le climat de haute montagne dans le Rif, le Moyen et le Haut Atlas, où les altitudes dépassent respectivement 2500, 3000 et 4 000 m, revêt une importance écologique particulière. A cette diversité du relief et du climat correspond une grande diversité bioécologique ainsi qu'une

gamme importante de milieux naturels aboutissant à la définition de trois grands types d'écosystèmes : écosystèmes terrestres, écosystèmes des eaux continentales et écosystèmes marins et côtiers (Figure 16).

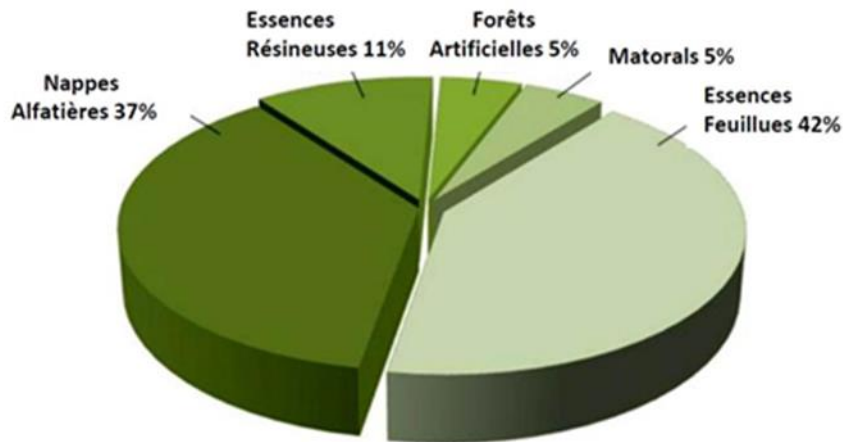
La biodiversité nationale revêt une importance écologique particulière, avec plus de 24 000 espèces animales et de 7 000 espèces végétales, avec un taux d'endémisme global de 11% pour la faune, et de plus de 20% pour les plantes vasculaires, taux presque sans égal dans tout le bassin méditerranéen. En terme d'espèces, sur les 7000 taxa environ qui composent la flore marocaine, près de 1700 sont considérés dans l'Étude Nationale sur la Biodiversité comme rares et/ou menacés. La déforestation touche près de 31.000 ha par an, et beaucoup d'espèces de la faune sont considérées comme menacées (Secrétariat d'État chargé de l'Environnement du Maroc, 2009).



6.5.2 Types d'écosystèmes naturels marocains

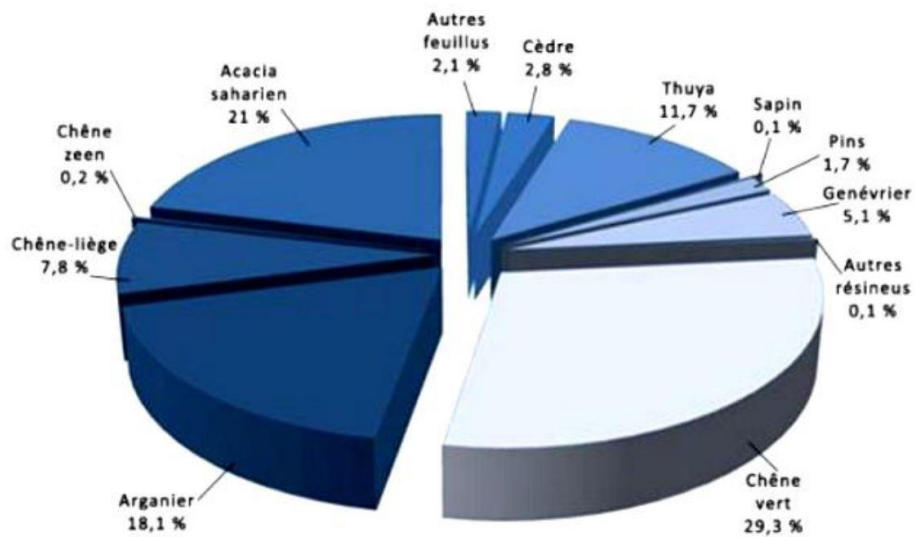
Les écosystèmes forestiers sont constitués principalement de formations naturelles de feuillus (forêts des chênes et d'arganier), de résineux (Forêts du cèdre, de thuya et des pins) occupant environ 6 Millions d'hectares. Les nappes alfatières occupent d'importantes étendues (3,318 millions d'ha), en plus des forêts artificielles et des matorrals (Figure 17).

FIGURE 17 : REPARTITION DES SURFACES FORESTIERES



Source : HCEFLCD, 2015. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

FIGURE 18 : REPARTITION DES SURFACES FORESTIERES



Source : HCEFLCD, 2015.

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

C'est un ensemble de formations naturelles constitués essentiellement de feuillus et de résineux (Figure 18) et répartis entre tous les étages bioclimatiques du semi-aride à l'humide comme suit (Photo 1) :

- Les cédraies d'une superficie de 131 800 ha, formés d'une seule espèce noble qui est le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) qui se concentre dans les montagnes du Rif et du Moyen Atlas. On y trouve plus de 260 espèces d'Arthropodes et 30 espèces d'oiseaux nicheurs.
- Les chênaies constituées essentiellement du Chêne vert (*Quercus rotundifolia*) très abondant au Maroc, où on le rencontre dans toutes les régions montagneuses. D'autres

types de chênes existent tels que le chêne zéen, le chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et le chêne nain (*Quercus lusitanica*) ; espèce endémique de la région du Rif. La diversité faunistique est la plus élevée avec plus de 400 espèces d'Arthropodes, et plus de 35 espèces d'oiseaux.

- Les pinèdes qui couvrent une superficie d'environ 95 160 ha, représentés à l'état naturel par trois espèces de pins : le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*), le Pin maritime (*Pinus pinaster*) et le Pin noir (*Pinus nigra*). Ces écosystèmes hébergent un cortège floristique varié constitué d'un mélange d'espèces arborescentes et arbustives, et plus de 150 espèces d'Arthropodes. L'avifaune recensée est semblable à celle des cédraies.
- Les tétraclinaies représentées par le Thuya de Berbérie (*Tetraclinis articulata*) qui occupe une superficie de l'ordre de 607 900 ha et qui se présente en général sous forme de peuplements pré-forestiers où elle est rarement seule. Les espèces d'Arthropodes recensés dans les tétraclinaies sont d'environ 160, et l'avifaune est moins abondante.
- Les oxycédraies représentés par le genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*) sous des structures forestières, pré-forestières et pré-steppiques diverses, mais sans jamais former de peuplements purs remarquables. Il est souvent en mélange avec le Chêne vert, le Genévrier rouge (*Juniperus phoenicea*).
- Les junipéraies rouges sous forme de formations pré-forestières ou pré-steppique du genévrier Phénicie (*Juniperus phoenicea*) qui occupe les peuplements côtiers et les peuplements de l'intérieur du Maroc. La faune relativement peu étudiée comporte une centaine d'arthropodes, et une avifaune caractéristique des formations ligneuses basses : Perdrix gabra, Tourterelle des bois, Merle noir...etc. Dans les hautes altitudes, il y'a prédominance de la Mésange noire et le Merle à plastron.
- Les thuriféraies d'une superficie de 30 000 ha environ et sous forme de formations pré-steppiques de Genévrier thurifère (*Juniperus thurifera*). La faune associée est assez semblable à celle des oxycédraies.
- Les sapinières dont l'espèce endémique du Maroc *Abies pinsapo maroccana* cantonnée sur 6 000 ha aux montagnes calcaires du Rif occidental. On y trouve une trentaine d'oiseaux nicheurs. Parmi les mammifères, on peut citer, entre autre le Magot, le Sanglier et la Loutre.
- Les cupressaies qui sont représentés par le Cyprès de l'Atlas (*Cupressus atlantica*) sous des formations pré-forestières ou pré-steppiques totalisant 6 000 ha environ.

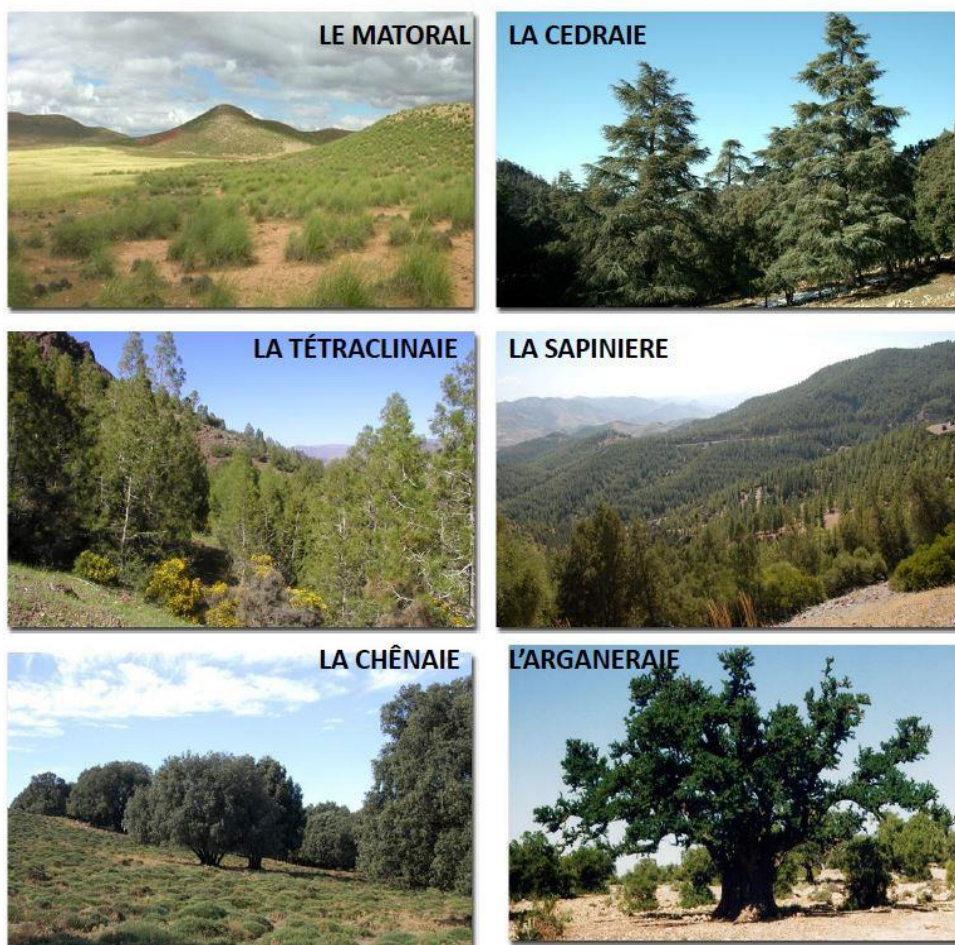
- Les subéraies représentées par le chêne liège (*Quercus suber*), qui occupe une superficie de 384 200 ha. Les subéraies hébergent plus de 250 espèces d'arthropodes et 12 espèces d'oiseaux nidificatrices.
- Les cocciferaies dont l'espèce représentative est le chêne kermès (*Quercus coccifera*) sis dans les régions les plus septentrionales du Maroc. Les peuplements existent soit en garrigues pures, soit subordonnés à d'autres essences telles que le thuya et le chêne vert.
- Les oléastraies avec une seule espèce d'olivier sauvage (*Olea europaea var. oleaster*) qui se trouve généralement en mélange avec d'autres espèces dites d'essences secondaires comme le lentisque, les phillaires et le doum.
- Les cératoniaies dont le Caroubier (*Ceratonia siliqua*) qui est fréquent dans les tétraclinaies et les pistaciaies dont le pistachier de l'Atlas qui se trouve généralement en mélange avec le Thuya.
- Les arganeraies qui sont représentés par une seule espèce endémique qui est L'arganier (*Argania spinosa*) avec une superficie qui totalise 828 300 ha. La faune associée est variée avec 60 espèces d'Arthropodes, et 20 espèces d'Amphibiens et des Reptiles, dont huit (08) endémiques du Maroc. L'avifaune est représentée par 17 espèces endémiques, rares ou menacées.
- Les acaciaies sont représentées au Maroc par trois : *Acacia gummifera*, *Acacia ehrenbergiana*, et *Acacia raddiana*. Ces espèces s'organisent généralement sous des climax pré-steppiques voire pré-forestiers dans les régions les plus déshéritées du pays en bioclimats aride et saharien sur une superficie de 1 000 000 Ha environ. Plus de 130 espèces d'Arthropodes sont omniprésents.
- Les rétamaies et les adénocarpaies dont les peuplements les plus importants se localisent dans les vallées internes du Haut Atlas en bioclimat semi-aride et subhumide frais et froid. Ces peuplements sont représentées par deux légumineuses arbustives endémiques du Maroc : *Retama dasycarpa* et *Adenocarpus anagyriifolius*.
- Les steppes à xérophytes épineuses de haute altitude en forme de coussinets hémisphériques, qui s'étendent sur les sommets des hautes montagnes à partir de 2000 m d'altitude.
- Les steppes à alfa (*Stipa tenacissima*) qui recouvrent en particulier la portion orientale du Maroc avec des superficies excèdent les deux millions d'hectares. Les steppes à armoises localisées aussi dans la portion orientale du pays. C'est essentiellement

Artemisia inculta qui organise les nappes à armoise des Hauts Plateaux. Les autres formations à armoises sont plus alticoles et s'observent dans les chaînes montagneuses de l'Atlas.

Les écosystèmes sahariens occupent principalement les espaces pré-désertiques formés de regs (surface caillouteuses) et d'ergs (accumulations sableuses). Les formations végétales arborées y sont à base d'acacias. A cette variété d'écosystèmes, s'ajoute les écosystèmes agricoles ou agro-écosystèmes qui sont des espaces qui occupent la Surface Agricole Utile (SAU) du Maroc (8,7 millions d'ha) et qui sont subdivisés en différentes zones agro-écologiques : la zone d'agriculture pluviale (Bour favorable) avec des précipitations qui dépassent 400 mm de pluie, le Bour intermédiaire (300 à 400 mm), le Bour défavorable (200 à 300 mm), la montagne (400 à 1000 mm) et, les espaces oasiens avec moins de 200 mm. Dans ces milieux, le plus important volet de la biodiversité demeure les variétés et races locales (produits de terroir) ainsi que le savoir écologique traditionnel.

En ce qui concerne les zones humides, la superficie totale de ces écosystèmes serait de 200.000 ha, y compris les lagunes et les estuaires. Aux lacs naturels, on peut associer les milieux créés artificiellement que sont les retenues des barrages avec plus de 100 grands barrages. Les Grottes constituent un autre type particulier d'écosystèmes humides qui enrichit le paysage écologique du pays. Plus de 60 grottes existent au Maroc. Plusieurs d'entre elles présentent un intérêt préhistorique, en plus de leur intérêt bioécologique. Ces milieux, caractérisés par la stabilité de leurs paramètres abiotiques (faibles températures, faibles quantités de lumière, etc.), comportent une faune particulière, essentiellement à base d'invertébrés.

PHOTO 1 : TYPES D'ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET STEPPIQUES



Source : HCEFLCD, 2015. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

6.6 Contexte institutionnel et juridique de la conservation de la nature

Au Maroc, les éléments de la diversité biologique (écosystèmes, espèces, races, variétés, et génomes) constituent une source importante des richesses économiques et contribuent à l'économie nationale et locale. Les sols, les eaux et les ressources génétiques sont les fondements de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Le total des superficies cultivables est de 8 456 000 ha, soit 11,8 % du territoire national. Les formations forestières et alfatières couvrent une superficie de 8 969 600 ha environ, et représentent une couverture des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie à hauteur de 30 % (600 000 m³/an), une participation de 30% au bilan énergétique national (10 000 000 m³/an de bois de feu), et une couverture de 17 % des besoins alimentaires du cheptel national en fourrage (1,5 milliards d'unités fourragères). La faune sauvage contribue également de manière significative à la subsistance des populations locales (chasse, cueillette, pêche...etc.), plus des espèces des reptiles qui constituent des groupes favorisés en médecine traditionnelle. En ce qui concerne la flore, 316

espèces de plantes médicinales ou aromatiques (industrie de cosmétique, parfumerie, huiles...etc.) ont été recensées. L'industrie pharmaceutique nationale tire une partie non négligeable de son chiffre d'affaire des médicaments élaborés à partir des principes biologiquement actifs extraits des plantes. Au niveau des écosystèmes, la biodiversité est une importante source d'activités économiques de loisir. Les paysages marocains constituent en fait un pôle d'attraction pour le tourisme et toutes sortes d'activités récréatives et l'écotourisme constitue donc un potentiel à explorer (Secrétariat d'État chargé de l'Environnement, 2009).

La gestion des ressources naturelles est une responsabilité partagée par différents Ministères et autres institutions. La plupart d'entre eux ont des législations sectorielles approuvées. De plus, le pays a déjà ratifié les conventions internationales en matière de gestion durable des ressources naturelles. La stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité s'est fixé un certain nombre de priorités : les besoins à satisfaire en matière de conservation de la biodiversité pour le développement socio-économiques du pays, l'état plus ou moins dégradé de la biodiversité, et l'engagement international du Maroc pour la conservation du patrimoine biologique. De sa part, la stratégie du développement économique et social du Maroc repose essentiellement, sur ses systèmes agro-sylvo-pastoraux et ses ressources dans la diversité et la richesse des espèces, des écosystèmes et des paysages. La sensibilisation, l'information, la communication et l'éducation sont également considérées comme une démarche prioritaire en matière de protection de l'environnement (Secrétariat d'État chargé de l'Environnement, 2009).

6.6.1 Structure institutionnelle

En matière de biodiversité, il faudrait dire que la gestion, relève d'une multitude de départements ministériels, d'établissements publics, semi-publics et privés. Cette diversité des responsabilités a la particularité de présenter à la fois des avantages et des inconvénients. Au titre des avantages, elle permet une certaine spécialisation dans le management et surtout une vision macro-économique qui répond en quelque sorte à la multidisciplinarité du champ d'action.

Le Département de l'environnement agit comme point focal qui détient la lourde charge de coordination entre toutes les instances gouvernementales en tout ce qui concerne l'application des termes de la Convention sur la Diversité Biologique. A ce propos, il est

amené à coordonner les politiques et les initiatives dans les domaines de la biodiversité et des ressources naturelles avec les ministères, institutions, collectivités locales et organismes intéressés y compris les organisations non gouvernementales (ONG). Ses attributions touchent toutes les questions et les actions environnementales et notamment celles relatives à la conservation de la biodiversité.

Dans ce cadre, il compte de souligner le rôle déterminant qu'exerce le corps militaire et paramilitaire national, en matière de lutte contre les risques de dégradation qu'encourent en permanence les biotes des écosystèmes et également en matière de police, de surveillance et de contrôle. A ce titre, les corps de la Marine Royale, de la Gendarmerie Royale, de la Protection Civile, des Ingénieurs et Gardes Forestiers et des Douaniers, s'intègrent naturellement dans le tissu des responsabilités qui incombent à tout un chacun pour une meilleure exploitation des ressources naturelles nationales.

Quant aux institutions gouvernementales civiles, le rôle de coordination revient à l'autorité gouvernementale chargée de l'environnement, et les principaux organes institutionnels ayant des responsabilités directes sur l'environnement, la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire sont :

- Le département de l'environnement qui relève du Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement¹⁶. Ce département est chargé de renforcer le cadre institutionnel et juridique dans la protection de l'environnement, de promouvoir la protection des ressources naturelles, de prévenir et de lutter contre toute forme de pollution et nuisances pouvant porter atteinte à la santé de la population. Il intègre la dimension environnementale dans les programmes de développement et de coopération régionale et internationale.
- Le Haut-commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (HCEFLCD), et sous réserve des attributions dévolues aux départements ministériels ou à d'autres organismes, est chargée¹⁸ de l'aménagement, de la protection et de la gestion des écosystèmes forestiers du pays. La priorité actuelle est la mise en place d'un dispositif de veille stratégique et de prospective sur la conservation des

¹⁶ Décret n° 2-93-809 modifié par Décret n° 2-95- 674 du 22 /11/1996 paru au bulletin officiel n° 4444 du 02/01/1997 – Page 31.

¹⁸ Dahir du 10 octobre 1917, et Décret N° 2-04-503 du 1er février 2005.

ressources forestières et les processus de désertification, et développer un système intégré et durable pour assurer le suivi, l'évaluation et la diffusion de l'information y afférente et sur les projets et programmes d'action.

- Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes regroupe divers départements directement liés aux questions de la biodiversité nationale. Il possède un éventail très large de compétences qui sont directement liées à la biodiversité. A ce titre, il est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'agriculture et du Développement rural et des zones de montagne.
- Le Secrétariat Général du Gouvernement, qui a lui aussi un rôle déterminant qui consiste à assurer, d'une manière continue, un suivi de la législation nationale, de sa conformité avec les principes généraux du droit interne marocain et du droit international, de l'harmonie entre ces deux échelles et de l'harmonie des différents lois et règlements proposés par chaque membre du gouvernement et par les membres du parlement.
- Le Ministère du tourisme, qui est chargé de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement ; suivre la mise en valeur des zones à vocation touristique, ainsi que l'aménagement et l'équipement des sites naturelles a vocation écotouristiques.

Comme institutions de recherche scientifique, on peut citer : l'Institut National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique, l'Institut Scientifique, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Centre National de la Recherche Forestière, l'Institut National de Recherches Halieutiques, l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, l'École Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé, le Complexe Horticole d'Agadir, l'École Nationale d'Agriculture, les Facultés de Médecine, les Facultés des Sciences, et l'Institut Pasteur.

En ce qui concerne le domaine de la biodiversité, on pourrait dire qu'il est assez outillé en matière de conseils, dans la mesure où l'on compte à l'échelle nationale plusieurs instances dont : Conseil Économique, Social et Environnemental, Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat, Conseil National des Forêts et ses conseils provinciaux, Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique, Conseil National de la Sélection des Semences et des Plants, Conseil Supérieur de la Culture...etc. Le rôle consultatif des conseils

est appelé dans la plupart du temps à se traduire en véritable décision politique ou technique qui bénéficie de l'aval préalable d'un large consensus, ce qui lui octroie plus de légitimité. Les nouveaux rôles assignés par la Constitution du Royaume du Maroc à la société civile et la dynamique nationale en cours, notamment l'élaboration de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, ont guidé l'adoption d'un Programme d'appui ambitieux au profit des associations environnementales qui ont connu une évolution remarquable ces dernières années, passant d'une centaine d'associations au début des années 2000, à plus de 2000 associations en 2013 (Ministère de l'Environnement, 2013).

Nous citons à titre d'exemple la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement présidée par SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA HASNAA, qui a initiée une démarche de prise de conscience et de responsabilisation partagée, impliquant tous les acteurs potentiels du Changement sous la bannière : « TOUS POUR L'ENVIRONNEMENT ». Cette démarche a comme substrat le partage de l'engagement, une stratégie pour le développement durable et l'éducation des plus jeunes. Elle vise à impliquer les acteurs (ONG, collectivités, administrations publiques), créer un mouvement de mobilisation de toutes les strates de la société et pérenniser toute action initiée, sur le long terme. Dans le cadre du projet de la réserve (RBIM), la Fondation a inscrit ses actions dans le cadre de partenariats conventionnels avec l'ensemble des intervenants publics et privés pour mettre en valeur la dimension du développement durable des projets menés dans la zone, en engageant un programme global d'éducation au développement durable et de sensibilisation autour de :

- La création des conditions de dialogue et de communication entre les acteurs ;
- L'acquisition des connaissances sur les caractéristiques bioécologiques et socio-économiques de la RBIM et l'élaboration des outils de diffusion ;
- La réalisation, d'outils pédagogiques qui intègrent aussi bien les spécificités de la région que les enjeux liés à la préservation des ressources naturelles ;
- L'organisation des ateliers « Eco-écoles » d'information et de formation des directeurs des établissements scolaires et des coordinateurs du programme « Eco-école » des provinces de la zone du projet. Cette action vise à promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable par la participation active des élèves des écoles afin de faire émerger et de stabiliser des comportements écologiques et de gestion durable des ressources naturelles. Les ateliers se focalisent sur divers sujets et

- techniques relatifs à l'environnement propre, à la préservation du patrimoine de la RBIM et sur la sensibilisation des enfants au respect de leur environnement ;
- L'organisation des ateliers « Jeunes reporters » visant à promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable, par l'expérience personnelle et l'éveil des consciences citoyennes des plus jeunes. Les ateliers se focaliseront sur divers sujets tels que les techniques journalistiques en faveur de la protection de l'environnement, les spécificités de la RBIM et le rôle des média dans le domaine de la préservation de la nature ;
 - La promotion du tourisme responsable au niveau du Parc National de Talassemtane et des sites les plus fréquentés de la RBIM à travers la mise en œuvre de la labellisation clef verte pour les petites structures touristiques et gîtes ruraux de montagne ;
 - Le lancement du projet de gestion et de valorisation durables des Plantes Aromatiques et Médicinales : contribution à la promotion et au maintien de la biodiversité par la promotion d'un usage et d'une valorisation durables des plantes récoltées à l'état sauvage, préservation et amélioration des milieux naturels et l'émergence et la diffusion de techniques et de pratiques efficaces.

Durant la dernière décennie, le Maroc a développé dans le domaine de la coopération relative à l'environnement, un large éventail de partenariats internationaux. Cette action de coopération dans le cadre multilatéral s'est caractérisée par une participation active et effective dans les processus et les institutions de coopération à l'échelle globale et régionale. L'action de coopération a bénéficié de l'assistance de plusieurs organisations multilatérales internationales notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la Banque Mondiale, le Programme d'Assistance Technique pour l'Environnement Méditerranéen (METAP) et le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM). Dans le cadre de la Convention sur la Biodiversité Biologique, le Maroc a mis en place le Centre d'Échange de l'Information (CHM) pour faciliter l'accès à l'information sur les espèces de la biodiversité, donner l'inventaire actualisé des espèces ainsi que la classification systématique correspondante et géo-localiser les espèces sur des cartes thématiques. Certes, la gestion transversale et multi-actionnaire de l'ensemble des institutions présente une série d'inconvénients qui se caractérise par une dispersion des efforts et un risque fort redoutable d'un pouvoir multi-céphalique pouvant amener à un manque d'harmonie et de concertation dans la prise de décision, ou même à un désengagement de toutes les responsabilités.

6.6.2 Cadre légal

Le processus d'identification de la législation nationale, relative à la diversité biologique, a nécessité la compilation d'une masse importante de textes en vigueur. Les différentes sources d'informations, auxquelles on a eu recours, nous ont permis de trouver une quantité inestimable de références législatives et réglementaires liées à ce domaine d'intervention. Toutefois, la première loi qui a encadré la création d'aires protégées a été le Dahir du 11 septembre 1934 sur les parcs nationaux, qui prévoyait entre autre l'interdiction d'actions qui pouvaient entraîner des modifications du milieu. À cette loi est venu s'ajouter la même année le décret viziriel du 24 septembre 1934 qui énonçait la procédure à suivre pour la création d'un parc naturel, et un arrêté présidentiel en 1946 portant sur la création d'un Comité consultatif sur les parcs nationaux. En plus de ces lois et décrets, il y a en plus une série d'autres lois qui peuvent avoir un impact sur la création d'aires protégées, notamment la loi forestière de 1917, le Code des investissements agricoles de 1969, le Dahir de 1976 relatif à l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie forestière. Afin de remédier à ce problème, la Loi n° 07- 22 de 2010⁵⁹ sur les aires protégées définit cinq (05) types d'aires protégées (Voir Annexe) :

- 1) le parc national est une aire protégée qui a à la fois vocation de protection de la biodiversité et des paysages et d'utilisation par le public à des fins récréative, d'éducation, de tourisme, et scientifique dans le respect du milieu naturel et des cultures locales ;
- 2) le parc naturel, où les objectifs sont la protection des ressources naturelles et des processus écologiques tout en pérennisant l'utilisation des ressources naturelles ;
- 3) la réserve biologique est un espace fragile appartenant uniquement à l'État et dont le but est la conservation des espèces et des écosystèmes présents, ne permettant que la recherche scientifique et les activités éducatives ;
- 4) la réserve naturelle est une aire protégée qui vise la conservation et le maintien de la faune sédentaire et migratrice, de la flore, ou des formations géologiques d'un intérêt particulier afin de les préserver ou les reconstituer ;
- 5) le site naturel est qui présente des éléments naturels ou à la fois naturels et culturels exceptionnels suffisamment rares pour qu'ils soient protégés.

⁵⁹ Voir Dahir n° 1-10-123 du 3 chaabane 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées.

Le projet de loi ne définit pas encore l'administration gouvernementale compétente pour la gestion d'un système d'aires protégées marocain. On y trouve toutefois que toute administration ou collectivité locale pourra faire la demande de création d'une aire protégée, et que l'administration compétente gouvernementale émettra un jugement trois mois après la demande. Chaque aire protégée devra être soumise à un plan de gestion élaboré par l'administration ou la collectivité locale concernée en concertation avec les populations locales et soumise à l'approbation de l'administration compétente (Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité du Maroc, 2008).

L'ancienneté des textes constitue un témoignage réel qu'une certaine conscience a toujours existé, mais reflète cette vision coloniale «*ressourciste*» qui limite l'accès aux populations par une mise en cloche des espaces et des ressources naturelles. La colonisation, en 1912, et la mise en place du protectorat, enclenchent un processus de construction d'un État moderne, centralisé et interventionniste dans l'ensemble des domaines de la société. Il convient ainsi d'explicitier ce temps colonial qui a déstabilisé les structures sociales en se servant du «copier-coller» de la législation française en l'extrapolant sur le territoire des tribus marocains. Goeury (2007) évoque à cet égard, une dépossession des terres et une perte de légitimité et de liberté d'aménagement des populations locales de leur territoire. Les parcs nationaux sont, ainsi considérés comme des conservatoires de la biodiversité et des modes de vie traditionnels, à protéger au profit de populations exogènes, allant à l'encontre des besoins des populations allogènes (Goeury, 2007). L'instauration du Dahir de 1917 par les administrateurs français a défini un statut particulier pour les espaces forestiers en réglementant leur usage et leur exploitation. D'espaces collectifs, ils deviennent des espaces publics gérés par le pouvoir central. Les populations locales ne conservent qu'un simple droit d'usage comme réminiscence de leur droit de propriété.

Le Dahir de 1934⁶⁰ qui définit le statut des parcs nationaux a assommé un autre coup de fouet d'accaparement des terres collectives, notamment par son article premier qui stipule que :

« Les régions ou sections de régions naturelles de la zone française de l'empire chérifien dont il importe, pour des raisons scientifiques ou touristiques, et d'une manière générale, d'utilité sociale caractérisée, d'assurer le maintien de leur état existant, peuvent être érigées en parcs nationaux ».

⁶⁰http://www.eauxetforets.gov.ma/files/editor_upload/file/upload_pdf/userfiles/image/PDFs/legislation_forestiere/Dahir_Parcs.pdf

L'apport de (Goeury, 2007) à ce propos nous révèle ce changement qui affecte le devenir de ces populations ayant cohabités, pendant des siècles aux détriments des ressources naturelles léguées par ces espaces tel que souligné par l'auteur : «...*dans un pays marqué par le nomadisme et la transhumance, ces territoires sont souvent considérés comme des espaces indispensables à la survie des communautés pastorales qui les inscrivent dans leurs territoires de parcours étalés*». (Goeury, 2007 : 233).

L'intérêt particulier que portait l'État marocain indépendant à la préservation de son patrimoine naturel a été renforcé depuis la ratification d'un certain nombre de conventions internationales, notamment la Convention sur la Diversité Biologique en 1996. Cette politique, qui vise notamment à mettre en place un réseau national d'aires protégées, s'est heurtée à une législation ancienne, dont les dispositions ne répondaient plus aux principes internationaux qu'il convient d'appliquer aux aires protégées. En réponse au sommet de Rio de 1992, une enquête sur les aires marocaines à protéger, achevée en 1994 a abouti au Plan directeur des aires protégées en 1996, avec l'identification de 1.080.000 ha comme Sites d'intérêt biologiques et écologiques, (SIBE) répertoriés à partir de leurs qualités écologiques. Ainsi, et pour mieux répondre à ces principes internationaux et s'adapter à l'évolution que connaissent la protection et la gestion durable du patrimoine naturel, la *loi 22-07* relative aux aires protégées a vu le jour. Cette dernière traduit la détermination du Maroc en ce qui concerne l'extension de son réseau d'aires protégées, en quantité et en qualité, sur la base du réseau des SIBE, qui sont retenus comme sites de grande importance pour la conservation et la valorisation de la biodiversité, en harmonie avec les conventions et les accords régionaux et internationaux auxquels le Maroc a souscrit.

L'action de transformation d'un espace en parc national, forte de sa légalité et de sa légitimité à l'échelle internationale, écrase les revendications locales sur l'idée de propriété collective. Le HCEFLCD entreprend une démarche singulière de zonation par objectifs pour la création des aires protégées. Ces objectifs sont-ils biologiques ou développementalistes ? Mais à mon sens, il s'agit plus d'un objectif de main mise sur les espaces et les ressources naturelles. L'instauration des mises en défens et la définition de la mobilité des populations locales par le biais d'un zonage restrictif est perçue par les populations locales comme un «néo-colonialisme» si on adopte le terme de Goeury (2007), visant à consolider la vision ressourciste coloniale et la dépossession des populations de leurs espaces collectifs.

La conciliation avec un développement local durable constitue sans nul doute le principal défi des programmes de conservation de la nature au Maroc. Cependant, la Constitution du Royaume du Maroc de 2011, fait référence au droit des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir à l'accès à l'eau et à un environnement sain (Article 31), aux règles relatives à la gestion de l'environnement, à la protection des ressources naturelles et au développement durable (Article 71). Elle a instituée un Conseil économique, social et environnemental (Article 151) (Constitution du Maroc, 2011)⁶¹. En plus, la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la Diversité Biologique et son plan d'action, ont pour objectif principal de protéger le patrimoine biologique du Maroc tout en restant respectueux des pratiques sociales et des conditions économiques des populations qui tirent leurs ressources de l'environnement (Secrétariat d'État chargé de l'environnement du Maroc, 2004).

Nous constatons à cet égard, le caractère d'incitation à la participation de la population notamment par l'expression : « *rien ne peut se faire dans le domaine de la préservation des ressources naturelles sans la participation, la contribution et l'intégration des populations locales et que tout investissement de conservation resterait infructueux sans l'appui des utilisateurs* » (Secrétariat d'État chargé de l'environnement du Maroc, 2004 : 69). La reconnaissance du fait qu'une coordination et le concours des intervenants publics et privés est nécessaire et que la conservation in situ, sous forme d'aires protégées, est l'approche recommandée et priorisée.

La Stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la Diversité Biologique (Secrétariat d'État chargé de l'environnement du Maroc, 2004) contient cinq objectifs principaux qui sont déclinés différemment selon les écosystèmes : 1) Conservation et gestion durable de la biodiversité ; 2) Amélioration des connaissances ; 3) Sensibilisation et éducation ; 4) Renforcement des cadres législatifs et institutionnels et 5) Renforcement de la coordination interne et de la coopération internationale. Le quatrième rapport national sur la biodiversité souligne avec acuité la conciliation entre «développement» et «conservation», pour les populations rurales, qui manquent suffisamment d'infrastructures de base, vivant dans des zones écologiquement fragiles et dépendent dans leur quotidien de l'exploitation des ressources naturelles. Il introduit la notion de «développement humain équilibré», dans

⁶¹ Voir : http://www.amb-maroc.fr/constitution/Nouvelle_Constitution_%20Maroc2011.pdf

un pays semi-aride, manquant de sources d'énergie, avec des besoins croissants pour une population en augmentation continue. Dans les progrès accomplis, plus de 2,5 millions d'ha ont été sélectionnés pour constituer un réseau d'aires protégées que le HCEFLCD prévoit de mettre en place avant la fin de 2012 dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées. Il est important de signaler qu'en marge de la mise en place de 154 SIBE par un programme national sur les aires protégées, 24 sites sont actuellement inscrits dans la liste Ramsar, une aire intercontinentale a été conclue avec l'Espagne et 3 sites MAB ont été appuyés par l'UNESCO. Il convient de souligner un passage dans le document qui illustre parfaitement l'objectif principal de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité à savoir : *«L'une des préoccupations majeures du pays est d'assurer la protection du maximum de ses écosystèmes et que ce dernier œuvre dans le sens de l'objectif mondial»* (Secrétariat d'État chargé de l'environnement du Maroc, 2009 : 74).

Les sites créés à ce jour ciblent la protection d'espèces emblématiques, de la mégafaune ou de la méga-flore, toutefois des sites qui présentent des écosystèmes uniques ou des espèces endémiques importantes, moins charismatiques ou visibles, seront aussi protégés. Le vocable «gestion participative» ne figure nulle part dans le rapport et ne porte aucune indication sur un mode opératoire territorialisé, sauf sous cette citation :

«Les populations des forêts de montagne sont marquées par un haut niveau de pauvreté ; l'agriculture y est marginale et la forêt, soumise à une très forte pression, constitue la principale source de revenus pour ces populations. Cette situation est aggravée par l'absence d'une réglementation appropriée pour une gestion participative, en terme de cogestion, de ces espaces boisés...» (Secrétariat d'État chargé de l'environnement du Maroc, 2009 : 19).

Les contraintes énumérées dans le rapport portent à croire que la stratégie et le plan d'action national de la biodiversité, n'ont pas pu progresser au rythme souhaité, et l'insuffisance ou le conditionnement de financements proposés par les instances internationales pour la réalisation des actions sont pointées du doigt au premier lieu. Ensuite, le rapport souligne le manque d'intérêt du secteur privé vis-à-vis de la rentabilité des investissements liés aux projets « écologiques » et qui freine d'avantage la priorisation des actions à caractère social. L'insuffisance des moyens humains et matériels et le manque de coordination et de synergie entre les programmes sectoriels et intersectoriels en matière d'aménagement du territoire, et d'un cadre national commun de planification en matière de biodiversité constituent aussi un point à améliorer pour l'atteinte des objectifs escomptés.

Il importe de souligner d'autres programmes et stratégies sectorielles en matière de préservation de l'environnement et de conservation des ressources naturelles dont :

- La stratégie du « Plan Maroc Vert » adopté en 2008, afin de relancer l'économie du secteur agricole par l'amélioration des revenus des agriculteurs, la garantie de la sécurité alimentaire nationale, la protection des ressources naturelles des différentes régions et l'intégration de l'agriculture marocaine au marché national et international.
- La Stratégie et le Plan d'Action pour la gestion rationnelle des produits chimiques du Département de l'Environnement, élaborés avec l'appui de l'Organisation Mondiale de la Santé et en concertation avec les acteurs concernés.
- Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), dont l'option est de privilégier les mesures susceptibles de compléter les programmes sectoriels existants, de catalyser leur mise en œuvre et de promouvoir une véritable dynamique de développement rural et de lutte contre la pauvreté
- Le Programme Forestier National qui constitue le cadre stratégique de développement durable du secteur forestier à l'horizon 2020 pour la protection des sols et la régulation des eaux, la contribution au développement socio-économique des populations rurales, la protection de la biodiversité et de l'environnement, la production de bois pour l'industrie et l'artisanat, et la production de services (paysages, détente et loisirs) pour les populations.
- La Stratégie Nationale des Aires Protégées qui vise à délimiter l'extension des parcs et établit les bases pour leur aménagement et leur gestion.
- La stratégie d'aménagement des bassins versants qui permet d'évaluer les besoins à la fois pour la conservation des eaux et des sols et pour la protection et la maintenance de l'aval des infrastructures hydro-agricoles du pays.

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, le «Plan Maroc Vert», (PMV) considère l'agriculture comme principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté. Il a été lancé officiellement en avril 2008 et vise la réalisation de 1000 à 1500 projets de développement dans les différents secteurs de l'agriculture. En 2010 l'investissement total, autant public que privé, réalisé grâce à ce plan a atteint un milliard d'euros, dans le but d'atteindre un Produit Intérieur Brut Agricole de neuf milliards d'euros en 2020. D'une manière globale, la stratégie du Plan Maroc Vert (PMV) fait la différence entre l'agriculture intensive, industrielle et productiviste (pilier I) et l'agriculture solidaire à petite échelle

(pilier II) et propose une stratégie de développement adaptée pour les deux stratégies chacune en ce qui le concerne. Dans le cadre du deuxième pilier du “PMV”, un vaste programme d’identification et développement des produits locaux a été lancé dans toutes les régions du pays, afin de valoriser le patrimoine agroalimentaire en tant que moteur de l’économie rurale pour les agriculteurs à petite échelle. Au cours des dernières années, la province de Chefchaouen où se situe le Parc de Talassemtane, objet de notre étude, s’est illustrée par son appui fourni au développement des produits locaux emblématiques de la région.

Les différents acteurs publics et la société civile considèrent la valorisation et la promotion de la diversité des produits de la région comme un axe stratégique : fromage frais à base de lait de chèvre, viande de chevreau, huile d’olive, miel, figues sèches, haricots, samet (jus de raisin cuit), plantes médicinales et aromatiques...etc. Le développement de ces secteurs a atteint son point culminant avec le Forum International “Planète Terroirs”, organisé en juin 2010 à niveau de Chefchaouen, par l’association française “Terroirs et cultures” en partenariat avec une association locale très active dans ce domaine, *«l’Association Talassemtane pour l’Environnement et le Développement»* à Chefchaouen, (ATED). Toutes ces actions ont été reconnues par l’UNESCO en 2010 qui a désigné Chefchaouen comme *«communauté emblématique de la Diète Méditerranéenne»*.

Les objectifs stratégiques du programme décennal 2005-2014 du HCEFLCD consacrent la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers et visent, (i) la lutte contre la désertification, (ii) la conservation et le développement des ressources forestières et (iii) le développement humain dans les espaces forestiers et péri-forestiers. Les principaux axes qui s’inscrivent dans le plan opérationnel du HCEFLCD concernent plusieurs programmes prioritaires. La délimitation de l’espace et la préservation du domaine forestier, espace ouvert, qui allie à la fois la garantie du droit d’usage rationnel et le respect du droit de propriété et la domanialité de la forêt, revêt une place cruciale dans les programmes du HCEFLCD. Sur les 9 millions d’ha du domaine forestier, l’homologation a porté sur 3,94 millions d’ha (44 %) dont 144.000 ha immatriculés. La superficie en cours de délimitation s’élève à 3,98 millions d’ha (45 %), dont 2,68 millions d’ha en phase de dépôt. Le domaine forestier non encore touché par la délimitation concerne 977.000 ha (11%), essentiellement dans la région du Rif où cette opération se heurte aux oppositions des populations et des collectivités traditionnelles

(HCEFLCD, 2007). A ce propos, il convient de préciser que ces actions de délimitation accusent un retard notable dans la région du Rif en raison des oppositions des populations. La requalification de l'espace forestier par la régénération et le reboisement vise un potentiel stratégique de 40 000 ha par an, en donnant la priorité aux espèces autochtones (thuya, chêne liège, cèdre, arganier) et à la protection des forêts contre les incendies et les attaques parasitaires. Pour appuyer les efforts entrepris pour la régénération et la reconstitution des forêts, une compensation des populations concernées par les mises en défens forestières a été instituée par décret à partir de 2002. Ce programme comprend également la création de ceintures vertes et l'aménagement des forêts périurbaines à des fins de récréation et d'éducation relative à l'environnement, en partenariat avec les collectivités territoriales.

En ce qui concerne la protection des bassins versants à travers la lutte contre l'érosion hydrique qui limite la durée de vie des barrages, le HCEFLCD entreprend un ensemble d'actions pour la préservation des ressources en eau, la conservation des terres agricoles, la stabilisation des populations rurales et la conservation de la biodiversité. Le HCEFLCD entreprend des actions de réhabilitation des écosystèmes, de protection des espaces naturels et de développement des espèces animales menacées ou en voie de disparition par leur réimplantation dans leurs milieux d'origine. La démarche consiste à i) la restauration de l'équilibre naturel, (ii) l'équipement et infrastructures de l'espace et (iii) la valorisation pour en faire un moyen de développement local, notamment par le développement de niches d'écotourisme et la diversification de l'offre touristique par le tourisme vert. Ces espaces jouent également un rôle en matière d'éducation environnementale. La valorisation des produits forestiers consiste en l'organisation des usagers et des ayants droits en coopératives et associations, et le développement de liens autour de projets concertés, négociés et contractualisés de sorte à faire de ces entités de véritables petites entreprises partenaires de l'État, acteurs du développement local et régional, garant de la pérennité de la ressource et responsables sous l'angle du développement durable et du développement humain.

Fort de ce qui précède, les milieux forestiers connaissant une forte tendance à la réduction de leurs surfaces sous les pressions simultanées de plusieurs facteurs : défrichage au profit de l'agriculture, prélèvement des produits ligneux en quantité supérieure à la possibilité biologique et l'extension des surfaces urbanisées et des équipements. La surface totale forestière régresse annuellement de 31 000 ha en moyenne. Dans la région du Rif, où se situe notre zone d'étude de la RBIM, l'analyse à partir de photographies aériennes a permis

d'évaluer le recul de la forêt à l'équivalent de 5000 ha/an, soit un taux de recul de 35 %. Pour les agroécosystèmes, les projections confirment que le Maroc fera partie des pays à stress hydrique à l'horizon 2025. À cet effet, les disponibilités en terres agricoles connaissent à leur tour une tendance à la baisse, à la faveur du défrichage et de l'extension des zones de culture. Ce déséquilibre population/ressources sera encore plus prononcé dans les zones de montagnes et les oasis, où les tensions sur la terre et l'eau n'autoriseraient plus la pratique d'une agriculture conventionnelle (Rapport du Cinquantenaire de l'Indépendance du Maroc, 2005).

Le territoire marocain doit faire face à des pressions environnementales, sociales et économiques qui peuvent modifier, peut-être irréversiblement, les paysages et la richesse écologique. Il y a des espèces en danger d'extinction, menacées directement par l'activité cynégétique ou la coupe forestière, mais aussi indirectement par d'autres pratiques, telles que la l'abandon de pratiques agricoles, l'urbanisation incontrôlée, l'extraction de sable des plages, le développement du tourisme et le commerce illégal d'espèces ou le développement de secteurs et d'infrastructures liées à l'agriculture. Bien qu'il y ait de nombreux textes légaux appuyant la conservation des ressources naturelles, ces dernières se raréfient de plus en plus et la précarité, notamment en milieu rural est de plus en plus visible.

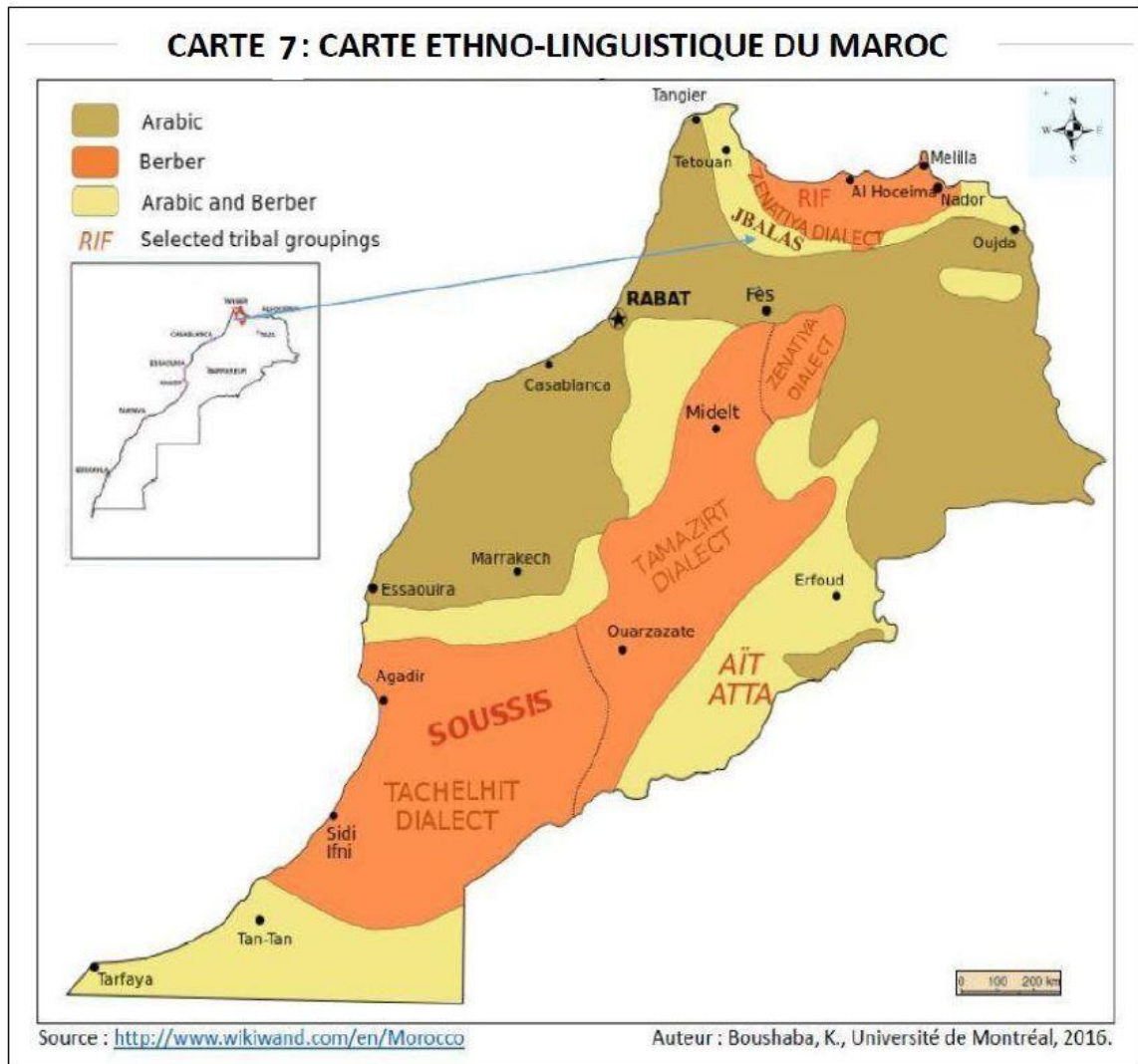
Chapitre 7 : le parc naturel de Talassemrane

7.1 Introduction au pays des Jbalas

A l'intérieur de ces grandes régions géographiques du Maroc s'inscrivent de petites unités spatiales identifiées par des critères de géographie physique souvent associés à des critères de genre de vie ou de forme d'économie. Ces unités correspondent aussi à des aires d'occupation humaine, souvent désignées par une dénomination de caractère tribal ou ethnique (Carte 7), c'est le cas du « *pays des Jbalas* ». Du point de vue tribal, les Jbalas correspondent à un groupe socio-culturel qui regroupe 44 tribus homogènes de point de vue sociographique (Zouggari et Vignet-Zunz, 1991). Bien que certaines tribus appartenant à ce groupe soient à l'origine berbères, elles ont été arabisées depuis des siècles et représentent le groupe arabophone du Rif occidental. Le parler des Jbalas est un critère distinctif de ce groupe par rapport à ses voisins. En effet, ce parler bien qu'il appartienne à l'arabe dialectal marocain, se distingue par un certain nombre de traits caractéristiques, notamment phonologiques (Messaoudi, 1999).

La chaîne du Rif (32 000 km environ) forme une belle barrière entre la Méditerranée et le reste du Maroc. Selon Vignet-Zunz (2011), il existe deux Rif, le Rif oriental amazighophone et majoritairement montagneux, et un Rif occidental à l'individualité marquée, physiquement parce que très arrosé, et humainement parce qu'arabophone depuis des siècles : c'est le « *Pays Jbalas* », qui nous préoccupe dans le cadre de notre étude sur la Reserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée, plus précisément la partie relevant de la province de Chefchaouen⁶², située au cœur de la chaîne du Rif occidental. C'est un pays de montagne qui aboutit de façon abrupte sur la Méditerranée. En plus de son caractère montagneux, sa faible ouverture sur la mer malgré des centaines de Km de côtes, son occupation par l'Espagne de 1912 à 1956 ont contribué à l'isoler encore plus du reste du pays.

⁶² Le nom Chefchaouen est composé de deux mots : « *Chouf* » qui signifierait « regarde » et « *echaouen* » le pluriel de « *ech* » en amazighe et qui signifierait « corne » désignant ainsi souvent le sommet de la montagne. Par conséquent, la signification de « Chefchaouen » serait alors « regarde les cornes » et plus précisément « regarde les sommets des montagnes ».



7.2 Le Parc de Talassemtane et la réserve (RBIM)

7.2.1 Milieu physique

L'inclusion de la Réserve de Biosphère Intercontinentale Méditerranéenne (RBIM) dans la liste mondiale des Réserves de Biosphère de l'UNESCO en octobre 2006 est le point culminant d'un processus initié par le Royaume du Maroc et la région Andalousie en février 2000. A cette époque, le *Ministère de l'Environnement du Royaume du Maroc* et le *Ministère de l'Environnement de la Junta d'Andalucía* ont signé un protocole pour le développement d'un programme de Coopération Transfrontalier entre l'Andalousie et le Maroc dans le domaine de l'environnement. Le 19 mars 2003, la Conseillère de l'environnement de la région Andalousie et le Secrétaire Général du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification du Royaume du Maroc, ont signé à Rabat la Déclaration d'Intention pour la Formulation de la Proposition de Création d'une Réserve de Biosphère

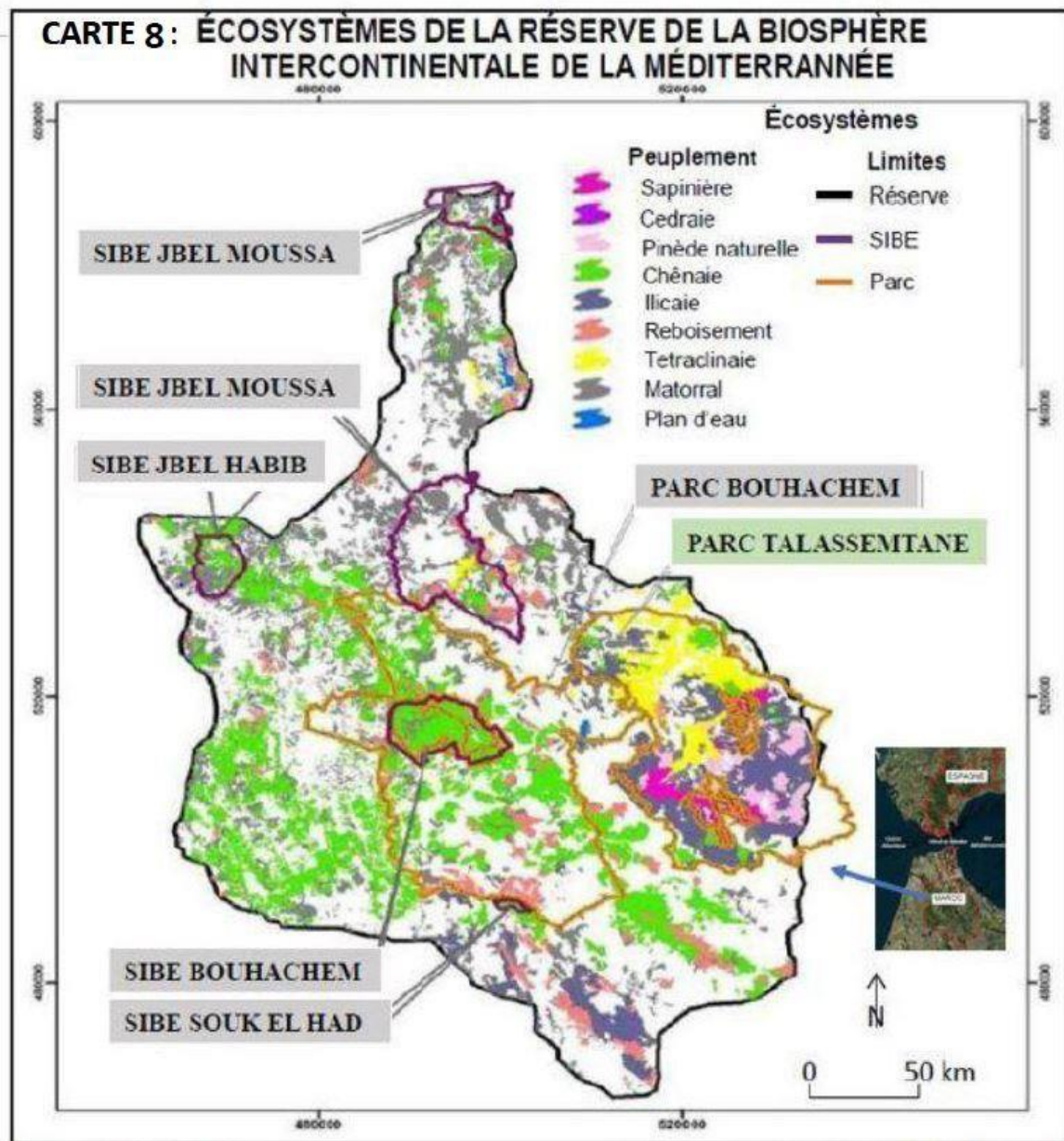
Transcontinentale. En complément, le Programme de Développement transfrontalier d'Andalousie et du Nord-Maroc a été approuvé durant la période 2003-2006 au sein du programme d'initiative communautaire INTERREG. Durant cette période (2003-2006), des actions visant l'élaboration de la proposition technique de la réserve ont eu lieu tant dans la partie marocaine qu'espagnole. Cela s'est traduit notamment par : la signature d'accords sur leur zone géographique, les catégories de zonage ou les bases du plan d'action pour la réserve (RBIM).

L'objectif principal du plan d'action est de promouvoir le développement humain intégral, participatif, durable et écologique. À cette fin, les priorités énoncées visent notamment à protéger et améliorer la qualité de l'environnement, la conservation, l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation et valorisation du patrimoine culturel. L'étendue de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée recouvre un total de 109 municipalités, dont 48 correspondent au nord du Maroc, réparties comme suit : 23 communes appartenant à la province de Tétouan, 17 dans la province de Chefchaouen, 07 à la province de Larache et une dans la province de Tanger. Ce groupe maintient les traits caractéristiques du milieu rural de la Méditerranée et dans ses paysages, on reconnaît les signes des modes de vie traditionnels associés aux zones de montagne.

La Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) présente un intérêt écologique majeur et abrite des espèces qui sont très rares au Maroc et qui ne se trouvent pas ailleurs (taux d'endémisme de plus de 10 %). Elle constitue depuis longtemps un couloir privilégié de passage de communautés vivantes naturelles (exemple du cèdre qui est venu du Nord et qui a donné sa forme endémique de *Cedrus atlantica*). Elle sert également de rempart mécanique et surtout biotique à la désertification. La RBIM est composée de plusieurs sites naturels exceptionnels dont le Parc National de Talassemtane (Carte 8).

Situé dans la portion orientale de la Dorsale calcaire du Rif, le Parc National de Talassemtane a été créé en octobre 2004. Sise au cœur du pays *Jbalas* et adossée à la ville de Chefchaouen, la zone du Parc National de Talassemtane (PNT) englobe 25 000 habitants, soit un peu moins de 5% de la population de la province du Chefchaouen. Le parc chevauche sur les deux provinces de Chefchaouen (80% de sa superficie) et Tétouan (20% de sa superficie). Il est inégalement peuplé, avec de grandes zones centrales sous habitées et des secteurs de concentration de population assez élevée. Il s'étend sur une superficie de 58.950 ha,

majoritairement incluse dans la province de Chefchaouen et une petite partie se situe sur la province de Tétouan (Tableau III).



Source: HCEFLCD, 2016.

Auteur: Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Sur les 34 communes que compte la province de Chefchaouen, 6 sont concernées par l'installation du parc (Tableau IV). Elles dépendent de deux cercles (Bab Taza et Bou Ahmed), et 4 caïdats (Bab Taza, Talembote, Assifane et Bou Ahmed). Le niveau important d'analphabétisme, 55 % d'après les statistiques nationales de 2004, frappe notamment la population adulte, les femmes et les personnes âgées, surtout dans les endroits éloignés des voies de communication et des écoles. Par sexe, le niveau d'analphabétisme chez les femmes est de 78 % et chez les hommes de 40 %. En ce qui concerne les principales activités

économiques, l'agriculture et notamment l'arboriculture fruitière, l'apiculture et les activités touristiques sont les plus importantes. Il faut souligner que la culture du cannabis exerce une forte pression sur les écosystèmes forestiers par défrichements (PDAGPNT, 2004).

Province	Cercle	Caïdat	Commune
Chefchaouen	Bab Taza	Bab Taza	Bab Taza
			Beni Derkoul
	Bou Ahmed	Talemboute	Talembote
			Tassift
			Beni selmane
Tétouan	Tetouan	Ben Hassane	Steha
			Oulad Ali
			Mansour
			Al Oued
			El Hamra

Tableau III : Découpage administratif du Parc

Province	Cercle	Caïdat	Commune
Chefchaouen	Bab Taza	Bab Taza	Bab Taza
			Beni Derkoul
	Bou Ahmed	Talembote	Talembote
			Tassift
			Beni selmane
			Steha

Tableau IV : Découpage administratif du Parc (Chefchaouen)

Dans le cadre de notre travail de recherche, notre choix des populations du Parc National de Talassemtane a porté sur les douars faisant partie du territoire du Parc où l'ensemble de nos entrevues ont été réalisés : Talambot, El kalaa, Oueslaf, Yaacouben, Dar Akoubaa, Zaouia, Ighermame, Taouraret et Amatrass. Avec son relief très accidenté caractérisant les montagnes rifaines, le Parc National de Talassemtane offre des paysages naturels de grande valeur patrimoniale à l'échelle de la méditerranée. Il abrite un grand nombre d'espèces végétales remarquables. La Sapinière y constitue la forêt la plus originale, avec une diversité floristique constituée par plus de 1000 espèces végétales (Tableau V).

Espèce végétale	Localisation géographique
<i>Sesleria argentea</i> var. <i>Gomarica</i>	Rif
<i>Festuca rifana</i>	Rif
<i>Bromus erectus</i> ssp. <i>Microchaetus</i>	Rif
<i>Anthericum font-queri</i>	Parc Talassemrane
<i>Buffonai strohlii</i> ssp. <i>Laevis</i>	Parc Talassemrane
<i>Moehringia tejedensis</i> var. <i>Rifana</i>	Rif
<i>Silene abietum</i>	Parc Talassemrane
<i>Silene cuatrecasasii</i>	Andalousie, Rif
<i>Poeonia coriacea</i> var. <i>Maroccana</i>	Rif
<i>Papaver rupifragum</i> var. <i>Maroccanum</i>	Rif
<i>Isatis djurdjurae</i>	Hauts Rif-Kabylie calcaires
<i>Erysimum incanum</i> var. <i>Maroccanum</i>	Rif
<i>Hesperis laciniata</i> var. <i>Rifana</i>	Rif
<i>Saxifraga wernerii</i>	Parc Talassemrane
<i>Ribes uva crista</i> var. <i>atlanticum</i>	Rif, Moyen Atlas
<i>Teline hosmariense</i>	Montagnes calcaires du Rif occidental
<i>Genista demnatensis</i> var. <i>Gomarica</i>	Rif
<i>Cytisus battandieri</i>	Moyen Rif, Haut Rif
<i>Ononis aragonensis</i> var. <i>Gomarica</i>	Rif Calcaireux
<i>Astragalus fontianus</i>	Sommets Rif occidental calcaire
<i>Astragalus granatensis</i> ssp. <i>Maroccanus</i>	Maroc
<i>Hypericum hyssopifolium</i>	Rif
<i>Cistus varius</i>	Rif, plateau central
<i>Marrubium fontianum</i>	Rif occidental calcaire
<i>Stachys fontqueri</i>	Rif occidental calcaire
<i>Phlomis caballeroi</i>	Andalousie, Rif
<i>Thymus vulgaris</i> var. <i>Capitellatus</i>	Parc Talassemrane
<i>Atropa baetica</i>	Andalousie, Rif
<i>Scrophularia eriocalyx</i> var. <i>Foliosa</i>	Rif
<i>Galium viscosum</i> var. <i>Rifanum</i>	Rif
<i>Lonicera kabylica</i>	Hauts sommets calcaires du Rif
<i>Ptilostemon rhiphaeum</i>	Haut Rif occidental calcaire
<i>Carthamus arborescens</i>	Bas Rif occidental calcaire
<i>Centaurea dissecta</i> ssp. <i>Affinis</i>	Rif
<i>Leuzea fontqueri</i>	Parc Talassemrane
<i>Hieracium castellanum</i>	Andalousie, Rif
<i>Scabiosa tomentosa</i> ssp. <i>Grosii</i>	Rif

Tableau V : Quelques espèces endémiques du Parc de Talassemrane
(Source: HCEFLCD, 1996)

Les analyses phytosocioécologiques entreprises dans le Rif (Benabid, 1982) permettent de définir pour le Parc Naturel de Talassemrane, les étages de végétation suivants:

- Thermoméditerranéen (au dessous de 1000m) - type subhumide tempéré à localement humide: formations potentielles de *Tetraclinis articulata*, *Olea oleaster*, *Quercus coccifera*, *Quercus rotundifolia* et *Quercus suber* observées dans les vallées au piémont ou sur les bas versants des montagnes. A leur niveau on peut observer quelques peuplements de *Pinus halepensis*.
- Mésoméditerranéen (1000 à 1400 m) - type humide ou localement perhumide frais: formations potentielles à *Quercus rotundifolia*, *Quercus faginea* et très localement *Quercus suber* sur substrat siliceux, avec apparition de quelques peuplements de *Pinus pinaster var. maghrebiana*.
- Supra méditerranéen (1400 à 1800m) - type perhumide froid : formations potentielles à *Abies maroccana*, *Cedrus atlantica*, *Quercus rotundifolia*, *Quercus faginea* au niveau desquelles s'observent des faciès à *Pinus clusiana var. mauritanica*.
- Montagnard méditerranéen (au dessus de 1800m jusqu'au sommet culminant du Parc), type perhumide très froid: formations potentielles à *Abies maroccana* et *Cedrus atlantica* qui peuvent céder la place sur la crête à des pelouses écorchées paraclimaciques.

Selon l'étude ethnobotanique des plantes médicinales du Parc national de Talassemtane, réalisée sur les utilisations traditionnelles locales et sur la diversité floristique de la pharmacopée de cette zone, 184 plantes ont été récoltées, réparties en 47 familles, 103 espèces végétales et 82 genres (Rhattas, Douira et Zidane, 2016). La plupart de nos entrevues confirment que ces plantes médicinales sont utilisées dans la majorité des cas par les femmes. Sur le terrain d'enquête, les femmes et les hommes se chargent équitablement de la collecte des plantes médicinales, le séchage, et le stockage, mais la collecte dans les zones réputées dangereuses, est effectuée seulement par les hommes.

Le parc national de Talassemtane héberge également une quarantaine de mammifères dont les plus remarquables sont le Singe magot et la Loutre. Plus de 100 espèces d'oiseaux, dont certains rapaces rares (Aigle royal et Gypaète barbu), s'observent au niveau du site. Les reptiles et les amphibiens y sont également représentés par une trentaine d'espèces (PDAGPNT, 2004).

La création du Parc National de Talassemtane en 2004 et de la RBIM en 2006 suit certainement les directives conversationnistes les plus contraignantes. La mise en place d'un parc national délie légalement et légitimement une portion de l'espace de sa dimension locale, au nom du bien commun qui est supérieur à celui de la collectivité. D'une superficie de 60 000 ha, ce site abrite une biodiversité remarquable avec 1380 espèces différentes, dont

86 espèces endémiques du Parc, 65 espèces rares, 81 espèces très rares et 9 espèces extrêmement rares.

Il contient en outre d'autres espèces rares qui sont désormais connues et décrites dans les manuels scientifiques du pays. Il est dès lors tout à fait logique que ce site, considéré comme réservoir de biodiversité au Maroc, retienne l'attention des autorités du pays qui lui ont conféré le statut de parc national, et qu'il soit érigé par l'UNESCO en « Réserve de biosphère » et intégré de ce fait dans la « Réserve de biosphère intercontinentale de Méditerranée » (RBIM) avec d'autres espaces protégés du sud de l'Andalousie. L'unicité de cette région et sa proximité avec l'Europe, constituent les raisons essentielles qui ont amené l'Union européenne à financer des projets de développement rural dans la région depuis les années 1990, et ce, dans le but de promouvoir le développement socio-économique de la région et de lutter contre la pauvreté, tout en préservant les ressources naturelles dans une vision de développement durable.

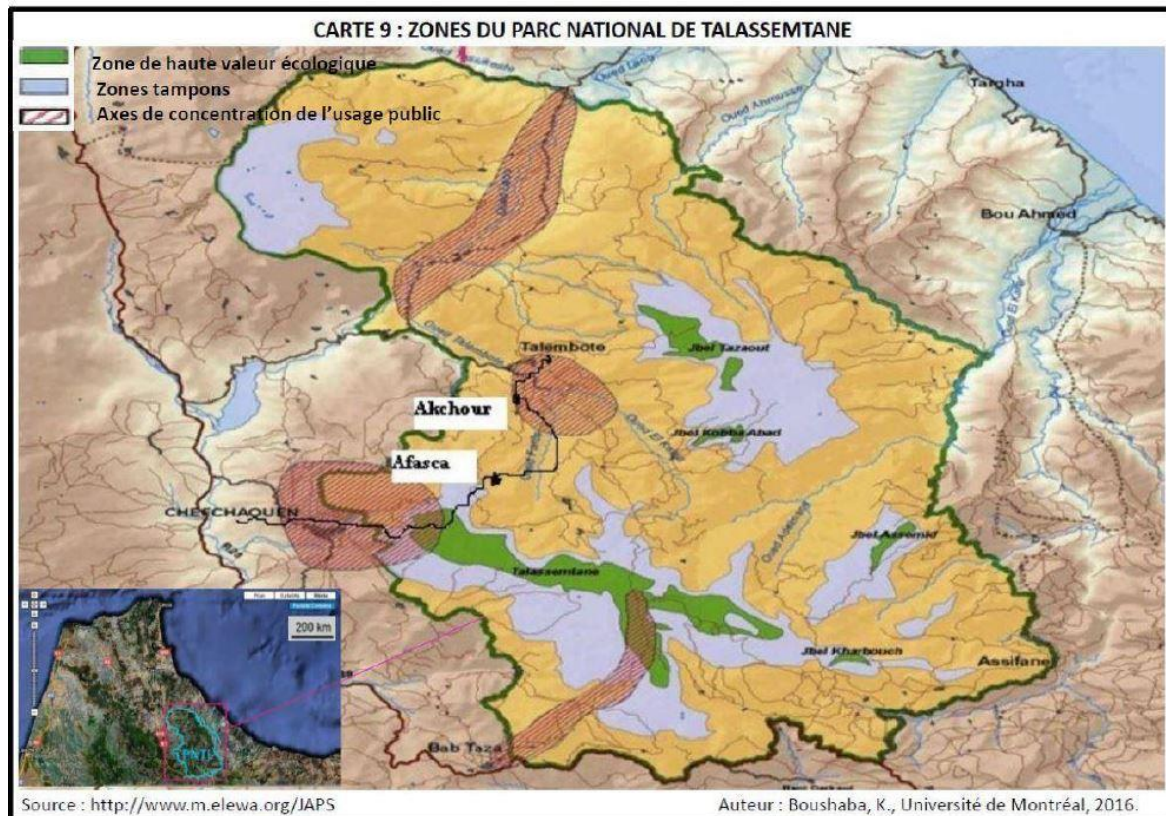
Le Parc National de Talassemtane a été créé par Décret n°2.04.782 du 08 Octobre 2004. Un Plan Directeur d'Aménagement et de Gestion du Parc (PDAG) élaboré en 1996 avait proposé un zonage provisoire, sur des échelles de temps de 5 à 10 ans, qui pouvait être modifié et être affiné en fonction des connaissances que les gestionnaires accumulèrent, pour tenir compte des contraintes écologiques, socio-économiques et culturelles.

Selon la loi promulguée par dahir n° 1-10-1234.782 du 16 juillet 2010 portant promulgation de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées, la validité d'un plan d'aménagement et de gestion d'une aire protégée ne doit pas excéder dix ans. Le PDAG a établi trois types de zones écologiques pour le PNTLS. Dans un ordre décroissant de restrictions aux droits d'usage et de la liberté d'accès pour les populations, nous avons (Carte 9) :

- La Zone Naturelle Protégée (ZNP) : 1.034 ha
- Le Sanctuaire Naturel Géré (SNG) : 2.568 ha
- La Zone de Gestion des Ressources Naturelles (ZGRN): 54.400 ha

Pour le PNTLS, le but est d'arriver à un classement en ZNP de la totalité des sapinières de Talassemtane (2.219 ha) et Tazaout (1.383 ha). Les zones situées hors ZNP, ont été classées en SNG qui visent à encadrer le plus possible le parcours afin d'en réduire progressivement l'impact et à engager des travaux de réhabilitation des écosystèmes les plus dégradés en favorisant la régénération et la plantation des espèces locales, résineuses et feuillus. L'établissement de modalités de gestion des espaces et de leurs ressources naturelles,

caractéristiques des ZGRN, découlent de processus participatifs, qui requièrent donc une réelle approche communautaire de la part des opérateurs et usagers de l'espace. L'état actuel du tissu relationnel de la zone du PNTLS, n'offre pas vraiment les qualités et les garanties nécessaires à la mise en place de tels modes de gestion. Il conviendra donc de considérer ceux-ci comme un objectif potentiel à atteindre, graduellement, et en usant du discernement nécessaire à une relativisation des situations (PDAG, 1996).



La gestion du parc cherche à encadrer l'usage des ressources et l'utilisation de l'espace, afin que les termes de ceux-ci ne puissent pas altérer le capital principalement forestier et à promouvoir toute forme de traitement visant à l'amélioration des parcours et des règles de sylviculture. En conséquence la promotion de ce type de gestion passe par un cadre restrictif et limitatif dans le temps et l'espace. En effet, ce zonage écologique intègre les spécificités conservationnistes d'une Réserve Naturelle Intégrale (RNI). L'interdiction englobe toutes les modifications des écosystèmes, toutes les formes d'exploitation du milieu végétal et du milieu animal, tous prélèvements sur les milieux abiotiques et biotiques, tous traitements sylvatiques, toutes modifications des structures paysagères existantes, toutes constructions d'infrastructures, et toutes implantations anthropiques temporaires ou permanentes.

Le PNTLS est intégrée dans le plan d'action de la RBIM, qui a réalisé des actions dans le but d'atteindre un développement rural durable local. Un Programme d'Usage Public (PUP) pour le Parc national de Talassemtane a été élaboré et publié en 2008, dans le cadre du Plan d'Action de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée. C'est la stratégie du parc en matière de planification et d'ordination de l'usage public. Le PUP présente un diagnostic de l'usage public, évalue la vocation de l'usage public et ses potentialités écotouristiques, analyse l'offre publique et privé, et la demande (profil du visiteur et patron de la visite). En fonction de cette analyse, le PUP a proposé un modèle d'usage public dans le parc, un zonage, et a formulé les lignes stratégiques et les sous-programmes d'action. Il y a eu deux grands projets liés aux ressources naturelles pendant ces dernières années : GEF-RIF (Protection et Gestion Participative des Écosystèmes Forestiers du Rif) et le programme MEDA. La première phase du GEF-RIF a été achevée en 1998 et la deuxième en 2001. Le programme MEDA financé par l'Union européenne, sur une durée de 5 ans (2001-2005), prorogé jusqu'à l'année 2007. Le budget du Parc est alimenté par la totalité de l'enveloppe financière consacrée au cinquième de ces pôles, mais bénéficie également des financements au titre des quatre autres pôles pour toutes les actions situées dans son périmètre qui s'y rapportent. La spécificité du programme MEDA est que la gestion financière des fonds européens est déléguée à l'administration marocaine. Ce n'était pas le cas du programme précédent, GEF-Rif, Gestion des écosystèmes forestiers, où les procédures financières étaient régies par l'Union européenne.

Les principales menaces qui nous ont été données par la direction du parc se résument à des défrichements liés à de nouvelles mises en culture de cannabis. 1 000 à 1 500 ha disparaissent ainsi chaque année au profit du cannabis. La contestation par les populations des propriétés foncières de l'État est d'autant plus facile qu'il y a souvent absence de délimitation formelle. La population s'appuie sur des certificats de jouissance sur le domaine forestier, délivrés à l'époque du protectorat espagnol, pour en revendiquer la propriété. Les délimitations du domaine, engagées de façon généralisée depuis les années 80 font l'objet de contestations multiples, en raison de la longueur des procédures (souvent supérieures à quatre ans) : le statut d'occupation des parcelles a souvent changé pendant ce délai. L'opposition des populations se traduit par des incendies volontaires, dont les auteurs sont difficiles à identifier. Ces incendies, la plupart du temps volontaires, détruisent en moyenne 500 ha par an (avec un pic de 4 500 ha en 2004). La lutte contre le feu reste très difficile, dans un massif montagneux aux versants escarpés, mal équipés en voie d'accès et au sous-bois dense. Le

parcours du bétail est axé essentiellement sur les caprins. La récolte de rameaux destinés à l'alimentation du bétail s'ajoute à cette pression directe. La récolte du bois pour l'alimentation des foyers domestiques (chauffage et cuisson des aliments) ; dans les secteurs d'altitude, où la période de chauffe dure six mois, la consommation de bois de feu est de 8 à 10 tonnes par ménage et par an.

Compte tenu des défrichements perpétrés par les jbalas dans la zone du parc pour la mise en culture du cannabis, il convient de préciser que l'économie du cannabis au Nord du Maroc nous confronte à la difficulté de distinguer l'aspect économique de l'aspect religieux. Selon Mouna (2009), l'élément religieux ne peut rien faire face à l'économie du cannabis. L'islam est une religion omniprésente dans la vie des croyants grâce au *faqih*⁶³ qui règle toutes les actions et les classe en obligations. Avec l'évolution de la société marocaine et de ses besoins, le *faqih* a été sollicité pour occuper une place de plus en plus importante dans le groupe. C'est l'homme le plus proche de la population, grâce aux croyances de cette population en un islam marqué par le culte des saints, l'austérité morale et les pouvoirs magiques. Le « *faqih* » engagé hébergé dans une chambre au sein de la mosquée. Il perçoit de la nourriture de tous les membres de la localité. Le partage des repas du *faqih* revient à la *jmâ'a*, c'est elle qui répartit les tours entre chaque foyer et se charge du paiement en nature du *faqih*. Le *faqih*, notamment celui payé en nature, est complètement happé par la dynamique de l'économie du cannabis ; la légitimation religieuse ne fait l'objet d'une investigation ni du *faqih*, ni du paysan des jbalas.

La religion chez les jbalas est en même temps doublée d'une autre opposition, celle de la réalité sociale qui s'oppose à toute forme de religiosité qui interdit la culture du cannabis (Mouna, 2009). Labrousse (2004) précise que la culture du cannabis permet, d'une part, la fixation de la population sur leur sol et, d'autre part, elle nourrit une corruption au nord du pays, sur laquelle le pouvoir central ferme les yeux pour acheter la fidélité des autorités et des élites locales afin de garantir la tranquillité d'une région traditionnellement rebelle ».

⁶³ Le *faqih*, en arabe classique, veut dire savant, un homme de savoir religieux, celui qui maîtrise le Coran, le hadith (parole du prophète) et la jurisprudence ; un homme qui endosse un double rôle : d'une part, une fonction religieuse et, d'autre part, une fonction sociale.

7.2.2 Les jbalas et leurs perceptions du PNTLS

Les revendications des populations locales sont délégitimées et rejetées au rang des archaïsmes de populations non conscientes des grands enjeux actuels de civilisation. Les populations trouvent peu de relais pour plaider leur cause face à la dépossession de leurs droits de propriété traditionnels après la création du Parc National de Talassemtane. La situation est semblable même après l'intégration du parc au sein du territoire de la RBIM en 2006. La «zonation par objectifs», approche du HCEFLCD permet de créer un gradient progressif dans la mise en défens et la conservation de la biodiversité. L'accès y est interdit, les activités développées dans le parc, ainsi que dans la zone tampon prévue, sont aussi très restrictives. L'action de classement et de délimitation progressive crée énormément de problèmes et de conflits d'intérêts avec les populations locales.

Ainsi, l'État dans de nombreux douars limitrophes au parc représente, pour les populations locales, un cadre injuste, contraignant et incapable de remplir ses devoirs. «Le projet étatique d'aire protégée est l'application nationale de directives internationales définies comme ultra légales et ultra légitimes, dans un contexte de mobilisation croissante autour des grandes questions environnementales», si on adopte le terme de Goeury (2007). Le Parc de Talassemtane est un emboîtement d'espaces aux statuts différents. Au cœur du parc, sont établies les zones naturelles protégées où toute activité, autre que l'étude scientifique, est interdite, afin de permettre le maintien d'écosystèmes remarquables et surtout la préservation et le développement d'espèce menacées d'extinction. Les populations sont obligées de se plier à la législation qui leur est imposée ou de se lancer dans des stratégies de contournement. Ensuite, sont déterminés des sanctuaires naturels gérés où les activités traditionnelles des populations locales sont permises sous contrôle des gardes forestiers du HCEFLCD.

Le processus de constitution de parcs nationaux au Maroc transforme profondément les relations entre les hommes et un espace. Les intérêts des usagers exogènes potentiels (Touristes, ONG locales et internationales) sont privilégiés par rapport aux usages des populations locales. L'action de conservation, considérée comme ultra-légitime à l'échelle nationale et internationale, dépossède les populations de leur droit de propriété traditionnel, c'est-à-dire de leur liberté d'agir sur l'espace. Même si elles déploient des stratégies de contournement, elles restent néanmoins toujours passibles de sanctions par la loi. De ce fait, même si les individus sont très rarement condamnés, ils ne se sentent plus maîtres de leur

territoire et au-delà de l'amende à payer, c'est surtout l'humiliation d'être rappelés à l'ordre et d'être traités comme des délinquants, voire des arriérés incapables d'intégrer la modernité internationale (Goeury, 2007).

Les habitants ne sont plus que des usagers devant respecter une législation coercitive qui définit et fige la circulation, les méthodes de production et les techniques de construction. La conservation de la tradition est décidée par le haut, au nom de sa valeur patrimoniale et dépaysante, alors que le bas réclame un droit à la modernité (c'est-à-dire au changement) pour quitter ce qui évoque, désormais, la misère. Les ONG apparaissent comme les intermédiaires et les médiateurs à même de résoudre les conflits. Cependant, elles participent à des encadrements par le haut et relaient l'action de l'État au nom de principes internationaux qu'elles partagent. Elles changent juste les formes de l'intervention, instrumentalisant l'action de providence pour créer un espace d'éducation et d'acceptation de ces principes internationaux qui justifient la mise en place du parc national.

Selon le HCEFLCD (2007), la gestion plus « top down » associée à un parc national n'est pas compatible avec la densité de population présente dans le PNTIS. Les règles émises sur l'aire protégée dans sa première mouture n'ont soit pas été communiquées aux populations locales, ou alors elles n'ont pas été respectées par celles-ci parce qu'elles entraient en conflit avec leurs besoins. Voilà pourquoi le nouveau Plan d'aménagement et de gestion du PNI propose le changement de statut de parc national à parc naturel ce qui implique une approche plus participative. Or, à travers l'ensemble des personnes interviewées, il semble que les années de gestion du territoire, sous le mode de « Parc National », n'ont ainsi pas donné les résultats escomptés. Il faut dire qu'à la mise en place du Parc avec la législation promulguée par Dahir de 1934, ne prévoyait pas la création d'aires protégées ayant un autre statut que celui de Parc national. La gestion du parc amplifie la mise en place de zones restrictives qui se fait progressivement aux dépens des intérêts et aspirations des populations et les compensations offertes aux populations pour les ressources auxquelles elles perdent accès reste une initiative très timide. Plusieurs récits des populations du parc nous semblent refléter la réalité des perceptions vis-à-vis de la gestion du Parc de Talassemrane :

[...]

M : [...] le parc appartient à «*Boughaba*»⁶⁴ [...] Nous sommes tout le temps pénalisés pour des activités de parcours en forêt [...], plutôt en mise en défens [...] les cultures des lisières de forêt n'ont pas d'impact n'est-ce pas ? [...] alors je ne sais pas pourquoi nous sommes privées d'accès à la terre défrichée [...] les reboisements et les régénérations en forêt sont programmées sans préavis de la population [...]

[Paysan jebli, Parc Talassemrane, 2010-04-15]

[...]

H : [...] les gardes forestiers verbalisent les paysans à leur guise [...] ils donnent accès à certains pour des cultures prohibées de cannabis [...] ils verbalisent d'autres pour le même acte [...] même pour le ramassage du bois mort qui est permis dans certaines zones du parc [...] il y'a des gens qui ont reçus des procès-verbaux pour ça [...] C'est un droit ancien [...].

[Femme jebli, Parc Talassemrane, 2010-04-20]

[...]

K : [...] Nous veillons au respect de la réglementation parce que les agents du parc nous le recommandent vivement [...] mais le parc est un espace de développement social pour nous autres, c'est un lieu de réglementation des parcours [...] c'est un espace pour se ressourcer en eau, en produits ligneux [...] maintenant c'est un lieu d'interdiction et de verbalisation [...]

[Paysan jebli, Parc Talassemrane, 2010-04-17]

7.2.3 Les gestionnaires et les responsables du PNTLS

Le personnel à la charge de la gestion du Parc est composé d'un directeur et de sept gardes forestiers qui dépendent du Service Provincial des Eaux et Forêts. Le manque de moyens humains conditionne la capacité de gestion, de surveillance et de suivi, en plus des missions de coordination et de concertation avec les différents intervenants locaux, provinciaux et nationaux du PNTSM. Ainsi, selon la direction du parc, il faudrait embaucher :

- Deux (02) ingénieurs pour le suivi de la biodiversité et pour l'écodéveloppement.
- Un (01) ingénieur pour les questions liées au développement des populations.
- Cinq (05) gardiens pour les secteurs administratifs du parc.

⁶⁴ Un terme qui désigne le garde forestier.

La direction du parc recommande un renforcement des capacités des gestionnaires et différents acteurs sur la gouvernance, au renforcement de l'échange international d'expérience pour les gestionnaires, au maintien du zonage du parc qui représente un outil de gestion flexible par excellence, et au développement des programmes d'éducation et de sensibilisation environnementale pour les partenaires (populations, et opérateurs touristiques). Les principaux défis pour les gestionnaires ont trait au cadre juridique inapproprié, au manque de coordination, au manque de programmes de sensibilisation et de communication, et à la faible intégration de la population locale. Des défis particuliers et contextuels (selon les cas) existent aussi. Il s'agit par exemple de la pollution résultant de la sur-visite des sites, de la surexploitation des ressources hydriques par les populations, et des délits perpétrés par les populations en raison de leur exclusion. A ce propos, nous évoquons certains extraits des entrevues avec les responsables du parc qui illustrent cette vision conservatrice malgré les discours vantées de participation des populations à la gestion du parc par la mise en place des coopératives et des groupements de coopératives d'intérêt économique :

[...]

D : [...] le zonage du parc nous crée beaucoup de problèmes avec les populations [...] ils n'ont aucun souci pour la préservation des ressources naturelles [...] leur souci est d'en tirer profit au maximum de la forêt [...] l'administration a essayé de les regrouper dans des coopératives pour pouvoir les compenser de l'accès au parc [...] notamment lors des activités de régénération et de reboisement nécessitant des mises en défens pour que la forêt retrouve son état de climax [...]

[Un forestier au parc de Talassemtane, 2010-05-07]

[...]

D : [...] Depuis l'installation du parc, le nombre de délits est en hausse, notamment pour des défrichements [...] la plupart des usagers cherchent profit par des cultures des lisières en cannabis [...] le manque de moyens nous nous permet pas de maîtriser totalement la situation [...]

[Un forestier au parc de Talassemetane, 2010-05-07]

L'abandon de la gestion centralisée et des prises de décision politiques, sans la participation d'autres acteurs ou groupes sociaux impliqués, est loin d'être envisageable dans le parc. Les pratiques peu durables des communautés locales et le manque de ressources (économiques,

techniques) des différents départements justifient le fait de faire très peu pour changer la situation. Bien que la conservation soit présente dans les discours, il n'y a pas une vision intégrée de la problématique ou des alternatives pour palier à la situation parmi les différents acteurs. La problématique environnementale est transversale à tous les secteurs, mais le regard des acteurs gouvernementaux est clairement sectoriel. Le poids de certains domaines, dont l'agriculture ou l'économie, est une preuve de l'importance secondaire de l'environnement dans les politiques publiques menées par l'État. Le discours environnementaliste est dominant parmi les politiciens. Les entrevues relatent un intérêt économique du secteur public et des opérateurs touristiques vis-à-vis du développement des activités écotouristiques au parc.

7.2.4 Les acteurs de coopération locale et internationale

Le Parc compte sur un nombre important d'associations et d'organisations exerçant une activité de dynamisation et de stimulation des tissus sociaux et productifs afin d'augmenter le niveau de développement socioéconomique. En raison de la proximité du continent européen, plusieurs organisations non gouvernementales internationales travaillent également dans la zone (Tableau VI). Cette effervescence associative s'est traduite par de nombreux projets de développement qui ont été mis en œuvre (Tableau VII) pendant les dernières années, tels que la création et l'aménagement de gîtes, l'amélioration des approvisionnements, le lancement d'entreprises et de coopératives, la mise en valeur des ressources potentielles par l'écotourisme, la formation et la qualification professionnelle, la production d'énergie solaire, la signalétique, la création d'itinéraires, etc.

La population locale manifeste une grande méfiance vis-à-vis des ONG travaillant dans le PNTLSM. Nous retenons à ce propos, un extrait avec un travailleur d'une association locale :

[...]

L : la population locale n'a pas confiance dans le travail des organismes étrangers qui travaillent ici [...] il y a un problème de canalisation des bénéfices des projets [...] c'est qui le bénéficiaire [...] La situation est la même dans les douars [...] Les gens cherchent le changement de situation précaire à court terme, c'est ce qui compte pour eux [...].

[Un paysan jebli travaillant dans une association, 2010-04-15]

ACRONYME	ASSOCIATION	TERRITOIRE
ADL	Association de Développement local	Chefchaouen
ATED	Association Talasemtane pour l'environnement et le développement	Chefchaouen
ADEM	Association pour le développement et l'environnement des montagnes du Nord	Chefchaouen
Ain Hausin	Association Aïn Hausin	Chefchaouen
Association Akchour	Association locale Akchour pour le développement et l'environnement	Chefchaouen
ENNOUR	Association Ennour pour le développement rural et la solidarité sociale	Chefchaouen
Association RIF EL ANDALOUS	Pour la Préservation du Patrimoine de Chefchaouen	Chefchaouen
ASSBI	Association pour le soutien aux services de base intégrés en milieu rural	
Targa	Association Targa	Rabat
ANOC	Association nationale des éleveurs ovins et caprins	Rabat
CCN	Chefchaouen Chasse et Nature	Chefchaouen
F. MOHAMED V	Fondation Mohamed V pour la Solidarité	Maroc
MOSAYCO MEDITERRANEO	ONG de coopération au développement	Maroc
IPADE	IPADE Fondation pour le développement	Madrid
MOVIMONDO	Movimondo Maroc	Italie
GIZ-PGPE	Agence pour la coopération allemande	Allemagne
ACTLC	Association catalane pour le temps libre et la culture	Catalogne
AADMT	Association des amis des sports de montagne	Tétouan
AUSC	Association Union sportive de cyclisme	Chefchaouen
AGRC	Association de guides de randonnées culturels	Maroc
ART	Association de randonneurs de Tanger	Tanger

Tableau VI : Associationnisme du PNTLS (PUP, 2008)

Les hameaux de montagne qui ont historiquement fait de la forêt leur moyen de vie, sont attributaires des terrains que les diverses tribus ont toujours utilisés pour leur subsistance basée essentiellement sur l'élevage et l'agriculture. Le manque d'une délimitation officielle de ces terrains, de leur surface, des zones exploitées par les divers hameaux a représenté l'une des plus grandes difficultés lors de la délimitation du Parc.

ASSOCIATION	PROJETS
ADL	Mise en fonctionnement d'une infrastructure d'écotourisme dans les douars de Jebel Kelti, Parc National de Talassemtane Amélioration de la gouvernance dans la municipalité de Chaouen
PRODIVERSA (Espagne)	Projets de développement rural en collaboration avec ADL
ATED	Stratégie de Tourisme de la Province de Chefchaouen
<i>Fundación ETEA para el Desarrollo y la Cooperación</i> (Espagne)	Stratégie de Tourisme de la Province de Chefchaouen
Association catalane pour le temps libre et la culture (ACTLC) (Espagne)	Stratégie Tourisme Rural de la Province de Chefchaouen (2002-2007) Renforcement du tissu associatif pour la dynamisation d'activités productives dans les zones rurales de Chefchaouen (2007-2009) Projet pour le renforcement de la gouvernance
Association Targa	Plans Communaux de Développement des communes rurales
Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'environnement	Actions pour l'amélioration de la durabilité et la protection de l'environnement dans la RBIM
IPADE Fondation pour le développement	Projets de développement rural
Coopération Technique Belge (CTB)	Promotion des micros entreprises rurales dans le Nord du Maroc à travers l'appui au secteur du microcrédit
Artgold (PNUD)	Promotion de la gouvernance et coordination d'initiatives de développement dans le territoire.

Tableau VII : Projets de quelques associations du PNTLS (PUP, 2008)

Cette délimitation non seulement conditionne le domaine public mais encore l'aménagement et la régulation des activités sylvicoles et touristiques. Il y a des hameaux qui présentent parfois quelques réticences face au développement de certaines activités d'usage public, en raison d'un manque de connaissance ou de la crainte que de nouveaux usages puissent reléguer leurs activités traditionnelles. Le Parc requiert de tenir en compte l'idiosyncrasie locale et d'essayer de porter les plus grands efforts sur l'implication de la population dans une démarche participative permettant que celle-ci se sente engagée et concernée par le projet.

Il y a plusieurs associations d'utilité publique, à but non lucrative au Maroc.⁶⁵ La plupart sont des petites organisations locales, des coopératives, mais on trouve aussi dans le parc, des organisations internationales dont le PNUD ET la GIZ. Nombreux sont les programmes et les projets où les nécessités ne sont pas définies en partenariat direct avec la population locale. Les rapports entre les coopérateurs et la population ont encore aujourd'hui des similitudes avec les anciens rapports de l'époque coloniale. Il s'agit de les aider et de leur montrer comment faire pour sortir de la pauvreté sans détruire l'environnement. Dans ce même sens, les rapports existants avec les politiciens gestionnaires et techniciens du parc répondent à la même logique. Il y a toujours cette volonté de changement de modèle de développement du territoire et des populations.

7.2.5 Les visiteurs du parc et les opérateurs touristiques

Les activités écotouristiques devraient donc se dérouler en milieu naturel, contribuer à l'éducation culturelle et environnementale des touristes et des communautés locales, soutenir la conservation de l'environnement, améliorer le bien-être des communautés locales par le biais de bénéfices économiques dans une perspective de développement durable et s'opérer à petite échelle afin de renforcer *l'empowerment* et la participation des communautés locales. Ces activités se sont développées avec le temps pour devenir une activité de masse dans le parc de Talassemtane, menaçant ainsi les milieux fragiles puisqu'elle représente une pression au-delà de la capacité d'accueil. Les résultats obtenus lors de nos entretiens avec quelques opérateurs touristiques du parc ont montré que le nombre de visiteurs étrangers a augmenté progressivement, avec une préférence de séjour pendant la période printanière pour les étrangers selon un taux de 69 %, alors que pour les marocains, le séjour de la période automnale est de 78 %. En parallèle, environ 36 % des étrangers et 35 % des marocains préfèrent découvrir les traditions et la culture locale. D'autre part, 20 % des étrangers viennent uniquement pour découvrir la diversité écologique et floristique dont recèle le Parc National de Talassemtane, sans oublier les 8% des marocains qui viennent, eux aussi, pour faire leurs recherches sur la diversité floristique du Parc. Mais pour les autres périodes (hivernal, estivale et automnale), les étrangers préfèrent pratiquer la randonnée pédestre alors que pour les marocains dans les périodes hivernale, estivale et printanière ils préfèrent découvrir la tradition locales. Ces résultats montrent bien que le produit écotouristique

⁶⁵ Voir : http://www.sgg.gov.ma/Portals/1/association_pdf/liste_Associations_RUP.pdf

développée pour les opérateurs touristiques tend vers la découverte de la nature. Ainsi, plusieurs circuits écotouristiques avec des atouts écologiques ont été balisés dans toutes les zones du parc.

Les problèmes perçus, bien du côté des représentants du Ministère du Tourisme comme des principaux opérateurs, sont les mêmes : le manque d'investissement du gouvernement dans ce secteur et les besoins en éducation et en sensibilisation environnementale de la population locale. Les attentes visent plus la génération de revenus, l'apport de devises étrangères, la préservation de l'environnement, l'éducation environnementale, la valorisation des produits de terroir, la création d'emplois, et échanges culturels.

Les opérateurs touristiques sont motivés par des raisons économiques, et l'objectif principal est de satisfaire les touristes et leurs attentes en termes de services, d'activité et de sécurité afin de garantir un taux de remplissage suffisant pour la rentabilité de leurs affaires. Les projets d'écotourisme du parc témoignent d'un échec non seulement dans le produit touristique et les services créés, mais également dans l'implication des populations locales. Les bilans sont médiocres en termes d'implication et d'appropriation des activités par les populations locales. La divergence des attentes de chaque catégorie d'acteurs a souvent causé des problématiques majeures dans la gestion du tourisme dans le parc. Les rapports entre les opérateurs touristiques et la population locale ressemblent à ceux que nous avons vus auparavant entre les coopérants et la population. Les discours environnementalistes déterminent le rapport à la nature des uns et des autres. Les rapports État – opérateurs sont aussi similaires à ceux existants entre l'État et les coopérants. Ils se caractérisent par la culpabilisation du gouvernement pour sa mauvaise gestion et par un manque d'investissement dans des secteurs et des infrastructures critiques.

La description des modes d'accès, de gestion et d'appropriation des ressources naturelles et du territoire, seront l'objet du suivant chapitre. Agriculture et élevage, chasse et récolte, artisanat, médecine traditionnelle, manifestations culturelles et spirituelles, ainsi que les initiatives de conservation de la biodiversité et de l'écotourisme seront présentées afin d'élucider le lien entre pratiques et rapport des jbalas à leur milieu naturel dérivant de ces pratiques.

7.2.6 Gestion des conflits liés aux ressources naturelles

La mise en place des projets de développement dans le Parc de Talassemthane a fait émerger d'autres formes de conflits dont les causes sont résumées comme suit :

- ✓ La mauvaise identification et la consultation insuffisante des parties prenantes. Les conflits peuvent survenir parce que les planificateurs et les gestionnaires n'identifient pas bien les parties prenantes, ou bien refusent de considérer l'intérêt que porte le groupe aux objectifs de l'action.
- ✓ La diffusion inadéquate ou l'insuffisance des informations avec un manque de transparence entre les promoteurs et la population.
- ✓ Les stratégies conservationnistes imposées à la population locale avec des moyens institutionnels non fonctionnels.
- ✓ L'absence de mécanismes efficaces de gestion des conflits dans la conception des projets.

Autrefois, le droit coutumier jouait un rôle plus important dans les montagnes que dans les plaines et son influence augmentait à mesure que l'on s'éloignait des cités impériales, centres du pouvoir et lieux d'une culture musulmane florissante. La « *Jmaâ* » a depuis longtemps veillé au bon fonctionnement des communautés villageoises, qui se chargeait de la gestion interne des villages. La « *Jmaâ* » est le comité de sages représentant toutes les fractions constituant une ethnie ou une tribu. On la trouve au niveau de chaque village et est constituée sur une base ethno-lignagère. Son pouvoir est reconnu moralement et s'applique sans force physique.

Les jmaâs sont des assemblées coutumières de villages, intervillages, fraction ou tribu, dont le rôle consiste fondamentalement à organiser la vie des habitants comme les travaux collectifs, règlements d'irrigation, fixation de la cueillette, organisation des fêtes collectives, voire religieuses, à garantir l'ordre dans les différents territoires ou à résoudre les conflits de droits de pâturage (Lafuente, 1968). La représentation se fait par la médiation des chefs de foyers et les jeunes et les femmes n'y sont pas directement représentées. La « *Jmaâ* » ne manque guère de sanctionner les délits se rapportant à toute infraction au règlement préétabli en matière de gestion des ressources naturelles collectives. Cette tradition est encore perpétuée aujourd'hui, mais la mise en oeuvre de certaines actions de développement a fait apparaître une autre forme d'organisation, il s'agit de l'association de développement local.

Aussi, il faut remarquer aussi qu'il s'agit aujourd'hui d'une institution le plus souvent affaibli par l'État, comme c'est le cas de pratiquement toute structure tribale. Tout ça a rendu l'action de la Jmaâ inefficace en matière de gestion des ressources naturelles et des conflits.

Le rôle de la Jmaâ était et reste encore aujourd'hui d'une importance sans égal. Le « *cheikh fellaha* »⁶⁶ est aussi une autre institution importante chez les Jbalas, qui intervient au niveau d'un ou plusieurs villages dans les conflits entre paysans pour évaluer les dégâts et les dédommagements. Enfin, il faut signaler l'existence, dans pratiquement chaque village, de saints agraires, tombes attribuées à telle ou telle figure qu'on visite au moment des labours. Malheureusement, les associations composées principalement de jeunes sont plus reconnue par les autorités locales, appuyant les enjeux des organisations internationales. Ce type d'associationnisme a perturbé l'environnement social des villageois du fait qu'il a pris en charge la gestion interne des villages et a commencé à remplacer la jmaâ.

⁶⁶ Expert agricole – sans être un lettré -.

Chapitre 8 : les Jbalas entre l'accès et la gestion des ressources naturelles

8.1 Perspective historique des Jbalas en lien avec leur milieu

L'analyse des principaux rapports sociaux des Jbalas, nous permettras de saisir les relations sociales qui ont un lien étroit avec certains éléments naturels. Ces derniers ayant un rôle important dans les représentations sociales de la nature des Jbalas, ainsi que dans leurs pratiques sociales d'accès et de gestion des ressources et du territoire. Nous abordons l'aspect spécifique à l'accès et à la gestion des ressources naturelles du territoire du Parc National de Talassemtane de la RBIM incluant : l'agriculture et l'élevage, la chasse et la cueillette des produits de forêt, l'artisanat, la médecine traditionnelle, la spiritualité, la conservation de la biodiversité et l'écotourisme.

Suite à la l'introduction de l'étude de cas choisi, ce chapitre traite des aspects sociographiques de la communauté étudiée. Il s'agit des populations locales de la région de Chefchaouen qui s'insèrent dans le territoire de la RBIM aux alentours du Parc National de Talassemtane. Ce chapitre met en exergue des données importantes sur la population habitant cette zone «*les Jbalas*», dans laquelle nous avons effectué la plupart de nos entrevues sur leur mode de vie, sur le régime de propriété de la terre, sur leur organisation sociale et leurs relations entre eux et avec d'autres groupes ethniques dans une perspective historique.

En premier lieu, nous présentons les rapports ayant un rôle déterminant dans l'organisation sociale des communautés, jusqu'au point de structurer les rapports de production (Godelier, 1984). Les relations de parenté, d'âge et de genre et issues des activités religieuses ont sans doute eu une influence importante sur les représentations sociales de la nature et ont structuré, et structurent encore, le rapport quotidien à autrui et au monde. L'exposé de la vie sociale des *jbalas* nous permettra d'identifier les transformations sociales qui se sont succédées jusqu'à la configuration actuelle des différents acteurs sociaux autour de l'aménagement du Parc. Ensuite, nous présenterons l'ensemble des acteurs sociaux, politiques et économiques qui interviennent, directement ou indirectement, dans l'aménagement et la gestion du territoire et des ressources du Parc naturel de Talassemtane.

Cette catégorisation des groupes sociaux nous révèle diverses perceptions vis-à-vis du milieu naturel, de la problématique de gestion du parc, et du développement local des populations. Nous tenterons d'établir les rapports existants entre ces différents groupes d'acteurs entachés par des oppositions et des complémentarités.

Le Maroc précolonial fut souvent présenté, pour légitimer la colonisation, comme un pays non gouverné où l'autorité «*Sultan*» restait faible et sans-cesse menacée. Le territoire est, alors, distingué selon deux catégories déjà citées dans le chapitre précédent : le “bled el Makhzen”, sous l'autorité du sultan et le “bled el-Siba”⁶⁷, dominé par des tribus indépendantes et contestataires. Cette vision politique mérite d'être nuancée en présentant davantage cette situation comme une gestion décentralisée du territoire (Goeury, 2007). Dans toute la partie méridionale de la basse montagne qui fut soumise au Protectorat français, les premières années de la période coloniale sont communément appelés «l'entrée du Makhzen» sur “bled el Makhzen”. Le destin des pays sud-rifains fut celui de toutes les régions de “bled el-Siba » qui assuraient elles-mêmes leurs administration avant la période coloniale (Naciri, 1977). Or, depuis le début du règne du Roi Mohammed VI, un regain d'intérêt de la part du pouvoir central a été attribué au Rif au Nord du Maroc. L'État marocain lance de grands projets de développement dans une région historiquement rétive considérée par le règne du Roi Hassan II comme le reste du «Bled el-Siba».

Petite ville située au cœur de la chaîne rifaine, à 600 m d'altitude, non loin de Tétouan, Chefchaouen est une ville d'inspiration andalouse et à empreinte juive. Elle a accueilli plusieurs vagues andalouses avant la chute de Grenade en 1492, puis jusqu'au 1609, date de l'expulsion des derniers éléments arabo-musulmans de la péninsule Ibérique. Suite aux persécutions des chrétiens d'Espagne, une autre vague morisque arriva en 1609. A la fin du XIXe siècle, le Mellah était excentrique, entouré par une enceinte élevée, véritable rempart séparant le ghetto de la ville musulmane, fermé par deux portes solides : «Bab al-Mallah al-Sflî» ou porte d'en bas et «Bab al-Mallah al-Fûqî» ou porte d'en haut, l'un donnant accès à la ville musulmane, l'autre s'ouvrant sur la campagne. La garde était

⁶⁷ Cette expression renvoie au pays insoumis aux prélèvements des impôts pour le Trésor chérifien et au recrutement des hommes pour l'armée, c'est le Maroc réputé inutile qui s'oppose au Bled el-Makhzen ayant fait allégeance au Roi et au Makhzen.

assurée par deux soldats, sous une double porte voûtée, pour protéger la communauté juive de l'hostilité des montagnards (Bouchemal, 2010).

La région dispose d'un cadre géographique et bioclimatique exceptionnel doublé d'un contexte social et économique particulier. Vivant en partie des revenus de l'économie informelle, les habitants des terroirs de Chefchaouen, «les Jbalas» semblent travailler laborieusement pour des rétributions de subsistance. Au plan humain, la région figure parmi les plus rurales du Royaume et se distingue aussi, comme pour se différencier à tous les niveaux, par une sédentarisation ancienne et une densité qui contraste avec la disponibilité des ressources et des produits nécessaires à la satisfaction des besoins de ses habitants. Dans le cas de notre étude des *Jbalas* au Maroc, il nous semble opportun de faire le point sur les aspects socioculturels et les dynamiques politico-économiques et historiques, déterminant les représentations sociales de la nature des *Jbalas* dans un contexte espace-temps déterminé. L'histoire d'occupation de ce territoire, depuis l'arrivée des arabes et l'implantation du système capitaliste de production par l'administration coloniale, a structuré, et structure encore aujourd'hui, les rapports sociaux de production des Jbalas. Ce sont des rapports qui ont évolué, mais qui marquent encore les relations inter-tribus et intra-tribus, ainsi que celles avec d'autres êtres. Quelle sont alors ces rapports qu'entretenaient ces populations avec leur milieu environnant ? Des rapports qui ont bénéficié continuellement d'apport des civilisations antiques de la Méditerranée.

Nous soulignons le positionnement de Fay (1979) qui a proposé dans son travail sur les campagnes rifaines des *Jbalas*, à ce que toutes les connaissances empiriques qui existent dans la paysannerie doivent être revivifiées, pour encourager les initiatives créatrices capables de rendre aux *Jbalas* sous des formes nouvelles, quelque chose de l'autonomie dont ils disposaient dans le passé. Ainsi, il faut redonner aux Jbalas une partie du pouvoir dont elles étaient dépossédées depuis la période coloniale. La campagne n'est pas un isolat, puisons alors dans l'histoire des «*Jbalas*», pour tenter de «*construire l'identité des Jbalas à coups de spécificités et d'irréductibilités, privilégiant la distinction sur la médiation [...] un complet renversement de perspective* » (Vignet-Zunz, 1994 : 201). C'est une réalité sur la vision du monde qu'on y trouve et, par conséquent, les croyances, les pratiques, les représentations et les rapports au sein de la communauté des *Jbalas* de la région de

chefchaouen. Cette dernière demeure de par la persistance de nombreuses facéties sociales, historiques ou géographiques, un territoire difficile d'accès pour qui veut se hasarder au-delà des axes balisés pour des fins de découvertes touristiques canalisées (Hillali, 2007).

Si l'occupation espagnole du Rif a isolé cette région difficile du reste du pays, elle a aussi figé son évolution. Sous l'occupation espagnole, la zone s'est nettement différenciée par une forte autarcie, accusée comme un sous-développement et un repli sur les ressources naturelles. Avec l'indépendance et la réunification du pays, la mise en place d'une administration centralisée et travaillant selon les méthodes de la zone sud, l'extension du régime forestier en vigueur dans l'ex-zone française avec restrictions du droit d'usage de la forêt, l'instauration des nouvelles contraintes fiscales, et la répression de la culture du cannabis ont induit une situation dramatique pour les montagnards du Rif, notamment ceux de chefchaouen. C'est ainsi que naquit la crise rifaine qui culmina par le soulèvement de janvier 1959 brutalement réprimé. Cette situation va être aggravée par le manque des revenus provenant de la contrebande suite à la disparition des frontières entre les deux ex-zones. L'histoire des *Jbalas* s'inscrit également dans les relations extérieures, notamment la lutte contre les royaumes chrétiens ibériques (Allaoui, 2004).

La région du Rif occidental est en effet une base arrière pour lancer des expéditions vers *Al-Andalous*, puis pour combattre les incursions castillanes et portugaises sur les côtes (Vignet-Zunz, 1995). Cette situation attire de nombreux contingents pour «*le djihad*»⁶⁸ et, à la suite des revers face aux Ibériques le long du XVe siècle, se développe une véritable littérature savante qui témoigne des débats sur les devoirs et responsabilités du makhzen, «*des oulémas*» (savants) et de la population locale (Mezzine, 1988). Ce manque de coordination disparaît par la suite, ce qui est illustré à la bataille des Trois Rois (1578), pendant laquelle les ancêtres des *Jbalas* s'illustrent et voient les prétentions au «*chérifisme*»⁶⁹ de certaines tribus reconnues par le pouvoir central, notamment les descendants «*d'Abdeslam Ben Mchich Alami*»⁷⁰, qui fait l'objet d'une dévotion particulière

⁶⁸ Devoir religieux pour les musulmans. En arabe, ce terme signifie «*abnégation*», «*effort*», «*lutte*» ou «*résistance*», voire «*guerre sainte*».

⁶⁹ Définit en principe une réalité spirituelle et morale, équivalente à la «*sainteté*».

⁷⁰ Un saint soufi mort vers 1228, d'ascendance idrisside. C'est le symbole d'introducteur du soufisme au Maroc.

de la part des *Jbalas*, au point d'être surnommé le « *Sultan des Jbalas* ». C'est sans doute alors que se met en place la structuration politique que nous connaissons, fondée sur un profond renouvellement des élites. Michaux-Bellaire (1911) attribue explicitement à cette bataille l'accélération du *chérifisme* dans la région qui nécessitera plus tard, avec le nouveau pouvoir de l'Etat, une remise en ordre opérée par le biais de reconstructions généalogiques (Mezzine, 1988).

Sous les protectorats français et espagnol, les *Jbalas* voient également l'amorce d'une transition d'une économie de subsistance vers une économie de marché, avec toutes les transformations qui en découlent, ainsi qu'un désenclavement manifeste du fait du développement du réseau de communication, notamment par la construction de nombreuses routes à travers les montagnes.. Après l'indépendance, les *Jbalas*, relativement marginalisés, ont connus une explosion de l'exode rural, submergeant les tentatives d'organisation de l'urbanisme par les autorités. Au début du XXI^e siècle, l'économie *jebli* reste essentiellement basée sur l'agriculture, avec l'émergence d'une diversification progressive, notamment les services et le tourisme, d'abord balnéaire, principalement dans les côtes du Nord, mais aussi et de plus en plus rural et montagnard (Kably et al., 2012).

La région des *Jbalas*, qui s'inscrit dans l'ancienne Mauritanie Tingitane romaine, a incontestablement bénéficié d'une urbanisation continue et profonde malgré quelques éclipses. Rappelons que c'est là que l'installation romaine a été la plus dense au Maroc. Par ailleurs, l'islamisation s'est accompagnée de fondations de cités célèbres (Ferhat, 1995). Il convient de préciser que la montagne rifaine n'a pas eu d'ajustements vis-à-vis des stéréotypes paysagistiques de la culture européenne de l'époque. En effet, les populations *Jbalas* présentaient à la veille du XX^e siècle, un paysage de type clairement autarcique, caractérisé par un modèle spatial qui laisse supposer un manque relatif des échanges avec l'extérieur. La population rurale se concentre dans des petits hameaux, ou «*dshar*», souvent situés à mi-versant. La disposition des usages du sol indique également une consommation centrée dans le «*dshar*». L'égalitarisme relatif de la société, la persistance d'usages communaux et un modèle de gestion des ressources régit par les coutumes et par les décisions de «*Jmaa*» ou «assemblée de la communauté du *dshar*», sont

des traits d'un système socio-économique incompatible avec l'accumulation des ressources par une élite gouvernante (Taiqui et Cantarino, 1997).

Les grandes étapes déterminantes de la dynamique des *Jbalas* peuvent être résumées en ce qui suit. En 1960, l'implantation d'une administration forestière jusqu'alors limitée au Maroc sous protectorat français a rendu le pâturage du sous-bois difficile. En même temps, la décadence du vignoble, autrefois orienté vers la fourniture de raisin sec, produit sucré, aux villes, devenait définitive avec l'engagement dans la politique sucrière et la prise d'importance de la culture du cannabis. En parallèle, on assistait à l'intensification d'une immigration des paysans du Rif Occidental vers l'Europe. Le milieu des années 1980 a été marqué par l'expansion accélérée de la culture du cannabis, avec l'accroissement de la demande européenne et l'organisation de réseaux internationaux. L'aménagement intégré des versants, a plus marqué l'organisation de l'occupation des terres. La première phase d'extension des plantations fruitières, essentiellement d'oliviers, lancée dans les années 1960 dans la cadre du Projet DERRO⁷¹, a été suivie, à partir des années 1980, par la plantation d'oliviers en banquettes. La région a commencé à être supplantée, à partir du premier quart du XX^{ème} siècle, par la production des plaines plus productives, où s'est généralisée la mise en culture, essentiellement céréalière (UNESCO, 2007).

8.2 Mosaïque sociographique des Jbalas

Les sociétés comme la société marocaine, et comme celle de la plupart des pays arabomusulmans, ont hérité après leur indépendance d'un réservoir de valeurs traditionnelles qui intervient dans les relations des individus et des groupes avec l'État et la collectivité. La religion, la coutume, la tradition, les droits coutumiers sont les principales sources des valeurs, véritables réservoirs référentiels de valeurs morales qui régissent l'appréciation de l'individu, les relations sociales et les rapports à la communauté. Les sources de l'ordre éthique traditionnel sont la religion, les croyances et les pratiques sociales. Les valeurs morales sont indissociables de l'ordre religieux dans la société. La religion délimite le cadre moral et dicte les valeurs à suivre par rapport à soi, aux autres et à la communauté (Soudi, 2003).

⁷¹ Le DERRO est le Projet de Développement du Rif Occidental lancé en 1963 avec l'aide internationale.

Le lien social est une agrégation de valeurs associées ou dissociées qui sont de cinq sortes : affectives, éthiques, religieuses, politiques et économiques. Ces valeurs sont enfouies dans le psychisme des individus et définissent leur degré d'adhésion au corps social et organisent et commandent les pulsions intérieures de chaque membre dans la définition de son rapport à la société. Elles représentent, dans la conscience et l'imaginaire collectifs, du sens pour les membres d'une société donnée quant à la cogestion de ce qu'ils estiment être un bien commun à préserver dans l'intérêt général de la société concernée. L'individu est, durant toute sa vie, inscrit dans un rapport dialectique mécanique et systématisé de participation et d'assistance avec sa famille, son lignage et sa communauté (Farrugia, 1997).

La communauté des Jbalas qui nous concernent pour cette étude, occupent un territoire caractérisé par un milieu physique avec un relief suffisamment accentué. Le climat est y relativement favorable et caractérisé par son humidité et la douceur relative des températures (Laouina, 1998). Du point de vue biogéographique, on se trouve dans une zone d'intersections de plusieurs influences et régions bioclimatiques (Médail et Quézel, 1997). Ainsi, ce territoire fait partie de la Réserve de Biosphère Intercontinentale Méditerranéenne reconnue par l'UNESCO en 2006 et abrite le Parc National de Talasemetane. Les Jbalas partagent un ensemble de traditions et de pratiques qui leur sont propres. L'alimentation, les costumes, la musique, l'artisanat et leurs différentes composantes constituent des éléments fondamentaux des traits culturels spécifiques. En effet, les traits relatifs à ces aspects sont incontournables dans la définition des particularités régionales et les traits identitaires. Ces traits sont bien caractérisés et facilement identifiables chez les *Jbalas*.

Plusieurs entrevues nous ont permis de mettre en évidence comment les catégories relatives à l'âge interviennent également dans l'organisation du travail et des pratiques en relation aux ressources naturelles. En effet, les paysans *Jbalas* sont passés de systèmes de cultures sur brûlis en rotation avec des jachères forestières où était conduit un élevage pastoral de chèvres et de petites vaches longues à une agriculture intensive sur des parcelles exiguës de clairières restreignant l'élevage à des petits troupeaux domestiques gardés par des femmes âgées ou par des enfants autour des villages ou «*dshars*». La population

«*jebli*»⁷² est dispersée dans les « *dshars* », qui sont l'équivalent des « *douars* » ailleurs au Maroc, et représentant d'une part, la plus petite formation sociale structurée par des institutions de gouvernance locale et d'autre part, l'unité d'occupation de l'espace agraire. C'est à ce niveau social et géographique que s'établissent les relations de solidarité et d'interdépendance qui donnent à un fragment de territoire le sens social d'un finage, et, donc, en font l'espace d'identification d'un groupement villageois. Ces groupements jouent un rôle important dans la gestion des espaces et des ressources naturelles.

Au «*dshars*», correspond une communauté formée de différents sous-groupes qui se donnent une identité lignagère. Ces lignages se réfèrent, en général, à une généalogie commune, prétendant descendre d'un même fondateur. Mais très souvent, cette fiction est révisée par des règles d'adoption qui permettent d'intégrer des lignages d'origine étrangère, particulièrement nombreux dans les douars des Jbalas. Ces cohabitations entre lignages autochtones et lignages étrangers sont si fréquentes que ce n'est qu'au niveau de chaque lignage que l'on entretient l'idée d'une descendance commune.

La famille, la tribu et la religion constituaient des cadres d'appartenance et de socialisation, où les *jbalas*, puisent leurs repères de sociabilité et se procurent le référentiel des schémas culturels. Les principes qui régulent les relations entre parents et enfants, entre hommes et femmes et entre aînés et cadets sont régis par le principe de hiérarchie prononcée et par le principe d'autorité. Autour de la valeur obéissance pivote toute une grappe d'autres valeurs qui lui sont liées, telles que : la bénédiction parentale ou «*rda*» qui régit les relations de filiation, et le respect ou pudeur «*hachma*» envers les parents, qui fait elle aussi partie de ce répertoire traditionnel des valeurs. La bénédiction des parents, érigée en valeur par la religion, les croyances et les représentations collectives, fonctionne comme un principe qui maintient la cohésion de la famille à travers le temps.

Le respect des aînés est aussi fondamental chez les *jbalas* et dénote d'un respect rigoureux. La confiance fonctionne comme principe de la cohésion sociale qui régule les rapports entre les individus. Les récits de vie des personnes interviewées, nous ont permis d'accéder à un répertoire des valeurs éthiques appartenant au registre culturel traditionnel

⁷² Désigne le dialecte arabe pré-hilalien des Jbalas.

des *Jbalas* comme celles de l'endurance, de la justice, de l'obéissance «*Taa'a*», de la bénédiction «*rda*», de la droiture «*maakoul*», de la confiance «*niya*», de la parole donnée «*kalma*», et du bien «*kheir*».

Les *Jbalas* se caractérisent par une forte densité démographique qui le différencie des autres régions montagneuses du Maroc. La dimension rurale de la population reste très forte malgré les changements démographiques à l'échelle nationale et malgré la présence en proximité de la ville de Chefchaouen. Pour la communauté des *Jbalas* du Parc Talassemtane, les hiérarchies d'âge, la division sexuelle du travail et des tâches de la maison, les relations d'entraide entre amis et voisins, ainsi qu'une certaine vision des rapports existants avec les ancêtres, structurent les relations sociales. Ils déterminent certainement une partie importante des représentations sociales de la nature. A travers nos entrevues sur les récits de vie des *Jbalas* de notre zone d'étude, nous avons pu identifier les éléments qui peuvent avoir une forte influence sur les représentations sociales de la nature.

Plusieurs récits nous ont permis de mettre en évidence comment les catégories relatives à l'âge interviennent dans l'organisation du travail et des pratiques en lien avec les ressources naturelles. Ces rapports nous ont montré l'importance du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, dans la transmission de connaissances et dans l'approvisionnement de la maison. Nous faisons référence à certains auteurs qui ont donné un intérêt aux études de la femme au pays des *Jbalas* (Hajjarabi, 1991).

En effet, contrairement aux convictions répandues stipulant que l'homme est par excellence le moteur de la société *jebli*, la femme se charge de la collecte collective du bois en forêt, de l'entretien permanent du foyer, de la poterie, des transformations des produits agricoles, du travail de la laine, de la sériciculture et de la moisson des olives. La balance de l'économie artisanale a toujours penché et continuera de le faire en faveur de la femme. Les occupations de la femme *jebli* ne s'arrêtent pas aux activités susmentionnées, mais elle se charge également de la vente d'une partie considérable de sa production agricole, dans les souks, qu'ils soient à la médina ou à la campagne. C'est une charge supplémentaire qu'elle assume pleinement en été comme en hiver.

Par rapport aux relations de fratrie et de voisinage, l'entraide au sein de la communauté et l'associationnisme de certains secteurs de la population, dont les agriculteurs ou les vendeuses du marché central, constituent des pratiques habituelles chez *les jbalas*. Les réseaux traditionnels de solidarité communautaires sont fortement ancrés dans le milieu rural des *jbalas*. Ces réseaux interviennent le plus souvent dans la gestion des affaires publiques, sociales et économiques nécessaires à la vie de la communauté. «*La Jmaâ*», la «*Twiza*» et «*l'Ouzia*» constituent les formes les plus pratiquées de la solidarité communautaire.

La «*Jmaâ*» veille en permanence sur la bonne marche des services communautaires, dont les travaux communautaires des champs, les affaires religieuses et spirituelles, l'organisation des rituels ...etc. Les «*Jmaâs*» sont des assemblées coutumières de villages, inter-villages, fraction ou tribu, dont le rôle consiste fondamentalement à organiser la vie des habitants comme les travaux collectifs, règlements d'irrigation, fixation de la cueillette des produits issus de l'exploitation, organisation des fêtes collectives, voire religieuses, à garantir l'ordre dans les différents territoires ou à résoudre les conflits de droits de pâturage. Elle régule les litiges et les conflits entre les membres de la communauté telque indiqué dans certaines entrevues :

[...]

R : [...] la jmaâ était tout pour nous [...] Elle a toujours un représentant, le « cheikh » qui a aussi sous sa tutelles des « moqadems » qui l'assistent [...] La jmaâ intervient dans des affaires comme la justice entre individus, l'organisation d'une sorte de police de la tribu, l'hospitalité aux étrangers, la réglementation des souks (marchés ruraux) [...]

[Paysan jebli, Parc Talassemthane, 2010-04-18]

[...]

S : [...] La jmaâ intervient aussi dans le droit coutumier de la gestion d'eau des séguias [...] Un tour d'eau est décidé, et la distribution se fait par rotation soit dans le temps (journée d'eau) soit dans l'espace (famille par famille ou parcelle par parcelle) [...] Cette gestion communautaire de l'eau entraîne parfois des conflits qui sont réglés de manière spécifique par la jmaâ [...]

[Femme jebli, Parc Talassemthane, 2010-04-22]

La «Twiza», elle intervient d'une façon saisonnière pour réaliser des travaux d'envergure communautaire et d'intérêt collectif par des volontaires pris en charge à tour de rôle par des groupes de ménages. C'est une prestation de travail volontaire au profit d'un tiers. Elle n'entraîne de la part de celui qui la reçoit que l'obligation de nourrir les travailleurs, si, bien entendu, ses moyens le lui permettent. Le fellah a recours à ce procédé chaque fois qu'il est incapable seul, où même avec l'aide de sa famille, de réaliser tous ses travaux agricoles. Cette tradition d'entraide ne se limite pas seulement aux travaux agricoles, mais aussi à d'autres comme celui de bâtir sa maison. C'est un travail collectif des paysans que suscite la plupart des travaux communautaires, sous l'égide de la « Jmaâ» qui désigne et attribue chaque année aux familles des douars selon leur force de travail (nombre d'attelages) ou de leurs besoins alimentaires (nombre de ménages) de nouvelles terres, au détriment des terres collectives, pour être défrichées, aménagées et ainsi cultivées. Nous faisons référence au récit explicatif ci-dessous :

[...]

W : [...] L'organisation de la twiza (entraide villageoise) se fait par exemple pour la construction d'un château d'eau qui fournirait de l'eau à l'ensemble de la communauté [...] C'est une forme d'entraide qui est régi à l'unanimité par la jmaâ et l'ensemble de la tribu pour des travaux des structures périphériques, affectant toute la communauté [...]

[Paysan jebli, Parc Talassemtane, 2010-04-25]

«*L'Ouzia*» est un acte de bienfaiteurs « Mohssinounes » qui achètent et distribuent des denrées alimentaires au profit des démunis de la communauté. Elle correspond aussi au rituel annonçant le calendrier agricole, ou «*Hâgouz*» qui désigne le dut de l'année agricole avec le mois de Janvier, utilisé par les Jbalas, avec ses différents manazil (qui découpent ce calendrier). Chez les jbalas, le «*Hâgouz*» désigne aussi la fête du jour de l'an, et reconnaît l'importance des femmes puisqu'il place en son centre même la figure de «*Hâgouza*», l'équivalent féminin du père Noël, qui vient en plein milieu de l'hiver apporter des cadeaux aux enfants. «*Hâgouz*» est célébré par la préparation de mets collectifs. Sur les fêtes qui accompagnent la célébration du «*Hâgouz*», des précisions nous ont livrés lors des récits :

[...]

AB : Les festivités du rituel «Hâgouz» de l'année «*Fellahi*» (agricole), durent une semaine et viennent agrémenter le début des pratiques agricoles pour amener «*la baraka*»⁷³ et consolider les liens d'entraide entre les tribus [...]. C'est «*L'Ouzia*» où tout le monde mange la viande des repas collectifs [...] C'est la femme qui porte le masque [exclamation]. Il a la forme d'une "citrouille vide, servant de cache le visage avec trois trous pour les yeux et la bouche [...]. Des noyaux d'olive, à la place des dents, s'incrudent dans le masque [...].

Paysan jebli, Parc Talassemrane, 2010-04-10]

Nombreuses sont les activités collectives où l'aide des amis et des voisins devient indispensable. Le travail dans les champs, par exemple, ne peut pas être fait par un seul individu, surtout en époque de récolte. Le travail volontaire et l'organisation d'un repas collectif après la journée de travail, caractérisent cette pratique sociale. Finalement, dans des nombreuses entrevues réalisées, nous avons trouvé des références directes à des croyances et à des pratiques courantes portant sur les ancêtres, les esprits et les relations entre les morts et les vivants. Ce sont un élément important, déterminant dans la vision du monde que nous verrons en détail dans le syncrétisme religieux et les croyances.

Les Jbalas sont la manifestation de l'unité profonde d'une région qui jadis a enjambé le détroit et où on ne distinguait pas la rive africaine et la rive européenne de deux continents affrontés, mais le berceau d'une culture commune dont le nom d'Al-Andalus a subsisté jusqu'à nos jours. Les Jbalas sont facilement reconnaissables à leurs vêtements et à leurs chansons, légendes et contes qui synthétisent des phénomènes hétérogènes : domaines religieux et séculiers, traditions urbaines et rurales, thèmes masculins et d'autres associés plus étroitement aux femmes. Cet aspect tire son pouvoir spirituel des saints. La dimension spirituelle est également évidente dans le genre dit « *taqtouqa jabaliya* » étroitement associée au « *Saint Moulay 'Abdessalam Ben-Mchich* ». Les femmes Jbalas ont non seulement fait l'objet de chansons, mais elles sont elles-mêmes étroitement liées à des types de chants tout à fait originaux comme « *l'ayou* » par lequel elles s'échangent des couplets, lors des travaux des champs où elles sont éloignées les unes des autres. Les femmes

⁷³ La baraka chez les Arabes ou l'influence bienfaitrice du sacré bienfaitrice circulant entre les êtres humains et non humains.

concourent ici largement à la vie agricole. A part le labour, qui est normalement effectué par les hommes, elles participent à la plupart des autres tâches agricoles. Il y a aussi une autre sorte de chant issu de cette tradition appelée « *oughniya al ja-baliya* » (le chant de la montagne), très populaire lors des mariages et autres fêtes (Labbady, 2010).

8.3 Agriculture, élevage et cueillette des produits

L'activité principale des Jbalas du Parc National de Talassemtane est l'agriculture, qui peut être associée à d'autres activités secondaires (élevage, récolte de miel, cueillette des produits de forêt...etc). Le quatrième rapport national sur la biodiversité fait état d'un ensemble de menaces identifiées ayant un impact sur la conservation de la biodiversité. Il s'agit de la fragmentation des habitats naturels suite à la conversion des espaces forestiers et pastoraux en terres agricoles. Le surpâturage menace aussi l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers. Les forêts du Parc appartiennent au domaine privé de l'État et la législation forestière marocaine restreignait le droit de pâturage aux utilisateurs locaux qui, d'habitude, disposent de troupeaux de petites à moyennes tailles. Cependant, sous l'effet des conditions précaires de pauvreté, il s'est développé un système d'exploitation particulier des zones pastorales situées dans le domaine forestier impliquant les populations locales, usagers traditionnels, cependant, avec un cheptel de plus grandes tailles appartenant à des investisseurs citadins (Secrétariat d'État chargé de l'Environnement du Maroc, 2009).

Notre objectif principal tente de concilier les intérêts et les aspirations des populations locales du parc de Talassemtane relevant de la RBIM, avec les pratiques d'aménagement du Parc. Ainsi, nous envisageons aborder la dynamique d'occupation du sol et de répartition des cultures chez les Jbalas, ainsi que leur organisation sociale de la production agricole, et expliciter les différents rôles des groupes sociaux dans l'activité agraire. Nous aborderons aussi les stratégies endogènes de consommation, de conservation et de vente de produits cultivées ou d'animaux d'élevage. Il faut d'abord les connaître et les comprendre afin de les intégrer adéquatement dans des futures propositions d'aménagement du territoire de la RBIM.

8.3.1 Occupation du sol et répartition des cultures

8.3.1.1 Plantes cultivées d'hier et d'aujourd'hui

La province de Chefchaouen, avec 37% de la SAU régionale, occupe la première place en superficie agricole utile dans la région. La répartition de la SAU selon le statut juridique révèle une prépondérance des terres Melk (92%), les terres collectives n'en représentent que 3% (Tableau VIII).

STATUT FONCIER	SUPERFICIE (HA) (Province Chefchaouen)
Terres Melk	161 849
Terres collectifs	672
Terres Habous	1354
Terres Guich	08
Terres domaniales	401
Total Surface Agricole Utile (SAU)	164.284

Tableau VIII : Répartition de la surface utile agricole selon le statut juridique
(Haut-Commissariat au Plan, 2008)

La céréaliculture occupe, au niveau de la région Tanger-Tétouan, une superficie annuelle d'environ 188 300 ha, soit 42,2% de la SAU régionale, assurant ainsi une production de l'ordre de 2,6 millions de quintaux en 2005-2006. Par rapport à l'ensemble du pays, la superficie consacrée aux céréales et la production correspondante représentent respectivement 3,4% et 2,9% du niveau national (Tableau IX). Le blé dur est l'espèce dominante avec une superficie de 61 400 ha, soit 33% de la superficie céréalière (Carte 10). Dans la province de Chefchaouen, les légumineuses sont cultivées sur une superficie de l'ordre de 3200 ha pour une superficie régionale cultivée de l'ordre de 18 700 ha, et une superficie nationale de l'ordre de 373 100 ha. Le pois-chiche est l'espèce dominante sur une superficie de 4 800 ha et une production de 26 000 quintaux.

Les cultures industrielles se limitent dans la province de Chefchaouen à la betterave sucrière d'une superficie de l'ordre de 68 000 Ha. Les cultures maraichères sont de l'ordre de 4600 ha et de 29 300 ha au niveau régional. Pour l'arboriculture fruitière, la superficie totale des arbres fruitiers sur l'ensemble de la région est de 89 600 ha dont 65% relèvent

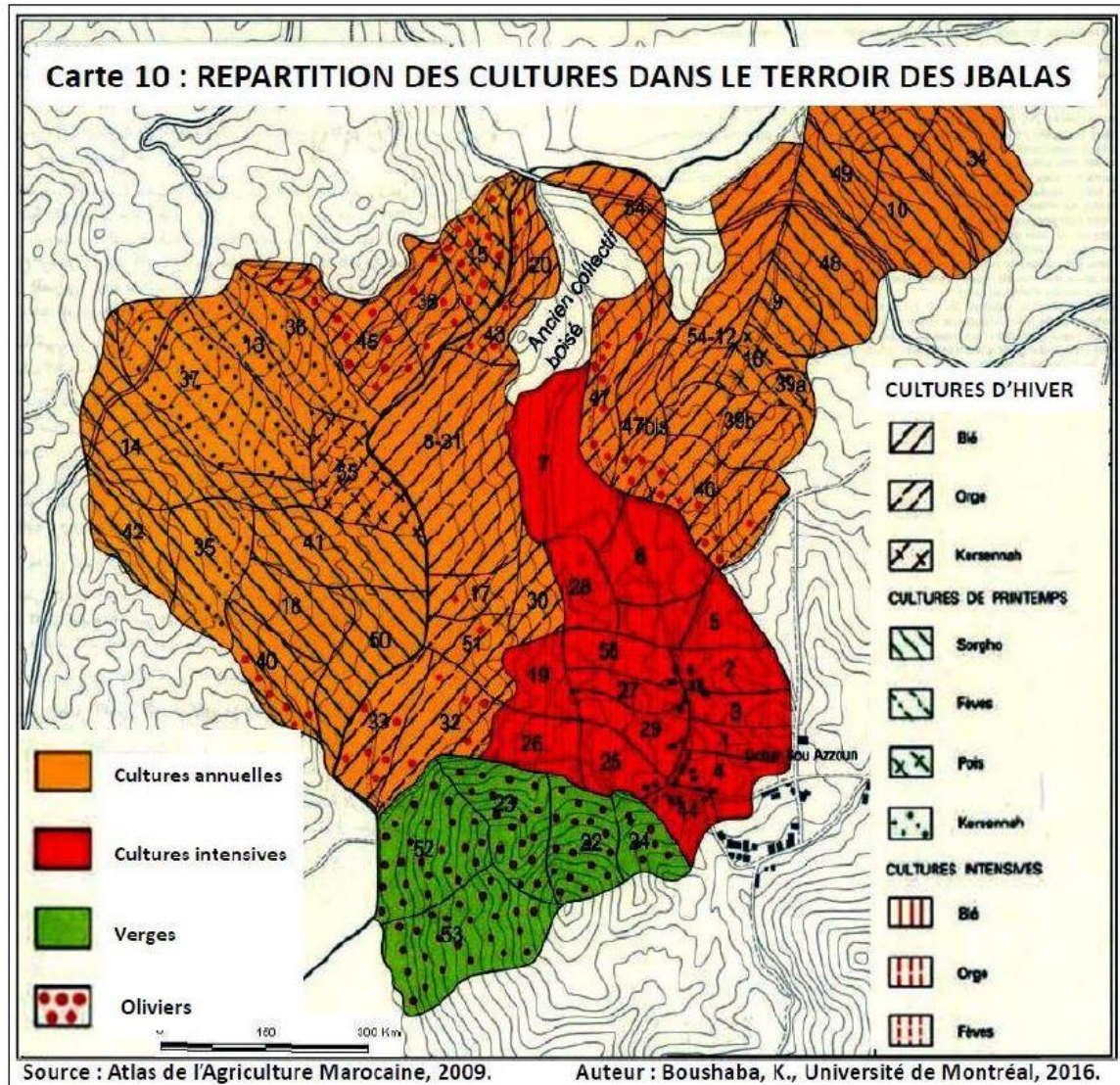
de la province de Chefchaouen. L'olivier est la principale espèce fruitière représentant 60% de la superficie arboricole.

CULTURES CÉRÉALIÈRES	PROVINCE CHEFCHAOUEN (X 1000 HA)	MAROC (X 1000 HA)
Total des céréales	63	5 583,9
Blé dur	2,5	1 069,0
Blé tendre	40,4	2 037,7
orge	19,4	2 188,7
Mais	0,1	243,8
Avoine	0,1	17,9
Sorgho	0,3	15,7
Autres céréales	0,2	11,1

Tableau IX : Les cultures céréalières dans la province de Chefchaouen et au Maroc (Source : Haut-Commissariat au Plan, 2008)

La région des jbalas est caractérisée par un système agro-sylvo-pastoral. Aux côtés des ressources de l'arboriculture fruitière qui font pour partie la renommée de la région, s'étalent des cultures céréalières et de légumineuses aux voisinages des ressources forestières entre lesquelles le cheptel pâture. Aujourd'hui, le système agro-sylvo-pastoral en pays jbalas est caractérisé par une grande diversité des cultures, une surface agricole utile réduite, et la prédominance de la micro (< 0.5 ha) et de la petite propriété (< 5 ha). Il convient aussi de souligner la forte densité démographique, la présence de la cannabiculture, l'utilisation presque exclusive des variétés locales et l'absence de semences sélectionnées. Les cultures sont rustiques à faible rendement avec un savoir-faire traditionnel encore vivant mais menacé. Le système est un véritable refuge de l'agro-biodiversité avec des grandes potentialités en matière de ressources génétiques (Hmimsa et Ater, 2010).

Les cultures céréalières font partie du quotidien des populations locales et un élément incontournable de l'alimentation des Jbalas. Les principales céréales cultivées sont le blé dur (*gemh*) et les nouvelles variétés sélectionnées de blé tendres, l'orge, (*chaair*), le seigle (*chentil*) et des céréales de printemps : le maïs (*dra tourkiya*) et le sorgho (*dra ou el hrouni*). Bien souvent, la céréaliculture se fait en culture intercalaire avec l'arboriculture essentiellement à base d'olivier.



Aujourd'hui, plusieurs variétés locales sont menacées de disparition dont l'en grain ou le petit épautre (chqalia), le seigle (chentil) et d'une variété locale d'orge dite «cha'ir anbia» littéralement « l'orge des prophètes » qui est encore parfois cultivée pour des dimensions identitaires et sociales. Les légumineuses sont elles aussi très présentes dans la culture alimentaire des Jbalas et sont parfois cultivées pour l'alimentation des troupeaux. La fève (ful ou ibawen), le pois chiche (houmès), le pois (jelbana) et les lentilles (laades) sont soit cultivées en potager-jardin, soit en intercalaire avec les vergers de fruitiers. Certaines variétés de légumineuses locales sont aujourd'hui classées comme des cultures rares ou marginales (Ater et Hmimsa, 2006).

Nous avons pu s’inspirer des données relatives aux études (Ater et Hmimsa, 2006 ; 2008 ; 2010 ; 2013) qui explicitent l’apport du taux de régression de certaines cultures des céréales et des légumineuses (Tableau X), confirmé par le biais de nos entrevues réalisées.

[...]

W : [...] Plusieurs variétés des céréales ont disparus comme le cas de « *Chaaïr ambia* », « *Hrouni bayda* » et le « *chaklia* » [...] certainement c’est à cause des changements au niveau des habitudes alimentaires [...] La commercialisation au souk des sacs de semences de la SONACOS⁷⁴ à prix réduit peut être aussi la cause [...] Le choix des semences est aussi guidé par les centres des travaux agricoles du Ministère de l’Agriculture [...]

[Paysan jebli, Talambote, 2010-04-25]

Espèces	Nom commun	Nom vernaculaire	Variété	Taux de présence	Taux de régression
CEREALES					
<i>Triticum turgidum</i>	Blé dur	Gemh	Ezaraai	46 %	81 %
<i>Hordeum vulgare</i>	Orge	Chaaïr	Swini	54 %	85 %
			Beldi	89 %	62 %
			Ambia	0 %	Disparue
<i>Sorghum bicolor</i>	Sorgho	Dra ou El hrouni	Hamra	70 %	96 %
			Bayda	0 %	Disparue
<i>Zea mais</i>	Mais	Dra tourkiya	Hamra	19 %	85 %
			Bayda	43 %	87 %
<i>Triticum monococcum</i>	Engrain petit épeautre	Chaklia	-	0 %	Disparue
<i>Secale cereale</i>	Seigle	Chentil	-	49 %	95 %
<i>Phalaris paradoxa</i>	Alpiste	Zwan	-	0 %	Disparue
LEGUMINEUSES					
<i>Vicia ervilia</i>	Faux orobe	Kersana	-	57 %	95 %
<i>Vicia sativa</i>	Kerfala	-	-	08 %	99 %
<i>Vigna unguiculata</i>	Dolique	Loubia	-	54 %	95 %
		Hamra			
<i>Vicia faba</i>	Fève	Foule	Menkoub	75 %	69 %
			Bréri	84 %	80 %
<i>Cicer arietinum</i>	Pois Chiche	Hoummés	Kortchi	40 %	93 %
			Maayou	13 %	98 %
<i>Pisum sativum</i>	Pois	Jelbana	Kahla	13 %	98 %
<i>Lens culinaris</i>	Lentille	Laadas	-	46 %	72 %
<i>Trigonella foenum graecum</i>	Fenugrec	Holba	-	-	Abscente

Tableau X : Tendances des espèces cultivées (Ater et Hmimsa, 2006 ; 2008 ; 2010)

⁷⁴ Société Nationale de Commercialisation des Semences du Ministère de l’Agriculture

L'arboriculture fruitière est, depuis l'antiquité, caractéristique des agroécosystèmes des montagnes rifaines. De manière générale, les fruitiers revêtent par la richesse des cultures et la diversité des variétés, un intérêt particulier et constituent une caractéristiques des agroécosystèmes traditionnels dans le Rif et donc chez les Jbalas. Les travaux (Ater et Hmimsa, 2006 ; 2008 ; 2010 ; 2013) ont permis de recenser pas moins de 15 espèces fruitières à l'échelle du Rif. Les trois essences emblématiques chez les jbalas comme pour la Méditerranée, sont l'olivier, le figuier et la vigne. L'olivier, le figuier et la vigne sont les trois essences emblématiques chez les Jbala, et cette trilogie montre un trait important sur le plan de l'histoire et des civilisations car il démontre l'ancrage méditerranéen de ce territoire. L'olivier est l'essence majoritaire, les olives et l'huile d'olive font partie de l'alimentation quotidienne locale. Actuellement, l'intérêt économique de cette essence est tel qu'elle fait l'objet de nombreux projets d'appui et de développement, notamment, dans le cadre du Plan Maroc Vert. Cependant, sa diversité variétale est à l'image de la situation à l'échelle nationale (Khadari et al., 2007).

Les figuiers, tout comme l'olivier et la vigne, sont des arbres méditerranéens par excellence. Leur expansion et leur renommée vont de pair avec les civilisations qui ont marqué les rivages de la Méditerranée. Ainsi, la civilisation grecque est symbolisée par l'olivier, la civilisation romaine par la vigne, et la civilisation africaine par le figuier. Certes, cette assimilation entre civilisation et arboriculture reste symbolique, car tous les pays de la Méditerranée ont connu l'olivier, la vigne et le figuier (Detienne, 1973). Pour apprécier la place du figuier dans la société des Jbala il suffit de faire le tour des maisons. Ces montagnards veillent à posséder au moins un arbre près de leur maison au point que chaque nouveau foyer fait en sorte de planter un figuier dans sa cour, pour perpétuer « *Nokla* » (El Bouzidi, 2002).

La figue, quant à elle, symbolise la bienveillance et la fécondité en raison du grand nombre de ses graines. Les femmes désireuses d'avoir des enfants, prennent à leur petit déjeuner une figue, en croyant que l'un des grains-mâles est capable de féconder son ovule et de mettre un terme à leur stérilité. Elle est également employée comme élément de base dans des recettes ancestrales, notamment la production d'une boisson alcoolisée appelée *Mahya* (eau-de vie) qui est très répandue dans la région des Jbalas. Les habitants racontent que

dans le passé, les Juifs de la région monopolisaient cette production, et contre une redevance, bénéficiaient de la protection des autorités locales. Dans la société des Jbalas la consommation de l'eau-de-vie, Mahya, est courante chez les hommes pendant les jours de fêtes, qui selon eux, procurent la virilité pour la nuit de noce et protège le mari des mauvais sorts. Cette boisson est "tolérée" sous prétexte que le fuigier est sacré et que sa cuisson sur feu de bois le rend «*halal*». Le figuier peut être également associé à un Saint vénéré par les habitants de la région comme c'est le cas pour *Sidi Boukarma* (Mon Seigneur le Maître du figuier). La tradition orale locale évoque celui-ci comme protecteur des arbres et des fruits contre les maladies bactériologiques. Sa bienveillance s'étend aussi aux hommes et aux animaux. Il s'agit d'un rite d'expulsion du mal et d'attraction du bien ; l'arbre incarne la force de guérison des malades possédés par des génies (El Bouzidi, 2002).

Pour l'arboriculture fruitière du territoire du PNTSM, nous avons pu constater l'existence d'un ensemble des arbres fruitiers qui se résument dans le tableau XI.

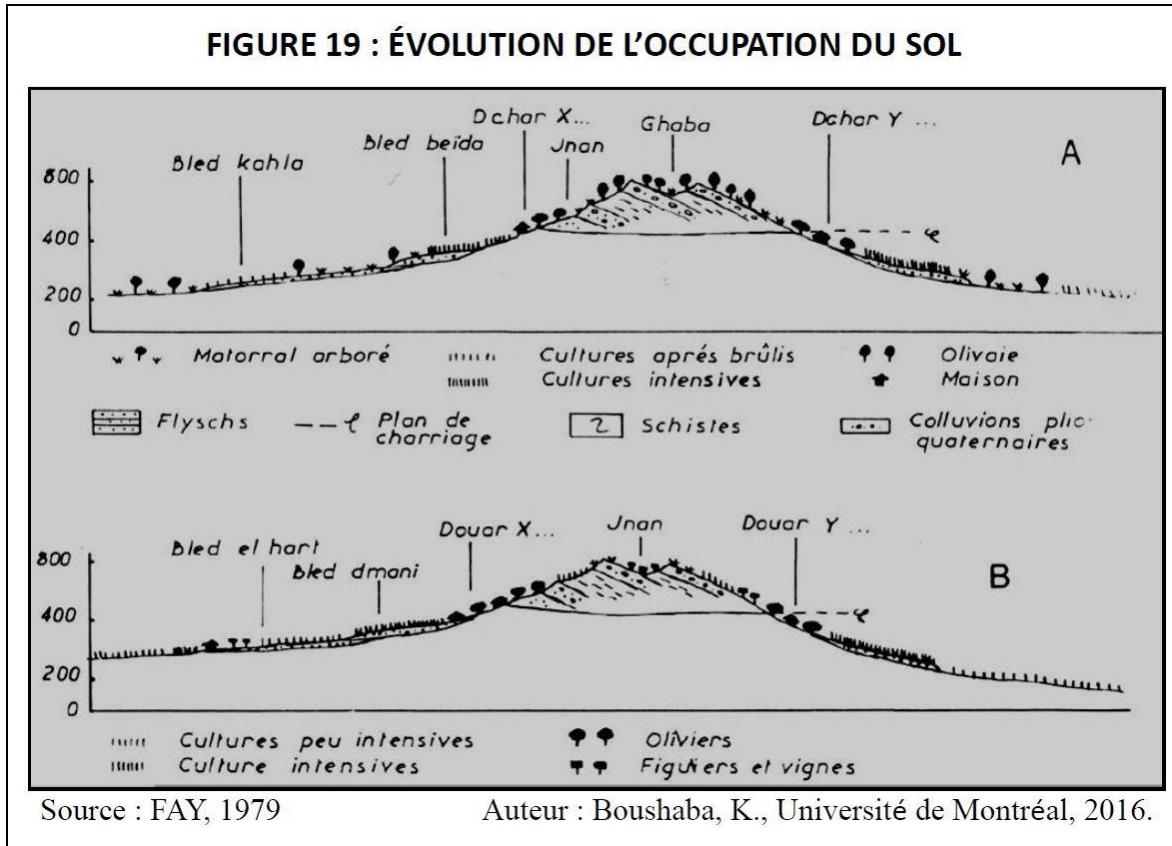
Espèce	Nom commun	Nom vernaculaire
<i><u>Ficus carica</u></i>	Figuier	Karmous
<i><u>Vitis vinifera</u></i>	Vigne	Dalya
<i><u>Prunus domestica</u></i>	Prunier	Barqouq
<i><u>Pyrus communis</u></i>	Poirier	Lengasse
<i><u>Punica granatum</u></i>	Grenadier	Romane
<i><u>Malus pumila</u></i>	Pommier	Touffah
<i><u>Prunus dulcis</u></i>	Amandier	Laouz
<i><u>Opuntia ficus-indica</u></i>	Figue de barbarie	Hendia
<i><u>Prunus armeniaca</u></i>	Abricotier	Enich
<i><u>Citrus sinensis</u></i>	Oranger	Bortokale, Letchene
<i><u>Cydonia oblonga</u></i>	Cognassier	Sferjel
<i><u>Juglans regia</u></i>	Noyer	Gaouz
<i><u>Prunus avium</u></i>	Cerisier	Hab el mlouk

Tableau XI : Liste des espèces fruitières dans le PNTLS

Les descriptions qui ont été données des Jbalas à la fin du XIXe siècle, étaient caractérisées par les longues énumérations des produits de la région. Les céréales d'hiver (blé, orge, seigle) et d'été (sorgho), les légumineuses (fèves, pois chiches, haricots) fournissaient la base d'alimentation ; celle-ci était complétée par les ressources de l'oléiculture et des élevages ; l'arboriculture, particulièrement renommée, permettait des échanges avec les régions pré-rieffines et le Haut Gharb, plus productifs en grains : les Jbalas troquaient leur

huile, leurs figes, leurs noix et leurs raisins secs contre des céréales et parfois de la laine. Tous les métiers nécessaires à la vie quotidienne étaient pratiqués. Chaque village possédait ses paysans, ses tisserands, ses forgerons, ses menuisiers-charpentiers. On fabriquait même de la poudre à fusil, et l'on travaillait, ici ou là, le lin et la soie.

L'espace rural était ordonné à partir des villages, noyaux d'habitat fortement groupé, situés dans la partie supérieure des versants, autour des sources. Maisons basses jointives aux trois quarts dissimulées sous de grands arbres. Chaque maison se prolongeait par un petit jardin ou verger consacré à des cultures intensives (*bled beïda*). (Figure 16). Ces jardins qui formaient comme une ceinture autour des maisons prenaient davantage d'extension si les ressources en eau permettaient une petite irrigation estivale (Fay, 1979).



Dans la première illustration qui représente la situation des années 1920, les forêts et les matorrals couvraient la quasi-totalité des terres et l'extension des terres défrichées est très limitée. Dans la deuxième qui dataient des années 1980, l'espace cultivé a gagné aux dépens de la forêt et des matorrals, et les terres de parcours ont presque disparu. Ainsi disposé, le

village (*dshar*) dominait un vaste ensemble de terroirs occupés par des matorrals parsemés de rochers. Ces terroirs étaient appelés «*bled kehla*», c'est-à-dire les «terres noires» (couleur de la végétation incinérée), par opposition au «*bled baida*» ou «terres blanches» qui entouraient immédiatement les douars.

L'agriculture dans les montagnes du Rif occidental est le pivot de l'économie rurale des Jbalas. C'est une agriculture à caractère vivrier qui se trouve soumise à de fortes contraintes naturelles (relief, sols pauvres, érosion, manque d'eau...), que socioéconomiques (morcellement de la propriété, statut juridique, limitations du parc...), limitant son développement. Actuellement, autant pour les céréalicultures que pour les légumineuses marginales, l'ensemble de ces cultures est en nette régression, et ont même déjà disparu, d'après la mémoire orale des paysans, dans des régions où elles ont été traditionnellement cultivées. Comme souligné auparavant, il convient de préciser que certaines cultures ont des dimensions sociales et identitaires, notamment le cas de la variété locale d'orge dite «*cha 'ir anbia*» (L'orge des prophètes) qui correspond à l'espèce (*Hordeum hexastichon*) et qui reflète l'attachement à l'héritage des ancêtres. Malgré l'aire restreinte de cette espèce, elle est encore utilisée avec un symbolisme spirituel de la «*baraka*» soit une «bénédiction des prophètes. Le paysage agraire s'explique par l'organisation de l'exploitation du sol. Chaque village (*douar ou dshar*) exploite une grande diversité de terrains qui correspondent à des unités destinées à des utilisations particulières. Il y a également la persistance, à côté de terres cultivées continuellement, des cultures pratiquées sur brûlis (Hmimsa et Ater, 2010), qui ont été totalement prescrites dans le territoire du Parc.

Un autre élément significatif des techniques agraires est le joug de cornes (*berrwasi*), (Photo 2), une pièce en bois à la géométrie complexe, qui est absent du paysage nord-africain et n'apparaît que chez les Jbalas. L'invention du joug en Europe remonte au IV^e millénaire. Il s'agissait au départ de jougs de garrot dits "étrangleurs", le joug de cornes apparaissant au VIII^e siècle de notre ère et ne se généralisant qu'au XI^e siècle. Pour le joug de cornes des jbalas, une pièce de bois nanalogue au joug de garrot est fixée non pas sur le garrot mais à la base du crâne, à l'arrière des cornes, tandis qu'un coussinet de joncs protège le front du frottement du lien et lui donne une allure de couronne (Bouchmal et al, 2010).

PHOTO 2 : LE JOUG DE CORNES (BERRWASI)



Source : Bouchemal et al, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

8.3.1.2 Les Jbalas, éleveurs de montagne et gestionnaires agropastoraux

L'élevage des ruminants est une activité majeure du pays jbalas, du fait des conditions climatiques qui lui sont favorables en regard de la plupart des régions du Maroc. L'effectif du cheptel dans la province de Chefchaouen est de 257.300 caprins, 86 000 ovins et 63 900 de bovins dont 87 % est de race locale (Annuaire statistique du Maroc, 2007). Les bovins (*bqar*) et les ovins (*ghnem*) sont principalement élevés en plaine, alors que les caprins (*m'az*) se trouvent surtout dans les zones de montagnes car les conditions naturelles y sont plus difficiles (reliefs escarpés, isolement, large couverture forestière, climat méditerranéen rude) donc peu exploitables par les autres espèces. Le mode d'élevage est extensif, sauf dans de rares élevages qui se sont intensifiés et tournés vers la production de lait (de vache ou de chèvre), généralement en périphérie des villes. L'élevage est une activité familiale dans laquelle les femmes sont très impliquées (soins aux animaux, nettoyage, traite, etc.).

Le troupeau de petits ruminants s'apparente à un fond de subsistance, auquel l'éleveur fait recours pour subvenir aux besoins de la famille et des proches (mariage, naissance, besoins quotidiens du foyer, etc.). L'alimentation du troupeau est assurée par des ressources pastorales relativement abondantes, par contre le morcellement des terres et les reliefs escarpés constituent un frein à la production de fourrage. Plusieurs parcours sont exploités,

notamment les parcours forestiers, surtout utilisés par les troupeaux caprins en montagne, et bovins dans les terrains accessibles. Les parcelles agricoles laissées en jachère ou une fois enherbée lors de période d'alternance des cultures sont pâturés par le bétail tout comme les résidus de cultures tels que les chaumes ainsi que les talus en bordure des parcelles cultivées.

Le système agricole en vigueur sur une grande partie du territoire s'appuie sur une organisation collective et complémentaire de la céréaliculture et de l'élevage. Les Jbalas pratiquent encore la technique d'assolement collectif et subdivisent en deux soles la fraction du finage villageois. Cette technique permet au cheptel un accès répété deux fois dans l'année à la plaine cultivée : l'hiver sur l'herbe de la sole réservée par exemple au sorgho non encore semé; l'été sur les chaumes de l'autre sole. Le gardiennage du cheptel est assuré soit à tour de rôle par chaque famille, dans une perspective collective de regroupement des animaux d'un douar. Il peut aussi être réalisé individuellement, dans le cas d'une famille, par un enfant ou une personne âgée de la famille, à proximité du « *dshar* », ou à l'intérieur de la maison en permanence (*ksiba marbouta*). Le cheptel caprin de la région est constitué des races locales de montagnes à hauteur de 90% des effectifs, des races pures espagnoles et françaises et des hybrides issues de croisement. Les soins dispensés aux animaux malades sont à base de plantes médicinales, ou de procédés consistant à appliquer un fer rougi sur des parties déterminées du corps de l'animal ou encore des coupures au niveau des oreilles. Selon les cas, ces remèdes sont appliqués par les femmes ou bien par une personne du *dshar* (homme ou femme) qui dispose de ce savoir (Bouillot, 2010).

L'organisation des cultures annuelles est un moyen de rentabiliser l'atout climatique dont bénéficie la région, par des rotations biennale céréales d'hiver/légumineuses de printemps, pratiquées par les Jbalas pour l'enrichissement du sol. Ce fut possible grâce à une céréale de printemps, le sorgho, *Sorghum bicolor* (L.) Moench, localement (*dra*), plante connue dans le Bassin méditerranéen depuis l'Antiquité. C'est peut-être le sorgho qui permet le mieux de visualiser la frontière orientale des Jbalas, car au-delà, c'est le Rif amazighophone. L'intérêt de la rotation blé-orge/sorgho est aussi d'équilibrer les pertes dues à l'irrégularité des pluies (Vinnnet-Zunz, 2011).

8.3.2 Organisation sociale de la paysannerie des «Jbalas»

Les Jbalas ont un rapport étroit à leur milieu naturel environnant. On peut nommer ces populations comme étant «paysannes», comme le relève Olivier de Sardan (1991) :

"Peu d'anthropologues appellent «paysannes» les populations qu'ils étudient. Pourtant, on peut considérer que la majorité de celles-ci relève de la paysannerie et non des «sociétés primitives». On admet généralement que le «monde paysan» se caractérise par une autonomie relative face à des formes d'organisations socio-économiques dominantes qui lui sont extérieures (sociétés féodales, tributaires, étatiques, coloniales, capitalistes, socialistes, etc.)" (Sardan, 1991 : 565)

La paysannerie est une société localement située qui est intégrée à un système plus large, le plus souvent une région, un état. Nous dirons brièvement qu'elle se caractérise par un groupe domestique au centre du fonctionnement, des relations d'interconnaissances et d'entraide. Pour le moment, c'est le rapport que la paysannerie entretient généralement avec l'extérieur qui nous importe et les représentations par rapport à l'environnement qui se superposent pour créer des rapports singuliers de pouvoir, d'enjeux par rapport au territoire, au sol, aux ressources naturelles.

Comme nous venons d'explicitier dans le précédent chapitre, dans toute la partie méridionale de la basse montagne qui fut soumise au Protectorat français, les premières années de la période coloniale sont communément appelés «l'entrée du Makhzen» sur «bled el Makhzen». Le destin des pays sud-rifains fut celui de toutes les régions de «bled el-Siba » qui assuraient elles-mêmes leurs administration avant la période coloniale (Naciri, 1977).

Le facteur d'évolution le plus important a été la politique forestière qui a été appliquée à partir des années 1930 dans toutes les régions soumises au Protectorat français. S'appuyant sur la tradition musulmane pour laquelle les terres «non vivifiées»⁷⁵, ne pouvaient être appropriées privativement et demeuraient propriété de la communauté musulmane toute entière, ils englobèrent dans le domaine forestier de l'État de vastes matorrals qui étaient intégrés aux finages villageois des Jbalas. Comme réaction à cet accaparement des terres collectives intégrées auparavant à leurs finages, les Jbalas se mirent à défricher totalement et durablement de vastes superficies qui étaient livrées jadis à des mises en culture

⁷⁵ Expression que l'on traduit par «non défrichées de façon permanente».

partielles et temporaires. Les terres cultivées selon un rythme biennal qui, dans le passé représentaient 10 ou 20% des finages s'étendirent de façon spectaculaire et gagnèrent d'abord sur les anciens terroirs exploités en longue jachère puis aux dépens des forêts et matorrals situés au-dessus des douars (Fay, 1979).

L'affaiblissement des structures collectives d'exploitation a affecté de plein fouet le domaine des structures agraires, fondement des rapports de production. L'extension des défrichements permanents s'effectua au profit de l'appropriation privée et le régime de la propriété «*Melk*» qui apparaissait comme la meilleure protection contre les entreprises de l'État indépendamment nouvellement créées. La dimension des propriétés augmenta tout d'abord, mais finalement les propriétés demeurèrent de petite taille, formées de multiples parcelles réparties entre les différents terroirs. Les traditions d'exploitation collective disparurent rapidement et le travail par équipes constituées au sein du douar avec partage des récoltes au prorata du nombre des travailleurs n'existait plus en 1971 qu'à l'état de vestige dans quelques villages montagnards, cas des Jbalas de la région du Parc National de Talassemtane. Nous exposerons ainsi l'organisation sociale de la paysannerie montagnarde des Jbalas, une société traditionnelle autonome.

Le village, que l'on appelle «*dchar*» dans tout le nord du Maroc, est le premier trait du paysage agraire. Le finage comprend un nombre de grands terroirs ou zones de culture relativement homogènes. Dans ce finage, on distingue plusieurs types de terroir : tout d'abord, les fortes pentes sur le haut des versants sont des terroirs à oliviers (*les jnanat*), puis, les terres qui couronnent le village qui font l'objet d'un type d'occupation agricole spécifique, enfin, les pentes qui descendent vers l'oued et les terres dans la vallée (*l'outa*) qui sont des terres de culture annuelle (*bled harratia*). Chacun de ces terroirs est à son tour divisé en un certain nombre de quartiers toponymique de culture. Chacun des quartiers attribués aux fractions comprenait les terres cultivées mais aussi les friches et le matorral qui couvrait alors les surfaces non cultivées. Cette structure du parcellaire ne pouvait que faciliter le respect par tous les intéressés d'un système de culture établi pour l'ensemble du finage (Lazarev, 2006 ; 2013).

Les divisions sociales correspondent à une organisation lignagère où chaque famille appartient à une parentèle.⁷⁶ Parfois, lorsque les lignages sont nombreux, on les voit se répartir en *farkat*, ou fractions, qui correspondent, en théorie, à une segmentation des lignages initiaux. La collectivité villageoise «*jmaâ*»⁷⁷ est la pierre angulaire de l'édifice social et élucide l'intensité de l'organisation communautaire ainsi que ses racines profondes dans la structure agraire. La terre louée fut alors partagée au prorata des apports, mais selon les règles de partage des terroirs villageois (division en deux grandes soles, répartition de chacune entre les lignages, puis répartition entre les foyers dans chaque lignage) (Lazarev, 2013).

Le système informel de «*jmaa*» représente le type de collectivité villageoise des Jbalas (Fay, 1979), conseils ayant pour fonction principale d'intervenir sur des affaires comme la justice, l'organisation d'une sorte de police de la tribu, l'hospitalité aux étrangers et d'autres affaires de la tribu. Selon Lafuente (1968), «*les jmaâs informelles*» ou «*jmaâs de fraction*», sont des assemblées coutumières de villages, inter-villages, fraction ou tribu, dont le rôle consiste fondamentalement à organiser la vie des habitants comme les travaux collectifs, règlements d'irrigation, fixation de la cueillette des noix, organisation des fêtes collectives, voire religieuses, à garantir l'ordre dans les différents territoires ou à résoudre les conflits de droits de pâturage.

Le village fonctionnait dans une large mesure comme unité de production, et la mise en culture des terroirs qu'il fallait défricher après les longues jachères était réalisée par des équipes du même quartier ou du même lignage travaillant en commun et se partageant les récoltes au prorata de la force de travail. Il n'y avait pas d'appropriation privée sur ces terroirs, et les assolements étaient collectifs. Les différents travaux de l'année agricole ne débutaient qu'après célébration de certaines fêtes et l'unité de production (*le dshar*) s'administrait lui-même. En effet, la «*jmaâ*» se réunît à la mosquée, réglait les conflits internes et organisait la vie sociale. Les principes qui étaient appliquées valorisaient fortement la cohésion à l'intérieur du village et de la tribu. (Fay, 1979).

⁷⁶ Le lignage ou amoumiya (ou encore ouled l'aam, qui désigne les fils de l'oncle qui sont unis par des liens de cousinage.

⁷⁷ La «*jmaâ*», assemblée informelle du village, où chaque lignage est représenté.

Les structures sociales concourent à différencier les modes d'implantation agraire et à nuancer à l'extrême la typologie des finages. La grande diversité des paysages et des systèmes agraires n'exclut cependant pas des caractères communs qui délimitent les contours d'un type agraire propre à la montagne des jbalas. Le "modèle de base du finage se caractérise par une zonation particulière qui traduit une occupation d'intensité décroissante à partir des habitats, des champs permanents aux champs précaires, de l'irrigation à la cueillette en forêt. Autour du village, on trouve tout d'abord des champs, souvent aménagés en terrasses : ce sont «*les bleds seguia*» lorsqu'ils sont irrigués par ces *séguias*⁷⁸ au fil de l'eau ou par des bassins qui retiennent l'eau des sources, et «*le bled balia*» lorsqu'ils sont cultivés en sec. Ces champs se distinguent des autres champs non irrigués parce que l'on y apporte régulièrement la fumure des bêtes, on les désigne souvent par le terme de «*bled demna*», un mot qui traduit le tas de fumier.

Le partage de l'eau ne s'opère pas sur une base territoriale mais sur la base de la structuration lignagère de la communauté, celle-ci fondée sur une généalogie en général construite ou reconstruite pour les besoins du groupe. Le tour d'eau est un bien en soi, il conserve une place déterminée dans le système d'irrigation. Chaque *seguia* a un tour d'eau qui lui est propre et l'organisation de ce tour résulte essentiellement du fractionnement familial à l'intérieur du lignage. L'eau de la *seguia* est répartie en huit tours d'un jour chacun, ces tours étant appelés «*nouba*» (la journée d'une *nouba* commence en fait la veille à 6 heures et se termine en milieu de journée le lendemain). Chaque tour correspond à un sous-lignage, héritier du fondateur. Les sept premiers tours portent chacun le nom des premiers descendants du fondateur et fondateurs, eux-mêmes, des sous-lignages. Le huitième jour est le jour des "filles", il est réservé aux filles du fondateur et à leurs héritiers. Aussi la disposition la plus fréquente est-elle celle de l'habitat en hameaux discontinus, correspondant chacun à des lignages différents. Le *hameau* est appelé *jamaâ* lorsqu'il possède une pièce servant de mosquée et de lieu de réunion. On l'appelle également le lignage lorsqu'il correspond effectivement à l'habitat des descendants d'un même lignage. Les habitations sont localisées sur des replats de versants bien exposés et, en haute montagne, protégés des enneigements excessifs. Mais en raison des interdictions, les

⁷⁸ Un canal d'irrigation à ciel ouvert.

pratiques devinrent nettement moins rigoureuses : on commença à brûler dès le mois d'août sans rester sur les parcelles de peur d'être pris en flagrant délit par les forestiers. Les populations cherchèrent à gagner des champs permanents sur la forêt, ceux-ci, une fois défrichés, se confondant avec les autres champs et étant ainsi à l'abri des sanctions.

Appelées à discuter de la vie villageoise sous tous ses aspects, les *jmaâs* évitaient de se donner des leaders qui auraient risqué de dominer la collectivité. Les « *naibs* » étaient tout au plus des délégués de la jmaâ choisis parmi les chefs des familles les plus aisées, ils devaient faire exécuter les décisions de la jmaâ et représenter le village aux instances supérieures ; leur mandat était temporaire et toujours révocable. De savantes alternances dans l'exercice des responsabilités empêchaient qu'un clan n'acquière une suprématie durable sur les autres. A l'instar des collectivités villageoises, fractions et tribus étaient gouvernées par des jmaâs réunissant des représentants (*moqaddems*) désignés pour les instances supérieures. La société Jbala réglait ainsi par elle-même ses différends.

Trop faibles pour résister à la société englobante et au pouvoir central, les Jbalas s'y étaient intégrés d'une certaine façon en adoptant très tôt la langue arabe et l'islam. Mais leur souci constant semble avoir été de se protéger contre toute tutelle extérieure permanente (Lazzarev, 1977). Ainsi utilisèrent-ils le chérifisme pour créer au sein de leur société un dense réseau de *zaouyas* capables de s'opposer aux prétentions de certaines «maisons» trop ambitieuses, comme celle des Ouezzanyne. Et leurs rapports avec le Makhzen demeurèrent toujours ambigus, faits d'une sorte d'allégeance permanente à l'égard du souverain légitime et d'une dérobade non moins chronique devant les impositions et l'autorité des caïds officiellement investis (Laroui, 1977).

Au lendemain de l'Indépendance en 1956, un nouvel ordre de tutelle a été instauré vis-à-vis des «*jmaâs*» des différentes fractions tribales. L'administration était entièrement à réorganiser et le nouveau découpage fut composé de quatre niveaux : la province – la préfecture, le cercle et la commune rurale. La «commune rurale» est alors devenue l'unité administrative de base, cadre dans lequel s'effectuent toutes les interventions de l'État. A leur tête, les caïds sont des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, étrangers à la région, responsables de l'ordre public et de l'application des décisions du gouvernement. Les «*jmaâs*» des différentes fractions tribales ont alors un représentant, le «cheikh». Et lui, à

son tour, à un ou deux «Moqadem» qui l'assistent, tous étant des personnalités au niveau local d'un grand statut économique et social, qui peuvent avoir sans doute une grande influence sur ces *jmaâs* (Bellaoui, 1989). Bien que les Cheikh-s et les moqaddems, qui assistent le caïd dans ses fonctions, soient choisis au sein de la population, ils demeurent des agents de «l'autorité locale», possédant un pouvoir relativement étendu, d'autant plus qu'ils sont les yeux et les interlocuteurs premiers des caïds du ministère de l'intérieur.

Chez les Jbalas, la division sexuelle des tâches agricoles s'observe aussi dans la préparation et la consommation des produits obtenus. La conservation des semences et la vente de fruits et légumes dans les marchés locaux sont aussi des activités où les rapports de genre et d'âge sont présents. L'agenda de la femme est surchargé par de multiples activités, elle est productrice de vie et facteur de continuité. La femme se livre à tous les travaux agricoles, pastoraux et domestiques à la recherche d'eau, aux soins du bétail, au transport du fumier dans les champs, à la moisson des olives, à l'élevage et au pâturage du cheptel (Hajjarbi, 1991).

L'écurie ou «*al-rwa*» est une composante spatiale dans la demeure des jbalas et les charges de ses bêtes : mulets, ânes, vaches et chèvres fut une responsabilité féminine. Autrement dit, le nettoyage des étables et des enclos ainsi que l'élevage des chèvres et des caprins sont toujours des tâches féminines par défaut. La moisson des olives constitue aussi un engagement fort de la femme jeblië, à laquelle elle est interpellée à assumer une responsabilité colossale, marquée par un travail de dur labeur pour la collecte, le nettoyage des olives, ainsi que l'extraction de l'huile. Les occupations de la femme des jbalas (*femme jeblië*) ne s'arrêtent pas aux activités susmentionnées, mais elle se charge également de la vente d'une partie considérable de sa production agricole, dans les souks, qu'ils soient à la médina ou à la campagne. C'est une charge supplémentaire qu'elle assume pleinement en été comme en hiver. Dès l'aube, elle se prépare physiquement et psychiquement pour arriver à temps au souk, soit seule s'elle est veuve, ou accompagnée de sa grand-mère, ou sa mère, ou ses voisines. A la fin de cette journée épuisante, la femme achète avec le peu d'argent qu'elle a gagné ses besoins en produits alimentaires (Bouchmal et al, 2010).

8.3.3 Consommation, conservation et vente

L'histoire des vécus des *Jbalas* correspond d'une manière naturelle à la logique d'une aspiration continue au maintien et à la survie dans un milieu qui n'est pas toujours favorable. Dans les pratiques quotidiennes de l'agriculture, les populations paysannes ont développé un savoir-faire qui touche différents aspects allant des codes de gestion du foncier et de l'eau aux techniques et savoirs agricoles. Ce passé est très riche, mais ses liens avec le vécu d'aujourd'hui commencent à se diluer et menacent de disparaître (Bouchmal et al, 2010). Les techniques mises en œuvre dans le Rif occidental, pour des productions destinées au marché ou à la consommation familiale, se retrouvent, identiques ou similaires, dans tout le Maroc. Pourtant, il existe des techniques nécessitant des aménagements plus significatives relevant seulement des Jablas. Les greniers à grains qui servent à stocker les récoltes et en particulier les moissons de céréales, en les protégeant aussi bien de l'humidité que des rongeurs sont très représentatifs des jbalas. Ces derniers stockent leurs réserves dans un petit édifice «*heri*», situé dans la cour de la maison : toit de chaume à double pente, courts pilots de pierre ou cadre de bois (Photo 3) pour améliorer l'isolation et la ventilation et rectifier éventuellement la pente. Il se ressemble avec le grenier sur pilotis (*hórreo*), en Espagne, présent dans les Monts Cantabriques depuis le Néolithique.

PHOTO 3 : LE GRENIER SUR PILOTIS



Source : Bouchemal et al, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Une meule ou pile de foin est un type de construction employé, à la fois, comme méthode de séchage et de stockage du foin ou de la paille au début du XXe siècle. Chez les jbalas, la paille est tassée en une meule cylindrique (*temmoum*), dont le sommet est conique et on la laisse sans revêtement, simplement maintenue par un jeu de cordelettes qui retombent sur les flancs de la meule, lestées par des pierres qui lui font une manière de collier (Photo 4).

PHOTO 4 : LA MEULE DE PAILLE



Source : Bouchemal et al, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

L'olivier est l'essence majoritaire, les olives et l'huile d'olive font partie de l'alimentation quotidienne locale et l'intérêt économique de cette essence est tel qu'elle fait l'objet de nombreux projets d'appui et de développement, notamment, dans le cadre du Plan Maroc Vert. Cependant, sa diversité variétale est à l'image de la situation à l'échelle nationale (Khadari et al. 2007), moins importante comparativement au figuier et à la vigne. La richesse variétale des fruitiers est très élevée, spécialement chez le figuier qui est un élément caractéristique des agroécosystèmes rifains, dont on identifie plus d'une centaine de variétés ou dénominations locales (Hmimsa et al. 2012).

Le séchage est le mode de transformation le plus répandu et le plus ancien dans la région concerne aussi bien les figues que les raisins. Il est inutile de rappeler que la culture de la vigne est très ancienne dans la région et remonte à l'antiquité. Le vignoble des pays *Jbalas* était reconnu à travers l'histoire comme en témoignent plusieurs descriptions des voyageurs qui ont traversé ces régions à différentes époques, comme Léon l'Africain au

XVIème siècle (Epaulard, 1981) et Mouliéras au XIXème siècle (Mouliéras, 1899)⁷⁹. Pour le cas du séchage du raisin, on utilise un procédé particulier : on ajoute à l'eau de rinçage pour laver les fruits, des cendres de lentisque et des feuilles de l'inule (*Dittrichia viscosa*) pour aromatiser le mélange. Ensuite, on fait plonger dans ce mélange les raisins que l'on laisse sécher ensuite au soleil (Ater et Hmimsa, 2010).

PHOTO 5 : SÉCHAGE DE LA VIGNE



Source : Bouchemal et al, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

En ce qui concerne «*le samete*», jus de raisin cuit typique de la province de Chefchaouen au nord du Maroc (Photo 6). Sa production de façon endémique est également informelle, ce qui limite actuellement sa portée sur le marché local. Ce produit utilisé en phytothérapie depuis le Moyen-âge, tend aujourd'hui de plus en plus à disparaître dans la consommation des foyers Jbalas. L'étude d'opportunité et de faisabilité financière pour la création d'une coopérative de production et commercialisation de «*samete*» dans le village de Bni Bouhar, reconnu pour sa viticulture et la qualité de son «*samete*», met ainsi en évidence la nécessité d'agir sur la préservation des variétés de raisin de table locales, complétée par l'amélioration des processus de production du produit, de sa qualité organoleptique et sanitaire, ainsi que sa promotion sur le marché local. L'activité est réalisée dès le début de la récolte (Fin Août –début Septembre à mi-fin octobre) (Lhomme, 2012). Depuis le Moyen Age, le Rif marocain est connu par la production du «*samete*». La fabrication et la consommation du «*samete*» étaient très répandues au Maroc et il a disparu de la majeure

⁷⁹ Mouliéras, A. (1899) Le Maroc inconnu. Exploration des Djebala, Paris.

partie du pays, sauf dans le Rif et le pays Jbalas, où sa production a persisté jusqu'à nos jours (Ater et Hmimsa, 2010).

PHOTO 6 : : PRODUCTION DU SAMETE



Source : Ater et Hmimsa, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Les souks ruraux ont constitué par conséquent les meilleurs espaces de commercialisation, de socialisation, de partage, d'échange et d'informations. Consommation, conservation des variétés et vente sont reliées à l'unité familiale principale. Les besoins d'autosubsistance et l'importance de la médecine traditionnelle dans le système de santé des Jbalas font de la maison, des jardins et des potagers familiaux des endroits spécialement significatifs.

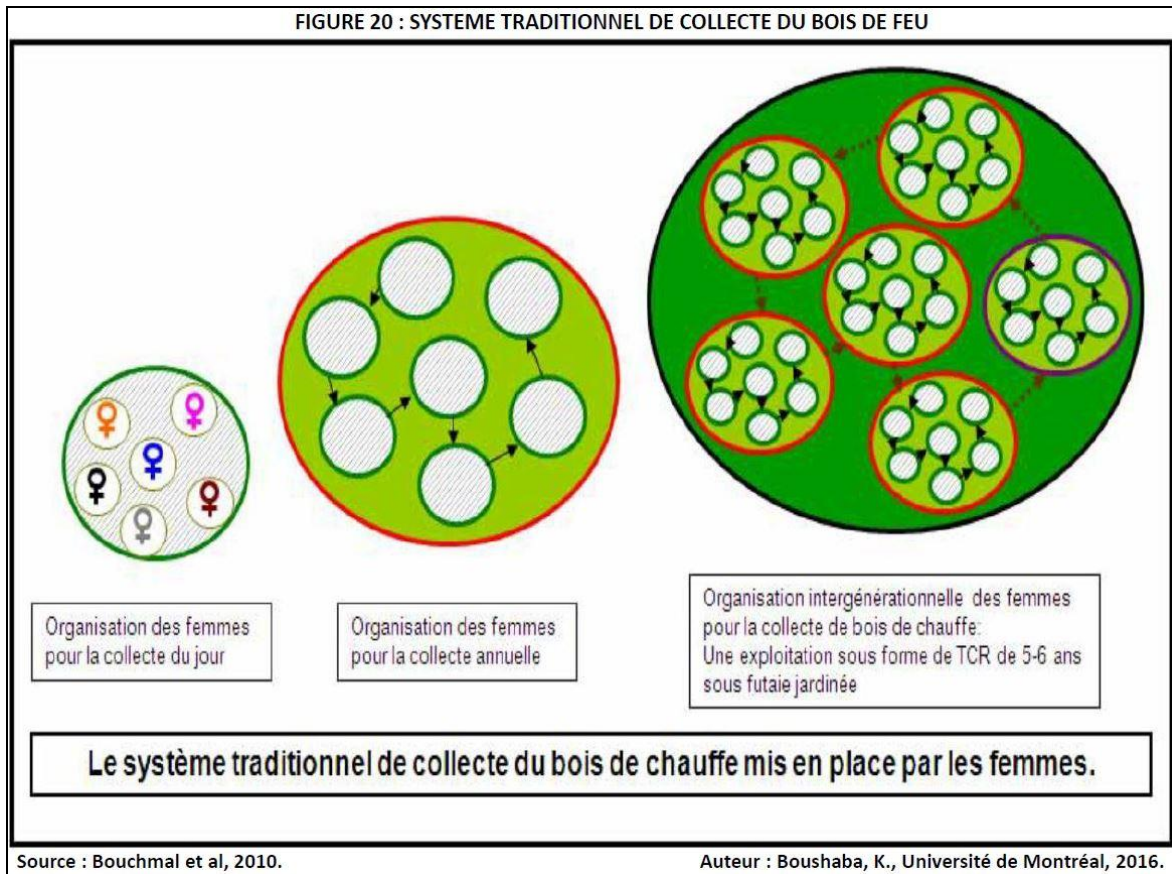
8.3.4 Collecte, cueillette des produits de forêts et modes de transformation

8.3.4.1 Collecte rotative du bois de feu

Les effets néfastes que peuvent engendrer une collecte de bois de feu mal maîtrisée sur le milieu sont réels et fréquents dans le Rif Occidental, et en pays Jbalas notamment, en particulier dans des zones déjà fortement soumises à une dégradation du couvert végétal. Il convient de préciser un élément ancestral d'adaptation des Jbalas au milieu pendant des siècles en matière de collecte rotative du bois de feu. Quasi-exclusivement féminine et bien que réalisée de façon ponctuelle (à l'automne et au printemps), la collecte du bois de feu constitue la corvée la plus pénible et la plus longue pour les femmes, dont les propos recueillies de la majorité, souhaiteraient souvent d'être épargnées. Malgré la difficulté avérée de la collecte, la forêt garde aux yeux des femmes une connotation positive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leur évoquant un attachement sentimental en termes de vécu, d'histoire et de patrimoine culturel. Les coupes sont aussi réalisées sans déraciner les arbres, et les femmes gardent en mémoire les mêmes zones de collecte transmises de génération en génération, en veillant à mettre en place systématiquement un système des rotations de 5 à 6 ans, dans le souci de préservation de la ressource bois-énergie. A travers certains extraits, nous avons relevé que même si la femme après son mariage déménage vers le *dchar* de son mari, dans la plus part des cas, elle récolte le bois sur la même zone de collecte traditionnelle.

Mourgues (2008) a réalisé une synthèse de collecte collective du bois de feu mis en place par les femmes dans les zones de collecte ancestrales (Figure 20). Au fil des générations et de l'évolution démographique, la population des Jbalas concernés par ces zones de collecte a su s'adapter à son milieu, et adopter ou maintenir des pratiques respectant son équilibre et sa capacité à se régénérer. Les prélèvements effectués au niveau du matorral et des sous-bois se font sous forme d'éclaircies, avec moins d'une espèce sur trois collectée sur la zone de collecte du jour. La coupe effectuée sur les grands arbres peut quant à elle être comparée au modèle d'exploitation en futaie jardinée. La zone de collecte est déplacée quotidiennement, ainsi que les zones annuelles, au sein d'une zone de collecte intergénérationnelle suffisamment large pour assurer la régénération du milieu et répondre ainsi aux besoins des populations concernées.

Hors cadre législatif en vigueur (dans le droit marocain, seule la récolte du bois mort et gisant est tolérée pour les populations riveraines) et dans une optique d'autonomie énergétique des communautés locales, l'enjeu de l'exploitation rationnelle et pérenne de la ressource réside donc dans la capacité de la population à organiser sa collecte sur une surface suffisamment large et de façon rotative, pour lui permettre de répondre à ses besoins sans enrayer le processus de régénération.



8.3.4.2 Cueillette des plantes et modes de transformation

Dans le territoire du Parc National de Talassemtane, les forêts constituent un espace important pour les agriculteurs Jbalas dans leur vie quotidienne et une importante source de ressources naturelles. Par la cueillette des plantes et l'exploitation des arbres et arbustes, un certain nombre d'essences forestières ont été utilisées le long de l'histoire, même si actuellement elles sont négligées et/ou sous utilisées suite aux restrictions imposées par la direction du Parc. Parmi ces espèces, nous pouvons citer le lentisque (*Pistacia lentiscus*), une plante omniprésente dans le territoire du Parc national de Talassemtane. Son

exploitation est pour l'usage de bois de feu, de fourrage pour le bétail en période de disette, et de l'utilisation du fruit pour l'extraction de l'huile de lentisque. La méthode d'extraction de l'huile naturelle de lentisque est très ancienne. La récolte de la baie se fait entre les mois de novembre et décembre.

Le Laurier sauce (*Laurus nobilis*) est un arbuste qui possède aussi une longue histoire riche en traditions et usages. Réputé pour ses petites feuilles coriaces et très aromatiques, utilisées en cuisine, le laurier a une huile naturelle qu'on extrait des fruits récoltés et séchés (*Zit Er-Rind*). L'huile naturelle de laurier utilisée en médecine traditionnelle surtout contre les douleurs rhumatismales et névralgiques, est extraite des fruits récoltés et séchés, en les triturant à chaud dans une marmite remplie d'eau, pour en ôter l'huile après une longue cuisson qui peut durer 8 à 10 h.

Le myrte (*Myrtus communis*), est un arbuste bien connu dans tout le maquis méditerranéen et pas spécialement dans le Rif. La plante est utilisée traditionnellement dans les rites funéraires comme couvre-tombe. L'huile essentielle du myrte qu'on extrait par distillation à la vapeur d'eau, des jeunes rameaux de myrte, récoltés soigneusement, s'effectue directement sur un cours d'eau pour assurer le refroidissement du distillat et la concentration des extraits.

8.4 Chasse et piégeage

L'histoire du Maroc est très ancienne, sa culture est un mélange de celle des premiers habitants de l'Afrique du nord ou du Maghreb qui sont des berbères et celles des autres civilisations qui l'ont conquis : phéniciens, juifs, romains, arabes et au XXème siècle les occidentaux (France et Espagne). Après avoir été envahi par les grecs, le Maroc était judaïsé puis christianisé avant de passer à la foi nouvelle au VIIème siècle par les Arabes venant d'Orient pour islamiser tout le Maghreb. Les berbères avaient un mode de vie nomade, et les disettes poussaient les hommes à d'autres pratiques héritées de la préhistoire, en vue de se préoccuper une ressource alimentaire et de se protéger contre les bêtes. La chasse reposant sur des moyens techniques d'une richesse infinie, nécessitant l'acquisition d'un savoir et d'un savoir-faire confirmés, se déclinait en solitaire ou en groupes des populations.

Au VII^{ème} siècle, avec la conquête arabo-musulmane, la chasse avait de nombreux adeptes, et on chassait à l'arc, à l'arbalète, au lasso, au filet, à la sarbacane, au lévrier, mais surtout au faucon. Il subsiste d'ailleurs de nombreux traités de fauconnerie datant de l'époque islamique. La chasse au faucon s'était beaucoup développée au détriment de la chasse au lévrier, probablement parce que le chien était considéré en Islam comme impur ; et le gibier attrapé et mordu par lui participait à cette impureté et ne pouvait, en conséquence, être consommé. Cette pratique sportive avait un sens de patriotisme authentique, fait d'un incontestable amour de la terre des ancêtres et la volonté d'en chasser un jour l'usurpateur étranger «*erroumi*» (Zerzouri, 2006).

Le gibier n'était pas dans le commerce et la chasse était plus un moyen d'arrêter les ravages des bêtes féroces et nuisibles. Les berbères poursuivaient le lion et les animaux les plus redoutables. Le plus souvent, ils les prennent dans des fosses où fond desquelles on met de la viande et dont l'ouverture est dissimulée avec de l'herbe et des roseaux. Les chasseurs qui tirent la panthère du haut des arbres, où ils l'attendent au passage, se munissent d'une hache et d'armes blanches pour le cas où elle essaiera de grimper jusqu'à eux. Les animaux et les oiseaux, tels les sangliers, les oies, les pintades, les canards, les outardes, les perdrix, ont été capturées de diverses manières : pierre, bâton, lance, et fusil, surtout à partir du VII^è siècle. Le sanglier qu'on mange un peu partout pendant les crises de subsistance, offre, semble-t-il, une alimentation carnée même en dehors des famines. Les habitants de la campagne et ceux des montagnes ne font aucune difficulté de manger le sanglier. D'autres enquêtes fournissent, toutefois, des précisions géographiques, montrant que le sanglier dénommé «*Hallouf el Ghâba*» est consommé chez les jbalas. Contraints par la famine, l'équation religieuse s'est effondrée et les gens ne pensent guère à ce qu'ils doivent manger au nom de l'islam ou non, soit licite (*halal*) ou illicite (*haram*). La nécessité passe en illicéité, et toute nourriture pouvant répondre à la nécessité biologique se voit permise, même le «*Hallouf el Ghâba*» banni par la religion (Houbbaida, 2008).

Les restrictions alimentaires aussi bien que pyrotechniques, qui sévirent pendant la guerre, sont responsables de la naissance d'une véritable profession de braconnier-piégeur, à laquelle la récente interdiction du commerce du gibier porte certes un coup sérieux, mais dont les agissements se prolongeront vraisemblablement plus qu'on ne le voudrait. « L'âge

de la cueillette » a représenté, un usage « en bon père de famille », contrairement à ce que nous avons pu observer en matière forestière avant et pendant la pacification. Il n'y avait alors ni chasse, ni braconnage, ni chasseurs, ni braconniers, mais seulement, pour les populations autochtones, des procédés variés et plus ou moins efficaces de se procurer le gibier qui servait d'appoint à leur menu quotidien. Tout le matériel utilisé est rustique ; n'entrent dans sa composition que du bois, des branchettes, de la ficelle tressée avec les feuilles du palmier nain⁸⁰, de la laine et du poil de chèvre, des pierres. Il permet de capturer notamment : perdrix, lièvres et lapins, certains aussi de petits passereaux ; d'autres, renards, chacals ou loutres. Nous voudrions maintenant décrire par quels moyens, autres que le tir, les populations sédentaires du Maroc se procuraient autrefois le gibier et se le procurent encore, mais à présent en se rendant coupables de braconnage, délit dont on comprend qu'elles n'aient pas jusqu'à présent bien acquis la notion (Lause et Marion, 1952). A l'origine, les Jbalas étaient des chasseurs-cueilleurs qui vivaient de la forêt pour leur subsistance (Ferhat, 1995). Nos entrevues nous ont permis de relever l'existence de ces procédés, utilisée même de nos jours par la population des jbalas. Nous essayerons dans ce qui suit de décrire ces procédés et les spécificités de leurs utilisations.

8.4.1 Le piège à trappe

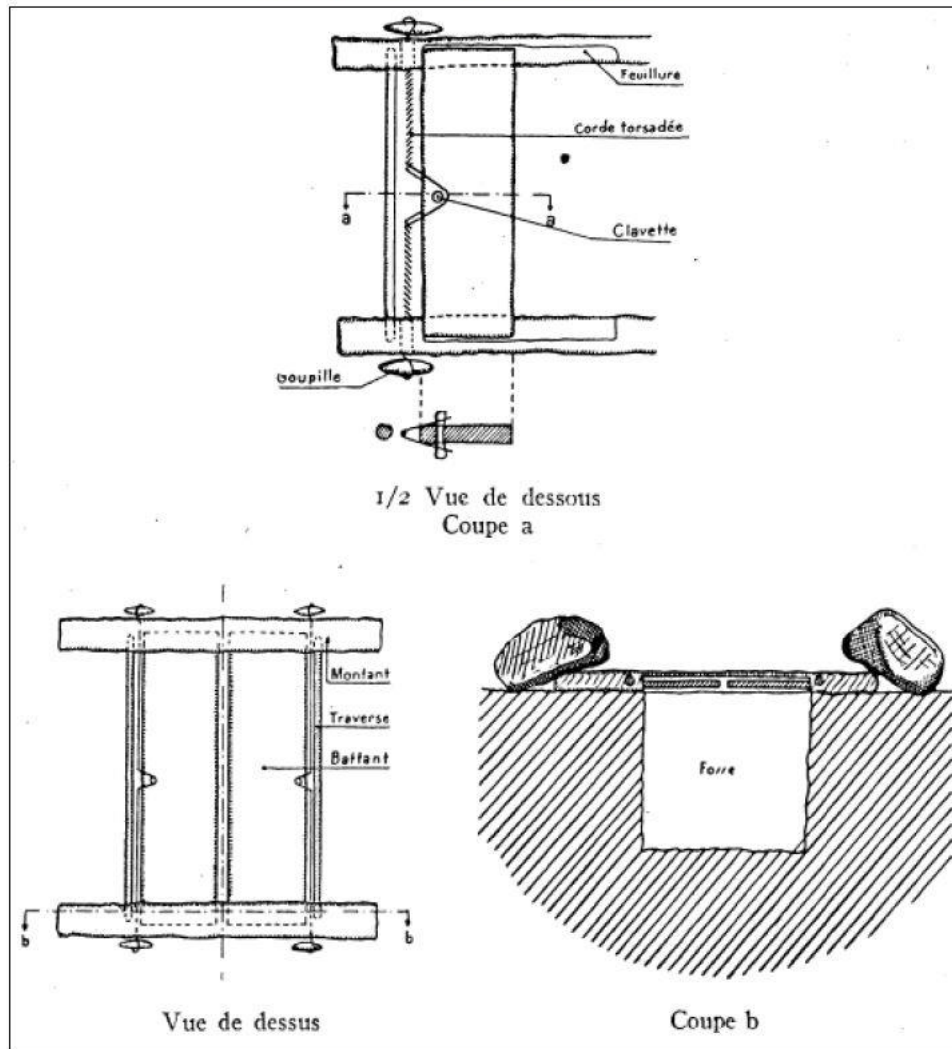
Il sert à peu près exclusivement à prendre la perdrix. Il en existe cependant un modèle un peu plus grand pour le lièvre. Il est essentiellement composé d'un cadre rectangulaire en bois et de deux planchettes mobiles, également rectangulaires, de longueur égale à celle du cadre, mais moitié moins larges. Ces deux planchettes tourillonnent sur le cadre à la façon de deux battants d'une porte dont l'ouverture ne peut se faire que vers l'intérieur. Le cadre étant maintenu horizontal, les deux battants restent fermés grâce à deux fils de laine torsadée dont on règle la torsion à l'aide de goupilles en bois qui les tendent entre deux montants opposés du cadre (Figure 21).

Ce piège est utilisé, selon les régions, d'octobre à février, surtout avant l'accouplement. Il est mis en place avant que la perdrix commence à piéter à la recherche de sa nourriture,

⁸⁰ Le palmier nain ou « doum » forme d'immenses landes dans la plupart des régions du Maroc ; il est très pâturé et sert à de nombreux usages domestiques (fabrication des cordages et traits) ou industriels (sous le nom de crin végétal).

donc le matin avant le lever du jour, ou, en automne et en hiver, le soir vers 15 heures. Il peut rester tendu toute la journée.

FIGURE 21 : PIÈGE À TRAPPE



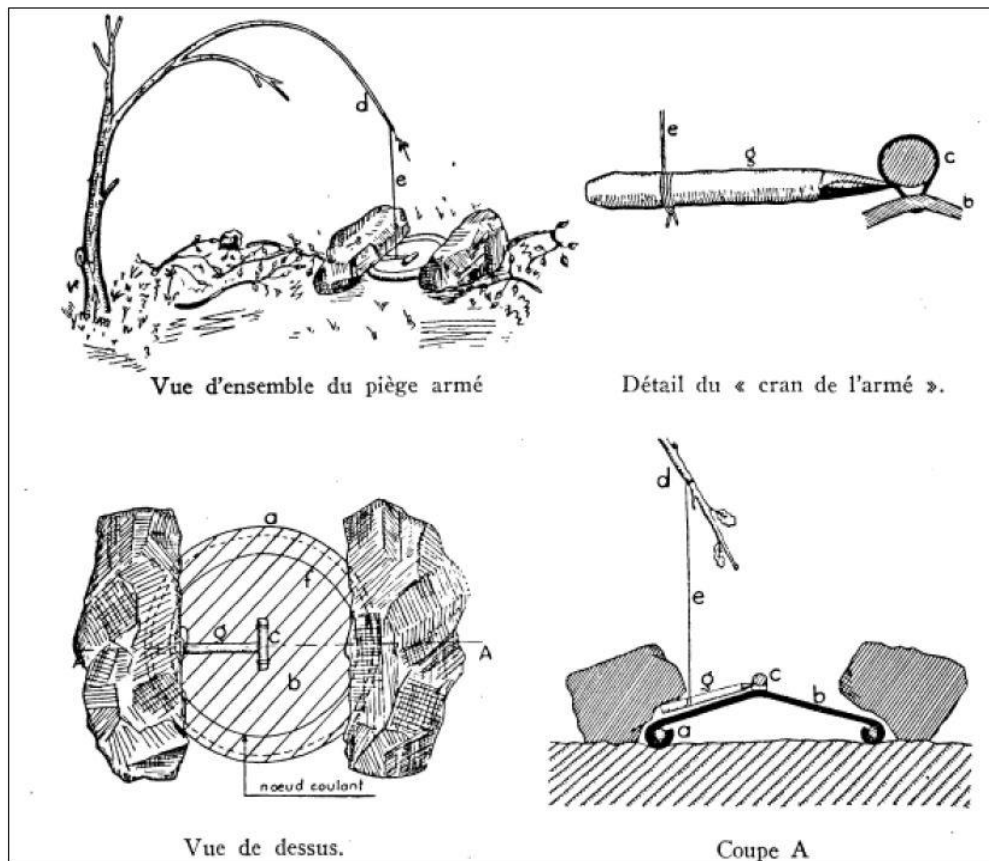
Source : Lause & Marion, 1951. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

8.4.2 Le piège à lacet pour le lièvre

Sur un cerceau (a) en fil de fer ou en bois, est cousu un tissu assez fort de couleur sombre (b). Au centre de celui-ci, on fixe, par ses deux extrémités un tenon de bois (c). Au petit bout d'une baguette flexible en bois vert (d) est attachée une ficelle résistante (e). A l'autre extrémité de la ficelle, on pratique un nœud coulant sur la ficelle, un tenon de bois (g) analogue au précédent. Ce dernier est échancré à assemblage de ses extrémités, celle par laquelle il est attaché à la ficelle, et taillé en sifflet à l'autre, de façon à venir se loger entre le tissu et le premier tenon (c) qui est cousu par-dessus. A l'aide du nœud coulant, on

pratique un lacet (f) qu'on applique à plat sur la circonférence du cerceau (a). Le cerceau est maintenu au sol par deux pierres longues, formant les rives du couloir où s'engagera l'animal. Si un lièvre survient et pose une patte sur ce tissu, le tenon en sifflet (g) se dégage, libérant avec la baguette le nœud coulant qui étrangle l'animal, l'arrache du sol et le suspend dans le vide (Figure 22). Novembre, décembre, février et mars sont les mois les plus favorables à ce piégeage. On tend à l'automne sur tous les petits sentiers débouchant de la forêt, dans l'intérieur des boisements, ou bien en février et mars sur le pourtour des champs emblavés où le lièvre recherche alors la verdure.

FIGURE 22 : PIÈGE À LACET POUR LE LIÈVRE



Source : Lause & Marion, 1951.

Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

8.4.3 Le furetage

Quoique interdit par le dahir sur la chasse, le furetage sévit au Maroc, presque exclusivement d'ailleurs dans la région montagneuse du Rif. Le furet y existe à l'état sauvage dans la zone espagnole entre Chechaouen et la Moulouya : il est de la couleur du

putois, son museau est blanc avec un loup sur les yeux ; contrairement au putois, il s'apprivoise bien. Précisons que l'aire du lapin au Maroc est limitée à la région des plaines atlantiques nord. C'est ce qui explique que le furetage ne soit pratiqué que là, et que l'emploi du piège à palette y soit plus répandu que sur le reste du territoire.

8.4.4 La chasse au sloughi

Les nombreux chiens de tentes, constamment affamés, qui pullulent dans tous les campements, font certainement beaucoup de tort au gibier, mais les plus nocifs à cet égard sont bien les sloughis, sortes de lévriers qu'on rencontre dans maintes régions du Maroc. Les sloughis chassent à la course où ils détruisent beaucoup de lièvres ; la législation interdit de les utiliser à cette fin, et on peut dire qu'ils sont actuellement en nette régression d'après l'analyse de nos entrevues.

A travers ces procédés, les populations locales se procuraient du gibier. Si dans les temps anciens les prélèvements qu'ils opéraient ainsi demeuraient sans influence notable sur la faune cynégétique, il n'en va plus de même aujourd'hui où celle-ci, quoique bien appauvrie, fait l'objet d'une exploitation systématique de la part de l'État. Les pouvoirs publics du protectorat français au Maroc avaient fait diligence du Dahir sur la police de la chasse dans la zone française de l'Empire Chérifien Marocain qui a vu le jour le 21 juillet 1923. Avec la propriété du droit de chasse, le gibier étant « *res nullius* »⁸¹. Avec la création en 1950 d'un corps spécialisé de gardes-chasses, éléments de base d'un futur Service de la chasse, le Maroc s'orienta alors vers l'organisation de ses ressources cynégétiques. L'exercice de ce droit peut être délégué aux tiers sous certaines conditions, et, notamment, après délivrance d'un permis de chasse. Aujourd'hui, le droit de chasse au Maroc est du ressort de l'État, sous tutelle du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification.

Le mouvement d'affaires créé par la chasse et les recettes qu'elle procure justifient donc les efforts présentement déployés pour la protéger, la conserver, et même la développer (repeuplements – acclimatation d'espèces exotiques). Mais l'œuvre de lutte contre le

⁸¹ Expression latine utilisée en droit civil (droit des biens) qui désigne une chose sans maître, c'est-à-dire qui n'a pas de propriétaire mais qui est néanmoins appropriable. Le droit français connaît ainsi les biens sans maître.

braconnage est hérissée de bien des difficultés. Les dispositions législatives et réglementaires régissant la chasse émanant du HCEFLCD, sont basées sur le principe de la domanialité du droit de son exercice sur tous les terrains et immeubles ruraux quelle qu'en soit la nature juridique. Cette situation paradoxale crée un ensemble de conflits entre les paysans et les chasseurs, notamment ceux qui viennent de l'extérieur de la région. La législation de la chasse est régie par des textes permanents qui fixent les grands principes de l'exercice de la chasse et les arrêtés annuels qui fixent pour chaque saison, les dates d'ouvertures et de clôture pour chaque espèce, les modes de chasse, les espèces chassables ou interdites à la chasse et le prélèvement maximum autorisé (PMA) par chasseur et par jour. Le HCEFLCD, appuie et encourage le recours à la chasse amodiée par la politique d'amodiations du droit de chasse à des associations ou des sociétés de chasse touristique. Parmi les modes de chasse pratiqués, celui de la chasse à tir devant soi, au chien d'arrêt, est le plus courant. Cependant la chasse au sanglier se pratique en battue avec des rabatteurs, aidés par des chiens.

Région particulièrement appréciée des chasseurs, la région des Jbalas compte d'importantes espèces animales comme le sanglier, le renard, la perdrix, le lièvre, le lapin. Interdites de chasse, d'autres espèces y vivent paisiblement tels que l'aigle royal, l'aigle botté, le singe magot, les chèvres de montagne et les gazelles. Avec la mise en place du PNTLSM, la chasse est totalement interdite sur l'ensemble du territoire du parc.

Nous évoquons à ce propos, le cas du sanglier face à la recrudescence des dégâts sur les cultures des populations locales du parc. Dans le parc de Talassemthane, il existe des problèmes liés au ravage des champs de culture par le sanglier (*Sus scrofa var barbarus*) ou «Hallouf el Ghâba». Les causes sont la disparition des principaux prédateurs du sanglier, le statut prohibé de l'espèce dans la religion et l'adéquation des milieux naturels, et la mise en place du parc avec des restrictions de la chasse. Plusieurs cultures sont détruites, et les doléances des paysans à l'encontre de ces ravages auprès des forestiers restent sans réponse, et les paysans sont dans l'incapacité de chasser ou de piéger l'animal, faute de quoi ils seront dans l'obligation de payer des lourdes amendes pour délit de braconnage.

8.4.5 Gibier et symbolisme

Il existe des rapports symboliques entre le gibier et les populations locales au Maroc. Certains oiseaux sont des symboles de malchance ou de présence de mauvais, dont la chouette. En raison de son hullement inquiétant, sorte de gémissement nocturne, la chouette fut aussi, dans de nombreuses cultures, un oiseau redouté, puisque classé parmi les psychopompes : les créatures qui annoncent la mort et participent au passage de l'âme entre le royaume terrestre et le royaume de l'au-delà. Les tribus préfèrent ne pas prononcer son nom, afin d'éviter de provoquer le malheur, car la chouette était pour eux la réincarnation de certains morts réclamant vengeance.

Certaines espèces de gibier sont braconnées pour des vertus thérapeutiques ou chamaniques. L'acte de braconnage se fait généralement par piégeage ou par l'utilisation du «chien sloughi». Le porc-épic est piégé pour sa chair, espèce très recherchée en médecine traditionnelle et en magie comme en attestent certains extraits des populations. Les pattes sont utilisées pour soigner diverses affections, en particulier les maladies des seins ; les piquants sont utilisés dans diverses fumigations destinées à des exorcismes, pour stimuler la lactation, ainsi que dans des remèdes contre les ophtalmies. Le renard et surtout le chacal, est chassée pour sa chair ayant la réputation de posséder des vertus aphrodisiaques.

8.5 Artisanat et construction

La réputation de la région est ancienne en ce qui concerne les métiers de transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage. Les jbalas travaillent aussi le cuir (notamment une sacoche très appréciée pour son décor appelle «*za'bula*»), le bois, le fer, et leurs femmes sont potières. Mais ils sont surtout tisserands : ils cultivent – de moins en moins – le coton, le lin, le chanvre (et, jadis, le mûrier pour la soie) qu'ils tissent chez eux, comme la laine destinée aux couvertures et aux différentes pièces du vêtement masculin et féminin (Vignet-Zunz, 2011).

8.5.1 Culture du seigle pour les toitures et les bats des animaux de charge

Il convient de préciser que les seuls noms sous lesquels soit connu le «seigle » dans le Nord-Ouest marocain sont d'origine romane et que, par suite, il est vraisemblable que cette

céréale y est d'importation relativement récente, on pourrait s'étonner de cette introduction tardive, le seigle étant une céréale pauvre à côté du blé et de l'orge connus depuis longtemps des Berbères. Mais, chez les Jbalas, le seigle n'est pas une céréale d'alimentation ; il est avant tout cultivé pour sa paille qui est récoltée intacte, sans être broyée par le dépiquage comme celle du blé et de l'orge, afin d'être employée à la couverture des chaumières. La culture du seigle est donc étroitement liée à l'usage de la toiture de paille (à deux pans ou conique) et son introduction a dû accompagner celle de cette dernière dont les dénominations sont d'ailleurs essentiellement « européennes » (Institut des Hautes Études Marocaines, 1972). La culture marginale du seigle subsiste encore, surtout pour la production de la paille, réputée plus robuste que celle des autres céréales. Elle est utilisée pour différents usages comme la construction des toitures des habitations traditionnelles (Photo 7) ou la confection de bâts pour les animaux de charge (Ater et Hmimsa, 2010).

PHOTO 7 : UTILISATIONS DE LA PAILLE DES CÉRÉALES MARGINALES



Source : Ater et Hmimsa, 2010. Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

8.5.2 La sériciculture

L'introduction de la sériciculture au Maroc est due aux Andalous. Elle était répandue dans toute la région, particulièrement dans la bourgade de Taghssa sur la côte méditerranéenne. Toute demeure de chefchaouen possédait des mûriers dans son jardin potager irrigué (*gharsa*). La soie était l'un des articles importants des échanges avec d'autres villes, notamment Tétouan et Fès. Toutefois, l'entrée des troupes espagnoles a entraîné l'abattage

des mûriers situés dans les environs de la médina, à des fins militaires. Par la suite, les autorités coloniales se sont efforcées de relancer cet artisanat et plantèrent de nombreux mûriers, mais sans obtenir les résultats attendus (Bouchemal et al., 2010).

8.5.3 La laine et le cuir

La laine, après sa tonte par les hommes, passe entre les mains des femmes : lavage, coloration, cardage, filage de la laine du mouton et du poil de la chèvre, montage des métiers à tisser. Cette industrie mobilisait une main d'œuvre importante et qualifiée, estimée à cinq cent femmes. C'est la femme qui se chargeait de toutes les étapes de la fabrication de la laine (nettoyage, coloration, etc.) jusqu'à sa commercialisation (Bouchemal et al., 2010).

La perfection du tannage de plusieurs types de cuir a permis d'accorder aux tanneurs chaounis le titre de créateurs d'authentiques chefs-d'œuvre. Les produits de cuir chaouni étaient réputés pour leur grande qualité auprès des consommateurs des autres médinas, ainsi que par la clientèle rurale des tribus voisines. Les souks ruraux ont constitué par conséquent les meilleurs espaces de commercialisation de cette production.

8.5.4 Le bois

Le bois peint occupe une place prépondérante dans l'artisanat des jbalas, surtout pour l'élévation des planchers (charpente, plafond plat), les accessoires des sanctuaires (minbars, chaires du fqih, bibliothèques) et les portes. Les portes sont décorées très sobrement : le jeu des rectangles et des carrés suffit parfois à constituer des ensembles très harmonieux. Le cèdre et le sapin marocain étaient des bois de premier choix et abondants. La peinture et la sculpture du bois ont donc été des industries les plus florissantes au XIXe siècle, et même à l'époque coloniale (Bouchemal et al., 2010).

8.5.5 La poterie

La poterie des Jbalas s'inscrit dans un cadre utilitaire au service de la femme dans son foyer. La poterie est une œuvre féminine par excellence, produite à la main, sans utilisation d'instruments comme le tour, contrairement à d'autres villes marocaines, Fès, Salé, Safi, Marrakech et le sud du pays, où la poterie est un travail masculin. Chez les Jbala-Ghomara, cette tradition féminine répond aux besoins quotidiens et non pas à un souhait de

décoration, comme c'est le cas avec la céramique non culinaire. La cuisson est effectuée en principe dans les fours à pain. Cette opération est pénible car la femme doit maîtriser la température afin d'obtenir une cuisson homogène et sans bris du matériel. La nouvelle génération des jeunes filles trouve cet artisanat rude et préfèrent l'usage des objets en plastique. La disparition de ces femmes, maîtres d'argile, dessine une triste fin à cette tradition ancestrale (Bouchemal, 2010).

8.6 Médecine traditionnelle et pharmacopée

L'étude ethnobotanique la plus récente sur les plantes médicinales du Parc national de Talassemtane a été effectuée dans le but d'avoir une vue d'ensemble sur les utilisations traditionnelles locales et sur la diversité floristique de la pharmacopée de cette zone. Selon certains auteurs (Rhattas, Douira et Zidane, 2016), 103 espèces appartenant à 47 familles sont utilisées à des fins thérapeutiques. Les familles les plus représentées et les plus utilisées par cette population sont respectivement les *Lamiaceae* (42,35 %), les *Cistaceae* (30,60 %), suivie par les *Asteraceae* (9,25 %), ensuite par les *Apocynaceae*, et les *Thymelaeaceae* qui représentent respectivement 8,90 %. Les espèces *Cistus varius Pourret* et *Marrubium vulgare* sont représentées par 14,59 % chacune, suivies de *Mentha pulegium*, avec 12,46 %, et *Matricaria chamomilla* avec 9,25 %, *Cistus monspeliensis*, *Daphne gnidium*, et *Nerium oleander* représentent respectivement 8,90 % chacune, ensuite viennent *Salvia officinalis* avec 7,83 %, suivie par *Lavandula dentata* avec 7,47 %, et enfin *Cistus albidus* avec 7,12 %.

Ce sont les affections digestives qui sont les plus traitées avec les plantes médicinales, avec un pourcentage de 37,78 %, suivies par les affections cutanées (15 %), ensuite viennent les autres affections génito-urinaires (8,89 %), les affections neurologiques (6,67 %), les affections rénales, les soins des cheveux et les plantes utilisées en alimentation sont représentés respectivement par 4,44 % chacune. *Cistus varius Pourret* est utilisée contre les lésions cutanées, *Marrubium vulgare* et *Mentha pulegium L.* sont utilisés contre les affections de l'appareil digestif, *Lavandula dentata* contre les affections génito-urinaires et *Matricaria chamomilla* contre les affections neurologiques, ce qui explique la pression particulière exercée sur ces espèces végétales. Les recettes thérapeutiques sont préparées essentiellement par infusion et macération (Rhattas, Douira et Zidane, 2016).

8.7 Religion, spiritualité et aspects culturels des lieux

Toujours à travers l'Histoire, il s'agit de tenir compte également du fait que la culture marocaine a été nourrie aussi, depuis les origines, par d'autres sources, berbères, judaïques, sahariennes, africaines et méditerranéennes. Au Maroc, les mythes fondateurs des cultes et rituels de guérison illustrent de manière probante les processus d'élaboration des significations et des dynamiques du pouvoir dans le passé proche et leurs articulations actuelles. Des dynamiques qui se déploient en termes généalogiques, initiatiques et en des capacités socialement reconnues de susciter une communication avec le monde surnaturel. L'analyse centrée sur la confrontation entre saints et rois permet, par ailleurs, d'élargir à la dimension nationale, et au-delà, le rapport, hiérarchique, de conflit et d'articulation entre « *charisme personnel* » et « *charisme sharifien* ». Le mythe et ses expressions rituelles ouvrent, ainsi, les possibilités du renouvellement sociopolitique par les marges, voire même, dans l'actualité, sous couleur d'une révolution à l'horizon d'un millénarisme du califat (Rhani, 2009).

Le Maroc est une terre berbère islamisée dès la fin du VIIe siècle. On y pratique actuellement un islam pluriel où se côtoient culte des saints et culte des génies. Les génies sont cités par le Coran (sourate Les djinns) ; les saints sont reconnus par la tradition. Les génies font l'objet d'un culte à travers des éléments de la nature. Le véhicule par lequel diffuse le sacré est « *la baraka* », force bienfaisante circulant entre les êtres humains et non humains, c'est-à-dire hommes, entités surnaturelles et la nature elle-même (Claisse-Dauchy et Foucault, 2005). Dans cette partie, c'est précisément ce sens de virtuosité et d'exubérance, ainsi que la liaison faite entre richesse biologique, richesse sociale et aspect surnaturel, qui nous intéresse le plus.

Bien que les termes de saint et de sainteté soient des notions qui appartiennent plutôt à la tradition chrétienne, ils ont été étendus à d'autres religions, notamment l'islam, et sont devenus des outils d'analyse. Les véritables équivalents arabes des termes français « saint » ou « sainteté » sont dérivés des racines verbales « *wâla* » ou « *wâli* ». Dans l'islam maghrébin, le sens le plus accepté de *wâlî* le désigne comme quelqu'un de très proche d'Allah, puisque celui-ci l'a choisi pour lui accorder ses grâces, des pouvoirs particuliers, une force divine, « *une baraka* » (Jamous, 1994). Compte tenu de sa complexité qui l'inscrit

dans la ligne d'un fait social total, la baraka arabe pourrait être rapprochée de «la charis grecque». (Vidal, 1991 cité par Rhani, 2009).

La baraka, qui définit l'état du walî, implique non seulement la réalisation de prodiges et de miracles, mais renvoie aussi à une « supposée» ascendance prophétique «le charaf» des «chorfas». Si la source originelle de la baraka est charismatique, miraculeuse et individuelle, sa manifestation actuelle, et ce depuis le XVIIe siècle, est surtout généalogique et héréditaire. Ce qui prime dans le rituel thérapeutique des chorfa, c'est la baraka du saint et son pouvoir sur le monde surnaturel. Le paradoxe du charaf est constitué par son mode de transmission. Bien que cette noblesse soit transmise, à l'origine, par l'intermédiaire d'une femme, Fatima la fille du Prophète, seuls les hommes peuvent en hériter et la transmettre. Une femme d'origine chérifienne qui se marie avec un homme non-chérif, ne peut en aucun cas transmettre son charaf à sa descendance. L'affiliation généalogique au Prophète met les chorfa dans une position de sacralité et de pouvoir ; le charaf, qui définit une réalité « spirituelle », est dès lors devenu le mobile social par excellence, surtout si l'on sait que de nombreux privilèges socioéconomiques, dont des dons royaux et des exemptions fiscales, y sont associées. En tant que principe de pouvoir et de distinction sociale, le charaf est sujet à toutes les manipulations et à tous les réarrangements possibles. Des saints et leurs descendants ont tenté par tous les moyens de s'insérer dans la lignée prophétique, soit en obtenant un décret royal (dahir) légitimant cette appartenance, soit par un témoignage onirique du Prophète ou d'un autre saint éminent qui certifie la réalité de la filiation (Rhani, 2009).

Au Maroc les saints avaient un rôle sociopolitique fondamental à l'époque précoloniale. Au-delà des oppositions segmentaires entre les différents groupes, les lignages saints étaient caractérisés par leur attitude neutre et pacifique, et leur tendance à intervenir dans la modération et l'arbitrage des conflits entre tribus et fractions (Gregorio, 2010). Selon Basset (1999), les pratiques religieuses et les croyances aux pouvoirs des saints, leurs familles descendantes, les lieux autour de leurs tombeaux, ainsi que d'autres entités et personnes en rapport avec le surnaturel sont présents dans la vie quotidienne de beaucoup de paysans au Maroc. Le saint enterré apporte la bénédiction de Dieu «la baraka» et protège la prospérité de la communauté ou des individus respectant les rituels. Ces rituels font

référence à la fois aux structures, aux fonctionnements sociaux de la communauté mais aussi aux règles de cohabitation. Selon Simenel (2008), le modèle classique fait que ces croyances séculaires se relient plus ou moins fortement pour mettre le saint souvent dans une position centrale au sein de l'organisation sociale et économique.

L'établissement des familles chérifiennes, surtout idrissides, depuis leur expulsion de Fès par le gouverneur des Fatimides pour le Maroc, *Mûssa b. Abî-l-'Afiya*, en 375 H / 965, constitue le début de l'histoire du «chérifisme» au sein des Jbalas. Chefchaouen n'est pas une simple cité de piété, elle est en soi la vraie « *zaouia de Moulay 'Abd al-Salâm* » (Photo 8). La tradition orale lui accorde ce titre, d'abord du fait que la ville fut bâtie par ses descendants, les «*chorfas alawiyins*», et aussi du fait de sa situation géographique stratégique sur l'itinéraire spirituel et religieux du pays (Bouchmal, 2010). Chefchaouen et sa région sont ainsi un terroir qui a produit des saints (Ferhat, 1993), et nous voudrions donner une version recueillie auprès d'un paysan des Jbalas sur la façon dont les Saints acquièrent leurs pouvoirs :

[...]

Z : Les saints sont toujours des hommes ou des femmes très religieuses [...] La plupart ont vécu il y a longtemps, quand les guerres étaient fréquentes, et à l'époque ils conciliaient entre les tribus [...] Souvent le saint partait à la recherche de la réalité religieuse dans les grottes des montagnes loin des gens où il finit par dresser un génie par ses connaissances profondes du Coran et de son âme pure [...] Le corps du saint est mort, son esprit sain commande les bonnes intentions pour les tribus [...] C'est le génie contrôlé par le saint qui continu d'exister pour pérenniser la baraka [...].

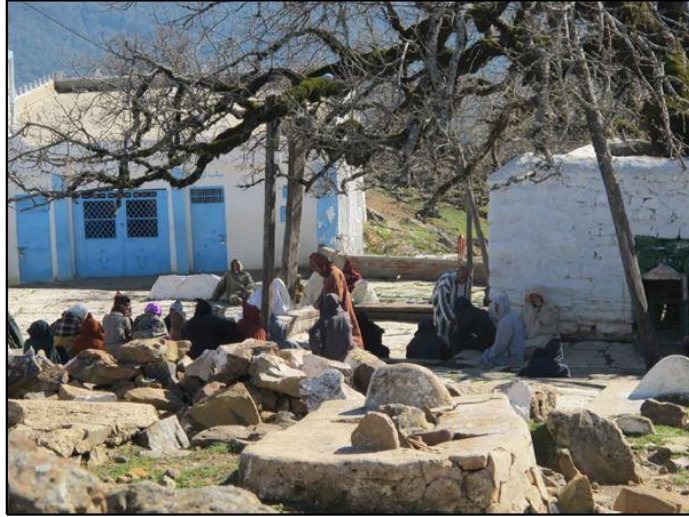
[Un paysan du Douar Zaouïa, 2010-06-25]

[...]

H : *Moulay Abdeslam Ben M'Chich*, Cheikh des Jbalas, saint soufi, théologien a fortement influencé l'essor de l'Islam [...] beaucoup de monde vient se prosterner au lieu du Saint [...] La végétation qui a fini par occuper la totalité de la tombe est bénit et sacré [...]

[Un paysan de la zaouïa du saint, 2010-06-25]

PHOTO 8 : LA TOMBE DU SAINT MOULAY 'ABD AL-SALÂM



Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

En effet, la végétation du sanctuaire est composée de chêne zéen (*Quercus canariensis*) considéré comme arbre sacrée, entouré de quatre murs de pierres blanches peintes à la chaux et, autour de ces murs, une plateforme où des dizaines de récitants du Coran s'assoient. Cette tombe rassemble des centaines de paysans des alentours qui viennent chercher la baraka du saint. C'est à travers un quadrillage précis de l'espace que prend sens la catégorisation des êtres et des choses au Maroc (Simenel, 2004 ; 2007 et 2008). Selon Simenel (2007), la forêt est perçue comme l'espace domestique des djinns par opposition à l'espace domestique des humains. Certains auteurs (Claisse-Dauchy et Foucault, 2005) évoquent le cas «d'Aïcha Qandicha», génie féminin célébrée et crainte dans tout le Maroc, qui possède une identité plurale : maîtresse de l'ordre et du désordre, elle règne sur la fertilité des femmes et de la Terre, mais aussi sur la stérilité et la sécheresse. Ses cultes y sont très répandus et tenus secrets, et la végétation de ces lieux est sacralisée.

Les confréries religieuses invoquent aussi Aïcha Soudania, génie noire originaire d'Afrique selon le mythe (Jamous, 1994), dont l'insigne est une hache double, hache comparable à celle de Shango⁸², dieu songhaï de la foudre et, de façon plus lointaine, au symbole du Zeus de la Grèce Antique. En brandissant la hache en pleine cérémonie nocturne, Aïcha la Soudanaise affirme sa prise de pouvoir sur les éléments naturels et aussi

⁸² Les Songhaï forment une tribu d'Afrique de l'Ouest.

sa liberté sexuelle et sociale (Claisse-Dauchy et Foucault, 2005). « *Lalla Malika* » est aussi appelée « *Hajja Malika* », une *djinniya* joyeuse et gaie qui aime rire, flirter et chatouiller ses possédés. Elle symbolise le printemps, ses couleurs préférées sont surtout le rose, le pourpre et le vert. Elle exige de ses affiliés de s'habiller eux-aussi avec la même élégance, en couleurs pourpres. Lalla Mira, quant à elle, est une *djinniya* joyeuse qui sait aussi devenir violente et agressive en attaquant et en possédant les hommes et les femmes. Son père, le Bacha (Pacha) Hammou, un djinn masculin violent et sanguinaire qui raffole du sang (Claisse, 2003 ; Rhani, 2009).

En dehors des zaouïas dépendant de Confréries religieuses, il existe des groupements formés par les descendants de personnages religieux (chorfa ou marabouts) qui vivent groupés dans le voisinage du tombeau d'un ancêtre vénéré. A côté du sanctuaire sont souvent édifiées une petite mosquée (qui se réduit parfois à un simple oratoire) et une «*médersa*» (local destiné à l'enseignement). La zaouïa possède quelquefois des biens «*habous*» dont les revenus sont destinés, en principe, à l'entretien du sanctuaire et des bâtiments annexes. Le groupement maraboutique comprend aussi des «*khoddam*», gens sans lien de parenté avec les membres de la zaouïa et qui sont souvent étrangers à la tribu. Ils sont sous la protection de l'établissement religieux auquel ils paient, en retour, des prestations en nature et des contributions en espèces. Ces groupements religieux (chérifiens ou maraboutiques) sont sous l'autorité directe du Sultan qui en reconnaît l'existence par l'octroi d'un Dahir. Les membres de la zaouïa et les «*khoddam* » étaient en général «*meharir* », c'est-à-dire « exonérés » de la conscription militaire et du paiement de l'impôt (Direction des Affaires Indigènes, 1932).

Le vocable « marabout » est issu du terme arabe «*ribat*», dont le sens étymologique réfère à l'action d'attacher, de nouer, de lier et d'amarrer. Outre son aspect religieux et spirituel, le ribat était associé à l'idée de guerre et de combat. Le marabout d'antan était donc un ascète guerrier, reconnu tant pour son détachement mystique que pour sa ténacité combative. Le mot maraboutisme désigne l'ensemble des pratiques et rituels se rapportant à cet espace sacré. Le réceptacle idéal de la baraka qu'il est capable de mobiliser en faveur de ses descendants, de ses fidèles ou tout simplement des pèlerins qui visitent sa tombe qui représente l'élément central du culte.

D'après Seminel (2007), l'environnement est considéré comme entièrement domestique, étant donné que la forêt, espace occupé par les *djinnns*, est perçue comme relevant d'un ordre domestique du monde articulé autour des mœurs et des coutumes des *djinnns*. Ainsi, la domestication ne peut en aucun cas qualifier et distinguer les espaces et les espèces, puisque le monde est tout entier domestiqué, mais ses auteurs le peuvent. Ces deux manières anthropocentriques de vivre le monde se confrontent spatialement et temporellement : celle des *djinnns*, focalisée sur le passé et inscrite dans la forêt, celle des humains, ancrée dans le présent de l'espace domestique.

La considération de plusieurs mythes étiologiques fait apparaître quelques mécanismes explicatifs généraux dont le don par un être surnaturel qui génère une dichotomie divin/satanique, associant un être bienfaisant à ce qui est favorable aux hommes et un être malfaisant à ce qui leur est néfaste. Un autre mécanisme de métamorphose permet la transformation d'un être en un autre relevant soit du même règne ou d'un autre règne. Ajoutons à ceci, la naissance spontanée comme l'apparition d'épines sur un buisson, initialement inerte, au passage d'une jeune fille. Ainsi, les êtres surnaturels peuvent servir par ailleurs à expliquer la naissance des êtres naturels et à induire un rapprochement entre êtres et espaces, parallèlement à la dualité naturel/sacré (Claisse-Dauchy et Foucault, 2005).

Le culte des grottes au Maroc est un culte essentiellement populaire dans toutes les acceptions du terme. Les grottes tiennent une place considérable dans les croyances de la société marocaine. C'est à l'entrée, ou tout près de l'entrée, 'que se font les sacrifices, que l'on interroge l'oracle, ou que les malades s'endorment. Le prétendu culte rendu aux grottes est en réalité un culte rendu à d'innombrables génies protéiformes qui peuplent l'air, la terre et les eaux nord-africaines, et dans lesquels l'homme personnifie les forces occultes, les influences bienveillantes ou funestes, qu'il sent dominer sa vie. Nous évoquons à ce propos, la légende méditerranéenne des Sept Dormants⁸³ qui était célèbre bien avant la conquête arabe, et a pu parvenir au Maroc à l'époque du christianisme. Mais il est certain

⁸³ Les Sept Dormants d'Éphèse est un miracle qui semble commun aux chrétiens et aux musulmans ; il met en scène des jeunes gens dormant dans une caverne pendant une très longue durée (309 ans).

que la sourate de la Caverne, dans le Coran, avec l'allusion qu'elle fait à la légende, dut contribuer pour une bonne part à la répandre (Basset, 1920).

A ceci s'ajoute aussi *Aïcha Qandicha* qui frappe encore l'imaginaire marocain, l'évocation de son nom provoque généralement la frayeur et un tollé de fonnules prophylactiques. Elle est représentée comme une djinniya capricieuse, colérique et lascive, qui fréquente particulièrement les topos creux (trous, grottes), les sources d'eau et les cimetières. Elle prend autant l'apparence d'une femme séduisante qui ravit les coeurs et la raison des hommes que celle d'une figure hideuse et repoussante (Rhani, 2009).

Ainsi, les représentations du monde des jbalas tiennent compte de la baraka de la sainteté, des endroits magiques, des sites sacrés, des êtres surnaturels habitant la forêt, des esprits pouvant rentrer en contact avec les êtres humains sous des conditions spécifiques. Ces endroits, ces histoires sont parties prenantes du patrimoine culturel et conditionnent le rapport des Jbalas à leur milieu. Ce sont des croyances, des légendes, des récits, mais ils sont une partie intégrante de l'éthique des pratiques sociales dans cette société. C'est un savoir endogène transmis génération après génération, aujourd'hui menacé de disparition. Les pratiques classiques de conservation de la biodiversité ne tiennent pas compte de ces aspects socioculturels et les lieux des rituels et des cultes font l'objet d'une interdiction d'accès notamment dans le cadre des mises en défens après la réalisation des chantiers de reboisement et de régénération.

8.8 Conservation de la biodiversité et écotourisme

Au regard des différentes politiques menées par le gouvernement, il est important de noter que la filière écotourisme n'a pratiquement jamais bénéficié d'une attention particulière. La tendance était plutôt tournée uniquement vers le développement d'un tourisme balnéaire de masse qui puisse drainer le maximum de visiteurs. Ceci étant dit, l'absence de l'écotourisme au Maroc, n'allait pas pour autant perdurer, puisque même timide, cette option a commencé à frayer son chemin grâce à la volonté et à la dynamique de quelques initiatives individuelles. Il faut dire que les faveurs du territoire ont eu un rôle prépondérant dans ce choix, ajouté au savoir-faire autochtone, ce qui n'a pas manqué d'encourager certaines personnes à « braver » les difficultés et à investir dans ce domaine (Sbai, 2012).

Dix parcs nationaux, dont celui de Talassemtane, 154 sites d'intérêt biologique et écologique (SIBE) représentant presque la totalité des écosystèmes naturels du pays, plus trois réserves de biosphère, sont des espaces qui, sans conteste, représentent des milieux naturels qui doivent être considérés comme un potentiel non négligeable pour assurer un avenir certain qui serait à même de contribuer au développement de l'écotourisme dans le Royaume. Les potentialités écologiques et géologiques dont dispose le Parc National de Talassemtane lui confère une importance écotouristique nationale et internationale.

Il y a eu deux grands projets liés aux ressources naturelles pendant ces dernières années : GEF-RIF (Protection et Gestion Participative des Écosystèmes Forestiers du Rif) et le projet MEDA. Dans le cadre du Projet de développement participatif des zones forestières et péri forestières de la Province de Chefchaouen, des actions importantes ont été menées depuis 1999 pour contribuer à la préservation et à la valorisation du PNTSM. Des interventions forestières ont également été réalisées pour préserver le patrimoine naturel du Parc (reboisements, régénération de la sapinière, aménagements pour lutter contre les incendies). En 2008, un inventaire de la flore et de la faune et l'évaluation des écosystèmes (financé par le projet MEDA) ont permis de constituer une base de données.

Nombreuses sont les initiatives apparues sous le signe du tourisme durable dans le parc. Le PUP propose la création de routes thématiques, il s'agit d'un produit touristique à l'intention du grand public pour faire connaître certains aspects représentatifs du patrimoine de l'espace naturel. La plupart des visiteurs sont étrangers, venant du continent européen, principalement de l'Espagne et la France, avec, respectivement, 42 % et 25 %, tandis que les touristes provenant du Maroc ne représentent que 6 % du total. Diverses agences de coopération internationale ont soutenues des actions pour améliorer la qualité de l'offre touristique. Le tableau XIV résume les principales actions remarquables et les entités responsables :

Entité responsable et projet	Actions de suivi
USAID et U.S. Department of the Interior, DOI, Morocco Rural Tourism Program	Formation aux promoteurs de tourisme rural : <ul style="list-style-type: none"> - Workshops sur tendances de l'industrie du Tourisme. - Design et amélioration des produits touristiques. - Hospitalité et service aux clients. - Services interprétatifs et guidés. - Marketing et édition d'un Manuel de conception de l'hébergement touristique rural
Asociación Catalana para el Tiempo Libre y la Cultura (ACTL), Stratégie de développement du Tourisme Rural dans la province de Chefchaouen – 2002 -2007	Formation en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - Création de microentreprises - Qualité des services - Associationnisme - Langues
Prodiversa et Association de Développement Local de Chefchaouen (ADL), Mise en place d'une infrastructure d'écotourisme dans les douars de Jebel Kelti	

Tableau XII : Actions des ONG en écotourisme

Le parc possédait un site web officiel qui fournissait beaucoup d'information sur les ressources naturelles et culturelles du parc. Diverses expériences promues en collaboration avec les associations de développement local ont été mises en place dans plusieurs douars à l'intérieur du PNTLS afin d'offrir aux familles une source de revenus alternative, basée sur la mise en valeur de la demande touristique croissante. C'est ainsi que de nombreuses initiatives de création de gîtes pour accueillir les visiteurs dans des conditions de confort raisonnables ont surgit. Une convention a été signée ces dernières années entre la fondation Mohamed V, l'ADS et des associations pour la réalisation de 5 gîtes écotouristiques. La zone rurale de la province de Chefchaouen s'est récemment ouverte au tourisme. Plusieurs gîtes et maisons rurales ont ainsi été réhabilités ou construits afin de proposer une offre d'hébergement dans différents douars de la province. Il existe aujourd'hui 21 gîtes pour une capacité de 144 lits. La prolifération de ce type d'établissements peut également représenter un risque si ces derniers ne se développent pas de manière ordonnée, sur les emplacements les plus appropriés et à partir de critères de qualité minimums garantissant

leur aptitude et permettant en dernier lieu leur intégration dans le réseau d'hébergements du Parc

La problématique de ces établissements touristiques revêt les aspects les plus divers, notamment, l'aspect légal et juridique. En effet, ces établissements ne comptent, dans le meilleur des cas, que sur une simple autorisation de la commune à laquelle ils appartiennent. Il en existe même sans aucun type de permis. Certains sont en cours de légalisation, mais il faut avouer que d'autres renoncent à demander les autorisations pertinentes auprès du ministère du Tourisme pour éviter de payer les impôts. C'est ainsi que de nombreux gîtes accueillent des clients de manière irrégulière. En ce qui concerne leurs services et installations, la situation demeure également variée, certains établissements étant parfaitement équipés et très confortables, tandis que d'autres manquent même d'eau courante. La diversité des typologies architecturales ainsi que le manque de normes de qualité communes configure une offre très hétérogène qui menace la consolidation d'un produit écotouristique pouvant être facilement mis sur le marché et reconnaissable par le client dans l'ensemble du Parc.

La rareté de ces espaces protégés et leur caractère exceptionnel les qualifient des lieux privilégiés pour l'écotourisme, qui dépend en grande partie des ressources naturelles. L'écotourisme doit avoir ainsi, des conséquences environnementales positives et contribuer au bien-être des populations locales. La majorité des visiteurs qui fréquentent le parc, notamment en printemps, pour des pratiques de randonnées sont des étrangers. L'activité écotouristique comporte généralement une part d'éducation et d'interprétation et elle aide à faire prendre conscience de la nécessité de préserver le capital naturel et le capital culturel. La valorisation des ressources naturelles du parc permettra de surcroît de donner des moyens offrant une réelle alternative économique qui puisse aider le processus de la surexploitation des ressources naturelles et apporter des retombées directes aux populations pour assurer leur bien-être. Mais, d'après la communauté locale, le secteur d'écotourisme ne porte pas assez de ressources économiques. La majorité des gens déclarent qu'ils sont marginalisés, isolés et qu'ils manquent d'infrastructures de base.

Les hameaux de montagne qui ont historiquement fait de la forêt leur moyen de vie, sont tributaires des terrains que les diverses tribus ont toujours utilisés pour leur subsistance

basée essentiellement sur l'élevage et l'agriculture. Le manque d'une délimitation officielle de ces terrains, de leur surface, des zones exploitées par les divers hameaux a représenté l'une des plus grandes difficultés lors de la délimitation du Parc. Cette délimitation non seulement conditionne le domaine public mais encore l'aménagement et la régulation des activités sylvicoles et touristiques (PUP 2008).

8.9 Pratiques et représentations sociales : vers une convergence des intérêts mutuels

Il est communément admis que les populations agissent sur le milieu à partir des représentations qu'ils s'en font ou qu'ils en ont. Ces représentations, dans certains cas, sont fondées sur l'imaginaire et le symbolique, puis véhiculés par le religieux, mais elles renvoient aussi au réel, à l'histoire et au vécu. Tel qu'explicitée par Boya-Bousquet (2008), le rapport au milieu naturel et à ses éléments ainsi qu'à d'autres êtres (animaux, mais aussi esprits et ancêtres) sont créés et structurés selon les représentations sociales existantes. La vision du monde appartenant à une population déterminée et les mécanismes, la structure et la dynamique des groupes et des institutions sociales qui se trouvent derrière les pratiques traditionnelles mises en place par cette même population, ont une influence sur les systèmes de gestion de l'espace et des ressources ainsi que sur le savoir écologique endogène qui en dérive.

La nature et les caractéristiques des rapports à la forêt dépendent des pratiques d'accès et de gestion des ressources qu'on considère, et des rapports qui se tissent entre les différents groupes sociaux ainsi que les différentes régulations construites. La forêt n'est pas qu'une ressource à exploiter, elle permet aussi aux populations de donner du sens au monde, à leur vie au-delà des considérations liées à ce qu'elle peut offrir. La forêt occupe une place importante dans l'univers symbolique des populations par son omniprésence dans les contes, et les récits mythiques.

Dans leur rapport utilitaire les jbalas considèrent la forêt comme mère nourricière fournissant un ensemble de ressources naturelles, alimentaires et médicinales, qu'on trouve en forêt sous forme de plantes, comestibles ou à usage thérapeutique, et d'animaux. Mais, il ne s'agit pas seulement de la collecte, le secteur agricole occupe une place importante, tant du côté économique que social. Avec la mise en culture du cannabis qui représente

environ 67% des cultures au parc de talassemrane, on constate l'emprise progressive de cette culture dans les lisières et même à l'intérieur du Parc, où la forêt est défrichée.

Le bois de chauffage constitue une source d'énergie inestimable pour les ménages. Le bois pour la construction, ou pour la fabrication d'outils est aussi nécessaire pour les besoins des jbalas. Les gestionnaires plaident vis-à-vis d'un souci de rationalité de la ressource, et expriment leur crainte de l'exploitation intensive de la ressource. Cette situation génère un conflit entre les rapports utilitaires des populations et les rapports écologiques des gestionnaires vis-à-vis de la conservation des écosystèmes forestiers.

Les rapports culturels et spirituels des Jbalas avec la forêt sont aussi remarquables, et la communauté des jbalas est travaillée en fait par les mêmes valeurs, les mêmes modèles et normes que l'ensemble de la société marocaine. La forêt qui fournit plusieurs produits de subsistance pour les jbalas, apparaît comme l'espace domestique des djinns par opposition à l'espace domestique des humains. Ce trait de perception relève d'un ordre domestique du monde articulé autour des mœurs et des coutumes des *djinns*. Il n'y a pas de coupure réelle entre un espace domestiqué et un autre qui ne le serait pas, Ces deux manières anthropocentriques de vivre le monde se confrontent spatialement et temporellement, celle des *djinns*, focalisée sur le passé et inscrite dans la forêt, et celle des humains, ancrée dans le présent de l'espace domestique (Simenel, 2007).

Les croyances associées à la médecine traditionnelle et à la pharmacopée font de la forêt un élément symbolique d'une importance fondamentale dans la culture locale. Les rites spirituels de possession, le culte des grottes, les liens avec les esprits surnaturels se manifestaient dans la faune et dans la flore, ainsi que dans la fureur de la nature. Ce sont des éléments d'un passé historique, qui expriment une façon d'interagir avec la nature, devenus aujourd'hui identitaires et même exploités par le tourisme pour des retombées économiques.

La population locale des jbalas entretiennent aussi des rapports avec d'autres éléments de la nature comme la terre et l'eau. L'eau représente dans l'esprit de la communauté, l'élément indispensable à la vie, une harmonie grâce à sa beauté débordante, à son bruit calmant, et à son pouvoir purificateur qui amène la vie constante. La terre qui symbolise chez les jbalas un sens d'appartenance et de fierté tribale. Ils obtiennent aussi des bénéfices

directement issu de l'usage, direct ou indirect, de ces éléments. En effet, au moyen des pratiques agricoles, notamment celle du cannabis, la population locale obtient un bénéfice juteux de la vente de produit et entreprend ainsi un rapport économique avec la forêt. Dans le cas du tourisme, à titre d'exemple, les visiteurs cherchent des paysages, des écosystèmes et des éléments culturels où l'eau, par exemple, joue un rôle principal. C'est le cas du célèbre «Pont de Dieu», une magnifique formation géologique, qui constitue un attrait majeur pour les touristes (Photo 9).

PHOTO 9 : PONT DE DIEU AU PARC DE TALASSEMTANE



Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

La dualité de la vision du monde qu'on aperçoit chez les jbalas sépare le monde physique des vivants, du monde immatériel des esprits. Ce rapport social aux éléments est directement lié avec d'autres êtres. Comme soulevé auparavant, les jbalas entretiennent des rapports avec Dieu, le démon, les esprits et les ancêtres⁸⁴. Ce rapport spirituel, issue de la culture marocaine nourrie aussi, depuis les origines, par d'autres sources, berbères, judaïques, sahariennes, africaines et méditerranéennes, exprime une vision d'un monde immatériel existant chez les jbalas. A ce propos, il convient de signaler l'autre rapport utilitaire ou économique par lequel la population locale, tire profit de cette spiritualité en amenant les visiteurs intéressés par ce type de culte des sanctuaires et des grottes (photo 10). A ceci s'ajoute le rapport utilitaire des guérisseurs traditionnels qui tirent profit de la pratique de médecine traditionnelle.

⁸⁴ Cas du Saint Moulay 'Abd al-Salâm.

PHOTO 10 : PAYSAGE DES GROTTES TALASSEMTANE



Auteur : Boushaba, K., Université de Montréal, 2016.

Le rapport écologique est omniprésent avec la création du parc naturel de Talassemtane et par la consolidation de la RBIM. Le développement forestier⁸⁵ du parc de Talassemtane est un pôle d'une grande importance au sein du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification. Le mode de gestion s'appuie prioritairement sur la définition des objectifs de protection et de conservation des qualités bio-écologiques des milieux et la mise en place d'un dispositif d'aménagement et de gestion fondé sur le système de la zonation par objectif. L'effort en faveur d'une gestion concertée avec la population locale est nettement insuffisant. La faiblesse du corpus législatif prédomine avec l'indispensabilité de moderniser le droit marocain de la protection de la nature, dont de très nombreuses dispositions remontent à l'ère du protectorat.

Les aspects cultureaux, spirituels et sociaux, sont ceux qui diffèrent dans les représentations sociales issues de la population locale, d'un côté, et des gestionnaires, politiciens et acteurs internationaux, d'un autre côté. Ces aspects sont malheureusement ignorés et mal pris en compte. Les conflits d'usages ne sont pas attribuables à la seule subordination des usages sociaux aux usages économiques, et d'autres besoins spirituels et culturels, y sont aussi associés. L'ensemble des rapports utilitaires, spirituels, économiques, sociaux et écologiques sont à l'origine des conflits d'usages et d'accès aux ressources et au territoire

⁸⁵ Terme utilisée par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification

du Parc de Talassemtane. Dans l'objectif de construire une légitimité locale et une pertinence d'action, la stratégie à adopter pour la conservation de la biodiversité et le développement durable local doit veiller à trouver un consensus entre les acteurs et contrebalancer entre les différents rapports écologique, économique, utilitaire, social et spirituel.

En fait, nous ne pensons que ces aspects, marqués par leurs différents besoins de signification, sans pour autant avoir nécessairement toujours des rationalités écologiques ou économiques. Ils ne sont pas aussi dépendants des besoins matériels et de survivance immédiats. Or, les intervenants extérieurs à des projets de développement s'ils se réfèrent à un besoin, ne le considèrent pas sous la forme où la population l'exprime, ils déterminent l'ampleur du besoin par l'écart entre la situation locale et une situation définie comme idéale. Le besoin est donc coupé de sa signification dans le système de valeurs de la population locale. Celui qui ressent le besoin est ainsi dépossédé de la maîtrise culturelle de sa situation. Il n'aura ni l'occasion, ni la possibilité de définir ses priorités en matière d'objectif final (Gaudin, 2007). Le besoin prend alors forme, en positif ou en négatif, à partir d'une situation où le rapport à Soi, à l'autre et à l'environnement détermine leur nature (Boya-Bousquet, 2008).

Les objectifs globaux de conservation et de protection de la biodiversité au Maroc, tels que compris aujourd'hui, sont apparus récemment. Ce nouveau besoin, axé sur une représentation sociale de la nature qui privilège la *wilderness*, ou nature vierge à protéger pour les léguer à des acteurs absents dans la réalité « les générations futures », entre en conflit avec les autres besoins des jbalas. Il nous semble que la négociation classique au niveau du parc montre ses faiblesses, vu qu'elle est confrontée aux conflits de valeurs (sociales, culturelles, morales et spirituelles), aux acteurs faibles (jbalas sous représentés) et aux acteurs absents (vivant biologique et générations futures). Le rapport écologique des gestionnaires est de nature patrimonial et tient compte des intérêts des acteurs absents, mais néglige les intérêts des acteurs faibles.

Il faut chercher des stratégies adaptatives où la qualité de vie des populations locales s'améliore au même temps que la biodiversité soit protégée, tout en tenant compte des imprévus. Pour minimiser les conflits et permettre d'intégrer la diversité de représentations

sociales sous une représentation partagée par l'ensemble des acteurs impliqués, la gestion du parc doit intégrer des pratiques avec un effet global positif et durable sur la biodiversité et sur la qualité de vie des populations qui en dépendent.

Les pratiques de gestion des ressources et d'accès au territoire sont liées à une vision du monde, à des représentations sociales, qui sont à leur tour, à la base de ces pratiques. Nous avons pu constater l'existence des représentations sociales de la nature présentant une antinomie entre l'utilitarisme dont le bénéfice est à court terme et le conservationnisme, en vue de léguer un patrimoine sur le long terme. Nous observons des changements de pratiques qui tendent à combler les différents besoins. Ces pratiques se modifient, s'accélèrent, s'adaptent à la réalité actuelle, aux techniques contemporaines, aux modes, au contexte politico-économiques et les systèmes socio-écologiques se voient aussi modifiés.

Notre première hypothèse de recherche « *Dans les pratiques d'aménagement dans un territoire donné, la restitution de la dynamique historique des aspects socioculturelles peut révéler le rapport au milieu des communautés locales et de leur savoir endogène qui en dérive* », confirme ainsi que par-delà un simple constat de la diversité du réel, nous comprenons mieux les différents systèmes de valeurs si l'on commence à les penser à la fois en rapport avec les enjeux de leur coexistence et la restitution des processus socio-historiques rendant compte de leurs confrontations. Deux éléments s'avèrent cruciaux dans cette démarche, les aspects socioculturels et les dynamiques politico-économiques et historiques, déterminant les représentations sociales de la nature d'une population dans un contexte espace-temps déterminé. Ces deux éléments doivent être aussi considérés dans la planification de la gestion des espaces et des ressources d'un territoire donné.

Notre deuxième hypothèse de recherche « *Dans les pratiques d'aménagement, les savoirs et pratiques endogènes des populations locales d'un territoire donné, constituent un atout considérable pour le renforcement de la durabilité des systèmes socio-écologiques des aires protégées* », montre l'existence de nombreuses savoirs et pratiques avec des effets différents sur les ressources, le territoire et la qualité de vie des populations. Nous citerons comme exemple, le système de collecte et de gestion collective du bois de chauffage, le mode d'organisation sociale des terres, les techniques d'assolements et de fumure, le mode

de gestion lignagère de l'eau et des systèmes agropastoraux. Nous pouvons au moins confirmer la légitimité socio-économique, culturelle, et écologique partagée par la population sur ces savoirs et pratiques, et nous devons contrebalancer cette légitimité avec la rationalité des autres acteurs pour arriver à un consensus.

La planification en matière d'aménagement et de gestion de l'espace et des ressources intègre plusieurs acteurs avec des représentations sociales différentes dont découlent des aspects environnementaux, socioculturels, spirituels et économiques. Il faut en reconnaître la valeur de chacun de ces aspects et chercher des mécanismes en vue de son intégration sous une même stratégie d'aménagement, afin d'éviter les conflits et d'encourager l'acceptation, l'identification et le respect de ces stratégies par tous les acteurs impliqués. Pour le cas du Parc de Talassemtane, les stratégies de conservation de la biodiversité mise en place jusqu'à présent accordent une suprématie des aspects environnementaux sur les autres aspects liés aux besoins des populations locales. Ainsi, la reconnaissance des savoirs écologiques traditionnels et des pratiques endogènes des populations qui en dérivent s'avère d'une importance fondamentale pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des stratégies intégrées de conservation et du développement. Ces savoirs et pratiques endogènes en régression, ont commencé à se désorganiser au cours du siècle dernier, d'abord à partir de la colonisation, puis suite à une mondialisation économique-culturelle. Les transformations ne se sont pas faites non plus en concertation avec tous les acteurs locaux mal représentés, mais sous l'égide d'une communauté épistémique des organisations internationales, qui répond à la nécessité de produire un savoir global sur la nature et une expertise sur ces questions.

L'histoire du territoire a structuré, et structure encore aujourd'hui, les rapports sociaux de production des Jbalas. Le rapport au milieu évolue sous l'influence de plusieurs facteurs. Nous avons pu constater à travers l'histoire politico-économique du Maroc, l'évolution des régimes fonciers entre la loi musulmane et le débat colonial. La colonisation foncière des terres et le statut de la propriété privée, qui a permis de l'ériger comme base sécurisée d'un développement agricole capitaliste en permettant l'investissement, le recours au crédit et la mobilité de la propriété foncière comme valeur marchande.

La période (1981-1990), a été dominée par l'ajustement structurel conçu en vue de pallier aux limites du système administré des années soixante et soixante-dix. Cette période fut aussi marquée par la réforme agraire et les changements d'occupation du sol impulsée par la banque mondiale au début des années 1990. On assistait à un regain d'intérêt pour le milieu rural à travers un ensemble de projets de développement intégrés (PDI), destinés à corriger les déséquilibres de développement entre les zones d'agriculture pluviale et les périmètres irrigués. Les actions menées visaient, en général, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations ainsi que la réhabilitation des milieux dégradés et la préservation des ressources naturelles par le reboisement, la conservation des eaux et du sol, les aménagements sylvopastoraux et le développement de la petite et moyenne hydraulique. D'autres facteurs rentrent dans la ligne de mire, avec le développement des monocultures dans le cadre du Plan Maroc Vert, et la régression du mode de paysannerie axée sur une agriculture solidaire. D'autres facteurs spirituels rentrent en jeu avec l'apparition des confréries et des zaouïas qui ont eu un impact sur le rapport des populations locales à leur milieu.

Conclusion générale

L'histoire de la Méditerranée, comme berceau de civilisations, lieu de naissance des religions monothéistes, et espace géostratégique à l'époque contemporaine, nous a fourni un abondant corpus de connaissances pour comprendre cette transition paradigmatique propre à la conservation de la nature et à l'institutionnalisation des aires protégées comme modes d'aménagement du territoire. Nous avons pu élucider aussi, un aperçu de la marche triomphante d'une mondialisation de l'action ayant influencée le rapport des populations antiques de la Méditerranée avec leur milieu, et produisant dans plusieurs cas, des sociétés colonisées déstabilisées par l'expansion occidentale. Les espaces coloniaux ont été des laboratoires pour l'émergence des préoccupations, des théories et des pratiques globales de conservation de la nature qui s'accompagnaient principalement des restrictions d'accès aux espaces et des ressources, avec l'émergence de l'environnementalisme et du concept de «Parc naturel».

Ainsi, la transition paradigmatique de la conservation de la nature et de l'institutionnalisation des aires protégées comme modes d'aménagement du territoire, s'est

accompagnée de multiples transformations en Méditerranée et dans le monde. L'offensive contre les communaux, la définition d'usages soutenables et la conservation, avaient pour conséquence le déplacement des communautés locales contre leur gré, et la désorganisation des systèmes traditionnels d'utilisation des espaces et des ressources naturelles contribuant à maintenir la diversité des écosystèmes. L'état des connaissances sur les grandes transitions paradigmatiques propres à la conservation de la nature et aux aires protégées a permis de dégager un ensemble des limites dont celles qui se centrent sur les effets de notre manque de connaissance vis-à-vis des intérêts des populations pour les ressources, de leurs pratiques et de lien avec les dynamiques écologiques.

L'étude des postulats théoriques relatifs au rapport des sociétés avec leur milieu nous a permis d'identifier cette forme de connaissance basée sur un système cognitivo-représentationnel, qui détermine la relation entre l'être humain vis-à-vis de la nature, et des autres éléments. Le rapport des sociétés à leur milieu impose la nécessité d'une remise en cause du dualisme nature-culture ; une construction de la pensée occidentale qui s'est imposée dans le passé comme heurt paradigmatique dans les politiques de conservation de la nature à caractère ségrégatif, et qui a été réincarnée dans l'actualité par les grandes agences de développement international qui imposent leur culture de développement.

L'objectif de ce projet de recherche est d'explicitier le rapport au milieu des communautés locales et de leur savoir endogène en vue d'adapter les stratégies d'aménagement et de gestion des aires protégées aux intérêts et aux aspirations de ces populations. Notre choix du territoire marocain de la RBIM, nous semble extrême et passionnant compte tenu de l'histoire de cet espace ayant polarisé au fil des siècles, des tensions historiques, socioéconomiques et géopolitiques. Les principaux thèmes abordés dans la recherche concernent la problématique du Parc de Talassemtane faisant partie du territoire de la RBIM, les contraintes liées à sa gestion qui génèrent des modèles de développement stéréotypés, l'identification des acteurs et de leurs intérêts, leurs besoins, immédiats et futurs, et leurs différentes représentations vis-à-vis des espaces et des ressources naturelles.

La restitution historique des constructions socio-culturelles des populations locales a permis de mettre en exergue la base socioculturelle des populations locales par laquelle passe l'utilisation des espaces et des ressources naturelles, leur vision du monde et les

rapports à la nature qui en dérivent. A travers l'exploration des méthodologies présentant un certain attrait dans l'étude des problèmes des rapports entre les sociétés et leurs milieux, nous avons pu avoir une connaissance analytique des modalités et de l'intensité des transformations sociales et économiques en cours dans la région. En effet, avant l'Islam, la réalité dominante était la terre de tribu qui n'était pas une propriété mais un territoire politique pour la tribu. Sous l'occupation espagnole, la zone s'est nettement différenciée par une forte autarcie, accusée comme un sous-développement et un repli sur les ressources naturelles. Les fonds des terres de colonisation se constituèrent par le tour de passe-passe juridique des Aliénations Perpétuelles de Jouissance (APJ), avec un transfert massif d'une partie importante des terres des tribus entre les mains de la propriété foncière. Sous les protectorats français et espagnol, les expropriations de terres d'agriculteurs Jbalas au profit des colons atteignaient des proportions importantes, surtout du côté français. Les Jbalas voient également l'amorce de transition d'une économie de subsistance vers une économie de marché, avec toutes les transformations qui en découlent, ainsi qu'un désenclavement manifeste du fait du développement du réseau de communication, notamment par la construction de nombreuses routes à travers les montagnes.

Avec l'indépendance et la réunification du pays, la mise en place d'une administration centralisée et l'extension du régime forestier, avec restrictions du droit d'usage de la forêt, et répression de la culture du cannabis ont induit une situation dramatique pour les montagnards Jbalas. La réglementation forestière apparaît, à cet égard, comme une quasiexpropriation de la population. Le lancement des opérations de délimitation du domaine forestier a eu pour conséquence d'inciter les agriculteurs à s'empresser de défricher la forêt afin de mettre un maximum de terres hors de portée des forestiers, de revendiquer la propriété de la terre défrichée, et d'augmenter ainsi leur capital foncier. L'introduction du système de propriété privée et de l'immatriculation des terres a permis de constituer la base d'un développement agricole capitaliste en permettant l'investissement, le recours au crédit et la mobilité de la propriété foncière comme valeur marchande. Cette situation a induit une désorganisation et un appauvrissement des structures tribales du passé. Ce constat s'est aggravé suite à la réforme agraire impulsée par l'aide au développement de la banque mondiale et l'adoption des grands projets agricoles et hydrauliques au Maroc. Le modèle de concession a survécu aux changements

politiques à travers les multinationales de l'agroalimentaire, des entreprises minières, et l'appropriation des terres par les nouvelles élites économiques nationales. Ce modèle continue à marginaliser les jbalas et contribue à la déperdition des régimes fonciers traditionnels en limitant l'accès aux ressources et en perturbant les méthodes de production agricole.

Les paysans Jbalas sont passés de systèmes de cultures sur brûlis en rotation avec des longues jachères forestières où était conduit un élevage pastoral de chèvres et de petites vaches à une agriculture intensive sur des parcelles exiguës de clairières restreignant l'élevage à des petits troupeaux domestiques gardés par des femmes âgées ou par des enfants autour des villages. C'est à ce niveau social et géographique du village que s'établissent les relations de solidarité et d'interdépendance qui donnent à un fragment de territoire le sens social d'un finage, et en font l'espace d'identification d'un groupement villageois. Ces groupements jouent un rôle important dans la gestion des espaces et des ressources naturelles. Si les institutions traditionnelles, leurs structures, leurs fonctions et leurs valeurs représentent une logique entièrement différente de celle qu'exige tout effort de développement en général, et toute réforme rurale en particulier, celles-ci doivent cependant, et inévitablement, être considérées. Il convient aussi de souligner que tant que les jbalas ne se sentiront pas propriétaires de terre, ils ne seront pas motivés à y investir de l'énergie. Idéalement, il faudrait chercher une concession dans un milieu physique semblable à celui dans lequel ils ont toujours évolué. Il compte aussi de soutenir et d'améliorer progressivement leur agriculture et le petit élevage qu'ils pratiquent déjà en vue de combler leurs besoins de subsistance.

L'étude des structures sociales des jbalas a été tout d'abord axée sur les relations familiales à partir de l'histoire du peuplement. La famille est apparue comme un élément fondamental de la structure sociale et l'étude de la parenté (filiation, généalogies). L'étude des alliances dans leur dimension historique ont été un révélateur des modes de relations, de la construction de l'identité locale. Notre analyse des récits de vie des populations Jbalas a permis de mettre en évidence comment les catégories relatives à l'âge, à la division sexuelle du travail et des tâches de la maison, aux relations d'entraide entre amis et voisins, ainsi qu'une certaine vision des rapports existants avec les ancêtres, structurent les relations

sociales. Plusieurs récits nous ont permis de mettre en évidence comment les catégories relatives à l'âge interviennent dans l'organisation du travail et des pratiques en lien avec les ressources naturelles. Ces rapports indiquent l'importance du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles, et dans la transmission des savoirs et des pratiques traditionnelles y afférents (comme l'exemple du système traditionnel de collecte rotative du bois de chauffe).

Le respect des aînés est aussi fondamental chez les jbalas et dénote d'un respect rigoureux. La confiance fonctionne comme principe de la cohésion sociale qui régule les rapports entre les individus. Les récits de vie des personnes interviewées, nous ont permis d'accéder à un répertoire des valeurs éthiques appartenant au registre culturel traditionnel des Jbalas comme celles de l'endurance, de la justice, de l'obéissance, de la bénédiction, de la droiture, de la confiance, de la parole donnée, et du bien pour la collectivité. Par rapport aux relations de fratrie et de voisinage, l'entraide au sein de la communauté et l'associationnisme de certains secteurs de la population, dont les agriculteurs ou les vendeuses du marché central, constituent des pratiques habituelles chez les jbalas. Les réseaux traditionnels de solidarité communautaire sont fortement ancrés dans le milieu rural des jbalas. Ces réseaux interviennent le plus souvent dans la gestion des affaires publiques, sociales et économiques nécessaires à la vie de la communauté. «La Jmaâ», la «Twiza» et «l'Ouzia» constituent les formes les plus pratiquées de la solidarité communautaire.

La vision du monde des jbalas tiennent compte de la baraka, de la sainteté, des endroits magiques, des sites sacrés, des êtres surnaturels habitant la forêt, des esprits pouvant rentrer en contact avec les êtres humains sous des conditions spécifiques. Ces endroits, ces histoires sont parties prenantes du patrimoine culturel et conditionnent le rapport des Jbalas à leur milieu. Ce sont des croyances, des légendes, des récits, mais ils sont une partie intégrante de l'éthique des pratiques sociales dans cette société. Les pratiques classiques de conservation de la biodiversité ne tiennent pas compte de ces aspects socioculturels et les lieux des rituels et des cultes font l'objet d'une interdiction d'accès.

Le Parc de Talassemthane fût créé dans une optique conversationniste répondant à des enjeux globaux de conservation en créant des mécanismes de protection intégrale des

écosystèmes naturels. Nous avons démontré qu'il y a une diversité d'acteurs qui exercent des activités sur l'espace et les ressources et qui forment des groupes non homogènes constitués d'individus qui s'associent en fonction de leurs intérêts mais aussi de leur appartenance sociale, ethnique ou professionnelle. Nous avons pu les catégoriser en plusieurs groupes d'acteurs qui sont comme suit : les populations locales des Jbalas habitant près du parc naturel; les politiciens composées des gestionnaires et des techniciens travaillant au secteur public de l'État et des organisations de coopération internationale, les touristes et les visiteurs du parc, majoritairement d'origine européenne, et à la fin les opérateurs touristiques et les acteurs économiques.

Il incombe ainsi aux décideurs de favoriser une autre forme de tourisme intégré qui pourrait inclure le campement des jbalas et qui leur permettrait de servir de guides aux touristes pour la visite des chutes et de grottes du Parc. Mettre à profit leurs connaissances du milieu biophysique du parc d'une manière constructive au profit des opérateurs touristiques et des chercheurs scientifiques lors des études sur le milieu peut être une solution inclusive d'incitation à la conservation. Les jbalas connaissent des lieux qui ne sont même pas connus par les gestionnaires du parc. Ces activités sont génératrices de revenus autant qu'elles sont régulières. A travers ces échanges, les jbalas peuvent aussi commercialiser leurs produit de terroir, les objets d'artisanat, de poterie, leurs vêtements typiques de la zone. L'amélioration de ces pratiques pourrait avoir des incidences majeures sur la conservation car elle contribuerait à hausser d'une façon significative les conditions de vie des jbalas et leur permettre de satisfaire des besoins autres qu'alimentaires.

L'analyse de l'ensemble des conditions de vie des jbalas du Parc de Talassemtane, nous a révélée d'autres aspects du rapport des jbalas avec leur milieu naturel, qui ne concernent pas la subsistance. La culture du cannabis, la collecte des plantes alimentaires ou médicinales, l'extraction du bois de chauffage, ou pour la construction, sont des pratiques généralisées parmi les communautés habitant près du parc. Les sanctuaires du parc qui sont pour les populations des endroits habités par les esprits des aïeux, les marabouts des saints dans le territoire, présentent aussi un grand intérêt dans plusieurs rituels qui conditionnent et règlent la conduite de la vie quotidienne des Jbalas. Nous avons pu constater que malgré le zonage établi qui propose des zones tampons et périphériques où certaines activités sont

permises, l'entrée du parc est théoriquement limitée et nous assistons à une privation de l'accès aux ressources naturelles ayant une certaine importance du point de vue nutritionnel et thérapeutique pour les populations. La restriction d'accès aux lieux de culte et à la récolte des produits de forêts pour le chauffage et pour la construction est aussi d'actualité. Les lois ne sont pas respectées et les conflits d'usage, opposant les prescriptions de loi et leur application, sont de plus en plus importants.

Nous constatons également que les Jbalas non seulement ont une représentation nuancée des ressources exploitables au sein de leur environnement, mais pratiquent une stratégie pour les exploiter, adaptée aux contraintes de ce milieu, de leur technologie et de leur organisation sociale. Cette stratégie vise à satisfaire la hiérarchie de leurs préférences au moindre coût de travail. Chaque système économique et social détermine un mode spécifique d'exploitation des ressources naturelles (et du travail humain) et détermine par conséquent des normes spécifiques du «bon» ou du «mauvais» usage des ressources, c'est-à-dire une forme spécifique, originale de «rationalité économique» intentionnelle. Cette dernière représente un système de règles sociales consciemment élaborées et appliquées pour atteindre au mieux un ensemble d'objectifs traduisant un certain mode de production et d'organisation sociale (Godelier, 1974). Encourager la participation des communautés locales, notamment dans la consultation, la planification, la prise de décisions et la gestion est un moyen précieux de tester et d'associer les objectifs économiques, sociaux et écologiques. La planification et la mise en œuvre d'une politique de conservation nécessitent l'apport d'éléments d'information spécifiques que seules les populations locales peuvent fournir efficacement.

Dans cette thèse, nous avons démontré que l'application d'une approche de conservation doit être adaptative et doit tenir compte des intérêts et aux aspirations des populations dans un territoire spécifique. La participation des populations permet de disposer des stratégies endogènes des populations locales, et de garantir leur soutien aux efforts de conservation. Cette dernière ne peut atteindre ses objectifs que dans un cadre espace-temps adaptatif, susceptible de fournir aux populations locales des conditions d'existence meilleures et supérieures au niveau de leur subsistance, en veillant au respect de leur vision au monde et aux différents aspects de leur rapport au milieu (spirituel, religieux, utilitaire,

économique...). L'exclusion des populations locales et de leur utilisation traditionnelle des ressources de la gestion des aires protégées perturbe de longs processus de constitution et de transmission de savoirs écologiques locaux, qui ont généralement une grande valeur pour la gestion soutenable des écosystèmes et le développement durable local.

La participation est aujourd'hui un outil de renforcement des capacités et d'intégration de points de vue dans les débats. Le dialogue évite des conflits et aide aussi à l'assimilation des stratégies proposées. La vision holistique dans les débats est incontournable afin de réussir une appropriation locale des projets de conservation intégrée au développement, pour les rendre effectifs aussi bien sur le court que sur le long terme. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité d'adaptation aux événements, aux influences externes ou à l'évolution sociohistorique et politico-économique du pays. Dans ce sens, la gestion adaptative des ressources et du territoire est un atout pour s'adapter à l'avenir, au long terme, afin d'éviter les erreurs et les échecs du passé, tout en apprenant de l'expérience. Les solutions magiques n'apparaissent pas souvent, l'essai-erreur, apprendre de l'expérience, à la façon du sens commun, est un mécanisme à intégrer pour contrer la nature rigide des stratégies de gestion des ressources naturelles et du territoire. Si le rapport à la nature suit une évolution avec le temps, nous devons être capables de changer les outils de gestion et nous adapter aussi aux changements.

Les intérêts à court terme de la conversion de la biodiversité eclipsent souvent les bienfaits à long terme tirés des services écosystémiques. L'importance de la biodiversité et de l'intérêt pour sa préservation n'ont pas été suffisamment explicités. La conception des politiques relatives à la conservation de la biodiversité, qu'elle se situe aux niveaux global, national ou local, dicte le préalable de ce que Morin et al. (2003) appellent « *percevoir les interactions et rétroactions où se mêlent et interfèrent les processus économiques, politiques, sociaux, nationaux, ethniques, religieux, mythologiques qui tissent le destin planétaire...* ».

Or, les systèmes d'éducation qui ont formé la plupart des élites ayant la charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques relatives à la conservation de la biodiversité n'ont pas pu intégrer le besoin d'émergence d'esprits susceptibles de saisir des problèmes fondamentaux globaux et d'appréhender leur complexité dans le processus

d'apprentissage. Ces systèmes résultant d'une éducation issue de la culture scientifique, fondée sur la spécialisation et la compartimentation continuent de former des esprits unidimensionnels et réducteurs, qui ne privilégient qu'une dimension et en occultent les autres (Kasisi, 2012).

La relation de l'homme avec son environnement ne peut être comprise sans la prise en compte des mythes, des traditions, des religions, des cultures, des systèmes philosophiques et économiques. La plupart de religions primitives tel que souligné par Amisi (2009) ont eu leur origine dans le contact de l'homme archaïque avec la nature, dans la disproportion entre son pouvoir et celui des éléments de la nature. Les différences entre les religions, que ce soit monothéistes, polythéistes ou panthéistes, se traduisent par leur représentation de la nature. Le judaïsme, le christianisme et l'islam prêchent la domination de l'homme sur la nature et laissent la nature à la merci de celui-ci. Nous appuyons le positionnement de Kasisi (2012) vis-à-vis de l'intervention du religieux comme élément culturel dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles ; une affaire purement extra-occidentale qui relève d'une ignorance déconcertante. L'adaptation de certaines pratiques initiatiques aux programmes de conservation de la biodiversité pourrait ainsi contribuer à la protection et l'utilisation durable des ressources de certaines aires protégées ainsi que des milieux et espèces menacés. Elle permet en outre une forme de «ré-culturation» au sens de Kasisi (2010), qui implique une certaine réappropriation de la culture originelle.

Il est donc opportun et surtout impératif aujourd'hui d'élargir la portée de la réhabilitation des normes d'éthique environnementale traditionnelle basées sur le fondement culturel. Cela passera par l'adaptation du cadre législatif et institutionnel ainsi que par des programmes appropriés d'éducation, de sensibilisation et de communication. Dans cette perspective, l'apport de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement s'avère crucial pour l'adhésion des populations locales à la cause de conservation de la biodiversité au sein de la RBIM. Ces populations qui se considèrent marginalisées socialement, politiquement, économiquement, voire même culturellement par la cause de conservation de la diversité biologique peuvent être intégrées dans les programmes des organisations internationales au sein de la RBIM (Fondation, UNESCO...etc). La participation effective avec une représentativité équitable de toutes les parties prenantes

aux décisions touchant les questions de gestion de la RBIM constitue le comble du processus de planification et de concrétisation d'une gestion durable de la réserve. Un tel processus démocratique d'échanges ascendants, descendants et horizontaux en termes de dialogue, constitue en soi un outil fédérateur puissant et convivial de communication et d'intégration des savoirs locaux et de la pluralité des valeurs.

L'effort en faveur d'une gestion rationnelle et durable de la RBIM est nettement insuffisant eu égard à l'ampleur de la tâche et à l'importance des enjeux soulevés. Cet état de chose puise son origine dans plusieurs contraintes institutionnelles, scientifiques, juridiques et stratégiques. La faiblesse et l'inadéquation du corpus législatif de conservation de la nature au Maroc qui remonte à l'ère du protectorat nécessitent d'être revues. Un autre point à soulever réside dans la faiblesse des capacités institutionnelles, humaines et matérielles des services chargés de la gestion des aires protégées, ainsi qu'au défaut de coordination synergique intersectorielle, essentielle en matière de la conciliation de la conservation et du développement. Il semble que les engagements nationaux en matière de gestion de la biodiversité n'ont qu'un seul but "esthétique" visant à servir l'image extérieure de l'État auprès des bailleurs de fonds. Plusieurs rapports des missions des organisations internationales ont pu avancer un ensemble de recommandations pertinentes en matière de conservation et de gestion durable des aires protégées. L'implication des populations dans des mécanismes de mise en œuvre de ces recommandations permet de disposer d'une meilleure base informationnelle intégrant les savoirs locaux et la pluralité des valeurs. La « Jmaâ » qui a depuis longtemps veillé au bon fonctionnement des communautés villageoises, peut jouer un rôle déterminant dans la convergence d'intérêts mutuels, garante d'une gestion durable des aires protégées.

Nous sommes conscients des angles de recherche qui n'ont pas été abordés dans cette thèse, qui aurait pu explorer davantage plusieurs axes de recherche. L'enjeu pour les aires protégées est de construire une légitimité et une reconnaissance qui font parfois défaut, à l'échelle locale et nationale. Dans leur diversité et leurs interdépendances, les aires protégées représentent des territoires d'expérimentation du développement durable. Elles sont source d'innovation, non seulement au titre de la gestion des espaces et des ressources naturelles, mais également dans la conciliation d'activités diversifiées et dans l'exploration

de modèles institutionnels variés. C'est là, nous semble-t-il, l'une de leurs principales forces, encore peu étudiées et peu reconnues.

Un autre axe de recherche peut aborder l'étude des bases familiales du fonctionnement des communautés paysannes locales, en vue de l'analyse minutieuse des stratégies de reproduction sociale et matérielle des agriculteurs familiaux ayant des liens sociaux de parenté. Nous pouvons aussi proposer des études approfondies relatifs aux conflits entre acteurs locaux et acteurs extérieurs en relation au contrôle, à l'utilisation ou à la gestion des espaces forestiers. L'application des modèles traditionnels de gestion des ressources naturelles et de leur durabilité, ou le rôle des institutions traditionnelles comme le cas du «Jmaâ» dans la gestion des ressources et d'espaces naturelles s'avèrent aussi des pistes de réflexion pour des recherches futures.

Il devient aussi impératif d'entreprendre des études sur le rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et le développement communautaire de la région. En effet, une grande partie de cette thèse fait abstraction des sexes au profit d'une espèce humaine fort neutre alors que de nos jours, on est de plus en plus conscient des rôles spécialisés des hommes et des femmes dans la connaissance et l'exploitation du milieu. La femme «*jeblië*» se charge de la collecte collective du bois en forêt, de l'entretien permanent du foyer, de la poterie, des transformations des produits agricoles, du travail de la laine, de la sériciculture, de la moisson des olives...etc. Les occupations de la femme *jeblië* ne s'arrêtent pas aux activités susmentionnées, mais elle se charge également de la vente d'une partie considérable de sa production agricole, dans les souks, qu'ils soient à la médina ou à la campagne. C'est une charge supplémentaire qu'elle assume pleinement en été comme en hiver. L'intégration des femmes au développement devra s'opérer dans une perspective sectorielle.

Références bibliographiques

- Acost, P. (1988) L'histoire de l'écologie. Editions PUF, Paris 1988, 178 p.
- Adams, W. M., Aveling, R and al. (2004) "Biodiversity conservation and the eradication of poverty." *Science* 306(5699): 1146-1149.
- Adams, W., and Hutton, J, (2007) People, parks and poverty: political ecology and biodiversity conservation. *Conservation and Society* 5(2):147-183.
- Agrawal, A., and Gibson. C.C (1999) Enchantment and disenchantment: the role of community in natural resource conservation. *World Development* 27(4):629 – 64.
- Alaoui, S., Alifriqui, M., & Simonneaux, V. (2006) " Impact de l'action anthropique sur les pâturages humides du Haut Atlas occidental, cas de la haute vallée des Ait Mizane". 2ème Congrès Méditerranéen, Ressources en eau dans le Bassin méditerranéen (Watmed 2), Université Cadi Ayyad de Marrakech, Marrakech, Maroc.
- Alcorn, J,B. (1993) Indigenous people and conservation. *Conservation Biology* 7: 63-77.
- Allaoui, M. (2004) Étude de cas « Forêts et développement durable dans les provinces de Chefchaouen et Ifrane ». Projet Forêts Méditerranéennes et Développement Durable. PNUE/PAM/Plan Bleu, FAO, HCEFLCD, Silva Mediterranea. Rapport de mission de Mohamed Allaoui. Socio-économiste, consultant, 86 p.
- Altman, I., and Chemers. M. (1984) Culture and environment. Coll. « The Brooks/Cole basic concept in environment and behavior series ». New York, Cambridge: University Press, 337 p.
- Amisi M. (2009) Les rapports entre l'homme et la nature. Une analyse critique de l'éthique de l'environnement. Graduate en philosophie, Institut Facultaire Théophile Reyn (RD Congo).
- Anderson, D., et Grove. R. (1987) Conservation in Africa: Peoples, Policies and Practice, Cambridge, Cambridge University Press.
- André, P, Plante, S. (2002) La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales. *Canadian Journal of Regional Science*, Vol. 25, 2002.
- André, P., Delisle, C.E et Revéret, J.P. (2003) L'évaluation impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique, pour un développement durable. Montréal, Presses internationales polytechniques. 2ème édition. 519 p.
- Angel, M., Glachant, M., et Lévêque, F. (1992) La préservation des espèces : que peuvent dire les économistes, *Economie et statistique*, n° 25 & 259.113-119.
- Anonyme. (2007) Les paysages culturels de l'agro pastoralisme méditerranéen. Réunion thématique d'experts 20, 21 et 22 Septembre 2007. Meyrueis – Lozère (<http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-489-4.pdf>). Consulté le 05/12/2015).
- Arjunan, M., C. Holmes, J. P. Puyravaud, and P. Davidar. (2006). Do developmental initiatives influence local attitudes toward conservation? A case study from the Kalakad-Mundanthurai tiger reserve, India. *Journal of Environmental Management* 79(2):188-197.
- Armitage, D. R. (2003) "Traditional agroecological knowledge, adaptive management and the socio-politics of conservation in Central Sulawesi, Indonesia." *Environmental Conservation* 30(1): 79-90.

- Assogba, Y. (2004) Sortir l'Afrique du gouffre de l'histoire: Le défi éthique du développement et de la renaissance de l'Afrique noire. Québec: Les Presses de l'Université Laval, 200 p.
- Ater M., Hmimsa Y. (2008). Agriculture traditionnelle et agrobiodiversité dans le bassin versant d'Oued Laou (Maroc). In : Bayed A., Ater M. (eds). Du bassin versant vers la mer : analyse multidisciplinaire pour une gestion durable. Rabat : Institut scientifique. p. 107-115.
- Aubertin, C. (2005) Représenter la nature ? ONG et biodiversité. IRD Éd Paris, 210 p.
- Aubertin, C., & Boisvert, V. (1998) Les droits de propriété intellectuelle au service de la biodiversité. Une mise en œuvre bien conflictuelle. *Natures sciences sociétés* 6, 2, 1-16.
- Aubertin, C., et Rodary, E. (2008) Aires protégées, espaces durables ? IRD / ORSTOM, Marseille, France. 260.
- Aubertin, C., Boisvert, V., et Vivien., F-D. (1998) La construction sociale de la question de la biodiversité. *Nature Sciences Sociétés* 6, 1, 7-19 .
- Aubertin C. & Vivien, F.D. (1998) Les Enjeux de la biodiversité, *Economica*, Paris, 12p.
- Aubertin, C et Vivien, F-D. (2006). Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux. IRD Éditions, 143 p.
- Aubertin, C., et J.-C. Vandevelde. (2009) Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique. *Natures, Sciences, Sociétés* 17(4):435-438.
- Auclair, L. (2012) Un patrimoine socio-écologique à l'épreuve des transformations du monde rural. Introduction in «*Agdal*, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain». IRD-IRCAM, Rabat : 16–64.
- Bahuchet, S. (1997) Un style de vie en voie de mutation : Considération sur les peuples des forêts denses humides. In *Les peuples des forêts tropicales. Civilisations*, Vol. XLIV, n°1-2, 1997, p. 16-31.
- Bailly, A., and Ferras, R. (1997) *Éléments d'épistémologie de la géographie*. 2ème édition. Armand Colin, Paris, France, 191 p.
- Bajeddi, M. (2001) Revenu et viabilité des exploitations en agriculture pluviale au Maroc. *Salma Impression*, Rabat, Maroc: 187 pp.
- Bamberger, M. (2000) *Integrating Quantitative and Qualitative Research in Development Projects*. Directions in Development; Washington, DC: World Bank.
- Bardin, L. (2007). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France, collection « Quadrige ».
- Barbault, R. (1997) *La Biodiversité : Introduction à la biologie de la conservation*. Collection Les Fondamentaux, Hachette, Paris, 160 p.
- Barbault R., Chevassus-au-Louis B. et Teyssède, A. (2005) Biodiversité et changements globaux : enjeux de société et défis pour la recherche. Ed. ADPF / ministère des Affaires étrangères, Paris, 244 p.
- Barrau, J. (1975) *Écologie*. In *Éléments d'ethnologie : 2. Six approches*, R. Creswell Editions. Paris : Armand Collin : 7 – 43.
- Barrau, J. (1991) Les hommes dans la nature. Esquisse d'une histoire naturelle des sociétés et des mœurs humaines. In *Histoire des Mœurs I, Encyclopédie La Pléiade*, pp. 9-58.

- Barrett, C. B., and Arcese. P. (1995) Are integrated conservation-development projects (ICDPs) sustainable? On the conservation of large mammals in sub-saharan Africa. *World development* 23(7):1073-1084.
- Barthélémy, C. (2005) « Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance », *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 6 Numéro 1 | mai 2005, mis en ligne le 01 mai 2005, consulté le 02 janvier 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/2997> ; DOI : 10.4000/vertigo.2997.
- Basset, H. (1999) *Le culte des grottes au Maroc*, Editions du Jasmin, Clichy, 127 p.
- Batisse, M. (1986) Les réserves de biosphère : élaboration et mise au point du concept. *Nature et Ressources* 22(3):2-11.
- Batisse, M. (1996) Réserves de biosphère : un nouvel essor. *Natures, Sciences, Sociétés* 4(3) : 268-272.
- Beckouche, P. (2008) *Les régions Nord-Sud. EUROMED face à l'intégration des Amériques et de l'Asie orientale*. Paris, Belin, collection Mappemonde, 224 p.
- Bellaoui, A. (1989) « Les pays de l'Adrar-n-Dern. Étude géographique du Haut Atlas de Marrakech », Thèse de Doctorat de l'Université de Tours, Tours, 505 p.
- Benachir, B. (2001) *Négritude du Maroc et du Maghreb*, Paris : L'Harmattan, pp.11-12.
- Berkes, F. (1993) *Traditional Ecological Knowledge in Perspective. Traditional Ecological Knowledge: Concepts and Cases*. Inglis, J. T. Canada, International Development Research Center.
- Berkes, F. (1999) *Sacred ecology. Traditional ecological knowledge and resource management*. Philadelphia and London, UK, Taylor and Francis.
- Berkes, F. (2004). "Rethinking community-based conservation." *Conservation Biology* 18(3): 621- 630.
- Berkes, F. Feeny, D. McCay, J. and Acheson, J.M. (1989) *The Benefits of the Commons*. In *Nature*, vol. 340, 13 Juillet 1989.
- Berkes, F. Folke, C and Johan, C. (1998) *Linking social and ecological system: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge, University Press.459 p.
- Berkes, F., Colding, J. and Folke, C. (2000) « Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management. ». *Ecological Applications* 10(5): 1251-1262.
- Berkes, F., Folke,C., and Gadgil, M. (2005) « Traditional Ecological Knowledge, Biodiversity, Resilience and Sustainability ». Ed. Kluwer Academic Publishers, 281-299.
- Berthelot, J. M. (1998) *L'intelligence du social*. Paris, Presses Universitaires de France, «Sociologie d'aujourd'hui ». [En ligne], consulté le 02 Mars 2013. URL: <http://www.cairn.info/l-intelligence-du-social--9782130431848.htm>.
- Blandin, P. (2009) *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Editions Quæ, Versailles : 122 p.
- Brosius, J. P. (2006). *Common ground between anthropology and conservation biology*. *Conservation Biology* 20(3):683-685.
- Borrini-Feyerabend, G., et al. (2000) *La gestion participative des ressources naturelles. Organisation, négociation et apprentissage par l'action*. Heidelberg, GTZ-IUCN, Kasperek Verlag. P: 10-20.

- Bouchmal, F. (1989) La femme au pays Jbala-Ghomara: Une vraie motrice socioéconomique négligée. CUADERNOS DEL ARCHIVO CENTRAL DE CEUTA N°19 2010-2011. [En ligne], consulté le 14 Février 2014. URL: file:///C:/Users/user/Downloads/La_femme_au_pays_Jbala-Ghomara_Une_vrai.pdf.
- Bouderbala, N. (1974) «Aspects du problème agraire au Maroc». Dans la question agraire au Maroc, BESM, n. ° 123-124-125, pp.199-211.
- Bouderbala, N. (1999) Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc. In Jouve, A et Bouderbala, N. (1999) Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb. Montpellier : CIHEAM, 1999, p. 47-66 (Cahiers Options Méditerranéennes numéro 36).
- Bourbouze, A. (1987) « L'élevage sur parcours en régions méditerranéennes », Options Méditerranéennes, 48 : 104 p.
- Boya Busquet M. (2006) « Des stratégies intégrées et durables : savoir écologique traditionnel et gestion adaptative des espaces et des ressources », Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement. [En ligne], Volume 7 Numéro 2, mis en ligne le 09 septembre 2006, consulté le 02 novembre 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/2279>; DOI: 10.4000/vertigo.2279.
- Boya Busquet M. (2008) Rapport à la nature et stratégies intégrées de conservation et développement. Le cas de São Tomé et Príncipe. Thèse en Aménagement ; Université de Montréal, 374 p.
- Braudel, F. (1949) La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II. Paris, Colin XV, 1160 p.
- Brockington, D. (2004). Community conservation, inequality and injustice: myths of power in protected area management. *Conservation and Society* 2(2):411-432.
- Brokensha, D. W., Warren, D. M. & Werner, O. (1980) Indigenous knowledge systems and development. Kanham, University Press of America, 466 p.
- Brown, K. (2003) Three challenges for a real people-centred conservation. *Global Ecology and Biogeography* 12(2):89-92.
- Brundtland, G. H. (1987) Notre avenir à tous. Genève, Suisse, Nations Unies. Commission mondiale sur l'environnement et le développement.
- Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines (1972) Archives berbères. Tome VII, HESPERIS ; Librairie Larose, paris. 545 pages.
- Camps., G. (1995) Les Berbères : mémoire et identité, Ed. Errance, Paris, 260 p.
- Cappa, C. (2003) Aux racines religieuses du concept occidental de « développement »: la gestion des ressources naturelles, entre objectivisme scientifique et relativisme culturel. ITINÉRAIRES, Notes et Travaux n° 65. Institut Universitaire d'Etudes du Développement, Genève.
- Capra, F. (2004) Les Connexions invisibles : une approche systémique du développement durable. Monaco, ROCHER, 338 p.
- Carlsson, L. (2000) Policy networks as collective action. *Policy Studies Journal* 28 (3): 502-520.
- Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité du Maroc (2008) Projet de loi n° 07-22 relative aux aires protégées. [En ligne], consultée le 20 Juillet 2010; URL : http://ma.chm-bd.net/manag_cons/esp_prot/stat_nat/projet-de-loi-n-07-22-relative-aux-aires.

- Chlyeh.A. (1999) Les Gnaoua du Maroc, Paris : pensée sauvage, p17
- Chouvy, P.A. (2007) « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », L'Espace Politique [En ligne], 4 | 2008-1, mis en ligne le 07 mars 2007, consulté le 24 décembre 2016. URL : <http://espacepolitique.revues.org/59>.
- CIHEAM. (2006) Les dynamiques démographiques en Méditerranée. Notes d'analyse N°11 – Juin 2006
- Claisse, P-A. (2003) Les Gnawas marocains de tradition loyaliste. Paris: l'Harmattan.
- Claisse-Dauchy, R., et Foucault, B. (2005) Aspects des cultes féminins au Maroc. Paris: L'Harmattan
- Colchester, M. (1981) Ecological modeling and indigenous systems of resource use : some examples from the Amazon of South Venezuela. *Antropologica*(55):51 - 72.
- Colchester, M. (2003) Communautés, forêts et réseaux internationaux : des liaisons à renforcer : Rapport de synthèse du projet : "enseignements tirés des réseaux internationaux de foresterie communautaire". Editeur : Djakarta : CIFOR, 67 p.
- Colding, J. & Folke, C (1997) The relation between threatened species, their protection and taboos. *Conservation Ecology*, vol. 1, n° 1, p. 6.
- Colding, J., & Folke, C. (1997) *Conservation Ecology: The relations among threatened species, their protection and taboos, The resilience alliance*, Stockholm, 17 p.
- Commission Européenne. (1995) Déclaration de Barcelone. [En ligne], consulté le 20 Mars 2012 ; URL : http://www.dellbn.ec.europa.eu/fr/eu_and_med/barcelona.pdf
- Commission Européenne. (2004) Instrument Européen de voisinage et de partenariat : Document de stratégie 2007 – 2013.
- Commission Européenne. (2006) Interreg III: les volets A, B, C et les programmes. [En ligne], consultée le 25 Avril 2012). URL : http://ec.europa.eu/regional_policy/interreg3/abc/abc_fr.htm.
- Commission Européenne (2007). Le consensus européen pour le développement. [En Ligne], consultée le 25 Décembre 2012 ; URL : http://europa.eu/legislation_summaries/development/general_development_framework/r12544_fr.htm
- Commission Européenne. (2008) La Clearing House du SMAP, le Programme Euro-Méditerranéen pour l'Environnement, [En ligne] consultée le 07 Mai /2012. URL : <http://smap.ew.eea.europa.eu/>.
- Commission Mondiale Pour L'environnement et le Développement (1987) Notre avenir commun, 1987. [En ligne], consultée le 02 novembre 2011 ; URL : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odysseedveloppement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf
- Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. (1992) Convention sur la diversité biologique. Texte et annexes. Rio (Brésil), 34 pages.
- Conklin, H. (1957) Hanunoo agriculture: a report on an integral system of shifting cultivation in the Philippines. *Forestry Development Paper 12*. Rome, FAO.
- Cooper N. and Carling B., (1999) The social context and ethical implications of ecology, in Farina A. (ed.), 1999. *Perspectives in Ecology*. Leiden, Backhuys Publishers : 411-418.
- Cormier-Salem M.C., Roussel, B. (2000) Patrimoines naturels : la surenchère. In Spécial Biodiversité. *Revue La Recherche*, n°333, juillet/août 00, pp.106-110.
- Costanza, R et al., (1997) The value of the world's ecosystem services and natural capital, *Nature*, 387, p.253-260.

- Couleau, J. (1968) La paysannerie marocaine. Centre de recherches sur l'Afrique Méditerranéenne – CNRS. 269p – Paris.
- Crosby, A. (1986) Ecological Imperialism. The Biological Expansion of Europe, 900-1900, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dagnino, A., (2007) La tournée de forêt méditerranéenne. Le Parc naturel régional expérimental de Bouhachem. Région du Rif, Maroc. Forêt méditerranéenne. Tome XXVIII, n° 1, mars 2007.
- Dahbi, O. (2011). Maroc-Espagne : La Guerre des ombres (2000-2010), Casablanca, Alm Éditions, 2011, 141 p.
- Daoud, Z. (1999) Abdelkrim. Une épopée d'or et de sang, Paris (Ed. Séguier), 457 p.
- Daoudi A. (1986) Mode de fonctionnement du statut guich. Le cas des Cherarda, Mémoire de 3e cycle de l'Institut National Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.
- Davis, D.K. (2007) Resurrecting the Granary of Rome : Environmental History and French Colonial Expansion in North Africa, Athens (Oh.), Ohio University Press.
- Davis, M. (2001) Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement. Paris, La Découverte, 2001.
- Déléage, J.L (1991). L'histoire de l'écologie, une science de l'homme et de la nature. Paris Ed La Découverte.
- Denzin, N, K., Lincoln, Y.S. (1994) Handbook of qualitative research. Thousand Oaks, Calif., Sage publications.
- Descola, P. (1986). La nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar, Paris, Fondation Singer-Polignac : Maison des sciences de l'homme, 1986, p.12.
- Descola, P. (2006). Par delà nature et culture. Gallimard, Paris, France.
- Deslauriers, J, P. (1991) Recherche qualitative. Guide pratique. Montréal, McGraw-Hill.
- Dietz, T., P. C. Stern, and G. A. Guagnano. (1998) Social structure and social psychological bases of environmental concern. Environment and Behavior 30(4):450-471.
- Dollé, V. (2009) Emploi rural et agricole en Méditerranée : État des lieux. Quelles politiques pour créer emplois et revenus en milieu rural. Séminaire prospective sur emploi – IPEMED – ITES – Tunis 20-21 novembre 2009.
- Dorst, J. (1978) Avant que nature ne meure, Delachaux & Niestlc, Paris, 1978.
- Direction des Affaires Indigènes. (1932) Villes et tribus du Maroc Région des doukkala. Résidence Générale de la République Française au Maroc. Volume X. Paris, Honoré champion. 175 p.
- Dudley, N. (2008) Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. 96p. UICN, Suisse.
- Dumolin, D., et Rodary, E. (2005) « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité ». In Aubertin C. (éd.) : Représenter la nature ? ONG et biodiversité, Paris, IRD Éditions : 59-98.
- El Bouzidi, S., (2002). Le figuier : histoire, rituel et symbolisme en Afrique du Nord. In: Dialogues d'histoire ancienne, vol. 28, n°2. pp. 103-120.
- Emerton, L., Bishop, J., and Thomas. L. (2006) Sustainable financing of protected areas: a global review of challenges and options. 109p. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, UK.

- Fabre, T. et Ilbert, R. (2000) Les représentations de la Méditerranée. Paris : Éditions Maisonneuve et Larose.
- FAO (2010) Forest and climate change in the Near East Region. Forest and Climate Change Working Paper 9. Rome.
- Farrugia, F. (1997). «Le prix du lien : la question de la justice sociale». Recherches sociologiques, Intégration et citoyenneté, volume XXV111 no.2 p. 111-127.
- Fay, G. (1979) L'évolution d'une paysannerie montagnarde: les Jbalas Sud-Rifains. In: Méditerranée, troisième série, tome 35, 1-2-1979. L'homme et son milieu naturel au Maghreb. pp. 81-91.
- Ferhat, H., (1993) Le Maghreb aux XIIème et XIIIème siècles : les siècles de la foi, Ed. Wallada, Imp. Belvédère, Casablanca, 1993.
- Ferhat, H., (1995) « Heurs et malheurs des cités du Nord-Ouest : réflexions sur l'urbanisation médiévale des Jbala », Groupe pluridisciplinaire d'études sur les Jbalas. Collectif «Les rapports villes-campagnes sur la bordure méridionale du pays Jbalas», avec le concours de la Fondation Konrad-Adenauer, Rabat, Imprimerie El Maârif El Jadida.
- Fisher, R. J., Maginnis, S. Jackson, W.J., Borrow, E. & Jeanrenaud, S. (2005) Poverty and Conservation: Landscapes, people and power. Gland, Switzerland, IUCN Forest Conservation Program, vol. 2, 167 p.
- Folke, C. (2004) "Traditional knowledge in social-ecological systems." Ecology and Society 9(3): 1251-1262.
- Fressoz, J.B., Graber, F., Locher, F., et Quenet, G. (2014) Introduction à l'histoire environnementale. Collection Repères. La découverte, Paris.
- Friedberg, C. (1992) La question du déterminisme dans les rapports hommes-nature. In Jollivet, M., (éd), sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de la frontière. Paris, Editions du CNRS : 55-68.
- Gadgil, M., Berkes, F. & Folke, C. (1993) Indigenous Knowledge for Biodiversity Conservation. Ambio, vol. 22, n° 2-3, p. 151-156.
- Gadille, J. (1955) La colonisation officielle au Maroc. In: Cahiers d'Outre-Mer.
- Gaudin, J.-P. (2007). *Gouverner par contrat*. 2ème édition. Presses de Sciences Po, Paris
- Gauthier, B. (1998) Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données. 3ème édition. Sainte Foy, Québec. Presses de l'Université du Québec.
- Genin, D., Benchekroun, F., Ait Hamza, M., Auclair, L., Benrahmoune, Z., Qarro, M., Romagny, B., Zagdouni, L. (2007) De la parole aux gestes. Éléments de réflexion sur les dispositifs de gestion concertée des ressources forestières et pastorales au Maroc, Ed. France Coopération, Rabat, 58 p.
- Godard, O. (2005) Les trois courants complémentaires du champ de l'économie de l'environnement : une lecture systémique. Cahiers d'épistémologie. Publication du Groupe de Recherche en Épistémologie Comparée Département de philosophie, Université du Québec à Montréal. Cahier n° 2005-09 ; 332^e numéro.
- Godelier, M. (1974) Un domaine contesté : l'anthropologie économique. Paris ; La Haye.
- Godelier, M. (1984) L'idéal et le matériel. Paris; Fayard.
- Goetze, T.C. (2004). Sharing the Canadian experience with comanagement: ideas, examples and lessons for communities in developing areas, Documents de travail de PRE, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international.

- Goeury, G. (2007) « Place et rôle des ONG dans l'acceptation des parcs nationaux : le cas du Haut-Atlas oriental marocain », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 82/4 | 2007, mis en ligne le 31 décembre 2010, consulté le 12 octobre 2012. URL: <http://geocarrefour.revues.org/3452>
- Grovel, R. (1996). La forêt au cœur de l'enjeu de développement de la montagne rifaine. Dans *Groupe de Recherches et de Recherches sur la Méditerranée. L'aménagement du territoire et le développement de l'économie de montagne en méditerranée. Le cas du Maroc Méditerranéen. Septième rencontre de Tétouan. Rectorat de l'Université Abdelmalek Essaadi – Tétouan - Maroc.*
- Grove, R.H. (1995) *Green imperialism. Colonial expansion, tropical islands Edens and the origins of environmentalism 1600-1860*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Guha, R., and Gadgil., M. (1992) *This fissured Land. An Ecological History of India*, Berkeley, University of California Press.
- Guigou, J.L. (1996) *Etat, nation, territoire : la recomposition. Futuribles*, n°212, pp.21-34.
- Guille-Escuret, G. (1989) *Les sociétés et leurs natures*. Armand Colin.
- Hachid, M. (2000) *Les premiers berbères : entre Méditerranée, Tassili et Nil*. Editions Edisud, Aix-en-Provence, 316 p.
- Hajjarabi, F. (1991) « Sauver la forêt ou sauver les femmes : la corvée de bois chez les Ghomara. » *Jbalas : Histoire et Société : Études sur le Maroc du nord-Ouest Publications du Groupe Pluridisciplinaire d'Étude sur les Jabla* : Ed. C.N.R.S & Wallada, Paris-Casablanca, p.375.
- Hamerlynck, O., et Duvail, S. (2003). *La restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie* (Gland et Cambridge : UICN).
- Hardin G. (1968) *The tragedy of the commons*. *Science*, 162: 1243 – 1248.
- Hass, P (1992) «Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination», *International Organisation*, 46.
- Haudricourt, A-G. (1962) « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *l'Homme*, II, 1, pp. 40-49.
- Hayes, T. M. (2006). *Parks, people, and forest protection: an institutional assessment of the effectiveness of protected areas*. *World Development* 34(12):2064 - 2075.
- HCEFLCD (2007). *Mise en œuvre du programme du gouvernement – Plan d'action du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte Contre la Désertification* 37 p.
- Hermitte, M.A. & Kahn, P. (2004). *Les ressources génétiques végétales et le droit dans les rapports Nord-Sud*. Bruxelles, Bruylant. UMR 8056, CNRS-Paris.
- Hess, G (2013) *Ethiques de la nature. Ethique et philosophie morale*. Presses Universitaires France.
- Hôffe, O. (1993). *Introduction à la philosophie pratique de Kant*, Paris, Vrin, 2e édition.
- Holling, C.S. (1978) *Adaptative environmental assessment and management*. Wiley, Chichester.
- Houbbaida, M. (2008) *Le Maroc végétarien, 15^{ème}-18^{ème} siècles : histoire et biologie*. Casablanca, Wallada, 2008. 149.
- Hugues, R., and Flintan. F. (2001). *Integrating conservation and development experience: a review and bibliography of the ICDP literature*. International Institute for Environment and Development, London.
- Hughes, D. (1994) *Pan's Travail : Environmental Problems of the Ancient Greeks and Romans*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

- Ibn Khaldoun (1852) Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique Septentrionale. [En ligne], consulté le 20 Mars 2012. URL : <https://books.google.fr/books?id=H3RBAAAIAAJ&pg=PR2&dq=in+khaldoun#v=onepage&q=in%20khaldoun&f=false>.
- Jacobs, P., Gardner, J. & Munro, D. (1987) « Sustainable and Equitable Development: an Emerging Paradigm », In Conservation with Equity Strategies for Sustainable Development, Ottawa, Éd. Jacobs and Munro, 1987.
- Jacques-Meunié, D. (1982) Le Maroc saharien des origines au XVI^{ème} siècle, Paris : Klincksieck, pp.174-176
- Jamous, R. (1994) « Individu, cosmos et société : Approche anthropologique de la vie d'un saint marocain », Gradhiva 15 : 43-57.
- Jiang, Y., Kang, M. Y., et al. (2003) "Impact of land use on plant biodiversity and measures for biodiversity conservation in the Loess Plateau in China - a case study in a hilly-gully region of the Northern Loess Plateau." Biodiversity and Conservation 12(10): 2121-2133.
- Jodelet, D. (1989) Les représentations sociales. Paris, France, PUF.
- Jollivet, M. (2001) Le Développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche, Elsevier, Paris, 288 p.
- Joiris, D.V.(1997) « La nature des uns et la nature des autres : Mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique Centrale ». In Les peuples des forêts tropicales. Civilisations, Vol. XLIV, n°1-2, 1997, p. 94-103.
- Kably, M., El Moudden, A., Hafidi Alaoui, L., Hassani Idrissi, M., Idrissi Bouyahyaoui, B., et Touri, A. (2012) Histoire du Maroc : Réactualisation et synthèse, Rabat, Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, coll. « Publications de l'Institut Royal pour la Recherche sur l'Histoire du Maroc », 2012, 2e éd. (1re éd. 2011), 839 p.
- Kasisi, R. (1989) « Le développement durable et le paradoxe de l'aménagement conservacionniste : Cas de la région du Parc National de Kahuzi-Biega (Zaïre) ». In Loisir et Société, volume 13, numéro 2, automne 1990.pp.379-407.
- Kasisi, R., & Jacobs, P. (2002) Strategies and action plans to conserve biological diversity: a cultural and scientific challenge. Traditional Marine resource management and knowledge, number 13, December 2001, pp. 14 – 23.
- Kasisi, R. (2012) « Les perspectives de la biodiversité en Afrique subsaharienne : repenser collectivement le modèle de gestion », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 12 Numéro 2 | septembre 2012, mis en ligne le 20 septembre 2012, consulté le 27 octobre 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/12263>; DOI : 10.4000/vertigo.12263.
- Kramer, S.N. (1957) L'histoire commence à Sumer, Paris, Arthaud. Laird, S. A. (2002). Biodiversity and traditional knowledge : equitable partnerships in practice. London ; Sterling, VA, Earthscan Publications.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (Dir.): La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques. Boucherville, Québec: Gaëtan Morin éditeur.
- Larrère, C & Larrère, C. (2007) Should nature be respected? Social Science Information, vol. 46, n° 3, pp 9-34.

- Larrère, C. & Larrère, R., (1997) Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement, Alto, Aubier, 355 p.
- Lausse et Marion. (1952) Braconnage et piégeage au Maroc. Dans Revue Forestière Française Numéro 6. P 419 -433.
- Lazarev, G. (2012) Les Politiques agraires au Maroc 1956-2006 : un témoignage engagé, Lazarev, G. (2013) Les structures agraires au Maroc. Une mise en perspective historique.
- Le Prestre, P. (2005) Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale. Paris, A. Colin, 477 p.
- Lepart J. (1997) De la diversité spécifique à la biodiversité. Les raisons d'un succès. Forêt Méditerranéenne 28: 4-10.
- Lévêque C. & Mounolou J.-C., (2001) Biodiversité, dynamique biologique et conservation. Dunod, Paris, 248 p.
- Lévêque, C. (1994) Environnement et diversité du vivant. Cité des Sciences et de l'industrie. Pocket, 1994. Collection Explora-128 pages.
- Lévêque, C. (1997) La biodiversité. Presses Universitaires de France, 128 pages.
- Lévi-Strauss, C. (1962) La pensée sauvage. Paris Plon.
- Lhomme, J. (2012) Valorisation d'un produit de terroir par la création d'une coopérative : cas du Samet de Bni Bouhar, province de Chefchaouen, Maroc. Mémoire ISTOM, IRC Montpellier Sup Agro (Cergy Pontoise, FRA), 88p.
- Liauzu, C. (1994) L'Europe et l'Afrique méditerranéenne. De Suez (1869) à nos jours, Editions Complexe, Bruxelles, 1994, 296 pages, 69 F.
- Licata, L., Van der Linden, N. & Klein, O. (2006) Sens commun et histoire : l'étude des représentations sociales. In L. van Ypersele (Ed.). Histoire culturelle et conflits contemporains : quelques outils conceptuels à l'usage des jeunes chercheurs. Presses Universitaires de France.
- Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. et Kasisi, R. (2013) Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. In LE NATURALISTE CANADIEN. Vol. 137, n° 2, 2013, p. 21-27.
- Locke, H., and Dearden, P., (2005). Rethinking protected area categories and the new paradigm. Environmental Conservation 32(1):1-10.
- Luccioni, J. (1945) Le Habous ou Wakf. Casablanca, p.15
- Mackenzie, J. M. (1988) The Empire of Nature: Hunting, Conservation and British Imperialism, Manchester, Manchester University Press.
- Maingueneau, D. (1997) L'analyse du discours. Paris: Hachette, 28 édition.
- Maris, V. (2010) Philosophie de la biodiversité. Petite éthique pour une nature en péril. Buchet Chastel, Paris, France.
- Marty, P., Vivien F.D., Lepart J., & Larrère, R. (2005) Les biodiversités. Objets, théories, pratiques. CNRS, Éditions, Paris, 261 p.
- Mathevet, R., and Mauchamp, A. (2005). Evidence-based conservation: dealing with social issues. Trends in Ecology and Evolution 20(8):422-423.
- Merriam, S. (1998). Qualitative Research and Case Study Application in Education. San Francisco : Jossey-Bass.
- Mezzine, M. (1988) Le temps des marabouts et des chorfa. Essai d'histoire sociale marocaine à travers les sources de jurisprudence religieuse. Le cas des Ghomara, 3 vol., doctorat d'Etat, Paris, 920 p. , bibl., annexes et index 95 p.

- McNeill, J.R. (1992) *The Mountains of the Mediterranean World : An Environmental History*, New York, Cambridge University Press.
- McShane, T. O. & Wells, M.P. (2004) *Getting biodiversity projects to work: Towards more effective conservation and development*. New York, Columbia University Press.
- MEA. 2005. *Ecosystems and human well-being: synthesis*. 137p. ONU, Washington DC, USA.
- Mermet, L., Billé, R, Leroy, M, Narcy, J-B et Poux, X. (2005) L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures, Sciences, Sociétés* 13(2) :127-137.
- Mesureur A. (1921) *La propriété foncière au Maroc*. Vuibert, Paris.
- Mezzine, M. (1988) *Le temps des marabouts et des chorfas : Essai d'histoire sociale marocaine à travers les sources de jurisprudence religieuse*, Paris.
- Mittermeier, R.A., Mittermeier, C.G., Brooks, T.M., Pilgrim J.D., Konstant, W.R., Da Fonseca G.A.B & Kormos, C., (2004) *Wilderness and biodiversity conservation*. *PNAS, USA*, 100 (18), p.10309-10313.
- Moisseron, J-Y. (2005). *Le partenariat euroméditerranéen : l'échec d'une ambition régionale*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Moscovi, S (1977). *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris, Flammarion.
- Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris, PUF.
- Mouna, K. (2009) *La culture du cannabis au Maroc. Entre l'économie et le religieux*. *Théologiques* 17, n° 1 (2009) p. 185-202. En ligne, Consulté le 30/05/2015. URL: <https://www.erudit.org/revue/theologi/2009/v17/n1/039504ar.pdf>
- Myers et al., (2000) *Biodiversity hot-spots for conservation priorities*. *Nature* (403) : 853-858.
- Naciri, M (1992) « Le Maroc Méditerranéen: l'envers du décor. In (Le Maroc Méditerranéen la 3ème dimension). Editions Le Fennec. Casablanca.
- Ollagnon, H. (2006). *La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? Responsabilité et environnement* 44:50-58.
- Omernik, J. M. (1987) *Ecoregions of the Conterminous United States*. *Annals of the Association of American Geographers* 77, 118–125.
- Organisation Mondiale de Commerce. (2007) *Rapport sur le commerce Mondial. Soixante ans de coopération commerciale multilatérale : qu'avons-nous appris ?* En-ligne : https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/world_trade_report07_f.pdf Consulté le 10.05.2.13
- Ostrom, E. (1990) *Governing the commons: the Evolution of Institutions for Collective Action* Cambridge University Press, 280 pages.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2008) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin.
- Parizeau, M.H. (1997) *La biodiversité : tout conserver out tout exploiter ?* Paris, De Boeck
- Pascon P. (1971) *Cours de sociologie du développement*. Institut National Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

- PDAGPNT, (2004) Plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc national de Talassemtane, équipe du projet étude et plans de gestion des Aires Protégées du Maroc – BCEOM/SECA en collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts et de la conservation des sols, 13 p.
- Pereira, H. M. and al. (2010) Scenarios for global biodiversity in the 21st Century. *Science* 330(6010):1496-1501.
- Peretz, H. (2004). Les méthodes en sociologie: l'observation. Paris: La Découverte, collection « Repères », n° 234
- Phillips, A. (2002) Management guidelines for IUCN category V protected areas, protected
- Phillips, A. (2004) Turning ideas on their head: the new paradigm for protected areas. *Environmental History* 9(1) :173-198.
- PNUE/PAM - Plan Bleu (2009) État de l'environnement et du développement en Méditerranée. Athènes, Grèce.
- PNUE-PAM (2005) Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable. Athènes, Grèce.
- Posey, D. (1999) Cultural and spiritual values of biodiversity. Nairobi, United Nations Environment Programme.
- Posey, D., & Balee, W. (1989) Resource Management in Amazonia: indigenous and folk strategies, Ed. The New York botanical garden, New York, 174-188.
- Qouid, S. (2008) Relations Maroc-Union Européenne : Évolution historique et répercussions sociales. Thèse de Doctorat en Géographie. Université de Gergy-Pointase. 285 p.
- Rahnema, M. (1991) « la pauvreté globale : une intervention qui s'en prend aux pauvres ». *Interculture. Revue Internationale de recherche interculturelle et transdisciplinaire*, 24, 2, pp 32-55.
- Rappaport, R. A. (1968) Pigs for the ancestors. New Haven: Yale University Press.
- Ravenel, B. (2000) «Une région écorégion pilote ? Entretien avec Michel Batisse.» Dans Jean-Paul Chagnollaud et Bernard Ravenel, dir. *Euro-Méditerranée : un projet à réinventer*. Paris: L'Harmattan.
- Raynaut, C. (1997) Dynamique des relations sociétés-nature. Editions Karthala.
- Reed, M.S. (2008) Stakeholder participation for environmental management: A literature review. *Biological Conservation* 141(10):2417 - 2431.
- Rhani Z., (2009) Le chérif et la possédée. Sainteté, rituel et pouvoir au Maroc, *L'Homme* 2009/2, N° 190, p. 27-50.
- Rist, G. (2001) *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 443 p.
- Robbins, P. (2004) *Political ecology: a critical introduction*. Blackwell Publishing, Oxford.
- Robbins, P., K. McSweeney, T. Waite, and Rice, J. (2006) Even conservation rules are made to be broken: implications for biodiversity. *Environmental Management* 37(2):162-169
- Rodary, E. et J. Milian, (2008) Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ? In : Aubertin C. et Rodary E. (Eds.), *Aires protégées, espaces durables ?*, IRD Editions, Marseille, pp. 33-53.

- Rodary, E., Castellagnet, C. et Rossi, G. (2003) Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ? Paris, GRET et KARTHALA.
- Sachs, I., (1980) Stratégies de l'écodéveloppement, Paris, Éditions Ouvrières, 137 p.
- Sadeleer, N, (1993) La conservation de la nature au delà des espèces et des espaces. L'émergence des concepts écologiques en droit international, In Philippe Gerard, Ost et van de Kerchove, (1993). Images et usages de la nature en droit. Éditions des Facultés de S.Louis.
- Sadki, A. (1985). « Sur la théorie de la segmentarité appliquée au Maroc », in Hésperis-Tamuda, Vol. XXIII – Fasc. Unique, Rabat, UMV-FLSH, p.18
- Sadki, A. (1990). « La montagne marocaine et le pouvoir central : un conflit séculaire mal élucidé », in Hésperis-Tamuda, Vol. XXVIII. – Fasc. Unique, Rabat :UMV-FLSH
- Sanderson S.E & Redford, K.H. (2003). Contested relationships between biodiversity conservation and poverty alleviation. *Oryx* 37 (4): 389-390.
- Sanderson, E. W., J. Malanding, M. A. Levy, K. H. Redford, A. V. Wannebo, and G. Woolmer. (2002) The human footprint and the last of the wild. *Bioscience* 52(10) :891-904.
- Schaaf, T. (1999) L'homme et la biosphère, le programme de l'UNESCO pour la montagne. In *Unasylva*, 196, vol 50, pp. 31-34.
- Schlager, E., Ostrom E. (1992) Property rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land Economics*, 38 (3), August.
- Schultz, L., Duit, A., and Folke. C. (2011) Participation, adaptive co-management, and management performance in the world network of biosphere reserves. *World Development* 39(4):662-671.
- Schulze, E.D & Mooney, H.A. (1993) Biodiversity and ecosystem function. *Ecological Studies*, n 99, Springer, Berlin, 525p.
- Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique. (2010) Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 3ème édition. 98p. Montréal.
- Selmi, A. (2006). Administrer la nature : le parc national de la Vanoise. Éditions de la Maison des Sciences de l'homme. Quae, Versailles, France. Série : Essais et Etudes n° 62. Faculté des Lettres et des Sciences humaines – Rabat.
- Shiva, V. (1996) « Des valeurs sans prix », *Notre Planète*, vol. 8, n° 2, 1996, p. 29.
- Simenel, R. (2004) « De la forêt du saint au pâturage des chrétiens (Perception du paysage et gestion du couvert végétal chez les Aït Baarmran du Sud Marocain) », *Cahiers de Recherche du Centre Jacques Berque*, 1 : 119-133.
- Simenel, R. (2007) L'origine est aux frontières : espace, histoire et société dans une terre d'exil du sud marocain, thèse sous la direction de Raymond Jamous, Université de Nanterre Paris X.
- Simenel, R. (2008) Quand les djinns sèment le doute dans l'ordre des apparences : un contrepoint animiste dans l'ontologie analogique marocaine, présentation au séminaire du groupe de recherche Les raisons de la pratique, de P. Descola au LAS, décembre 2008.
- Sinclair, A. (1991) *The Naked Savage*. Sinclair-Stevenson, Londres.
- Sournia, G. (1990) Les aires de conservation en Afrique francophone : aujourd'hui et demain espaces à protéger ou espaces à partager ? *Cahier d'Outre-mer*, 42(172).

- Taiqui L. et Martin C.C., (1997) Éléments historiques d'analyse écologique des paysages montagneux du Rif Occidental (Maroc). *Mediterranea. Serie d'estudios biológicos*, 16: 23-35.
- Thành Khôi Lê. (1992) *Culture, créativité et développement*. Paris : L'Harmattan, 223 p.
- Tremblay, F. (2003). *Le rôle stratégique des représentations sociales à caractère paysager dans le mouvement de récupération des rivières à des fins récréatives*. Thèse de Doctorat, Faculté de l'Aménagement Université de Montréal, 316 p.
- UICN, PNUE et WWF. (1980) *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. Gland, Suisse, 30p.
- UICN. (1994) *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'union mondiale de la nature, avec l'assistance du centre mondial de la surveillance continue de la conservation, 102p.
- UNESCO. (1996) *Réserves de Biosphère : la Stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial*, Unesco, Paris, 20 p.
- UNESCO. (2003) *MAB/UNEP-GEF. Projet Régional sur le Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion effective et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère des zones arides d'Afrique de l'Ouest*. Rapport final, Bénin, 11-17 mai 2003.
- UNESCO. (2007) *Les paysages de l'agro-pastoralisme méditerranéen*. Rapport relatif à la réunion thématique d'experts 20, 21 et 22 Septembre 2007, Meyrueis – Lozère, 240 p.
- UNESCO. (2009) *Notre patrimoine mondial*. <http://whc.unesco.org/fr/apropos/>. Consulté le 15 Mars 2011.
- UNESCO. (1997) *Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière*. 47p. Commission Océanographique Intergouvernementale, Paris, France.
- UNESCO. (2001) *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières*. 64p. Commission Océanographique Intergouvernementale, Paris, France.
- Vaillancourt, J, G. (1990) « Le développement durable ou le « compromis » de la Commission Brundtland ; désarmement, développement et protection de l'environnement » in *Cahier de la recherche éthique n°15*. Éditions Fides. p. 17-44.
- Velazquez, A., G. Bocco, et al. (2003) "A landscape perspective on biodiversity conservation The case of Central Mexico." *Mountain Research and Development* 23(3) : 240-246.
- Vernant, J, P. (1996). *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, La Découverte/Poche.
- Vignet-Zunz, J-J. (1994). «Une paysannerie de montagne productrice de fukaha'. Les Jbāla, Rif occidental, Maroc », *Annuaire de l'Afrique du nord*, XXXIII : 201-220.
- Vignet-Zunz, J-J. (1995) « Djebala : Jbāla », dans Gabriel Camps et al (1995). *Encyclopédie berbère*, vol. XVI : Djalut – Dougga, Aix-en-Provence, Édisud, 152p.
- Vivien, F-D. (2002) *Biodiversité et appropriation : Les droits de propriété en question*. Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS, 206 pages.

- Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. Abel, G. Cumming, M. Janssen, L. Lebel, J. Norberg, G. D. Peterson, and R. Pritchard. (2002). Resilience management in social-ecological systems: a working hypothesis for a participatory approach. *Conservation Ecology* 6(1):17.
- Walters, C. J. (1986). Adaptive management of renewable resources. McMillan, N. York.
- Weber J., Revèret J-P. (1993) Biens communs : les leures de la privatisation. *Savoirs* (2), *Le Monde Diplomatique*. 71-73.
- Weber, J. (1995) Gestion des ressources renouvelables : fondements théoriques d'un projet de recherche, Cirad-green, 18p.
- Webster, H. (1952) La magie dans les sociétés primitives. Traduction de Jean Guillard. Paris : Les Éditions Payot, 1952, 468 pp. Collection Bibliothèque scientifique.
- Wilson, E.O. (1992) La diversité de la vie. Paris, Odile Jacob, 496 p.
- Worster, D. (1979) Dust Bowl: The Southern Plains in the 1930s. New York: Oxford University Press, 1979.
- Zenetos A., et al., (2012) Alien species in the Mediterranean Sea by 2012. A contribution to the application of European Union's Marine Strategy Framework Directive (MSFD). Part 2. Introduction trends and pathways. *Mediterranean Marine Science*, 13/2, 328-352.

ANNEXE 1

Questionnaire principal aux acteurs du Parc National de Talassemtane (Décideurs, gestionnaires, politiciens et coopérants)

1. Quelles sont les stratégies et les mécanismes de gestion des écosystèmes naturels au Maroc ?
2. Quels sont les critères centraux pour une bonne gouvernance du parc ?
3. Selon son fonctionnement actuel, est ce qu'il existe un cadre législatif efficace pour la gestion du parc ?
4. Selon vous, à quel(s) niveau(x) devrait se situer la participation des parties prenantes aux processus de gestion du parc ?
5. Quelles sont les pistes pour mieux gérer les ressources naturelles et garantir la satisfaction des besoins futurs de la population locale ?
6. Existe une politique nationale de conservation ? Un cadre législatif effectif ? Quelles sont les activités et les projets menés par votre institution pour contribuer à la conservation des écosystèmes et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ?
7. De quelle façon la direction du parc assure-t-elle la prise en compte des besoins et des intérêts des populations locales du territoire ?
8. Quels sont les différentes stratégies de contournement des populations pour accéder aux ressources naturelles du parc ? Quelles sont alors les mesures prises par vos institutions à l'égard des contrevenants ?
9. Quelles sont les processus et les activités susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les écosystèmes ?
10. Quels sont les risques futurs pour les écosystèmes naturels du parc et pour les populations locales ?
11. Selon les échelons locaux, nationaux et régionaux, y va-t-il des conditions économiques, culturelles, religieuses et écologiques qui influencent, positivement ou négativement, la diversité des écosystèmes ?
12. Pouvez-vous nous décrire votre cheminement professionnel qui vous a permis de travailler au parc ?
13. Dans quelle proportion les idées et les intérêts exprimés par les populations locales sont-ils intégrés aux décisions prises par la direction du parc ?
14. Quel modèle de développement suggériez-vous pour une gestion durable du parc ?
15. Pensez-vous que vos suggestions sont partagées par l'ensemble des intervenants au parc ?

N.B : cette série des questions générales a été adaptée en fonction des profils et des projets de l'institution à interviewer.

ANNEXE 2 : Dahir du 3 Janvier 1916 portant règlement spécial sur la délimitation du domaine de l'Etat (B.O. 10 janvier 1916)

Considérant qu'il importe, afin d'éviter toute contestation avec les riverains, de fixer d'une manière précise les limites du domaine de l'Etat :

Article Premier : Les immeubles pour lesquels il existe présomption de domanialité pourront, sur la demande des autorités intéressées (eaux et forêts et domaines), faire l'objet, dans les formes ci-dessous prescrites, de délimitations ayant pour but d'en fixer la consistance matérielle et l'état juridique.

Article 2 : Ces délimitations sont effectuées par des commissions composées d'un représentant de l'autorité administrative de contrôle, d'un agent supérieur des eaux et forêts, pour les massifs forestiers, ou d'un contrôleur des domaines, pour les autres immeubles domaniaux, du caïd, assisté des chioukhs de sa tribu, et, s'il y a lieu, de deux *adouls*.

Article 3 : Un arrêté viziriel fixe pour chaque immeuble la date d'ouverture des opérations. Cet arrêté intervient sur une requête de l'administration précisant le bien qu'elle entend soumettre à la délimitation et faisant connaître, à titre de simple indication, le ou les noms sous lesquels ce bien est connu, son emplacement, ses limites, les riverains, les enclaves, les droits d'usage ou autres qui paraissent exister. A partir de cet arrêté et jusqu'à l'arrêté d'homologation prévu par l'article 8 aucun acte d'aliénation en propriété ou en jouissance de terrains compris dans le périmètre soumis à la délimitation, ne peut avoir lieu sans un certificat préalable de non-opposition délivré par l'administration intéressée, et ce, à peine de nullité, même au regard des parties. Pendant ce même délai, aucune demande d'immatriculation ne peut être introduite, si ce n'est par voie d'opposition à la délimitation, ainsi qu'il est dit à l'article 5.

Article 4 : (Alinéas 1er à 3 modifiés, Dahir 17 août 1949 - 22 chaoual 1368) : La date d'ouverture des opérations est portée un mois à l'avance à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches en français et en arabe. À cet effet l'arrêté viziriel ainsi qu'un extrait de la requête de l'administration sont publiés au Bulletin officiel un mois avant la date des opérations. Ils sont également publiés par voie de criée pendant tout le mois qui précède la délimitation, aux jours et heures les plus propices, dans les villages et sur les marchés du caïdat, par les soins de l'autorité administrative du lieu.

Enfin l'arrêté viziriel et l'extrait de la requête sont, pendant le même temps, affichés dans l'endroit le plus apparent des locaux :

1. Des services suivants du ressort de l'immeuble : mahakma du cadî, mahakma du caïd, conservation de la propriété foncière, région, circonscription administrative, circonscription des eaux et forêts pour les immeubles forestiers ou contrôle des domaines pour les autres immeubles ;
2. Des circonscriptions et annexes du contrôle civil ou d'affaires indigènes, limitrophes de celles du ressort de l'immeuble ;
3. De la direction des affaires chérifiennes, de la division des eaux et forêts et du service des domaines à Rabat.

Ces publications et affichages, outre l'extrait de l'arrêté viziriel et de la requête de l'administration, contiennent toutes prévisions utiles sur le point de départ et sur la marche probable des opérations.

Article 5 : Au jour, lieu et heure fixés par les publications, la commission commence la reconnaissance et le bornage des limites. Toutes mesures sont prises pour donner sur le terrain même la plus large publicité à l'arrivée de la commission, au commencement des travaux, et pour que la reconnaissance des limites se poursuive autant que possible en présence des intéressés.

Toute opposition à la délimitation, soit qu'on conteste les limites, soit qu'on prétende à un droit sur les surfaces délimitées, est faite sur le terrain même entre les mains de la commission, qui le constate à son procès-verbal, ou entre les mains du représentant local de l'autorité administrative de contrôle ainsi qu'il va être dit.

La commission dépose entre les mains de ce fonctionnaire, à la fin de ses travaux, le procès-verbal de la délimitation accompagné d'un croquis. Le dépôt est annoncé au Bulletin officiel ; il est, en outre, publié et affiché dans la forme prévue à l'article 4. Le procès-verbal est tenu à la disposition des intéressés.

Les opposants, outre leur droit de faire opposition sur le terrain entre les mains de la commission, ont un délai de trois mois, à partir de l'insertion au Bulletin officiel annonçant le dépôt du procès-verbal, pour se faire connaître au représentant local de l'autorité administrative de contrôle, par une déclaration écrite indiquant l'objet et les moyens de l'opposition. Si la déclaration est verbale, il en est obligatoirement dressé procès-verbal par l'autorité qui la reçoit. Ces déclarations sont annexées au procès-verbal de la délimitation ainsi qu'un relevé des oppositions faites directement entre les mains de la commission. Trois mois après l'insertion au Bulletin officiel de la date du dépôt du procès-verbal aucune opposition ni revendication n'est plus admise, et les opérations de délimitation deviennent définitives aux conditions fixées par les articles 6, 7 et 8.

Article 6 : L'opposition formée suivant l'article 5 ne peut sortir effet qu'à charge par l'opposant, dans les trois mois qui suivent l'expiration du délai imparti pour les oppositions, de déposer une réquisition d'immatriculation, qui est nécessairement instruite quelle que soit la région de situation des biens, mais en tant seulement qu'elle porte sur la délimitation administrative. Faute par l'opposant de ce faire, il est déchu, sous réserve des droits qu'a pu, dans ce délai, lui reconnaître l'administration, par exemple par un avenant au procès-verbal de la commission constatant une modification à la délimitation primitive.

La réquisition d'immatriculation est déposée au nom et aux frais de l'opposant.

Article 7 : A l'expiration du délai imparti pour le dépôt des réquisitions, le procès-verbal de la commission, avec la copie des réquisitions déposées, est transmis à l'autorité supérieure aux fins d'homologation.

Article 8 : L'homologation est prononcée par un arrêté viziriel inséré au Bulletin officiel. Elle fixe d'une manière irrévocable la consistance matérielle, l'état juridique de l'immeuble délimité, sous la seule réserve des surfaces antérieurement immatriculées qui sont nécessairement exclues de la délimitation administrative et des immatriculations à intervenir sur les réquisitions jointes au procès-verbal qui fait l'objet de l'homologation.

Article 9 : Toutes les dispositions des lois et règlements en vigueur ou à intervenir relativement à la conservation ou à la régie du domaine de l'Etat sont applicables aux immeubles soumis à la délimitation et même aux parcelles litigieuses de ces immeubles jusqu'à la solution des litiges.

ANNEXE 3 : Dahir du 30 Novembre 1918 relatif aux occupations temporaires du domaine public (B.O. 20 janvier 1919)

Considérant que le domaine public de Notre Empire institué par Notre dahir du 1er juillet 1914 (7 chaabane 1332) est par essence inaliénable et imprescriptible et qu'aucune des parcelles qui le constituent ne peut faire l'objet d'une cession définitive ;
Que, toutefois, il n'y a pas lieu de refuser aux collectivités ou particuliers, lorsqu'elles peuvent être données sans dommage pour l'intérêt public des autorisations tendant à l'occupation temporaire de certaines de ces parcelles ;

But du présent dahir

Article Premier : Sauf les autorisations comportant des usages d'eau qui feront l'objet d'un texte spécial ultérieur, les occupations temporaires des parcelles dépendant du domaine public seront dorénavant régies par les dispositions législatives ci-après.

(2e alinéa) (complété, D. n° 1-99-296 du 10 décembre 1999 - 1er ramadan 1420) :
Toutefois, l'occupation temporaire des parcelles dépendant du domaine public, nécessaires à la réalisation de l'objet d'une concession de service public, ou d'une concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'un ouvrage public, peut s'effectuer dans les conditions fixées par la convention de concession et le cahier des charges."

Forme des demandes

Article 2 : Toute demande tendant à l'occupation temporaire d'une parcelle quelconque du domaine public sera adressée au directeur général des travaux publics. Elle devra spécifier explicitement le but de l'occupation, les modifications que le requérant compte apporter au relief de la parcelle à occuper, et aussi les dimensions et dispositions principales des bâtiments et autres ouvrages qu'il entend y établir ; le demandeur devra, en outre, sur l'invitation qui lui sera faite, avant qu'intervienne l'arrêté d'autorisation, s'engager par écrit à payer la redevance prévue à l'article 7 ci-dessous.

Instruction des demandes

Article 3 : Le directeur général des travaux publics fera procéder à l'instruction des demandes et signera, quand il y aura lieu, l'arrêté d'autorisation sous réserve de consultation préalable, d'abord dans chaque cas, des services et autorités que pourra intéresser l'occupation et ensuite, en tout état de cause, du chef du service des domaines en ce qui concerne la fixation de la redevance.

But de l'occupation et mode d'aménagement de la parcelle occupée

Article 4 : L'arrêté à intervenir prendra acte du but de l'occupation ; il fixera, dans la mesure où l'intérêt public paraîtra l'exiger, la nature, les dimensions et les dispositions des ouvrages que l'occupant aura la faculté d'établir, et les conditions à observer dans leur fonctionnement et leur exploitation.

Il fixera également les délais dans lesquels les susdits ouvrages devront être entrepris et celui dans lequel devra être assuré leur achèvement.

Contrôle et surveillance de l'occupation

Article 5 : Le directeur général des travaux publics aura un droit permanent de surveillance et de contrôle sur la parcelle occupée, l'accès de celle-ci ne pouvant à aucun moment être refusé aux fonctionnaires et agents qu'il aura désignés pour l'exercer.

L'occupant sera tenu de maintenir constamment en bon état ceux des ouvrages établis par lui, dont l'entretien et le fonctionnement importerait à l'intérêt public, notamment ceux qui seraient susceptibles d'influer d'une façon quelconque sur le régime des eaux, il ne pourra sans autorisation préalable apporter aucune modification à leurs dispositions originelles.

Durée des autorisations

Article 6 : (Modifié, D. 3 mars 1951 - 24 joumada I 1370) : Les autorisations seront délivrées pour une durée maxima de dix années, qui pourra toutefois être portée exceptionnellement à vingt ; elles prendront effet du jour de leur notification aux intéressés, mais ne seront décomptées, en ce qui concerne le calcul du délai, qu'à partir du 1er janvier suivant la date de leur délivrance.

Toutefois, seront délivrées sans limitation de durée les autorisations portant sur :

1. L'aménagement de chemins d'accès d'une propriété riveraine à la voie publique avec ou sans passage sur les fossés d'écoulement ;
2. La traversée des canaux publics d'aménagement ou d'irrigation, par des ouvrages destinés à relier deux parcelles d'une même propriété ;
3. L'aménagement d'ouvrages permettant le libre aboutissement dans les canaux publics de canalisations destinées à assécher ou irriguer les propriétés privées.

Il est toutefois spécifié :

Qu'elles seront révoquées de plein droit sans indemnité et sans qu'il soit besoin de mise en demeure :

Si n'ont pas été observés, sans qu'il y ait à ce retard d'excuses jugées valables par le directeur général des travaux publics, les délais fixés en conformité de l'article 4 pour le commencement et l'achèvement des ouvrages autorisés ;

Si, sans l'agrément préalable du directeur général des travaux publics, l'occupant a cédé à des tiers les droits et facultés que lui confère l'arrêté d'autorisation ;

Si, sans ce même agrément préalable, l'occupant a utilisé dans un but autre que celui défini au susdit arrêté, les parcelles occupées ou modifié les ouvrages visés à l'article 5 ;

S'il n'a pas satisfait aux obligations d'entretien que stipule ce même article ;

Si l'un des termes de la redevance fixée par application de l'article 7 ci-dessous n'ayant pas été payé à l'échéance, il ne s'était pas acquitté dans le délai qui lui aurait été imparti par le directeur général des travaux publics ;

Enfin, il est expressément spécifié que, quelle que soit la durée fixée par les arrêtés y relatifs, les autorisations sont toujours données à titre précaire et pourront, sous réserve d'un préavis de trois mois, être à un moment quelconque, sans indemnité, retirées pour des motifs d'intérêt public dont l'administration restera seule juge ;

Pour quelque cause qu'il intervienne, le retrait sera prononcé par arrêté du directeur général des travaux publics.

Redevances

Article 7 : (Modifié, D. 3 mars 1951 - 24 jomada I 1370) : A l'exception des occupations prévues à l'alinéa 2 de l'article 6, toute occupation comportera le paiement d'une redevance annuelle dont le montant sera fixé par l'arrêté y relatif. Cette redevance commencera à courir du jour où le susdit arrêté aura été notifié à l'intéressé.

Elle sera exigible d'avance le 1^{er} janvier de chaque année.

Toutefois, à la demande de l'intéressé le paiement pourra être fait en deux fois, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année si le montant de ladite redevance excède 20 francs et en quatre fois, le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre s'il excède 100 francs.

La redevance, correspondant à la période comprise entre le jour de la notification de l'arrêté et la première des dates d'échéance ci-dessus, calculée d'après la durée de cette période, sera exigible dans la quinzaine qui suivra la susdite notification.

Au cas où l'autorisation serait retirée pour l'une des causes énumérées à l'article 6 ci-dessus et tenant à un manquement de l'occupant à ses obligations, les termes de la redevance échus au jour du retrait resteront acquis à l'administration.

Au cas, au contraire, où le retrait serait prononcé pour motifs d'intérêt public, la redevance ne sera due que jusqu'au jour fixé pour la cessation de l'occupation et il serait, le cas échéant, fait restitution à l'occupant des sommes payées en trop.

Les redevances seront révisables à des époques fixées par l'arrêté d'autorisation mais qui ne pourront, en aucun cas, être séparées par un intervalle de plus de cinq ans. La redevance originelle sera notifiée à l'occupant par un arrêté du directeur général des travaux publics.

Le recouvrement des créances sera poursuivi dans les mêmes formes que celui des créances de l'Etat telles qu'elles sont définies par le dahir du 6 janvier 1916 (29 safar 1341).

Réserve des droits des tiers

Article 8 : Les autorisations sont toujours délivrées sous réserve des droits des tiers, envers lesquels les occupants restent seuls responsables de toutes les conséquences de l'occupation.

Non-responsabilité de l'administration en cas de dommages résultant de violences, vols, etc...

Article 9 : L'administration ne sera, en aucun cas, tenue pour responsable des dommages qui pourraient résulter pour l'occupant, pour les personnes à son service et pour les ouvrages et installations utilisés pour son exploitation, de violences, vols, rapines, pillages, incendies, etc., que ces faits présentant un caractère individuel et occasionnel ou un caractère collectif et durable provenant de l'état d'insécurité du pays.

Remise des lieux à l'Etat à la cessation de l'occupation

Article 10 : L'arrêté d'autorisation déterminera les conditions dans lesquelles la parcelle à occuper sera remise à l'Etat lors de la cessation de l'occupation. Il pourra prescrire, soit le rétablissement intégral des lieux dans leur état primitif, soit seulement un rétablissement partiel de la situation antérieure, en distinguant alors entre les ouvrages que l'occupant sera tenu d'enlever, ceux dont l'enlèvement sera pour lui facultatif, et ceux qu'il devra abandonner à titre gratuit à l'Etat ; il fixera les délais, comptés à partir du jour de l'expiration de l'occupation, dans lesquels il devra être satisfait aux obligations ci-dessus. Ces obligations resteront les mêmes pour l'occupant en cas de retrait, pour une cause

quelconque, de l'autorisation, le délai susvisé courant alors à partir du jour fixé pour la cessation de l'occupation.

Au cas où, à l'expiration de ce délai, la remise en état prescrite n'aurait pas été intégralement opérée, il y serait pourvu d'office par les soins du directeur général des travaux publics qui dressera alors, des sommes dépensées de ce chef, un état dont le montant sera recouvré sur l'occupant dans les formes spécifiées ci-dessus pour les redevances annuelles.

Notification des arrêtés relatifs à l'occupation

Article 11 : Les arrêtés d'autorisation, ceux relatifs à la révision des redevances et le cas échéant, les arrêtés de retrait seront notifiés à l'intéressé par les soins du directeur général des travaux publics ; une expédition en sera transmise par lui au chef du service des domaines.

Article 12: (ajouté, D. n° 1-97-03 du 25 janvier 1997 - 16 ramadan 1417) Sans préjudice de poursuites judiciaires, toute personne qui occupe le domaine public sans l'autorisation prévue à l'article 6 ci-dessus, est mise en demeure de cesser immédiatement ladite occupation.

En tout état de cause, le contrevenant est redevable envers le Trésor d'une indemnité égale au triple du montant de la redevance annuelle normalement exigible en cas d'autorisation, et ce pour chaque année ou fraction d'année d'occupation irrégulière.

Cette indemnité est prononcée par l'administration dont relève la gestion du domaine public concerné, au moyen d'ordres de recettes émis au vu des procès-verbaux dressés par les agents verbalisateurs commissionnés à cet effet et assermentés conformément à la législation en vigueur.

ANNEXE 4 : Dahir du 11 septembre 1934 sur la création des parcs nationaux

ARTICLE PREMIER: Les régions ou sections de régions naturelles de la zone de l'empire Chérifien dont il importe, pour des raisons scientifiques ou touristiques et, d'une manière générale, d'utilité sociale caractérisée, d'assurer le maintien de leur état existant, peuvent être érigées en "parcs nationaux".

ARTICLE 2 : Le droit de propriété et les droits réels portant sur des terrains englobés dans les parcs nationaux doivent être exercés sans que l'état et l'aspect extérieur de ces terrains, tel qu'ils existaient au moment de la création des parcs, puisse être modifiés.

Tous actes de nature à entraîner leur changement, tels que: coupes d'arbres, ouverture de tranchées ou de carrières, construction définitives ou temporaires, pâturage intensif, etc..., sont interdits, à moins qu'ils n'aient été autorisés par l'administration des Eaux et Forêts. Les travaux de mine, souterrains ou superficiels, demeurent soumis aux dispositions du dahir du 1er Novembre 1929 (28 jourmada I - 1348) portant règlement minier au Maroc et, notamment, à celle de son article 65. L'interdiction joue dès l'ouverture de l'enquête qui précède la création d'un parc national et durant toute la procédure : elle cesse de plein droit à l'expiration du délai de deux ans qui suit l'ouverture dans la forme prévue à l'article suivant.

ARTICLE 3 : La création d'un parc national est décidée par arrêté de Notre Grand Vizir qui prescrit, s'il y a lieu, les mesures utiles à la préservation ou à la reconstitution de la faune et de la flore dans l'intérieur du parc, en particulier, l'interdiction de la chasse de la pêche, du pâturage pendant une période plus au moins prolongées.

ARTICLE 4 : Les infractions prévues aux titres 4, 5 et 6 du dahir du 10 Octobre 1917 (20 Hijja 1335) sur la conservation et l'exploitation des forêts, commises à l'intérieur des parcs nationaux, sont constatées, poursuivies et punies conformément aux dispositions des titres 4, 5, 6, 7, et 8 du dit dahir. Les autres infractions aux prescriptions du présent dahir des arrêtés pris pour son exécution, sont constatées et poursuivies conformément aux mêmes dispositions; elles sont punies d'une amende de 20 à 500 frs, et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, ou de l'une de ces deux peines seulement. La remise en état des lieux est obligatoirement ordonnée par le jugement de condamnation.

Les délits de chasse et de pêche commis à l'intérieur des parcs nationaux, sont poursuivis à la diligence de l'administration des Eaux et Forêts sans préjudice du droit qui appartient au Ministère Public.

ARTICLE 5 : L'Etat peut acquérir par voie d'expropriation les terrains situés dans les parcs nationaux qu'il juge nécessaire d'incorporer au domaine.

ARTICLE 6 : Il sera créé un comité consultatif des parcs nationaux.

Les mesures à prendre à cet effet sont laissées à la détermination du Commissaire Résident Général.

ARTICLE 7 : Un arrêté de Notre Grand Vizir fixera la procédure à suivre en vue de la création de parcs nationaux.

**ANNEXE 5 : Dahir portant loi n° 1-76-350 du 20 Septembre 1976 relatif à
l'organisation de la participation des populations au développement de l'économie
forestière (B.O. 22 septembre 1976)**

Vu la constitution et notamment son article 102

Titre Premier : Principes Généraux

Article Premier : En vue de coordonner et de renforcer l'action de l'Etat et des usagers dans le développement du patrimoine forestier de l'Etat, sa conservation et son extension, il est créé un Conseil national des forêts et des Conseils provinciaux.

Article 2 : La participation des usagers à la mise en valeur du patrimoine forestier de l'Etat et aux ressources qu'il comporte s'effectue dans le cadre des conseils communaux des communes intéressées, leurs groupements ou leurs unions qui sont à cet effet investis de pouvoirs consultatif et délibératif.

Titre II : Du Conseil National Des Forêts

Article 3 : Il est créé auprès du ministère de l'Agriculture et de la réforme agraire un Conseil national des forêts.

Ce conseil a pour mission générale :

- de réunir les éléments de définition de la politique du gouvernement en matière de développement économique des zones forestières et de parcours ;
- d'étudier et de proposer les moyens et mesures d'application, notamment les moyens et mesures intégrées de nature à promouvoir le développement des zones forestières et de leurs zones riveraines.

A cet effet, il est chargé : de coordonner les programmes et budgets se rapportant aux différentes activités concourant au développement économique des zones forestières et de parcours.

En conséquence, il est tenu informé par les départements intéressés de leurs activités et projets dans les communes visées à l'article 2 ;

- d'étudier et de proposer des solutions d'ordre juridique et réglementaire aux litiges entre l'administration et les usagers.

Dans ce cadre, le Conseil national des forêts définit les orientations et les modalités d'exercice du droit de jouissance des usagers et de contrôle de l'administration dans " les vides labourables " ;

- d'étudier et de formuler son avis sur les principes régissant l'extension ou la distraction du régime forestier ainsi que l'aliénation des produits forestiers.

Article 4 : Le Conseil national des forêts est composé, sous la présidence du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, des membres suivants :

- Le ministre de l'intérieur ;

- Le ministre des finances ;
- Le ministre des travaux publics et des communications ;
- Le ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande ;
- Le ministre de la justice ;
- Le ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement ;
- Les autorités gouvernementales chargées de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement ;
- L'autorité gouvernementale chargée de la promotion nationale ;
- L'autorité gouvernementale chargée du plan et du développement régional ;
- L'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat ;
- L'administration de la défense nationale (gendarmerie royale) ;
- Trois gouverneurs désignés par le ministre de l'intérieur ;
- Trois représentants des conseils provinciaux des forêts désignés pour deux ans par le ministre de l'intérieur ;
- Six représentants des conseils communaux désignés comme les précédents et pour la même durée ;
- Le directeur des eaux et forêts et de la conservation des sols qui assure le secrétariat permanent du conseil.
- Le président du conseil peut faire appel, à titre consultatif, à toute personne qualifiée.

Article 5 : Le conseil se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent et, au moins une fois par an, sur convocation du président. Le conseil peut constituer des commissions permanentes, dont il définit les attributions, composées de membres du conseil ou de leurs représentants.

Article 6 : Le conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents. Il prend ses décisions à la majorité de ses membres, la voix du président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Titre III : Des Conseils Provinciaux Des Forêts

Article 7 : Un conseil provincial des forêts est créé dans chacune des provinces et préfectures du Royaume intéressées. Il est tenu informé de la gestion du domaine forestier dans les limites territoriales de son ressort ; il est chargé de formuler son avis sur les travaux et projets de mise en valeur ou l'exploitation du domaine et, éventuellement, de régler les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du Conseil national des forêts. Il est chargé, en particulier :

- de formuler son avis sur les programmes d'équipement, de mise en valeur et d'exploitation du domaine forestier de son ressort et sur les programmes d'adjudication.

A cette occasion, il peut suggérer toutes modifications qu'il juge utile d'apporter auxdits programmes ;

- de participer à l'organisation et au contrôle des adjudications ;
- d'étudier toutes formes de participation des populations usagères, à l'exploitation des forêts et de promouvoir, en particulier, la création des organismes de développement forestier (sociétés coopératives notamment), de suivre leur évolution et leur encadrement ;
- d'étudier et proposer les solutions aux litiges entre l'administration et les usagers.

Article 8 : Le Conseil provincial des forêts est composé outre le gouverneur, président, des membres suivants :

- Le président de l'assemblée provinciale ;
- Le président de la chambre d'agriculture ;
- Les super-caïds, chefs de cercles de la province et pour chaque cercle, un représentant des conseils communaux des communes du cercle, désigné d'un commun accord par les présidents desdits conseils, ou, le cas échéant, par le président du conseil communal de l'unique commune du cercle ;
- Le commandant local de la gendarmerie royale ;
- Le représentant du ministre des finances ;
- Le représentant provincial du ministre des travaux publics et des communications ;
- Le représentant provincial du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande ;
- Les représentants provinciaux des autorités gouvernementales chargées de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme et de l'environnement ;
- Le représentant provincial de l'autorité gouvernementale chargée du plan et du développement régional ;
- Le représentant provincial de l'autorité gouvernementale chargée de l'artisanat ;
- Le représentant du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire ; - L'ingénieur provincial des forêts qui assure le secrétariat du conseil.
- Toute personne qualifiée peut être appelée par le président à y siéger à titre consultatif.

Article 9 : Le conseil provincial des forêts se réunit aussi souvent que les besoins l'exigent et, au moins, deux fois par an, en mars et en septembre. Il délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents et prend ses décisions à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Titre IV : Pouvoirs Des Conseils Communaux En Matière Forestière

Article 10 : Selon les modalités fixées par la législation en vigueur, relatives à la conservation et à l'exploitation des forêts ainsi qu'à celles relatives au fonctionnement des

conseils communaux, le conseil communal, pour le domaine forestier compris dans les limites de la commune, règle par ses délibérations les affaires ci-après :

- Demandes d'occupation temporaire du domaine forestier, notamment celles ayant pour objet l'exploitation des carrières ;
- Demandes d'amodiation du droit de chasse et de pêche ;
- Demandes formulées par les usagers relatives à l'extraction et au ramassage du bois mort, de bois de construction, de broussaille, herbes ou branchages, demandes d'extraction de matériaux de construction pour les besoins des usagers, cueillette des plantes à caractère industriel ou pharmaceutique ;
- Organisation entre usagers du parcours en forêt et de l'exploitation des alpages et des réserves fourragères.

Article 11 : Dans les limites et selon les prescriptions arrêtées par le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, le conseil règle par ses délibérations les programmes de coupes et d'aliénation des produits forestiers.

Article 12 : Les délibérations du conseil portant sur les matières visées aux articles 10 et 11 ci-dessus ne sont exécutoires, dans les formes communes prévues pour l'exécution des délibérations des conseils communaux par la législation relative à l'organisation communale, qu'après visa du ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire à qui elles sont transmises, par le gouverneur de la province compétent, avec son avis motivé dans les dix jours de leur réception. Notification de cette transmission est faite par le gouverneur au président du conseil communal intéressé. A défaut de visa par le ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire, à l'expiration du délai de soixante jours à compter de la date de transmission par le gouverneur de la délibération du conseil communal, le visa est réputé accordé. Le refus de visa doit être motivé.

Article 13 : Le président du conseil communal concerné est membre de droit du bureau d'adjudication, lors des séances d'adjudication concernant l'exécution des programmes visés à l'article 11. Il peut déléguer ce pouvoir à l'un des conseillers communaux.

Titre V : Dispositions Financières

Article 14 : Les ressources provenant du domaine forestier compris dans les limites territoriales de la commune sont versées au budget de ladite commune.

Article 15 : Sont obligatoires pour les communes bénéficiaires de ressources forestières en vertu du présent dahir dans les limites fixées par le gouverneur, et qui ne sauraient être inférieures à 20 % du montant desdites ressources les dépenses afférentes aux objets suivants :

- Reboisement des terrains collectifs ;
- Amélioration sylvo-pastorale ;
- Aménagement et plantations fruitières ;
- Captage de sources ou aménagement de points d'eau ;
- Aménagement d'abris collectifs ou de chemins ;
- Création d'espaces verts ou de protection des sites naturels.

Article 16 : Le présent dahir portant loi sera publié au Bulletin officiel.

ANNEXE 6 : Dahir n° 1-10-123 du 16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées.

Définitions d'aires protégées et principaux articles à caractère protectionniste

Chapitre premier : Définition des aires protégées

Article premier : Au sens de la présente loi, on entend par aire protégée tout espace terrestre et/ou marin, géographiquement délimité, dûment reconnu et spécialement aménagé et géré aux fins d'assurer la protection, le maintien et l'amélioration de la diversité biologique, la conservation du patrimoine naturel et culturel, sa mise en valeur, sa réhabilitation pour un développement durable, ainsi que la prévention de sa dégradation.

Chapitre II : Du classement et des caractéristiques des aires protégées

Article 2 : Une aire protégée est classée par l'administration compétente, en fonction de ses caractéristiques, de sa vocation et de son envergure socio-économique, dans l'une des catégories suivantes : parc national ; parc naturel ; réserve biologique ; réserve naturelle ; site naturel.

Article 3 : Une aire protégée peut être subdivisée en zones continues ou discontinues relevant de régimes de protection différents, compte tenu des objectifs d'aménagement, des contraintes découlant de l'état des lieux et des sujétions justifiées par les besoins et les activités des populations qui y sont installées. A l'extérieur de ladite aire protégée, une zone périphérique peut également être prévue pour constituer une ceinture de protection contre les nuisances externes.

Article 4 : Le parc national est un espace naturel, terrestre et/ou marin, au sens absolu, ayant pour vocation de protéger la diversité biologique, les valeurs paysagères et culturelles et les formations géologiques présentant un intérêt spécial, aménagé et géré à des fins culturelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et des traditions des populations avoisinantes.

Article 5 : Le parc naturel est un espace terrestre et/ou marin, renfermant un patrimoine naturel et des écosystèmes représentant un intérêt particulier qu'il convient de protéger et de valoriser, tout en assurant le maintien de ses fonctions écologiques et l'utilisation durable de leurs ressources naturelles.

Article 6 : La réserve biologique est un espace terrestre et/ou marin situé exclusivement sur un domaine de l'Etat, renfermant des milieux naturels rares ou fragiles, d'intérêts biologiques et écologiques ayant pour vocation la conservation des espèces végétales ou animales de leur habitat à des fins scientifiques et éducatives.

Article 7 : La réserve naturelle est un espace naturel, terrestre et/ou marin, constitué à des fins de conservation et de maintien du bon état de la faune sédentaire ou migratrice, de la flore, du sol, des eaux, des fossiles et des formations géologiques et géomorphologiques présentant un intérêt particulier qu'il convient de préserver ou de réhabiliter. Elle est utilisée à des fins de recherche scientifique et d'éducation environnementale uniquement.

Article 8 : Le site naturel est un espace contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels et culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégés du fait de leur rareté, de leur représentativité, de leurs qualités esthétiques ou de leur importance paysagère, historique, scientifique, culturelle ou légendaire, dont la conservation ou la préservation revêt un intérêt général.

Chapitre III : De la création des aires protégées et de ses effets

Section I : Procédure de création

Article 9 : Le projet de création d'une aire protégée est établi à l'initiative de l'administration compétente ou à la demande des collectivités locales concernées. Il est soumis à l'avis des administrations et des collectivités locales concernées. La ou les administrations et collectivités locales concernées peuvent formuler des avis et propositions sur ledit projet dans le délai de six mois à compter de la date à laquelle elles ont été saisies. A défaut de faire connaître leurs avis dans ce délai, lesdites administrations et collectivités

Section II : Effets de la création

Article 15 : Les droits réels de propriété des terrains compris dans les aires protégées doivent être exercés sans que l'état et l'aspect extérieur de ces terrains, tels qu'ils existaient au moment de la création de l'aire protégée, puissent être modifiés. L'Etat peut acquérir, à l'amiable ou par voie d'expropriation, les terrains situés dans les aires protégées qu'il juge nécessaire d'incorporer au domaine de l'Etat conformément à la législation en vigueur.

Article 16 : Les droits des particuliers qui n'auront pas fait l'objet d'acquisition au profit de l'aire protégée continuent de s'exercer dans les limites des restrictions qui leur sont apportées par les dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application. Lorsqu'il résulte de ces restrictions une dévalorisation de l'immeuble dans une proportion minimum de 15% ou une perte de revenus, les ayants droit peuvent requérir une indemnisation équivalente, la cession de l'immeuble à l'Etat ou l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 17 : Sous réserve des droits d'usage reconnus expressément par la législation en vigueur aux populations concernées, les activités menées dans une aire protégée, notamment agricoles, pastorales et forestières, sont réglementées compte tenu des impératifs de conservation du patrimoine naturel et culturel de l'aire protégée et conformément aux mesures de protection édictées par le plan d'aménagement et de gestion.

Article 18 : Sous réserve des dispositions de l'article 17 ci-dessus, sont interdites ou font l'objet de restrictions, dans toute l'étendue de l'aire protégée, sauf autorisation préalable de l'administration compétente, toutes actions susceptibles de nuire au milieu naturel, à la conservation de la faune et de la flore, ou d'altérer le caractère et les éléments de l'écosystème de l'aire protégée, dont notamment :

- la chasse et la pêche, l'abattage ou la capture de la faune, la destruction ou la collection de la flore ;
- l'introduction d'espèces animales ou végétales, exotiques ou locales, sauvages ou domestiquées ;
- l'exécution de travaux publics et privés de toute nature, y compris l'installation de réseaux d'électrification ou de télécommunication ;
- L'extraction des matériaux concessibles ou non ;
- toute fouille ou prospection, tout sondage, terrassement ou construction ;
- l'utilisation des eaux ;
- les travaux susceptibles de modifier l'aspect de l'espace, du paysage, de la faune ou de la flore.

ANNEXE 7 : Liste des plantes aromatiques et médicinales

Famille / Espèce	Nom français	Nom vernaculaire	Partie exploitée / Produit
Labiées			
<i>Calamintha ascendens</i>	Calamenthe	Mentha	Partie aérienne, huile essentielle
<i>Calamintha baborensis</i>	Calamenthe	Mentha	Partie aérienne, huile essentielle
<i>Calamintha granatensis</i>	Calamenthe	Mentha	Partie aérienne, huile essentielle
<i>Lavandula stoechas</i>	Lavande stoechase	Lhalhal	sommités Fleuries
<i>Lavandula dentata</i>	Lavande	Khouzama	Sommités fleuries
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	Fliou	Partie aérienne, huile essentielle
<i>Origanum elongatum</i>	Origan	Sahtar- Zaetra	Partie aérienne, huile essentielle
<i>Origanum grossii</i>	Origan	Sahtar-Zaetra	Partie aérienne, huile essentielle
<i>Thymus ciliatus</i>	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris
<i>Thymus vulgaris</i>	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris
<i>Thymus abylaeus</i>	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris
<i>Thymus capitatus</i>	Thym	Z'itra	Rameaux herbacés fleuris
<i>Rosmarinus officinalis</i>	romarin	Azir	feuilles
Cistacées			
<i>Cistus ladaniferus</i>	Ciste	Chtapa- Touzzalte	Feuilles
<i>Cistus ladaniferus</i>	Ciste	Chtapa- Touzzalte	Feuilles
Composées			
<i>Tanacetum annuum</i>	Tanaise bleue	M'Khinza	-
<i>Inula viscosa</i>	Aunée visqueuse	Terhla	Feuille, racine
<i>Inula graveolens</i>	Aunée odorante	Tijjert	Feuille, racine
<i>Inula montana</i>	Aunée	-	Feuille, racine
Papilionacées			
<i>Ononis natrix</i>	Bugrane	Fazaz	Partie aérienne
Ericacées			
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	Bakhanou	Fruit
Myrtacées			
<i>Myrtus communis</i>	Myrte	Arrihane	Feuilles
Lauracées			
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier	Wrake sidna moussa	Feuilles
Anacardiées			
<i>Pistacia lentiscus</i>	Lentisque	D'rou	Feuilles
Cupressacées			
<i>Tetraclinis articulata</i>	Thuya de berbérie	Alarar	Rameaux